ŒVVRES
de Rabelais

LES ŒVVRES

de Maiſtre François

Rabelais

Accompagnées d'une Notice ſur ſa vie & ſes ouvrages, d'une Étude bibliographique, de Variantes, d'un Commentaire, d'une Table des noms propres & d'un Gloſſaire,

Par

CH. MARTY-LAVEAUX

Tome quatrième

PARIS
ALPHONSE LEMERRE, ÉDITEUR
27, PASSAGE CHOISEUL, 27

M. DCCC. LXXXI

COMMENTAIRE.

AVERTISSEMENT.

Le plan que nous nous sommes tracé a singulièrement restreint l'étendue des matières auxquelles ce Commentaire s'applique.

Réservant pour la Table des noms propres les éclaircissements relatifs aux pays & aux personnages réels ou imaginaires, pour le Glossaire l'explication des mots difficiles, nous ne laissons ici que les remarques qui n'ont pu trouver place dans une de ces deux séries alphabétiques. Ces remarques ont presque exclusivement pour objet :

1° La Constitution du texte,
2° Les Variantes,
3° Les Sources,
4° Les Imitations.

La Constitution du texte est des plus simples :
En tête de chaque livre se trouve le fac-simile du fron-

tiſpice de l'édition que nous ſuivons. C'eſt, pour chacune des quatre premières parties, la réviſion définitive fixée par Rabelais lui-même; pour la cinquième partie, la première des publications faites après ſa mort.

*Comme je l'ai déjà dit dans l'*Avertiſſement *du tome I, je me ſuis attaché à reproduire avec exactitude le texte, l'orthographe, & même la ponctuation des éditions originales. Ce ſyſtème, enfin adopté pour les textes, qu'il n'eſt plus de mode d'altérer, commence à prévaloir auſſi quant à l'orthographe, mais eſt, je dois en convenir, fort diſcuté en ce qui touche la ponctuation. J'ai indiqué les motifs qui me l'ont fait préférer, même à cet égard; j'y reviendrai avec plus de détails, &, je l'eſpère, avec des preuves déciſives, dans l'*Introduction grammaticale *qui précédera le* Gloſſaire.

Néanmoins, comme les éditions du XVIe *ſiècle ſont loin d'être d'une correction abſolue, il a fallu quelquefois faire diſparaître une erreur évidente, ou ſubſtituer à une leçon obſcure, une leçon plus claire, tirée des éditions antérieures. C'eſt à ces beſoins que pourvoient celles de nos notes qui ſont relatives au texte; ajoutons tout bas qu'elles corrigent auſſi à l'occaſion, plus commodément que ne le ferait un errata ordinaire, les fautes, par bonheur aſſez peu nombreuſes, qui ont échappé ſoit à nous, ſoit à l'imprimeur.*

Les Variantes *qui préſentent un certain intérêt hiſtorique ou littéraire ont été toutes reproduites dans ce commentaire; les unes indiquent les conceſſions que Rabelais a été contraint de faire & les réſerves relatives qu'il a dû apporter à une indépendance qui nous ſemble aujourd'hui ſi abſolue; les autres nous font pénétrer dans les ſecrets de ſa compoſition, & nous montrent les diverſes retouches qui ont donné à ſes peintures le mouvement & la vivacité de coloris que nous admirons. Les variantes philologiques*

ou orthographiques de quelque importance trouveront place sous chaque mot dans le Gloſſaire; *les différentes formes des noms propres ſeront indiquées dans la* Table *ſpéciale qui leur eſt conſacrée. Cette diſtribution méthodique des variantes nous a paru en augmenter l'utilité*[1].

Les Sources *auxquelles Rabelais a puiſé ſont indi-*

1. Le relevé des variantes, même les moins importantes, diſpoſées dans l'ordre où elles ſe préſentent, aurait occupé dans notre édition une place fort conſidérable, qui nous a paru pouvoir être mieux employée.

Ce travail, entrepris avec beaucoup de zèle dans l'édition de Rabelais de la *Bibliothèque elzévirienne*, a été textuellement reproduit dans le tome VI du Rabelais de la *collection Jannet* & dans le tome III de l'édition de MM. L. Lacour & A. de Montaiglon. Il nous a été d'un très-grand ſecours, & nous en avons, preſque en toute circonſtance, conſtaté l'exactitude; mais il eſt loin d'être complet. Les trois premières pages du *Prologe* (édition de la *Bibliothèque elzévirienne*, tome I, pages 3-5), contiennent cinq variantes; les ſept ſuivantes ont été omiſes :

Page 3, ligne 5 : *ou* dialoge.		1535 : 1537 :	*on* dialoge.
Page 4, — 18 : *vouſtre* aduis.	Avant	1535 : 1535 : 1537 :	*voſtre* aduis,
Page 4, — 26 : *enſigne*.	Avant	1535 :	*enſeigne*.
Page 5, — 11 : *au* ſens.	Avant	1535 : 1535 : 1537 :	*on* ſens.
Page 5, — 26 : qui *le* induict.	Avant	1535	qui *l'*induict.
		1535 : 1537 :	qui induict.
Page 5, — 27 : quel bien pretend il.	Avant	1535 :	quel bien pretendt il.

Quant à la cinquième variante relative aux mots *Heſpanole* et *Heſpane* (page 5, lignes 3 et 4) elle a été relevée un peu confuſément, car l'édition antérieure à 1535 et celle de 1535 portent *Hiſpanole* et *Hiſpane*, et celle de 1537 *Hiſpagnols* et *Hiſpagne*.

Nous avons négligé dans ce relevé les variantes purement orthographiques & nous nous en ſommes tenu aux textes cités par l'éditeur, qu s'eſt, à notre avis, montré un peu trop excluſif dans ſon choix. L'édition de *Gargantua* & de *Pantagruel*, publiée en 1542 par Dolet, méritait peut-être qu'on s'y arrêtât. Si les nombreuſes différences qu'elle préſente peuvent être négligées dans l'établiſſement du texte, elles ſont du moins importantes à ſignaler pour l'hiſtoire de la langue.

quées, ſoit par un ſimple renvoi, ſoit par une citation in extenſo.

Les Imitations *ont été recueillies dans les œuvres de nos écrivains claſſiques, tels que Molière, La Fontaine, Racine, Voltaire, Beaumarchais, & auſſi juſqu'en des écrits de ſecond ou de troiſième ordre, très-peu importants en eux-mêmes, mais où l'on obſervera peut-être avec intérêt la continuité d'emploi des mêmes effets comiques & la perſiſtance de quelques plaiſanteries conſacrées.*

Nous avons fait entrer dans le Commentaire, *par dérogation à nos principes, quelques explications techniques étendues, qui n'auraient pu trouver place dans le* Gloſſaire *que ſous une forme très-abrégée. Elles ſont tirées, ſoit d'ouvrages généraux qui conſacrent d'aſſez longs développements à l'examen de certains paſſages de Rabelais, tels que l'*Hiſtoire du coſtume en France, *par M. Jules Quicherat, ſoit de monographies, telles que* Rabelais et l'architecture de la Renaiſſance, *par M. Lenormand,* De la numiſmatique de Rabelais, *par M. Cartier, &c., &c.*

Les difficultés du texte étant beaucoup plus nombreuſes en certains endroits que dans d'autres, les notes ſe trouvent fort inégalement réparties.

L'étendue des préliminaires qui précèdent chaque livre & quelques chapitres, tels que celui des Jeux *& de la* Bibliothèque de Saint-Victor, *eſt auſſi très-variable. Nous n'avons ſuivi en cela que les néceſſités du ſujet, ſans nous préoccuper d'une ſymétrie un peu puérile, à laquelle ſe ſont trouvés aſtreints, preſque à leur inſu & par la force même des choſes, les commentateurs qui, dans leurs éditions, ont placé les notes au bas des pages.*

GARGANTUA.

TOME I. — PAGES 1-211.

I.

La légende de Gargantua.

QUOIQU'ON n'ait fait juſqu'à ce jour que des conjectures aſſez haſardées ſur l'origine du mythe de Gargantua, nous devons, pour ſatisfaire la légitime curioſité du lecteur, indiquer, avant d'aborder l'examen de l'œuvre de Rabelais, les principaux travaux entrepris ſur cette matière, & en reproduire les paſſages les plus importants.

Éloi Johanneau, qui apportait dans l'érudition plus d'imagination que de ſens critique, aſſimilait Gargantua à l'Hercule Pamphagos des Grecs[1]. Jacques Grimm le fait remonter à l'époque celtique[2]; Félix Bourquelot, qui partageait cette opinion, a dreſſé dans

---

1. *Œuvres de Rabelais*, 1823, tome I, page 166, note 3 & note ajoutée à un travail de Thomas de Saint-Mars intitulé : *Traditions de l'ancien duché de Retz, ſur Gargantua.* (*Mémoires de l'Académie celtique*, tome V, page 395.)
2. *Deutſche Mythologie*, 2e édition, page 509.

sa *Notice sur Gargantua*[1], une liste assez étendue des légendes françaises relatives à ce personnage. Nous allons énumérer celles auxquelles se rattachent certaines dénominations locales :

« La popularité de Gargantua est grande, surtout dans les campagnes, au fond des villages & des hameaux. Sur tous les points de la France, les paysans ont à conter des prodiges incroyables de sa force, des miracles de son appétit. On dit encore dans la Beauce : *manger comme un Gargantua*. Son nom est resté attaché à une foule de monuments, & particulièrement à ceux que l'on appelle *monuments celtiques* ou *druidiques*.

« Dans la chaîne de montagnes de Sassenage (Isère) s'élève un rocher dont le sommet est composé de trois éminences en forme de dents canines; on les désigne sous le nom de *Dents de Gargantua* ou de *Roche proupena* (de beaucoup de peine).

« Les Monts Jumeaux, aux environs de Châtillon-sur-Seine, sont appelés *Bottes de Gargantua*.

« A Verdes (Loir-&-Cher), on voit la *Soupière de Gargantua*. C'est une grande excavation évidemment faite de main d'homme, & près de laquelle se trouvent un *tumulus* & des *pierres posées* qui contribuent à lui donner une physionomie druidique. Sur le même territoire se trouve une pierre longue d'environ dix pieds, & échancrée dans le milieu, que les gens du pays prennent pour les *Lunettes de Gargantua*.

« Le géant a laissé dans divers endroits des monuments de ses jeux : un *palet* & une *drue* à Tripleville (Loir-et-Cher); un *palet* & une *drue* à Saint-Sigismond (Loiret); des *palets* à Changé, près Maintenon (Eure-&-Loire). Ces derniers sont un groupe de peulvens & de menhirs dont un seul reste encore debout. Suivant la tradition, Gargantua s'amusait à lancer vers un but des pierres en guise de disques : le but est le menhir

---

1. *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, tome XVII, pages 412-436.

qui a conservé sa position perpendiculaire; les palets sont les rochers épars, lancés par le géant contre le but.

« On montre à Néaufles (Eure), la *Pierre à affiler de Gargantua*.

« Il y a aussi, près de Péronne (Somme), un menhir dit la *Pierre fiche de Gargantua;* à Membralle (Loir-&-Cher), une *pierre de Gargantua;* à Vic-sur-Aisne, une *pierre ou pierre à pisser de Gargantua*.

« Près de l'abbaye de Saint-Seine (Côte-d'Or), est une ferme à laquelle on donne le nom de *Ferme de Gargant;* aux environs de Rambouillet (Seine-&-Oise), un cimetière, où l'on a découvert des restes de poterie romaine & des tombes mérovingiennes, est appelé les *Gargants*.

« Aux courses & aux voyages du géant se rattachent divers souvenirs. C'est à lui qu'on attribue la formation de la montagne sur laquelle est établie la ville de Laon. Il portait un jour de la terre dans une hotte; se trouvant trop chargé, il jeta dans la plaine une partie de son fardeau, & la vallée fut changée en montagne.

« Près de Chalautre-la-Grande (Seine-&-Marne), est une butte naturelle, dans l'intérieur de laquelle on a trouvé des ossements humains, des armes & des instruments. On prétend que cette butte a été formée par la boue des sabots de Gargantua, qui vint jadis les décrotter en cet endroit. Le diable hante encore de nuit la montagne de Chalautre-la-Grande, qui est elle-même peu éloignée des monuments druidiques de Liours.

« A Dormont, près de Vernon, deux *tumuli* sont appelés la *Hotte de Gargantua*. Dans une plaine du Hurepoix, entre Dourdan, Étampes & Arpajon, s'élève un grand rocher isolé, que l'on nomme le *Gravier de Gargantua*. Au dire des conteurs du pays, Gargantua jeta dans la prairie ce gravier, qui se trouvait dans son soulier & lui blessait le pied.

« On montre près de Portmort (Eure), sur les bords de la Seine, une pierre levée qui porte le nom de *Caillou de Gargantua*.

« Il exifte auffi près du bourg de Toury (Loiret), fur la grande route de Paris à Orléans, un dolmen, dont l'origine eft femblable à celle du gravier. Le géant s'y débarraffa, en paffant, d'un petit caillou qu'il retira de fon foulier, & ce caillou eft l'énorme pierre qui a pris le nom de *Pierre de Gargantua*.

« Les Francs-Comtois racontent qu'en fe défaltérant dans les rivières du Doubs & de la Drouvenne, Gargantua les mettait à fec : c'eft à lui qu'on attribue l'origine de la *Pierre qui vire*, près de Poligny.

« D'après une tradition répandue dans le pays des Grifons, Gargantua a été vu à Hanz, dans l'attitude du coloffe de Rhodes, debout fur deux roches, & fe penchant pour boire d'un trait la rivière qui coule à leur bafe.

« Il s'eft trouvé dans la même pofition près de Beaugency, & l'on prétend qu'il pofait jadis l'un de fes pieds fur la *Pierre tournante* & l'autre sur la *Pierre d'Ourcière*, qui en eft diftante d'environ trois lieues.

« Suivant quelques hiftoires locales, le *Tombeau de Gargantua* exifte près de la grotte de Miremont (Dordogne), entre Sarlat & Périgueux. C'eft une groffe pierre que les habitants confidèrent comme recouvrant les reftes du géant. Il y a auffi une *Tuombo del geant*, à Saint-Circq, près de Cauffade (Tarn-et-Garonne). Le dolmen qui porte ce nom paraît avoir eu des dimenfions coloffales ; il a été brifé & fouillé, & l'on a trouvé fous fes fragments des offements humains ».

Nous avons retranché de cette énumération ce qui concerne la Seine-Inférieure, préférant avoir recours, pour ce département, au *Répertoire archéologique*, fi intéreffant & fi complet, publié récemment par M. l'abbé Cochet[1]. Nous en extrayons les articles fuivants :

Saint-Pierre-de-Varengeville, arrondiffement de Rouen :

1. *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure.* — Paris, Imprimerie nationale, 1872, in-4°.

« Roches naturelles, mais légendaires, connues ſous le nom de *Chaire* ou de *Chaiſe de Gargantua*, placées ſur le penchant de la colline qui borde la Seine. Dans une charte du XIIe ſiècle, ces pierres portent le nom de *Curia gigantis.* »

Tancarville, arrondiſſement du Havre :

« Rocher de *Pierre gante*, placé en face du château. Cette pierre naturelle, qui a la forme d'un grand paraſol, paſſe pour avoir ſervi de ſiége à un géant qui lavait ſes pieds dans la Seine. »

Varengeville-ſur-Mer, arrondiſſement de Dieppe :

« Sur la falaiſe la plus avancée s'élève une énorme butte en terre, dont la forme un peu allongée reſſemble aſſez à une foſſe de nos cimetières ; le peuple qui ſymboliſe tout, dit que c'eſt la « tombe du petit « doigt de Gargantua. »

Veulettes, arrondiſſement d'Yvetot :

On y voit un retranchement ou *catelier* qui semble d'origine gauloiſe. « Ce *catelier*, que le peuple appelle auſſi le *Tombeau de Gargantua*, eſt le reſte d'une vaſte enceinte, aujourd'hui tombée à la mer. »

Freſle, arrondiſſement de Neufchâtel :

« Monticule boiſé qui porte le nom de *Pas de Gargantua* ou *Pas du cheval de Gargantua.* On dit que ce cheval faiſait des pas de ſept lieues. On penſe que c'eſt le même endroit qui eſt appelé le mont *Gargan* dans un acte de 1337, conſervé au Tréſor des Chartes. »

Il y a en France deux autres localités qui portent le nom de *Mont Gargan :* la première eſt à quelque diſtance de Nantes[1] ; la ſeconde ſe trouve ſur le territoire de Rouen. Ce dernier endroit eſt ainſi nommé par alluſion au mont Gargano ou San-Angelo, dans le royaume de Naples. Le prieuré de Saint-Michel-du-Mont-Gargan, « élevé, dit l'abbé Cochet, en ſouvenir de l'apparition de l'archange ſaint Michel ſur le mont

---

1. Thomas de Saint-Mars. *Mémoires de l'Académie celtique*, t. V, p. 395.

Gargan, communiqua le nom de mont Gargan à la commune tout entière. Une partie seulement le garde aujourd'hui. »

Nous signalerons encore la mention suivante qui se trouve dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule (époque celtique)*, au mot Alluyes, canton de Bonneval, arrondissement de Chateaudun (Eure-&-Loire) : « A deux cents mètres au sud des premières maisons du village, rive gauche du Loir, au lieu dit la *Plaine d'Ambré*, existe un demi-dolmen. Il est connu sous le nom de *Pierre-Coupe* ou *Palet de Gargantua.* »

Enfin, M. Joanne indique dans sa *Bretagne* (p. 481), « un dolmen appelé le *Tombeau de Gargantua*, » sur le territoire de Corlay (Côtes-du-Nord).

Les études plus nombreuses & surtout plus exactes d'histoire locale, qui se poursuivent de tous côtés, feront à coup sûr connaître une quantité de plus en plus grande de désignations du même genre.

En examinant le travail de Félix Bourquelot, M. Baudry avait fait remarquer[1] qu'au fond ces dénominations ne prouvent rien, parce qu'elles peuvent s'être introduites à une époque assez récente. « Trouve-t-on, dit-il, écrit quelque part avant le XVIe siècle le nom de Gargantua ? »

M. Gaidoz, auteur d'une curieuse brochure intitulée *Gargantua, essai de mythologie celtique*[2], n'a pas tenu compte de cette grave objection.

« D'après lui, dit en analysant son ouvrage M. Gaston Paris[3], ce personnage n'est pas de l'invention de Rabelais; il existait bien antérieurement dans la tradition populaire, comme le montre le grand nombre des lieux ou des monuments mégalithiques aux-

1. *Revue de l'Instruction publique* du 19 mai 1859.

2. *Mémoire lu devant la Société de Linguistique* dans les séances des 6 et 20 juin 1868. Extrait de la *Revue archéologique*. — Paris, Franck, 1868, in-8° de 20 pages.

3. *Revue critique* du 22 mai 1869. 4e année, n° 21, pages 326-329.

quels son nom est resté attaché; il existait aussi bien en Angleterre qu'en France, car le *Gurguntius filius Beleni*, qui apparaît comme le second des rois fabuleux de la Grande-Bretagne, dans la chronique de Geoffroi de Monmouth, est identique à notre Gargantua; ce nom de *Gargantua* est d'ailleurs du pur gaulois : « il est formé avec le suffixe *uas-atis*, d'un thème *Gargant*, participe présent de *garg*, forme intensive formée par le redoublement de la racine GAR, avaler, dévorer. » Ce mot de *dévorant* a été d'abord sans doute l'épithète ajoutée au nom d'un dieu, épithète qui, séparée de son substantif, est devenue une divinité par elle-même. Quel était ce dieu? Sans doute l'Hercule gaulois, appelé dévorant, parce que c'était à « ce Moloch celtique » qu'on offrait les sacrifices humains dont parle César dans un passage fameux; & cet Hercule lui-même, ainsi que son dérivé Gargantua, n'est qu'un aspect particulier du soleil ».

M. Gaston Paris, après avoir analysé de la sorte l'ingénieuse théorie de M. Gaidoz, renouvelle l'objection faite par M. Baudry & en présente d'autres, très-dignes d'être prises en sérieuse considération :

« Que Gargantua soit le Gurgunt de la légende galloise, c'est ce qui ne paraît pas... très-assuré : en effet Gurgunt n'est représenté nulle part comme un géant, & on ne voit pas trace en Angleterre de dénominations locales populaires qui se rattachent à Gurgunt.

« Enfin qu'une épithète d'un dieu gaulois se soit conservée jusqu'à nous intacte, sans aucune modification de forme, & en gardant même, suivant M. Gaidoz, dans la forme *Gargantuas*, la marque du nominatif celtique, c'est ce qui paraît un peu difficile à croire ».

II.

Chroniques de Gargantua antérieures au Gargantua de Rabelais.

CHARLES BOURDIGNÉ, dans une *Ballade aux lyſans*, placée en tête de *La Legende ioyeuſe maiſtre Pierre Faifeu*, s'exprime ainſi :

De pathelin nayez plus les canticques
De iehan de meun la grant iolyuete
Ne de villon les ſubtilles trafficques
Car pour tout vray ilz nont que nacquette
Robert le dyable a la teſte abolye
Bachus ſendort & ronfle ſur la lye
Laiſſez eſter caillette le folaſtre
Les quatre filz aymon veſtuz de bleu
Gargantua qui a chepueulx de plaſtre
Voyez les faitz maiſtre pierre faifeu

L'édition originale de cet ouvrage n'eſt point datée, mais l'encadrement dont le frontiſpice eſt entouré porte, à droite & à gauche, le milléſime de 1526.

C'eſt ici que *Gargantua* nous est préſenté pour la première fois, comme le héros d'un récit populaire, antérieur au roman de Rabelais, & qui ſe trouvait dès lors entre les mains de tout le monde.

On poſſède aujourd'hui trois éditions d'une narration de ce genre, antérieures toutes trois au *Gargantua* de Rabelais :

1° — *LEs grandes et ineſtimables Cronicques : du grant & enorme geant Gargantua... Imprime nouuellement.* 1532. (A la fin) : *A Lyon.*

Petit volume in-4°, de ſeize feuillets non chiffrés, imprimés à longues lignes, au nombre de trente ſur les pages entières, caractères gothiques, ſignatures, A.-D. Si nous ne le décrivons pas ici plus longuement,

:'eſt parce que nous en donnons un peu plus loin la 'eproduction avec fac-ſimile du titre.

Le ſeul exemplaire connu de cette édition appartient ı la Bibliothèque nationale où il eſt coté : Y² + 817¹.

2° *Le grant roy de Gargantua.*

Les grandes cronicques || du grant & enorme ;eant Gargantua, Contenant || ſa genealogie, La grandeur t force de ſon corps. || Auſſi les faictz darmes quil fiſt

---

1. Ce volume figurait au catalogue de la vente d'une partie de la ibrairie des frères de Bure, qui eut lieu au mois de janvier 1835 ; il y ut vendu 262 francs avec la *Pantagrueline Prognoſtication*, in-4°, caronnée à la ſuite dans le même volume & fut acheté 700 francs, en nai 1845, par la Bibliothèque, à la vente du prince d'Eſſling.

C'eſt d'après cet exemplaire, qui lui avait été confié par les frères de ure, que Brunet publia l'opuſcule intitulé : *Notice ſur deux anciens omans intitulés les Chroniques de Gargantua, où l'on examine les rapports ui exiſtent entre ces deux ouvrages & le Gargantua de Rabelais, & ſi la remière de ces chroniques n'eſt pas auſſi de l'auteur de Pantagruel ; par 'auteur des nouvelles recherches bibliographiques.* — Paris, Silveſtre, lécembre 1834. In-8° de 28 pages.

(60 exemplaires exceptionnels — 50 en papier vélin, 6 en papier de lollande, 3 en papier de Chine, & 1 ſur vélin — contiennent les *drôleies* extraites des *Chroniques admirables de Gargantua,* ce qui porte à 9 le nombre des pages).

Charles Nodier a rendu compte de cette brochure de Brunet dans un rticle inféré au *Bulletin du Bibliophile,* & publié enſuite, à part, ſous e titre : *Des Matériaux dont Rabelais s'eſt ſervi pour la compoſition de ſon uvrage. Par M. Ch. Nodier.*— Paris, Techener, janvier 1835. In-8° de 4 pages & 1 feuillet blanc.

Il y a eu pluſieurs réimpreſſions modernes des *Grandes & ineſtimables Cronicques :*

1° 1845. — In-16 gothique. Donnée par Sylveſtre & imprimée chez Crapelet.

2° 1852. — In-8°. A la ſuite des *Recherches ſur les éditions de Rabelais,* par Jacq.-Ch. Brunet. Pages 1-51.

3° 1853. — In-12. Paris, typ. de Panckoucke. Publiée par M. J. Chenu. (Tirée à 100 exemplaires, plus 4 ſur papier de Chine & 2 ſur vélin.)

4° 1868 (août). — In-12. Paris, D. Jouauſt. Précédée d'une Notice par M. Paul Lacroix. (Tirée à 250 exemplaires ſur papier vergé, 16 ſur papier Whatman, 2 ſur papier de Chine, & 2 ſur parchemin.)

pour le roy Artus, || *comme verrez cy apres. Imprime nouuellement.* (Au verſo du dernier feuillet) : *Cy finiſſent les Cronicques... Nouuellement Imprimees A Lyon.* (Sans date.)

In-4° gothique de douze feuillets non chiffrés, imprimés à longues lignes, au nombre de trente-quatre ſur les pages entières, ſignatures : A.-C.

Au deſſous du titre eſt une vignette ſur bois repréſentant Grant-Goſier & Gallemelle ſur la jument. Le tout eſt renfermé dans un cadre, à l'exception de la première ligne du titre qui eſt placée au-deſſus.

Le texte de cette édition eſt, à quelques fautes & à quelques omiſſions près, le même que celui de l'impreſſion de 1532, mais elle a quatre feuillets de moins. « Or, ainſi que le fait remarquer Brunet à cette occaſion, il eſt reconnu que quand à cette époque on imprimait un livre de ce genre, on cherchait preſque toujours à en réduire le nombre de pages pour diminuer les frais de papier[1]. » Il paraît donc très-vraiſemblable que cette édition ſans date a paru un peu après celle de 1532 & avant celle de 1533.

Le ſeul exemplaire connu de cet ouvrage appartient à la Bibliothèque nationale[2] où il porte le n° Y² + + 817. c

3° — Édition dont on ne ſait pas exactement le titre, parce que le ſeul exemplaire connu, appartenant à la bibliothèque de Dreſde, eſt dépourvu de ſon frontiſpice. Petit in-8° gothique, format allongé, de vingt-trois feuillets chiffrés & un feuillet non chiffré contenant la table des chapitres. La ſouſcription : *cy finiſſent les chroniques...* qui eſt la même que dans l'édition de 1532, ſauf la diſpoſition des lignes, ſe termine par la mention : *Nouuellement Imprimees à Lyon.* 1533. C'eſt une réimpreſſion, avec quelques

1. *Manuel du libraire,* tome IV, col. 1038.

2. Cet exemplaire, qui avait été acheté à une vente d'Aimé Martin, par Renouard, a été acquis en 1834, à la vente de ce dernier, au prix de 1,825 francs, plus 5 pour °/₀.

changements & une aſſez longue addition à la fin, de l'édition de 1532.

Gottlieb Regis en a publié le texte d'après cet exemplaire à la ſuite de ſa traduction de Rabelais (t. II, p. LXXXV-CXXV). Toutes les variantes qu'elle préſente ont été indiquées par Brunet dans ſa reproduction des *Grandes Cronicques* de 1532; quant à nous, nous nous contenterons de ſignaler, dans les notes de la réimpreſſion qui va ſuivre, les deux ſeuls paſſages importants où le texte de 1533 diffère de celui de 1532.

Regis a cru que l'original des *Grandes Cronicques* était anglais[1]; M. Gaſton Paris penſe qu'elles ont été écrites par un auteur originaire de Normandie[2]. Il ſe fonde ſur un aſſez grand nombre d'alluſions à cette province; mais il n'a pas remarqué que ces alluſions ſont preſque toutes contenues dans un complément ajouté à l'édition de 1533. Dans celle de 1532, la plus ancienne que nous connaiſſions, nous trouvons ſeulement une mention aſſez peu caractériſtique du Mont Saint-Michel & de Tombelaine, localités preſque auſſi bretonnes que normandes; il eſt d'ailleurs aſſez longuement parlé de la Champagne & de la Beauce, où « la grant iument ſe print à eſmoucher », de Paris, où Gargantua « ſe alla aſſeoir ſur vne des tours de Noſtre-Dame », & de beaucoup d'autres provinces & villes. Il me paraît donc tout à fait impoſſible de tirer quelque induction ſérieuſe des noms géographiques répandus dans les *Grandes Cronicques* pour découvrir la patrie de leur auteur.

Un fait longtemps conteſté, mais qui nous paraît d'une certitude évidente, c'eſt que Rabelais a compoſé ſon *Pantagruel*, pour faire ſuite aux *Grandes Cronicques*, & qu'il n'a écrit ſon *Gargantua* que plus tard.

Il eſt impoſſible de s'exprimer plus clairement à ce

1. T. II, p. CXXXI.
2. *Revue critique*, 4ᵉ année, p. 328.

ſujet que ne le fait Rabelais lui-même dans le *prologue* de ſon *Pantagruel*, publié d'abord ſans date, & enſuite avec celle de 1533 :

« Treſilluſtres & Treſcheualeureux champions, gentilz hommes & aultres, qui voluntiers vous adonnez à toutes gentilleſſes & honneſtetez, vous auez nagueres veu, leu, & ſceu, les grandes & ineſtimables Chronicques de l'enorme geant Gargantua... Et à la mienne volunté que chaſcun laiſſaſt ſa propre beſoigne, ne ſe ſouciaſt de ſon meſtier & miſt ſes affaires propres en oubly, pour y vacquer entierement [1].

« Le monde a bien congneu par experience infallible le grand emolument & vtilité qui venoit de ladicte chronicque Gargantuine : car il en a eſté plus vendu par les imprimeurs en deux moys, qu'il ne ſera acheté de Bibles en neuf ans. Voulant doncques ie voſtre humble eſclaue accroiſtre vos paſſetemps d'aduantaige, vous offre de preſent vn aultre liure de meſme billon, ſinon qu'il eſt vn peu plus equitable & digne de foy que n'eſtoit l'aultre... C'eſt des horribles faictz & proueſſes de Pantagruel [2] ».

Rabelais déſigne ici les *Grandes Cronicques* avec la préciſion d'un bibliographe, & il faut être bien prévenu pour ſoutenir qu'il s'agit de ſon *Gargantua*, dont le titre eſt tout différent.

Il exiſte d'ailleurs, en dehors de ce paſſage, d'autres indices fort caractériſtiques de l'antériorité de publication de *Pantagruel*, relativement à *Gargantua*.

Dans *Pantagruel*, Rabelais, comme « tous bons hyſtoriographes [3], » commence par donner la généalogie de Pantagruel, &, une fois arrivé à Grandgouſier, il ajoute :

« Qui engendra Gargantua,

« Qui engendra le noble Pantagruel mon maiſtre. »

1. Tome I, page 21 de notre édition.
2. Tome I, page 217.
3. Tome I, page 219.

Si Rabelais avait commencé ſon roman par l'hiſtoire de Gargantua & non par celle de Pantagruel, n'eſt-ce pas en tête de la vie du père qu'il aurait placé la généalogie de toute la famille? Cela eſt ſi vrai que le *Gargantua* commence par un renvoi à cette généalogie qui devrait figurer en tête de l'ouvrage :

« Ie vous remeƈtz à la grande chronicque Pantagrueline recongnoiſtre la genealogie & antiquité dont nous eſt venu Gargantua. En icelle vous entendrez plus au long comment les Geands naſquirent en ce monde... & ne vous faſchera, ſi pour le preſent ie m'en deporte. Combien que la choſe ſoit telle, que tant plus ſeroit remembree, tant plus elle plairoit à voz ſeigneuries : comme vous auez l'autorité de Platon... qui diƈt eſtre aulcuns propos... qui plus ſont delectables, quand plus ſouuent ſont rediƈtz. »

Burgaud des Maretz conſidère ce paſſage comme contraire à l'opinion que nous venons de ſoutenir, mais ſes objeƈtions nous ſemblent très-faibles :

« On ne *remet* pas, dit-il, une choſe à la veille, mais au lendemain. » Comprendre ainſi l'expreſſion de Rabelais, c'eſt confondre le ſens aƈtuel du mot avec l'acception qu'il avait au temps de l'auteur. *Remettre*, conformément à l'étymologie latine *remittere*, ſignifie ici *renvoyer :* « Je vous *renvoie* à la grande chronique Pantagrueline. »

Le futur *vous entendrez*, paraît auſſi à Burgaud des Maretz un argument en faveur de ſa thèſe; mais Rabelais dit *vous entendrez*, parce qu'il s'adreſſe au lecteur de *Gargantua*, qui lit le nouveau roman ſuivant l'ordre naturel, & n'abordera les aventures du fils que lorſqu'il connaîtra celles du père. La fin du paſſage, dont Burgaud des Maretz ne parle pas, eſt encore plus formelle : Rabelais y fait remarquer fort clairement qu'il n'a pas beſoin de répéter ce qu'il a déjà dit.

Du reſte la rédaƈtion même du titre du premier ouvrage de Rabelais ſuffirait pour réſoudre la queſ-

tion. M. Beuchot l'avait remarqué, dès 1823, dans un article *Sur les premières éditions de Rabelais* [1].

« Lorsqu'en 1546, dit-il, Rabelais donna la continuation de son bizarre ouvrage, il l'intitula : *Le tiers liure des faictz & dictz heroicques du noble Pantagruel.* Une nouvelle suite parut en 1548, sous ce titre : *Le quart liure des faictz,* &c.

« On voit que dans ces publications de 1546 & de 1548 le titre rappelle les publications antérieures. Comment se fait-il qu'il n'en soit pas de même pour le titre du second livre, où le premier n'est pas rappelé? N'est-on pas porté à croire que ce qui forme aujourd'hui le premier livre n'était pas alors imprimé? Ce qui n'est qu'une conjecture devient quelque chose de plus quand on examine avec un peu d'attention le titre du volume de 1535. Il porte, ainsi que je l'ai dit: *La Vie inestimable du grand Gargantua, pere de Pantagruel... liure plein de pantagruelisme.*

« *Pantagruel* & le *Pantagruelisme* étaient donc déjà connus en 1535. Ils ne pouvaient l'être, ce me semble, que par la publication qui avait été faite en 1533 des faits & des prouesses de Pantagruel. Si Pantagruel eût été connu avant son père, Rabelais n'eût pas mis sur le titre de son premier livre : *Gargantua pere de Pantagruel;* il eût mis sur le titre du second : *Pantagruel fils de Gargantua.* Et de cette circonstance, que ce n'est point l'intitulé du second livre qui rapelle le premier, mais au contraire le premier qui rappelle le second, je conclus que le premier livre *(Gargantua)* n'a été publié qu'après le second. »

Une autre preuve, d'une nature plus délicate, & qu tient à la composition même de l'ouvrage nous est obligeamment indiquée par M. Baudry : Quand Rabelais écrivait *Pantagruel* un personnage important de son roman, frère Jean des Entommeures, n'était pas encore

1. *Bibliographie de la France, ou Journal général de l'imprimerie & de la librairie.* Année 1823, page 443.

ſorti de ſon cerveau, il ne l'a créé qu'en compoſant *Gargantua*. Il en réſulte pour le lecteur actuel que frère Jean, qui tient une ſi grande place dans le premier livre, n'eſt pas nommé dans le ſecond, tandis qu'on le retrouve dans chacun des trois autres.

Il en eſt de même à l'égard de quelques autres perſonnages moins importants, tels que Ponocrate & Gymnaſte, qui, créés ſeulement dans le *Gargantua*, ne paraiſſent point dans le *Pantagruel*.

L'antériorité de ce livre ſemble ſi bien démontrée, que nul n'aurait ſongé à la contester, ſi l'on n'avait cru d'abord à la néceſſité de reconnaître, par une ſorte de conſéquence forcée, Rabelais pour l'auteur des *grandes Cronicques*. Elles paraiſſent, dans leur enſemble, tellement indignes de lui, que ſes nombreux & fervents admirateurs ont mieux aimé nier l'évidence que de les lui attribuer.

Une conjecture fort ſenſée de M. Gaſton Paris eſt de nature à les tirer d'embarras.

« Je ne doute pas, dit-il, que ce livre, antérieur à 1526, n'ait été revu par Rabelais qui le publia ſans doute à Lyon en 1532. En effet le premier livre du *Pantagruel* eſt de la fin de 1532, & le *Gargantua* auquel il eſt fait alluſion dans le prologue était certainement un livre nouveau. Tous deux, le *Gargantua* revu par Rabelais & le *Pantagruel*, ont paru, ſuivant une probabilité qui touche à la certitude, chez le même éditeur lyonnais, à un très-faible intervalle. C'eſt ce qui rend bien vraiſemblable la participation de Rabelais à l'édition revue du *Gargantua;* il était à Lyon depuis le commencement de 1532 [1] ».

Ainſi s'explique qu'on trouve de temps à autre, au milieu d'un récit plat & inſipide, un détail ſpirituel & vraiment comique, tout à fait de nature à être attribué à notre auteur.

1. *Revue critique*, 4e année, p. 328, note 1.

« N'eſt-ce rien, dit Charles Nodier [1], que cette piquante figure d'énumération qui caractériſe avec une préciſion fantaſque l'aplomb imperturbable des menteurs de profeſſion ? Je l'avois regardée juſqu'ici comme une invention de Rabelais, & je la trouve à toutes les pages des *Chroniques*. Il faudroit donc qu'il l'eût dérobée à ſes prédéceſſeurs, & on ne faiſoit guère avant Rabelais de l'eſprit à la manière de Rabelais. Il n'a pas conſervé, à mon grand regret, ce joli paſſage des guerres du géant contre les Hollandois & les Irlandois, ſous le commandement du roi Artus : « En « peu de temps il (*Gargantua*) en tua cent mille deux « cents & dix iuſtement, & vingt qui faiſoyent les « mors ſoubz les aultres. »

Ces traits, ſpirituellement naïfs, ſont plus nombreux encore dans la réimpreſſion des *Cronicques* de l'année 1533, à laquelle, ſuivant nous, Rabelais a également mis la main. Ce paſſage aſſez plat du texte de 1532 : « Y auoit ſix hommes qui ne ceſſoient de trancher la chair deſſus ledict tranchouer et mettre par quartiers : et chaſcun quartier de beuf ne lũy montoit que vng morceau [2], » devient beaucoup plus piquant en 1533 : « Y auoit vingt hommes qui ne ceſſoyent de decouper la chair, & la mettre par quarties ſeullement Car d'vng beuf il n'en faiſoit que quatre petits morceaulx, et ne oſoit pas les faire plus gros pour cauſe qu'il ſe vouloit monſtrer honneſte a table. Et maſchoit les os comme on faict communement les os des alouettes. »

Ou je me trompe fort, ou c'eſt là du Rabelais, & du meilleur ; il ſe montre plus d'une fois auſſi dans le dénoûment fort développé ajouté en 1533 aux *Grandes Cronicques*. Elles ſe terminent dans ce texte par cette réclame en faveur, tant de *Pantagruel*, qui venait de paraître, que des ſuites que ſon auteur ſongeait dès lors à lui donner.

---

1. *Des matériaux dont Rabelais ſ'eſt servi*, p. 11.
2. Page 38.

« Gargantua... eut vng filz de Badebec fon efpoufe, equel a faict autant de vaillances que Gargantua. Et e pourrez veoir par la vraye Chronicque, laquelle eft 'ne partie imprimée. Et quelque iour que meffieurs le Sainc Victor vouldront, on prendra la coppie de la efte des faicts de Gargantua, & de fon filz Pantagruel. »

Les *Chroniques gargantuines* fe multiplièrent enfuite ous divers titres, tantôt s'enrichiffant de quelques norceaux du nouveau *Gargantua* & de *Pantagruel*, antôt fe condenfant au contraire fous une forme des lus concifes pour rentrer dans les limites reftreintes les volumes de la *Bibliothèque bleue*.

Nous ne nous arrêterons pas à ces publications nformes; il nous fuffit d'avoir attiré l'attention fur 'ouvrage primitif dont nous allons reproduire le texte, & qui a fourni, comme on pourra s'en affurer, de nombreux points de départ aux facétieufes amplifications de Rabelais.

A nos yeux, le feul mérite que puiffe préfenter la réimpreffion d'une rareté bibliographique de ce genre, c'eft l'exactitude. Nous avons cherché à la pouffer fi loin que, non content de faire exécuter un fac-fimile du titre, nous avons confervé, dans l'ouvrage, les fautes typographiques qui s'y rencontrent en grand nombre. Nous n'avons jugé néceffaire de les accompagner, ni de la mention *fic*, qu'il aurait fallu répéter trop fouvent, ni d'aucune note rectificative, car elles font de nature à être corrigées à première vue par le lecteur, & ne peuvent donner lieu à aucune difficulté.

LEs grandes et

inestimables Cronicq̃s: du grant & enor-
me geant Gargantua: Contenant sa genealogie,
La grādeur & force de son corps. Aussi les merueil-
leux faictz darmes quil fist pour le Roy Artus, cō-
me verrez cy apres. Imprime nouuellemēt. 1532



¶ *Comment au temps du bon roy Artus il estoit vng tresexpert Nigromancien que on appelloit Merlin.*

TOVS bons cheuailliers et gentilz hommes vous debuez scauoir que au temps du bon roy Artus, il estoit vng grant philosophe nomme Merlin, Lequel estoit expert en lart de nigromance plus que nul homme du monde. Lequel iamais ne cessa de secourir lestat de noblesse, dont il merita par ces faictz estre appelle prince des nigromanciens. Ledict Merlin fist de grandes merueilles, lesquelles sont fortes a croire a ceulx qui ne les ont veues. Merlin estoit du grant conseil du roy Artus, et toutes les demandes quil faisoit en la court dudit Roy, luy estoyent octroyees, fust pour luy ou pour aultres. Il guarentit le Roy et plusieurs de ses barons et gentilz hommes de grans perilz et dangiers. Il fist plusieurs grans merueilles. Entre lesquelles il fist vne nauire de cinq cens tonneaulx qui alloit vagant sur terre ainsi que vous en voyez sur mer. Et plusieurs aultres merueilles qui sont trop prolixes a racompter comme vous verrez plus a plain.

Comment Merlin dist au roy Artus que il auroit beaucoup daffaires contre ses ennemys.

APRES plusieurs merueilles faictes par Merlin, a la louenge & au prouffit du roy Artus, Merlin dist. Treschier et magnanime prince vueillez scauoir que vous aurez beaucoup daffaires contre voz ennemys. Parquoy sil vous plaist ie y veulx remedier, puis que suis a vostre seruice, car tousiours ny pourray estre, car ie seray trompe & detenu par femmes, mais soyez certain que tant que seray en mon liberal arbitre ie vous garderay de la main de voz ennemys. Atant parla le roy a Merlin et luy dist. Dea Merlin nest il possible de euiter ce peril pour tout mon royaulme, non pas dist Merlin pour tout le monde. Adonc dist le Roy que il fist ce que il luy plairoit, et quil nespargne riens de son Royaulme. Alors Merlin mercia le roy de loffre quil luy faisoit. Luy qui scauoit toutes choses, C'est a scauoir le temps passe par ses ars, et le temps a venir par le vouloir de dieu. Ledit Merlin print congie du bon Roy, & se fist porter a la plus haulte montaigne de orient, et porta vne ampolle du sang de Lancelot quil auoit recueillie de ses playes apres que il auoit tournoye ou combatu contre aulcun cheuallier. Oultre plus porta la rongneure des ongles des doibs de la belle genieure espouse du roy Artus, qui pesoyent l'estimation de .x. liures. Merlin estant à la montaigne sur le hault dicelle fist vne enclume dacier grosse comme vne tour, et les marteaulx conuenables iusques au nombre de troys, Lesquelz par ses ars il fist que ilz frappoyent si impetueusement sur lenclume que il sembloit que se fust fouldre qui descendist du ciel, et tout par compas.

Comment Merlin fiſt apporter les oſſemens de deux balleines pour faire le pere et la mere de Gargantua.

INCONTINENT que Merlin eut entendu ſes marteaulx, il fiſt apporter les oſſemens de vne balleine maſculine, & les arrouſa du ſang de ladicte ampolle, & les miſt ſur lenclume, et en brief furent conſommez leſdictz oſſemens et mis en pouldre, & adonc par la challeur du ſoleil de lenclume & des marteaulx fut engendre le pere de Gargantua, moyennant ladicte pouldre. Apres Merlin fiſt apporter les os de vne balleine fumelle, et meſla les ſuſdictz ongles de la royne, puis miſt le tout ſur lenclume comme ia auoit faict. Et de icelle pouldre fut faicte la mere dudict gargantua.

Comment Merlin fiſt vne merueilleuſe iument pour porter le pere & la mere de Gargantua.

APRES que Merlin eut acheue ceſte merueilleuſe beſongne. Il neuſt pas ſi toſt pouſe la derniere pouldre pour faire la femme que il veiſt lhomme qui eſtoit de la groſſeur dune baleine, & de longueur a lequipollent comme doibt eſtre vng droict homme : ce voyant Merlin getta ſon ſort ſur luy, et le fiſt dormir iuſques a neuf iours auſquelz neuf iours debuoit eſtre faicte la femme. Le prince Merlin voyant le geant endormy propoſa luy faire vne beſte pour le porter. Et pource regarda ca & la, et veit les relicques de vne iument que il print, & miſt ſus lenclume & en fiſt vne ſi grant iument & ſi puiſſante quelle pouoit bien porter les deux auſſi

facillement que faict vng cheual de dix efcus vng fimple homme, & apres ce lenuoya paiftre aual la montaigne.

ℂ *Comment Merlin rompit les enchantemens* [1].

QVANT Merlin eut faicte cefte grande & merueilleufe iument il rompit les enchantemens et apperceut que fa femme eftoit ia faicte de la grandeur de lhomme, & adonc ledict homme va regarder la femme difant, que faictz tu la Galemelle, dift la femme, ie attens grant Gofier mon amy. Adonc Merlin fe print a rire, & leurs dift que les parolles eftoyent belles, et que il vouloit que ilz euffent ainfi nom. Adonc aduiferent ledict Merlin, & luy firent honneur comme a leur fouuerain feigneur, puis Merlin leur fift grant chere, & leur dift. Allez aual cefte montaigne & me admenez vne iument que y trouuerez.

ℂ *Comment grant Gofier et Galemelle allerent querir la iument, & engendrerent Gargantua.*

ADONC par le commandement de Merlin grant Gofier & Galemelle defcendirent au bas de la montaigne pour aller querir la grant iument, grant Gofier qui fut le premier au bas de la montaigne regardoit venir Galemelle, & prenoit plaifir à regarder lentredeux de

1. Ici commence une lacune qui s'étend jufqu'aux mots *en print vne douzaine* (page 30, ligne 5) inclufivement. Cette lacune est produite par l'absence du feuillet Aiii. Il eft probable que ce feuillet a été volontairement enlevé à caufe du récit fort libre qu'il contient. Nous avons complété le texte à l'aide de l'édition fans date.

ſes chauſes (car ilz eſtoyent tous nudz). Adonc que Galemelle fut deſcendue, il luy demanda quelle chauſſe elle auoit la. Adonc luy reſpond en eſlargiſſant ſes cuyſſes quelle auoit celle playe de nature, grant Goſier regardant la playe large et rouge comme le feu ſainct Anthoine, le membre luy dreſſa, lequel il auoit gros comme le ventre dune cacque de haren, & long a aduenant, il diſt à Galemelle que il eſtoit barbier, & que de ſon membre feroit eſprouuette pour ſauoir ſe la playe eſtoit parfonde, a laquelle playe il ne trouua nul fons toutesfoys ſi bien leur agrea le ieu que il engendrerent Gargantua, puis menerent la grant iument a Merlin, & Merlin leur diſt. Vous auez engendre vng filz qui fera grans faictz darmes, et donnera ſecours au roy Artus a lencontre de ſes ennemys, & pourtant vous le debuez bien traicter & nourrir, & le vous commande, et que faciez prouiſion de viures pour quant il ſera ne ſur terre. En oultre ie vous ditz que ie ne feray plus auecques vous, et vous commande ſur peine de me deſobeir que quant voſtre filz ſera en leage de ſept ans, que vous deux ladmenez a la court du roy Artus en la grant bretaigne, & que apportez aulcunes choſes de par deca pour manifeſter & monſtrer voſtre puiſſance. Adonc diſt grant Goſier Treſchier ſeigneur comme trouuerons nous le chemin, quant iamais nous ny fuſmes. Diſt Merlin vous trounerez la teſte de vouſtre iument vers occident, et la laiſſez aller, & elle vous conduyra bien ſans faillir. Et adonc Merlin print congie deulx, dont il demenerent ſi grant dueil que on les euſt bien entenduz de dix lieues, et plouroyent ſi treſſort que deux moulins euſſent peu mouldre de leaue qui leurs ſortoit des yeulx.

Q RANT GOSIER et Galemelle ſen vont à la chaſſe pour oblier lennuy quilz auoyent de Merlin, ou ilz trouuerent vne grande trouppe de cerfz, grant Goſier ſen alla apres, et en print vne douzaine des plus grans. Adonc regarda derriere luy, et ne veit point Galemelle, car elle nauoit point de couſtume de demourer derriere. Adonc chargea les douze beſtes a ſon col pour veoir ou elle eſtoit demouree. Quant il fut pres delle il aduiſa que elle eſtoit acouchee, & apperceaut que ceſtoit dung filz maſle. Adonc le nomma Gargantua (lequel eſt vng verbe grec) qui vault autant a dire : comme tu as vng beau filz. Adonc la mere diſt que elle vouloit que il euſt ainſi nom : et le pere fut dacord. Lors prindrent lenfant Gargantua chaſcun par vne main, & le menerent a la montaigne ou ilz faiſoyent leurs demourances. Aulcuns acteurs veullent dire que Gargantua fut totallement nourry de chairs en ſon enfance. Ie dis que non (ainſi que dit Morgain & pluſieurs aultres) car ſa mere pouoit bien porter a chaſcune de ſes mammelles cinquante pippes de laict. Le pere et la mere prenoyent plaiſir a le nourrir, car il leur faiſoit tout plain de petis paſſe temps : aulcuneſſoys il ſe eſbatoit a getter des pierres du hault en bas de la montaigne comme font petis enfans : leſquelles neſtoyent point moindres de la peſanteur de troys tonneaulx de vin : et par foys ſen alloit eſbatre en la foreſt comme font petis iouuenceaulx : et quant il veoit aulcun oyſeau pour ſon plaiſir il leur gettoit quelque pierres : leſquelles pierres luy ſembloyent bien petites. Elles neſtoyent pas moins groſſes que deux meulles de moulin. Et ſi luy peſoyent moins en la main que ne feroit vne demye noix en la main dung homme de maintenant.

¶ *Comment grant Gosier et Galemelle penserent de leurs affaires pour aller chercher Merlin a la court du Roy Artus.*

GRANT GOSIER aduise que leur filz est grant & bien nourry & que les sept ans saprochent et que il fault quilz le menent a la court du Roy Artus ainsi que leur a dit Merlin a son departement. Lors sen va grant Gosier dung coste & sa femme de lautre pourchasser des viures. Tant firent que en peu de temps quilz eurent assez pour faire leur voyage. Et les chargerent lesditz viures sur la grant iument : qui estoit bien a lestimation de cinq cens charges de pain & chairs fresche & salee. De vin ne faisoyent point de prouision. Puis tournerent la grant iument la teste vers les parties doccident : & donnerent a Gargantua vne verge pour la toucher : laquelle estoit comme vng grant mas de nauire. Au regard de grant Gosier & Galemelle ilz prindrent chascun vng grant rochier sur leur teste pour monstrer leur puissance au roy artus quant ilz seroyent en son royaulme (ainsi que leur auoit conseille Merlin a son departement) desquelz rochiers vous orrez parler plus a plain en lhystoire.

¶ *Comme ilz se misdrent a chemin Et des forestz de champaigne.*

TANT a faict grant Gosier et sa compaignie quilz sont arriuez a Romme, & de la sont venuz en allemaigne, en souyce : Et au pays de Lorraine : et de la grant champaigne : ou il y auoit pour ce temps la de grans boys : & de celluy temps sabbatoyent les grans forestz Car il failloit passer par dedans. Quant la grant

iument fut dedans les foreſtz de champaigne les mouches ſe prindrent a la picquer au cul ladicte iument qui auoit la queue de deux cens braſſes. Et groſſe a laduenant : ſe print a eſmoucher : & alors vous euſſiez veu tomber ſes gros cheſnes menu comme greſle : & tant continua ladicte beſte que il ny demoura arbre debout que tout ne fuſt rue par terre : et autant en fiſt en la beaulce : car a preſent ny a nul boys : et ſont contrainctz les gens du pays de eulx chauffer de feurre ou de chaulme. Et Gargantua qui ſuyuoit ladicte iument : & ne la pouoit arreſter ſe miſt vng ecot de boys ou petit orteil qui peſoit plus de deux cens liures. Gargantua ſe trouua blece et ſe print a clocher en diſant a ſon pere & mere que il ſe vouloit repoſer. Alors ſen allerent au riuaige de la mer ou a preſent eſt le mont ſainct michel. Quant grant goſier & galemelle & Gargantua furent au riuaige de la mer ilz furent bien eſbahys de veoir tant deaue. Alors grant Goſier demanda le chemin pour aller en la grant bretaigne ou ſe tenoit le Roy artus : et on luy diſt que il leur conuenoit paſſer la mer ſilz y vouloyent aller. Ce pendant Gargantua penſoit ſon petit orteil & y mettoit vne tante que neſtoit pas moins longue de troys toiſes & eſtoit ladicte tante le bout dung clochier dune petite parroiſſe qui eſtoit la aupres : duquel clochier il en auoit oſte la croiſee ou eſtoit le coq : car elle luy euſt faict mal a ſa playe a cauſe des croiſons : & ne miſt guieres la playe a eſtre guerie. Et notez que il failloit quatre cens aulnes de toille pour faire la bande dudit petit orteil ſauf demy quartier iuſtement Car il lauoit vng peu enfle a cauſe du mal quil y auoit eu parauant.

ALORS que ſceurent les gens du pays que ilz eſtoyent au riuaige vous euſſiez tant veu venir de gens de toutes pars pour les veoir que ceſtoit vne choſe ineſtimable, dont entre toutes nations qui y vindrent, les bretons leur firent beaucoup de mal. Et deuez ſcauoir

que ce quilz portoyent ſur leur teſtes ilz le mirent bas & les viures que portoit la grant iument ſur ſoy : puis lenuoyerent paiſtre parmy les landes : & comme bons meſnagiers ſerrerent bien leur bagaige. Mais ne ſceurent ſi bien faire ne garder leur vitaille que en peu dheure vous neuſſiez veu ces Bretons a lentour de ces rochiers caches de peur que on ne les veiſt : & aucques grans couſteaulx lung couppoit vne grant piece de venaiſon, lautre vne groſſe piece de beuf : tant y vindrent de foys que grant goſier les apperceut. Lors iura que ſe ilz namendoyent ce que il luy auoyent deſrobe que ilz mangeroyent toutes les vaches de leur pays. Ce voyant les bretons ilz leur baillerent deux mille vaches pour recompenſe, ſans les veaulx qui ne furent pas du conte. Adonc grant goſier & Galemelle dirent que ilz garderoyent bien que plus ne feuſſent deſrobes par le moyen des deux rochiers, Et alors ledit grant goſier et Galemelle prindrent chaſcun le ſien ſur la teſte ainſi que les auoyent apportez dorient. Et puis ſe mirent en la mer diſant que quant ilz en auroyent affaire qui les pourroyent auſſi bien aller querir comme il les auoyent portez. Et quant grant goſier fut aſſez auant il miſt le ſien ſur la riue de la mer lequel rochier a preſent eſt appelle le mont ſainct Michel. Et miſt ledit grant goſier la poincte contre mont : et le puis prouuer par pluſieurs micheletz. Et eſt ledit rochier treſbien garde de preſent au noble roy de France comme vrayes relicques precieuſes. Galemelle vouloit mettre le ſien contre mais grant Goſier diſt quelle nen feroit riens & que il le failloit porter plus auant, penſant a luy meſmes que tel pourroit prendre lung qui ne prendroit pas lautre. Galemelle fiſt le commandement, & le porta plus loing. Et eſt ledit rochier de preſent appelle tombelaine. Apres ſen ſont retournes les deux perſonnaiges ou il ont trouue Gargantua qui ſe gardoit que les bretons ne beſongniſſent a ſa perte comme aultreſfoys auoyent faict.

¶ *Comment le père et la mère de Gargantua moururent dune fiebure et comment Gargantua emporta les cloches de noſtre dame de paris.*

APRES que grant goſier & Galemelle furent venuz de porter les deux rochiers : il leur print vne fieure continue laquelle ſi treſfort les tourmenta que en brief ilz mouru-rent par faulte dune purgation. Parquoy gargantua ſe cuyda deſeſperer car il ſe arracha les cheueux & ſe gratoit la teſte. Il frappoit du pie contre terre, il ſe detordoit les bras : ceſtoit merueille du dueil quil demenoit. Puis ſon dueil paſſa & luy ſouuint quil auoit ouy dire que Paris eſtoit la plus grant ville du monde il luy print enuie de y aller car il appetoit a veoir choſes nouuelles comme ſont ieunes gens. Lors il monta ſur ſa grant iument & ſe miſt a chemin, quant il fut pres il ſe miſt a pied & enuoya paiſtre la iument, puis va entrer en la ville et ſe alla aſſeoir ſur vne des tours de noſtre dame, mais les iambes luy pendoyent iuſques en la riuiere de ſeine et regardoit les cloches de lune & puis de lautre & ſe print a branſler les deux qui ſont en la groſſe tour leſquelles ſont tenues les plus groſſes de France. Adonc vous euſſiez veu venir les pariſiens tous a la foule qui le regardoyent & ſe mocquoyent de ce que il eſtoit ſi grant. Lors penſa que il emporteroit ces deux cloches & que il les pendroit au col de ſa iument ainſi que il auoit veu des ſonnettes au col des mules. Adonc ſen part & les emporte, qui furent marris ce furent les pariſiens car de force ne falloit point vſer contre luy. Lors ſe mirent en conſeil, et fut dit que lon yroit le ſupplier que il les apportaſt et miſt en leurs places ou il les auoit prinſes et que il ſen allaſt ſans plus reuenir, et luy donnerent troys cens beufz & deux cens moutons

pour son disner ce que accorda Gargantua puis sen alla ledit Gargantua sur le riuaige de la mer dont il estoit venu & lors recommensa son dueil : quant il ne veit point son pere et sa mere la ou il les auoit laissez mors, car Merlin qui scauoit tout estoit venu pour le reconforter lequel les auoit faict enterrer. Ledit Melin vint a Gargantua & luy dist ne te deconforte plus pour la mort de ton pere & mere, car ie les ay faict enterrer en ce lieu la. Lors dist Gargantua qui estes vous qui ainsi parles, dist Merlin ie suis celluy qui commanda a ton pere que il vint par deca pour te presenter au Roy artus. Dea dist Gargantua esse vous qui auez nom Merlin ouy dist il & pourtant dispose toy pour ten venir auec moy en la grant bretaigne seruir le Roy. Alors dist Gargantua, sire Merlin ie suis a vous, ayes pitie du pouure orphelin, puis dist Merlin va querir ta iument et passerons la mer car il est heure de partir. Gargantua fist son commandement & amena ladicte iument pres du riuaige de la mer laquelle eut peur de ondes en sorte que on leust ouye ronfler de dix lieux puis se print a saulter ruer et courir. Merlin voyant que Gargantua vouloit aller apres luy dist que il la laissast aller & quelle alloit en flandres et que ladicte iument estoit chaulde et pourroit estre couuerte de beaulx poulains dont les flamans auroyent de la rasse & que vne aultre foys la pourroit recouurer. Mais tant y fut ladicte iument quelle fist poulains & poulaines, pourtant saichez que de ycelle est venu le nom des grans iumens de Flandres.

ℭ *Comment Merlin mena Gargantua en la grant bretaigne.*

APRES la perte de la grant iument Merlin fift venir vne nue qui porta luy & Gargantua fur le bort de la mer pres Londres. Lors dift Merlin a Gargantua, tu matendras icy & ie iray vers le bon Roy artus lequel te fera grant chere, & te deliurera vng don qui moult te plaira. Et pourtant ne le refufe de rien que il te commande, non feray ie dift Gargantua, ie feray tout voftre vouloir. Alors fen va Merlin qui falua le Roy puis dift, Trefpuiffant prince iamaine vng perfonnaige en vouftre pays lequel eft affez puiffant pour deffaire & mettre affin tous voz ennemys filz eftoyent affemblez en vng oft : & plus de cent mille hommes darmes dauantaige. Dea dift le Roy comment eft il poffible, moy qui ay tant de vaillans gens de guerre iay perdu deux batailles cefte fepmaine paffee. Sire dift Merlin a cefte foys leur monftrerez que il ne vous doibuent pas venir veoir de fi pres. Adonc le Roy & les feigneurs & barons auec Merlin montent a cheual. Et tantoft ont trouue Gargantua qui fe promenoit dont le Roy et les barons furent fort efmerueilles de fa groffeur & haulteur. Lors le roy le falua & Gargantua luy rendit fon falut comme a tel prince appartenoit : et le Roy luy demanda fon nom. Sire de fon nom ne vous foucies car il eft pour fe deffendre en guerre contre fon homme. Et gargantua leur refpondift que fil y en auoit trente mil hommes que il ne luy feroyent riens : adonc luy dift le Roy que fil vouloit aller combatre contre les Gos & Magos lefquelz luy faifoyent guerre que il labilleroit de liuree & luy bailleroit gaiges & bouche a court. Lors le mercia Gargantua & dift que lon luy fift vne maffe de fer de foixante piedz de long : & que par le bout elle feuft

groſſe comme le ventre de vne tine. Lors commanda le Roy que len cherchaſſe des fourgerons pour ce faire Au ſurplus le Roy luy diſt que ces Gos et Magos eſtoyent fors & puiſſans & que ilz eſtoyent armez de pierre de taille & que il en auoit vng qui eſtoit ſon priſonnier lequel luy faiſoyt peur quant il le regardoit. Lors diſt Gargantua. Sire vous plaiſt il que ie le voye : et le Roy diſt que ouy : & enuoya querir ledit priſonnier comme diſt eſt. Et quant Gargantua le veit diſt. Sire voulez vous que ſe priſonnier ne vous face plus peur. Lors diſt le Roy faictes ce que vous vouldres. Et ſouldain Gargantua print ledit priſonnier par le collet et le getta deuant tous les Barons ſi treſhault que lon ne le pouuoit veoir puis tomba tout mort auſſi froiſſe que ſi vne tour fuſt tombee ſur luy. Puis diſt Gargantua. Sire ne craignes rien plus ceſtuy icy car il ne vous fera plus de peur.

LA maſſue fuſt tantoſt faicte par la ſcience de Merlin tel que il luy failloit et en brief fuſt amenee dedans vne grant charrette comme on faict vne piece dartillerie : et preſentee a Gargantua lequel la print bien legierement & iura deuant tous les aſſiſtens que iamais ne beuroit ne mengeroit que les Gos et Magos neuſſent tous ſentiz que peſoit la maſſe que il tenoit en ſa main. Adonc vint vng poſte par le commandement du Roy artus qui le mena au camp des Gos et Magos & les monſtra audit Gargantua : diſant voyla les traiſtres Gos et Magos qui nuyt et iour nous veulent deſtruire. Et tout ſoudain Gargantua ſe fourre en la bataille comme vng loup, en vng troupeau de brebiz frapant de ſa maſſue ſa et la criant viue le bon Roy artus : car ie vous monſtreray loffence que luy aues faicte. Les Gos et Magos voyant que il eſtoit pire que vng grant dyable pour eulx ne luy ſcauoyent que faire fors tendre le dos : et demandoyent mercy

Mais il nauoit pitie de nulz quelz quilz feussent. Lors vint larmee du roy artus qui fist le pillaige. Et Gargantua retourna a Londres par deuers le roy, et Merlin leur conta le cas : dont le roy fut fort ioyeulx de ses vertus. Lors commanda le Roy dresser les tables pour Gargantua : et commanda faire les feuz de ioye en la cite pour la victoire quil auoit contre ses ennemys les Gos et Magos. Lors se assist Gargantua a table : & a este assis presentement. Et pour entree de table luy fut seruy les iambons de quatre cens pourceaulx sallez : sans les andouilles et boudins : et dedans son potaige la chair de deux cens lieures : & quatre cens pains : dont vng chascun pesoit cinquante liures : & la chair de deux cens beufz gras : dont il auoit menge les trippes de lentree de table. Et ne doubtez pas que le tranchouer la ou on luy tranchoit sa chair ne feust merueilleusement bien grant : car il pouoit bien tenir dessus ledit tranchouer la chair de troys ou de quatre beufz : & y auoit six hommes qui ne cessoyent de trancher la chair dessus ledict tranchouer et mettre par quartiers : et chascun quartier de beuf ne luy montoit que vng morceau : Et quatre puissans hommes qui sans cesser a chascun morceau quil mangeoit luy iectoyent chascun vne grande paleree de moustarde en la gorge : & pour la defferte luy seruent quatre tonnettes de pommes cuyttes : et beut dix tonneaulx de cidre a cause quil ne beuuoit point de vin[1].

---

1. Édition de 1533 :

Et ne doubtez pas que le tranchouer la ou on luy tranchoit sa chair ne fust merueilleusement grant, car il pouoit bien tenir dessus la chair de troys ou quatre beufz, & y auoit vingt hommes qui ne cessoyent de decouper la chair & la mettre par quarties seullement, Car dung beuf il nen faisoit que quatre petits morceaulx, et ne osoit pas les faire plus gros pour cause quil se vouloit monstrer honneste a table. Et maschoit les os comme on faict communement les os des alouettes. Oultre plus il y auoit quatre puissans hommes qui auoyent chescun vne pelle, et chascun morceau quil prenoit ilz luy iettoyent vne palleree de moustarde en la gorge, et pour la defferte luy fut presente quarente

❡ *Comment Gargantuá fut habille de la liuree du Roy artus.*

APRES que les tables furent leuees & que Gargantua euſt prins ſa refection legierement non pas comme ſont vng tas de gallans, mais en eſcoutant les belles parolles et honneſtes ieulx & deuiſes du Roy et des princes qui la aſſiſtoyent, e quoy il prenoit plus de plaiſir cent mille foys quil ne faiſoit a boyre ne a menger. Le roy voyant que graces eſtoyent rendues & acheuees de dire, il manda querir ſon grant maiſtre dhoſtel, et luy commanda que il fiſt faire les habillemens de liuree de Gargantua, & quil fuſt fourny de chemiſe & de tous aultres veſtemens. Lors diſt le maiſtre dhoſtel que ainſi feroit il faict, puis que il luy plaiſoit le commander. Puis fut leue par le commandement dudict grant maiſtre dhoſtel, huyt cens aulnes de toille pour faire vne chemiſe audict Gargantua, et cent pour faire les couſſons en ſorte de carreaulx, leſquelz ſont mis ſoubz les eſſelles.

❡ Pour faire ſon pourpoint fut leue ſept cens aulnes de ſatin, moytie cramoyſi et moytie iaulne, et trente deux aulnes & demy quartier de velours vert pour faire la bordeure dudict pourpoint.

❡ Pour faire des chauſſes audict Gargantua fut achapte deux cens aulnes deſcarlate, et troys quartiers & demy, cheux le drappier.

❡ Pour faire le ſaye de liuree fut leue neuf cens aulnes & demy quartier, moytie rouge & iaulne.

❡ Pour faire la bordure fut achapte. lxx. aulnes de velours cramoyſi : moytie rouge & moytie iaulne, ainſi comme eſt dict par deuant.

---

tonnettes de pommes cuyttes, & beut cent tonneaux de godale, & trente & demy de citre a cauſe quil ne auoit point de vin.

¶ Pour faire le manteau fut leue quinze cens aulnes vng cartier & demy de drap iuſtement.

¶ Pour faire ſes ſouliers fut achapte chez les conroyeurs cinquante peaulx de vache & demye.

¶ Pour faire les courroyes a les fermer fut achapte deux douzaines de peaulx de veau iuſtement.

¶ Pour carreler leſdictz ſoulliers fut achapte cheux les taneux le cuyr de trente ſix beufz.

¶ Pour faire ſon bonnet a la coquarde fut baille au bonnetier deux cens quintaux de laine deux liures et demye et vng quart iuſtement.

¶ Son plumart peſoit bien cent troys liures vng quarteron & dauantaige.

¶ Gargantua auoit vng ſignet dor en vng de ſes doys. Auquel auoit troys cens marcs dor, dix onces & deux deniers & demy & y auoit vng rubiz enchaſſe dedans ledict ſignet qui eſtoit merueilleuſement bien eſtime : & peſoit cent trente liures & demye.

¶ Au regard de monteure quoy quon en dye, il reffuſa de en prendre a cauſe que il alloit bien a pied : car en trente pas il faiſoit autant de chemin que vng poſte euſt ſceu faire a quatre cheuauchees auecques vng bon cheual.

¶ *Comment Gargantua remercya Merlin a ſecret.*

APRES que les habillemens furent paracheuez & que Gargantua ſe veit en ce point atourne & veſtu de ſes ſumpteulx habillemens il reſſembloit au paon qui faict la roue, car il miſt ſes deux mains ſur ces deux couſtez en la preſence du bon Roy artus et de tous les gentilz hommes & nobles barons & aſſiſtans de ſa court qui la eſtoyent preſens. Adonc ledict gargantua eſtant eſleue ſur ces deux piedz il ſe regarda dung fier couraige en faiſant deux ou troys tours de la teſte, puis diſt : bon faict croire le conſeil

dung prudent & saige homme tel comme celluy de monseigneur Merlin : car bien me dist ce que ie voy maintenant quant il dist que ne reffusasse en rien le bon Roy artus, car pour vng simple seruice que luy ay faict dauoir destruytz & vaincuz les gos & magos : il ma tant ayme quil ma donne ces sumptueux habitz : dont ie suis fort tenu a luy. Lors dist le Roy artus a Merlin. Cher amy nous regardons gargantua qui est bien aise destre ne : & dit du bien de vous & de la court. Parquoy il me semble que il seroit bon que vous alliez vous monstrer deuant luy veoir sil fera ce que il dict : Puis dist merlin. Sire il fera plus fort mille foys. Adonc Merlin sen va deuant Gargantua. Et quant Gargantua apperceut Merlin il vint vers luy & le salua. Puis Merlin demanda quelle chere & comme il se portoit. Et gargantua qui estoit gay, respond que tresbien se portoit, et sur ce il se print a rire si tresfort & de si grant affection : pour la gentillesse de sa personne & de lamour que il auoit a Merlin & au roy Artus que on lentendoit rire de sept lieues & demye. Apres dist Gargantua. Seigneur Merlin, iamais homme neut autant de bien au monde comme ien ay par vostre moyen, parquoy ie vous remercye.

¶ *Comment le Roy Artus enuoya ambassade aux holendoys et Irlandoys.*

VOVS debuez scauoir quant vng grant mal ou mauluaise fortune aduient a aulcun prince grant seigneur ou aultre pour vne il en aduient dix. Ainsi fut il au Roy Artus quant il eut guerre contre les Gos & Magos, car les Holendoys & Irlendoys qui luy estoyent tributaires se reuolterent, et quant le roy Artus leur mandoit querir ses deniers ou ayde & confort de gensdarmes, ilz faisoyent du contraire. Parquoy luy voyant son bon conseil & la puissance de Gargantua, conclud

leur enuoyer ambaffade & fignifier quilz luy euffent a rendre le tribut de cinq annees, et mettre leurs villes & chafteaulx entre fes mains, & que leur roy fe vint rendre prifonnier a fa court pour en faire iuftice telle que de raifon : Les Irlandoys & Holendoys ouirent lambaffade, de laquelle ne fe firent que mocquer, & dirent que ilz eftoyent deux nations, & que ilz fe tiendroyent fi fors que le roy de la grant bretaigne ne leur feroit riens, et deffendirent aux ambaffadeurs de non plus parler du roy Artus fur peine de tenir prifon.

¶ *Comment les ambaffadeurs firent leur raport, & de la preparation de guerre.*

Les ambaffadeurs du roy Artus voyant la folle refponce des Irlandoys & Holendoys fe font mis fur mer pour tirer vers Londres ou eftoit le roy Artus. Ilz ont eu bon vent, et ont fort bien exploicte, tant quilz y arriuerent par vng lundy matin, & le Roy en fceut les nouuelles, lequel les manda incontinant venir par deuers luy en fa chambre. Quant ilz furent entrez ilz le faluerent comme ilz fcauoyent bien faire. Le Roy leur rendit leur falut, en leur demandant quelles nouuelles ilz apportoyent. Lors refpondirent les ambaffadeurs que les Irlandoys & Holendoys totallement eftoyent fes ennemys, et que ilz ne prifoyent riens fa puiffance. Le roy leur demanda, leur auez vous parle de la puiffance de Gargantua, & ilz refpondirent que non, combien que il leur en fouuenoit affez, mais a caufe de leur oultrecuydance ne les auons vouluz aduertir de leur prouffit. Le roy leur dift que ceftoit bien faict, & ces parolles finees le roy fift affembler fon confeil pour deliberer de la guerre, auquel fut appelle Merlin, et plufieurs aultres : et fut conclud que Gargantua prendroit genfdarmes ce que il luy plairoit

foubz fon enfeigne : et que Merlin les conduyroit & bailleroit confeil a Gargantua ainfi que il auoit de couftu me.

ℭ *Comment Merlin compta a Gargantua que il luy falloit faire la guerre contre les Irlandoys et Holendoys.*

VOYANT Merlin la conclufion du confeil du bon roy Artus comme celluy qui veult le proffit de fon maiftre, il fen eft venu a Gargantua, et luy a dit. Gargantua leuez la main & faictes ferment au Roy de le feruir en certaine guerre mouuee entre luy & les Irlandoys & holendoys. Lors gargantua qui eftoit du cofte deuers le foleil qui eftoit chault et penetrant, va leuer la main tout au large en forte quelle faifoit demye lieue & demy quart dombre tout a la ronde iuftement : & eftoit le foleil fur le point de midy, & quant Gargantua eut faict le ferment, il pria Merlin que il luy donnaft confeil : & que de force auoit affez : & que en brief il luy monftreroit louuraige que il fcauoit faire de fa maffue : puis luy dift Merlin : gargantua il te fault mener auecques toy deux mille hommes feullement : qui feront le pillaige quant tu auras gaigne la bataille : et faiches que tu prendras leur roy prifonnier, lequel tu admeneras au Roy artus, & les plus apparens de fa court, et les detiens prifonniers iufques a ce quon en ait faict prefent au bon roy artus. Lors dift gargantua, comment pafferons nous la mer. Puis dift merlin. Ie vous pafferay en vng tel nauire au nous paffafmes a venir de la petite bretaigne en la grande. Et brief fut affemblee larmee et enuoyee fur le port de la mer. Puis Merlin fift venir vne groffe nuee noire, & en vng mouuement furent tous paffez la haulte mer : & fe trouuerent tous ceulx de larmee, fauf Merlin qui fen retourna a la court du Roy artus. Adonc quant gargantua veit fes gens pres de luy il ne fut point

esbahy : mais leur dist, mes enfans attendez moy icy en ce lieu : car ie veulx aller veoir si les portes de ceste ville sont bien fermees : & scauoir comme elle sappelle : car nous sommes en pays de conqueste. Adonc Gargantua print sa massue sur son espaulle. Et sen va vers la ville ou il rencontra vng homme arme, lequel vouloit monter a cheual, et luy dist, A qui es tu, et qui est ton maistre. Adonc lhomme arme fist le signe de la croix en disant, Ennemy ie te coniure. Lors gargantua le print & le mist en vng coing de sa gibessiere : et sen alla vers les portes dicelle ville ou il trouua beaucoup de menu peuple, dont il ne tint conte, & les laissa courir en la ville & fermerent les portes & sonnerent les cloches pour assembler toute la commune : laquelle fut incontinent sur les murailles pour getter des pierres contre Gargantua : mais riens ne les doubtoit : & deuant tous se alla asseoir sur lung des boulleuers de la ville : & leur demanda comme auoit nom la ville, & a qui elle estoit. Lors luy dirent que elle estoit au Roy dirlande, et quelle sappelloit Reboursin. Adonc demanda gargantua si leur roy estoit en la ville : et ilz dirent que ouy : et adonc Gargantua leur dist que ilz luy allassent dire que il lattendoit luy & toute sa puissance pour le combatre & mener prisonnier au Roy Artus.

ℭ *Comment le Roy Dirlande & Holende sortit*[1] *cinq cens hommes darmes pour combatre Gargantua.*

AINSI que Gargantua parloit aux citoyens : le Roy dirlande sortit par vne faulce porte secrette auecques cinq cens hommes bien armez, et vindrent pour assaillir gargantua qui estoit assis sur le bouleuart : & quant gargantua les veit venir a lencontre de luy il passa

1. *Sortit auec cinq cens hommes,* dans l'édition sans date & dans celle de 1533.

oultre la barriere dedans le bouleuart : & ſe print a ouurir la gueulle, en ſe mocquant de ſi peu de gens que ilz eſtoyent. Adonc chaſcun le regardoit & diſoyent que ceſtoit vng diable car il auoit la gueulle fendue de quatre braces. Puis chaſcun ſe print a tirer arballeſtes & arcs contre gargantua : & ſe voyant Gargantua ſort legierement du bouleuert : et ſans frapper aulcun coup de ſa maſſue les print a belles mains & en empliſt tout le fons de ces chauſſes. Et vne partie miſt en la fante de ces manches, puis ſen retourna vers ces gens qui lattendoyent au bort de la mer et leur bailla les priſonniers a garder dont ilz furent moult ioyeulx de la belle prinſe que auoit faict leur capitaine gargantua.

ℭ *Comment gargantua demanda aux priſonniers ſi le Roy eſtoit en leur compagnie.*

QVANT Gargantua fuſt venu de bailler leſcarmouche a la ville de rebourſin qui eſtoit la ville capitalle du royaulme & que il eut prins pluſieurs priſonniers il les apporta en la fante de ces manches & au fons de ces chauſſes & les fiſt compter par ces genſdarmes & ſen trouua au nombre de troys cens[1] & neuf & vng qui eſtoit mort du vent dunt pet que auoit faict Gargantua en ces chauſſes & auoit le pouure priſonnier la teſte toute fendue & la ceruelle eſpandue de ce coup de broudier car il petoit ſi rudement que du vent qui ſortoit de ſon corps il en faiſoit verſer troys charretees de foing & dune veſſe en faiſoit mouldre quatre molins a vent. Or laiſſons ſe pet & lhomme mort & reuenons au troys cens & neuf qui furent contes & interrogues en ceſte maniere par

1. *Mille*, au lieu de *cens*, ici & huit lignes plus bas, dans l'édition de 1533.

gargantua. Or ſa mes priſonniers ſi vous voulez ſaul-
uer voſtre vie dictes moy en general ſi voſtre Roy eſt
en voſtre compagnie. Adonc dirent tous en general
que il ny eſtoit point : et quil eſtoit eſchappe par vne
petite rue eſtroicte & ceſtoit muſſe en vne petite
maiſon baſſe en tirant vers la grant riuiere.

ℂ *Comment Gargantua ſe diſpoſa de aller bailler lalarme en la ville de rebourſin : & des treſues qui furent faictes.*

LENDEMAIN au point du iour ſe diſpoſa
Gargantua de bailler laſſault a la ville de
Rebourſin plus fort que par deuant pour
ſcauoir ſi le Roy ſortiroit comme il auoit
ia faict la premiere foys, il commanda a
ſes gens que ilz gardiſſent bien les priſonniers, & print
ſa maſſue a ſon col & ſen alla acouder ſur les mu-
railles de la ville de rebourſin. Quant les aſſiſtans le
veirent venir ilz lallerent dire au roy : lequel luy
enuoya vng meſſaige pour luy dire quil luy pleuſt de
luy bailler treſues quinze iours : & quil luy feroit
deliurer de la ville deux nauires chargees de haranc
frays : & deux cens cacques de macquereaulx ſallez
& la mouſtarde pour les manger : a quoy ſe accorda
Gargantua, par ainſi que le roy prepareroit ſon armee
dedans les quinze iours et que luy meſmes aſſiſteroit
au combat auec toute ſa puiſſance lequel appointe-
ment fut ainſi conclud & preſente audict gargantua
les deux nauires chargees de harenc frays et les deux
cens cacques de macquereaulx ſallez et .xx. barilles
plaines de mouſtarde. Se voyant Gargantua que il eſtoit
bien appoiſſonne il enuoya a ſes genſdarmes vne des
nauires de haranc frays ſeullement auecques deux
cacques de mouſtarde[1] & cecy luy fut ſeruy a ſa table

1. Il y a ici une lacune évidente, que M. Paul Lacroix a ſignalée, &
qui eſt commune aux trois éditions connues des *Cronicques*; il eſt pro-

deuant la porte de la ville a vng desieuner par vng lundy matin entre sept & huyt heures. Apres que gargantua eut desieune il eut enuye de dormir & sen alla a vng quart de lieue de la ville en vne vallee [1] ou il se coucha et se endormit. Aulcuns de la ville lauoyent veu endormy lesquelz en firent le raport : dont il fut dit par le conseil que ilz le yroyent assaillir la nuyt et quilz le tueroyent endormy. Et quant ilz furent au lieu ilz cuidoyent deualler la vallee & ilz tumboyent dedans la gueulle de Gargantua qui dormoit la gueulle ouuerte : & y tumberent deux cens & cinq iustement. Et quant Gargantua fut esueille il eut grant soif a cause de ces macquereaulx sallez quil auoit menge : il alla a la riuiere pour boire & beut tellement quil mist ladicte riuiere a sec. Lors les citoyens qui estoyent tombez en sa gueulle furent tous noyes.

---

bable qu'il manque une ligne entière & que le passage complet était ainsi conçu : *auecques deux cacques de macquereaulx sallez, &* (ici un nombre que nous ne pouvons déterminer) *barilles de moustarde.*

1. L'édition de 1533 présente, à partir de cet endroit, la variante suivante :

En vne vallee ou il sendormit. Aulcuns de la ville en firent le raport, dont il fut dit par le conseil que le Roy accompaigne de ceulx de la ville le yroyent tuer tout endormy. Et quant ilz furent au lieu ou gargantua dormoit, ilz cuidoyent deualler la vallee et ilz tomboient dedans sa gueulle, car il dormoit la gueulle ouuerte, et leur sembloit de ses dentz que c'estoyent les gros rochiers qui estoyent au long de la riuiere. En sorte quil tomba dedans sa gorge deux mille neuf cens quarante et troys hommes tous armez, la picque au poing. Et quant Gargantua fut esueille il eut grand soif a cause de ces macquereaulx sallez quil auoit mangé, & s'en alla a la riuiere pour boire, et beut tellement qu'il mist ladicte riuiere a sec. Alors mes poures citoyens qui estoyent tombez en sa gueulle furent tous noyez, en cepte troys qui tomberent dedans sa dent creuse, lesquelz en tombant se recommanderent à dieu, en ayant foy et creance quil les pouoit sauluer, et non aultre.

¶ *Comment le Roy dirlande & hollende se prepara & assembla son ost pour resister contre gargantua.*

VOYANT le Roy Dirlande & Hollende que il nauoit gueres de trefues il fift diligence de mander par tout son pays de holende et de Irlande que tout ban et arriere ban fust prest de venir a sa bonne ville de Rebourfin le troyziesme iour de May prochainement venant: et que chascun fust le mieulx en point pour se deffendre quil seroit possible. Tant fist le Roy que en peu de temps il eut a sa court deux cens mille hommes bien equippez de ce qui leur estoit necessaire pour le faict de la guerre. Et quant le Roy se veit si bien acompaigne et de si bons gensdarmes & bien en point excepte de artillerie : car en celluy temps il nen estoit temps il nen estoit point, il manda par vng herault a Gargantua qui estoit auecques ces gens sur le bort de la mer a faire grant chere que il vint a la champaigne & que le Roy lattendoit auec belle compagnie, et que sil ne venoit bien tost que il le viendroit veoir. Lors Gargantua fut bien aise, et dist au herault que il ne print pas la peine et que il le verroit plus tost que ne luy seroit besoing, a tant se part le herault : puis dist Gargantua a ces gens que quant il hucheroit que ilz viensissent pour faire le pillaige. Lors sen va Gargantua a larmee sa grosse massue sur son col : et quant il fut pres il regarda que tout le pays estoit plain et auoyent faict des angins pour le faire tomber. Ce voyant il se approcha pres : & ilz luy tireroyent des fleches tant quil ne se veoit pas conduyre. Adonc print sa massue a deux mains & se esmouche deca et dela aussi fermement que faict vng lyon quant il prent sa proye, et en peu de temps il en tua cent mille deux cens et dix iustement : & vingt qui faisoyent les mors soubz les aultres : et au meillieu de larmee estoit le Roy & cinquante gransseigneurs de sa court qui crioyent mise-

ricorde. Lors demanda Gargantua : Qui eſtes vous, & ilz reſpondirent que ceſtoit le Roy & les barons du pays. Adonc leur commanda Gargantua que ilz ne bougeaſſent & quil les liureroit priſonniers au Roy artus auecques les aultres pour en faire a ſa voulente. Lors Gargantua ſe print a ſiffler en paulme a ſes gens leſquelz eſtoyent au riuaige de la mer a troys petites lieues de la. Lors incontinent quilz ouyrent leur capitaine Gargantua qui ſiffloit en paulme ilz ſauancerent de aller vers luy : car ilz ſcauoyent bien que il les appelleroit pour faire le pillaige des gens qui eſtoyent mors : & quant ilz furent la & que ilz eurent bien tout pille, Gargantua print les cinquante priſonniers, & les miſt en vne dent creuſe quil auoit. En ladicte dent creuſe auoit vng ieu de paulme pour eſbatre leſditz priſonniers & miſt le Roy dedans ſa gibeſſiere : puis ſont venuz au riuaige de la mer la ou ilz ont trouue le ſeigneur Merlin qui les attendoit a venir. Lors Merlin fiſt ſes enchantemens comme il auoit de couſtume : et incontinant quilz furent faitz ilz furent tous tranſmis a la court du Roy artus, la ou Gargantua fiſt preſent au noble Roy artus des deſſuſdictz priſonniers Et eſtoyent preſens tous les barons de la court dudict Roy Artus qui furent moult ioyeulx, & luy faiſoyent grant honneur & grant reuerence, & priſoyent beaucoup la force & puiſſance de Gargantua.

¶ *Comment Gargantua miſt vng geant en ſa gibeſſiere.*

LORS quant Gargantua & Merlin & toute larmee furent arriuez a la court du Roy Artus & liurez les priſonniers : le bruyt fut par toute la ville que il y auoit vng geant qui auoit douze[1] coudees de hault qui eſtoit pour ſouſtenir la partie des Gos & Magos. Lequel ou

1. *Vingt et deux*, dans l'édition de 1533.

il paſſoit il deſtruyſoit tout le pays, & demandoit nouuelles de Gargantua diſant quil vouloit combatre contre luy & venger le meurtre quil auoit faict auſditz gos & magos : & en fut le bruyt ſi grant quil vint iuſques aux oreilles de Gargantua : lequel fut bien ayſe de ouyr parler de ſa puiſſance : & diſt que ſi ledit geant vouloit ſeruir le Roy artus que il luy bailleroit la moytie de ſes gaiges que il auoit du Roy Artus. Lors Gargantua print ſa maſſue & ſen va veoir ou eſtoit le geant qui neſtoit que a cinq petites lieues de Londres ou il auoit aſſiege vng chaſteau & auoit ia tout deſtruyt le villaige. Adonc quant Gargantua le veit il le ſalua, & ledict geant le regarda & luy diſt : ceſt toy que ie cherche, iamais tu ne retourneras dont tu viens : mais maintenant ſeront venges les gos & magos. Adonc le geant qui auoit la veue baſſe print vne groſſe maſſue de boys & cuydoit frapper Gargantua : & il frappa vng gros cheſne. Alors gargantua le va prendre & luy plia les rains en la forme & maniere que lon plieroit vne douzaine deſguillettes & le miſt en ſa gibeſſiere & porta tout mort a la court du Roy artus.

¶ Et ainſi veſquit Gargantua au ſeruice du Roy Artus leſpace de deux cens ans troys moys & .iiii. iours iuſtement. Puis fut porte en faierie par gain la phee, & Meluſine, auecques pluſieurs aultres leſquelz y ſont de preſent [1].

FINIS.

---

1. Ce dernier paragraphe eſt remplacé, dans l'édition de 1533, par la concluſion ſuivante :

Quant le roy Artus ſceut la venue, il vint au deuant de luy acompaigne de ces barons & cheualiers & luy firent grant chere. Et le roy Artus luy diſt que ſil vouloit demourer auecques luy quil le feroit

ℂ *Senſuyt la table de ceſte preſente hyſtoire Et cronicque de Gargantua.*

ℂ Et premierement.

ℂ Comment Merlin fut appelle prince des nigromanciens a cauſe des grans merueilles quil faiſoit.

---

homme de bien. Lors Gargantua luy diſt quil le remercioit du bien quil luy preſentoit. Mais quil ſen vouloit retourner en ſon pays dont il eſtoit ne & que ſon pere & ſa mere eſtoyent mors. Lors le roy Artus fut bien dolant quant il veit quil failloit quil ſen allaſt. Nonobſtant il luy donna enuiron cinq cens mille nobles Dangleterre. Et luy diſt quil print tout ce quil vouldroit. Mais gargantua ne voulut point de ſes gens car il auoit peur de leur queue. Et ſen vint tout ſeul droit en Normandie & ſen alla droit en Auge, pour cauſe quil auoit ouy parler des citres dudit pays & vint à ſaincte Barbe en Auge ou il beut la valeur de mille cinq cens ponſons de citre car il les trouua bien doulx. Mais il ſen repentit bien apres Car le citre le commenca a brouiller & bouillir par le ventre en ſorte & maniere quil ne ſcauoit quil debuoit faire ſinon ſe pourmener en ſe frotant le ventre. Et quant il fut à Bayeulx il fut force quil ſe deſtachaſt ſes chauſſes a la martingale. Et declicqua en ſorte & maniere quil couurit toute la ville de citre quil avoit beu en telle maniere que les rues ne ſont pas encores biennettes. Et pour ceſte cauſe on les appelle les foyreux de Bayeulx. Quant Gargantua eut faict ceſte purge ſen alla droit a Rouen ouquel lieu il beut bien cent cinquante cacques de biere, Et pour cauſe que la biere eſtoit en grand quantite dedans ſon ventre elle commenca a faire vne operation ny plus ny moins que auoit faict le ciſtre. Parquoy ſon poure petit ventre, eſtoit bien malade. Et fut contraint gargantua de deſtacher la martingalle, de ſes chauſſes. Et declicqua ſon poure broudier en telle maniere & ſi merueilleuſe impetuoſite quil ſiſt vne petite riuiere laquelle on appelle encores de preſent robec. Et y voit on encores de merdya culis. Toutesfois Gargantua leur ſiſt vng grant ſeruice. Car a cauſe quil auoit tant bu de ciſtre & de biere, la riuiere eſtoit bonne pour faire de biere. Et y a lon faict bonne biere eſpeſſe & mouſſante & a cauſe de la ſource de leau de ce broudier, quant Gargantua ſe ſentit ainſi mallade il ne ſcauoit que debuoit faire. Daultrepart ceulx de Rouen auoyent grant peur quil ne les noyaſt tous en ceſte maniere. Et y en eut vng qui ſaduiſa de luy dire en ceſte maniere. Monſieur vous eſtes en dangier de mort & vous & nous ſi vous ny mettez remede de bonne heure. Et comment diſt Gargantua. Seigneur diſt lautre pour cauſe que nauez pas accouſtume de boire de vin vous eſtes ainſi tourmente. Il vous fault

¶ Comment Merlin demanda congie daller en orient pour faire grant Gofier & Galemelle qui eftoyent le pere & la mere de Gargantua.

¶ Comment Merlin fift la grant iument pour porter le pere & la mere de Gargantua.

¶ Comment grant Gofier & Galemelle engendrerent Gargantua : & de l'enfance dudict Gargantua.

¶ Comment grant gofier & galemelle & gargantua furent chercher Merlin : & comment la grant

aller a la Rochelle ou vous fault prendre du pain chault & le mettre tremper dedans du vin. Et puis le manger & boire plus de vin que vous pourrez & vous prometz que vous en trouuerez bien. Et comment dift gargantua nauez vous point de vin. Certes non pas pour le prefent. Et puis meffieurs de cefte ville le guardent pour leur faire de roufties de matin ilz font en dangier dauoir vne maladie en cefte ville, a caufe de la puanteur de voftre mecine. Adonc le poure malade gargantua fen alla droit a la Rochelle, Et fen vint droict a la ville. Quant ceulx de la ville le veirent ilz eurent grant peur & luy vindrent au deuant & luy demanderent quil vouloit Lors il leur dift. Ie vous demande que me faciez apporter cinq cens pains tous chaulx pefans chafcun vingt & fix liures & quil foyent bien blancz, & me les apportez icy en la place ou eft le vin, Ou aultrement ie vous rompray a tous la tefte & rompray voftre hable & voz murailles. Adonc ceulx de la ville luy refpondirent. Monfieur voftre commandement fera faict incontinent. Adonc fe mirent tous ceulx de la ville apres les vngs a beluter les aultres a chauffer le four les aulres a paiftrir. En forte & maniere qu'ilz firent bien deux mille & cinq cens pains car ilz auoyent peur que apres que Gargantua auoit mange ces cinq cens pains quil ne fut pas content. Par ainfi ilz vindrent vers luy, & luy prefenterent ce quil auoit demande. Adonc Gargantua deffonfa autant de tonneaulx plains de vin. Et en chafcun tonneau mift vn pain tout chault. Puis commenca a vng bout & en print vng & vuyda & pain, & vin, dedans fa gorge Puis aux aultres enfuyuant. Et en telle forte quil en beut cinq cens tonneaulx & aualla cinq cens pains ny plus ny moins que fi vous auiez vne miche dvng denier dedans vne tace plaine de vin. Apres quil eut mange cefte petite fouppe il fendormit aupres des aultres tonneaulx. Quant il fut endormy ilz le vindrent veoir a grande proceffion ne fembloit pas à le veoir que ce fuft vng homme, mais fembloit vng Rochier, il auoit la gueulle ouuerte & fortoit vne fumee de fa gorge en forte quil fembloit dung gouffre. Et dormit ainfi quarante & quatre iours. Tandis quil eftoit ainfi il arriua plufieurs nauires, qui venoient pour auoir du vin du bled Entre lefquelles y en auoit vne de Bretons & lautre de Gafcons, & fen vindrent la pour veoir ce merueilleux homme. Et en virant & tournant au tour de luy ilz veirent fa gibaffiere & vont fouiller au-

iument abatit les foreſtz de champaigne & de la beaulce en ſoy eſmouchant de ſa queue.

¶ Comment gargantua & ſon pere & ſa mere arriuerent au port de la mer pres le mont Sainct michel & le meſchief que leur firent les bretons.

¶ Comment les bretons baillerent a gargantua a ſon pere & a ſa mere grant nombre de vaches & veaulx pour le larcin quilz leur auoyent faict.

¶ Comment le pere & la mere de gargantua por-

tour. Et mes gaſcons & mes bretons firent tant quil louurirent & entrerent dedans, ilz fouillerent tant quilz trouuerent en vng bourſeron bien cinq cens mille nobles Dangleterre, leſquelz le roy Artus luy auoit donnez a ſon departement & mes Bretons & mes Gaſcons ſaccorderent enſemble en ſorte que en vne nuit ilz luy vuiderent ſe bourſeron. Il y eut vng Gaſcon le plus habille de tous qui trouua vng bourſeron, ou il y auoit vne ſonnette dor laquelle peſoit cent & troys vingtz liures a la mode de Bretaigne laquelle Merlin luy auoit donnee Et conſulterent enſemble comment ilz lauroyent enforte quilz deliberent de lauoir le lendemain au matin Et ſe trouuerent enſemble mes gaſcons & mes bretons, mais ilz furent bien trompez. Car Gargantua auoit ia dormy quarante & quatre iours & deux heures parquoy il ſeſueilla & les trouua en ſa gibeſſiere. Adonc luy tout endormy les print & les loya tous enſemble dedans ſa brayette pour ſcauoir pourquoy ilz eſtoyent la venuz. Et neſtoient pas moins de cinq cens Bretons, & troys cens Gaſcons, Quant ilz ſe ſentirent ainſi enſerres ilz dirent lung a laultre que ilz eſtoyent tous mors car ilz ſentoyent lair de la biere & du ciſtre. Et en eut vng entre les aultres qui eſtoit de Thoulouſe qui diſt. Meſſieurs recommandons nous dieu lequel a ſouffert mort & paſſion pour tout lhumain lignaige. Et nous nous en trouuerons bien. Adoncques ſaccorderent a luy & firent leur priere a dieu quil les voulſiſt ſauluer de ceſte puantiſe, & leur donner grace de ſortir de ceſte brayete. Lors gargantua reguarda dedans ſon bourſeron & trouua quil ny auoit que le nic, & que on auoit deſrobe ſes nobles Dangleterre, dont il fut bien dolant. Adonc il les tira hors de ſa brayette, & en trouua deux qui eſtoyent eſtoufez aupres du veſnier & eſtoyent deſia mors quant les aultres ſe recommanderent a dieu. Lors gargantua leur diſt. Si vous ne menſeignez mon treſor que vous mauez deſrobe ie vous deſferay tous. Lors diſt ce Tholouzan Monſieur il eſt vray que nous ſommes icy arriuez deux nauires vne de bretons & vne de gaſcons. Et cuydions que fuſſiez mort. Parquoy nous nous ſommes ſongnez a la reſte pardonnez nous comme vous voulez a dieu vous pardonne & nous vous rendrons tout. Et voulons eſtre a voſtre ſeruice & aller partout ou vous vouldrez fuſt ce en enfer. Adonc Gargantua ſaduiſa quilz luy ſeroyent bons pour

terent le mont sainct Michel & tombelaine ou ilz sont de present.

¶ Comment le pere & la mere de gargantua moururent : & du dueil que fist le pauure gargantua.

¶ Comment gargantua sen alla a Paris pour passer son dueil.

¶ Comment il print les deux cloches de nostre

---

porter a son pays. Et quilz chercheroyent les biens de son pere, lors il leur dist. Allez moy querir mes nobles & viste. Adonc senallerent a grant ioye querir leur butin. Et le apporterent a Gargantua. Lors il dist quil sen vouloit aller en son pays & quil se trouuoit de sa medecine, & dist a messieurs de la ville quilz apportassent mille pains pour sa prouision lesquelz luy furent incontinent donnez & print mille ponsons de vin & mist tout en sa gibassiere & les cinq cens bretons il les mist en vng bourseron de sa gibassiere, & les troys cens gascons dedans vng aultre. Et ainsi sen alla dela la Rochelle Et chemina tant par mer quil arriua cinq lieues par dela toutes les grandes mers & apperceut vne montaigne la plus grande qui fut ne sera iamais veue. Lors se pensa que cestoit ou son pere auoit este faict, & ou il auoit este ne. Adonc il print terre & veit le pays beau & fructueux. Adonc il laissa aller ses prisonniers pour chercher au tour des rochiers, & firent tant quilz trouuerent vne grosse cite laquelle estoit en vne valee entre deux montaignes lors ilz sen retournerent a Gargantua lequel se reposoit pour cause qui estoit las dauoir tant chemine, & dauoir ainsi charge sa gibessiere Adonc ilz luy dirent les nouuelles dequoy il fut bien ioyeulx & leur dist, Messieurs ie vous feray tous riches faisons grant chere de ce que nous auuons. Adonc ilz se commencerent a refaire de ses bons vins auecques force iambons, que ces gascons auoyent apportez & beurent & mangerent si bien quil ne leur resta guieres de leur pain ne de leur vin. Puis gargantua leur dist. Messieurs ie men voys a la ville pour veoir quelz gens se sont. Tenez vous vng peu a lescart auecques voz arbalestes & sil eschappe quelque vng ne luy faillez pas, nous le ferons tenez vous en seur. Adonc gargantua sen alla droit a la ville & va veoir de loing vne grant conmpaignie de geans haulx de vingt & cinq couldees, de grosseur a laduenant. Et estoyent la venuz de tout le pays pour faire hommaige a la fille de leur roy lequel auoit este tue & mange par les tartarins & canibales lesquelz auoyent tout gaste le pays. Lors gargantua vint vers eulx ayant vng arbre sur son col qui auoit bien cinq cens pas de long, & leur va dire dieu vous guart mes beaulx enfans. Aqui estes vous certes dist lung nomme molandin nous sommes a Badebec fille du roy mioland. Lequel a este tue en bataille par les canibales, & tartarins, lesquelz viennent icy plus de troys cens mille ensemble & viennent deux foys lan. Gros paillardz dist gargantua auez

dame de Paris pour les pendre au col de ſa grant iument.

¶ Comment les Pariſiens le prierent quil les remiſt en leurs places ou ellez ſont de preſent ce que fiſt lediꝯ gargantua moyennant le deſieuner quilz luy firent.

¶ Comment gargantua ſen retourna au mont ſainꝯ Michel & comment Merlin ſapparut a luy

---

vous laiſſe aller ceulx qui ont tue voſtre maiſtre. Foy que ie doibs a mon dieu ie vous en feray repentir. Adonc il leua ſa maſſue & en donna ſi grant coup a lung deux quil le miſt tout en pieces. Adonc le capitaine nomme Boute fort, ſeſcria ſi hault que lon lentendit de toute la ville. Lors ceulx de la ville ſe mirent tous en armes & les geans vindrent les premiers leſquelz eſtoyent cinq mille troys cens vingt & vng. Adonc gargantua fut ſaige & bien entendu & ſe retira vng peu arriere pour les faire courir apres luy, lors vint Boutefort leur capitaine cuydant que il ſe deuſt venger de gargantua mais il fut bien trompe. Car Gargantua ſe retourna tout court, & de ſa groſſe maſſe donna ſi grant coup a Boutefort quil le fiſt auſſi froiſſe que ſi vne meulle de moulin tumboit ſur vng petit oyſeau. Puis vint ſur les aultres, & fiſt telle tuerie quil nen reſta que cent qui prindrent la fuitte au loing dvne roche, & cheminerent par deſſus mes gaſcons & ne leur ſeruit riens leurs arbaleſtes. Quant ceulx de la ville veirent ceſte groſſe deſconfiture ilz eurent grant peur. Et dirent quil valoit mieulx ſe rendre a luy que de ſe faire ainſi tuer. Lors ilz vindrent vers luy luy preſentant les clefz de la ville. Mais il n'en voulut point. Et diſt quil vouloit veoir badebec fille du roy Mioland. Adonc ilz le menerent au chaſteau ou elle eſtoit. Quant Badebec ſe veit elle eut grant peur, & ſen voulut fuyr mais gargantua luy diſt qu'elle neuſt nulle peur. Et quil luy vouloit faire tout ſeruice. Non obſtant que ceſtoit icy le pays, dont ie ſuis ne ie veulx que vous demourez royne. Et ſi eſt de voſtre plaiſir vous ſerez ma femme. Et ie deliureray ce pays des caniballes & des tartarins. Adoncques Badebec & tous ceulx de la ville furent bien ioyeulx Dauoir vng tel champion pour les deffendre. Adoncques fut faiꝯ feſte par la ville en ſi grant ioye que oncques nen fut veue de pareille. Et faiſoit moult beau veoir gargantua & Badebec enſemble Car elle auoit bien vingt & neuf couldees de huaulteur. Elle nauoit la gorge ouuerte que dvne braſſe & lu faiſoit moult beau veoir rire. Gargantua veſquit cinq cens & vng an, & eut de groſſes guerres, deſquelles ie me tays pour le preſent. Et eut vng filz de Badebec ſon eſpouſe lequel a faiꝯ autant de vaillances que Gargantua. Et le pourrez veoir par la vraye Chronicque laquelle eſt vne petite partie imprimee. Et quelque iour que meſſieurs de ſainc Victor vouldront on prendra la coppie de la reſte des faiꝯz de Gargantua, & de ſon filz Pantagruel.

& l'emmena a la court du Roy Artus pour feruir ledict Roy.

¶ Comment gargantua deffift les gos & Magos de fa maffue. Et comment ledit gargantua fift fon premier repas a la court du roy Artus, & fut feruy de plufieurs metz, & de fes abillemens de liuree.

¶ Comment gargantua fift guerre aux Hollendoys et Irlandoys, & comment ilz luy baillerent deux nauires plaines de haranc frays & troys barricques de macquereaulx fallez pour fon defieuner pour auoir trefues. Et comment il fendormit la bouche ouuerte : & tomba troys cens des citoyens en fa gueulle.

¶ Comment il gaigna la bataille & mift le Roy en fa gibeffiere, & vn grant nombre de grans feigneurs quil mift en prifon, en fa dent creufe.

¶ Comment gargantua retourna à la court du roy artus & luy fift prefent des prifonniers & du Roy de Hollende & de Irlande.

¶ Comment gargantua alla combatre contre vng geant. Et comment ledict gargantua luy pleia les rains & le mift en fa gibeffiere.

¶ Cy finiffent les Cronicques du grant & puiffant geant Gargantua, contenant fa genealogie, La grandeur & force de fon corps. Auffi les merueilleux faictz darmes quil fift pour le noble Roy artus, Tant contre les Gos & Magos, que a lencontre du Roy Dirlande & zelande Auecques les merueilles de Merlin. Nouuellement Imprimees A Lyon.

TOME I

GARGANTUA

PAGE I : Le frontispice qui occupe cette page est la reproduction de celui de la dernière des éditions séparées de *Gargantua*, que nous avons suivie, pensant avec Brunet, qu'elle renferme, pour ce premier livre, le texte définitif de Rabelais. Elle est décrite en détail dans notre *Bibliographie*, ainsi que les éditions, de dates antérieures, qui nous ont fourni des variantes.

L. 3 : *Pere de Pantagruel*. Voyez ci-dessus, p. 18, la remarque que cette qualification a inspirée à Beuchot.

L. 5 : *Alcofribas*. Ce nom, ainsi isolé, serait difficile à comprendre, mais on lit sur les frontispices de *Pantagruel* (édit. sans date et édit. de 1533) : *Alcofrybas Nasier*, anagramme fort exacte de *Francoys Rabelais*.

L. 5 : *Abstracteur de quinte essence*. Dans le chap. XXI du liv. V (t. III, p. 80) on voit comment la reine Quinte Essence retint Pantagruel et ses compagnons « en estat d'Abstracteurs. » En les investissant de cet « office » elle leur expose ainsi les droits qu'il leur

confrère : « Voyez, entendez, contemplez à voſtre libre arbitre, tout ce que ma maiſon contient : vous peu à peu emancipans du ſeruage d'ignorance. »

L. 8 : *Liure plein de Pantagrueliſme.* Rabelais ne nous a pas fait connaître du premier coup tout ce qu'il entend par ce mot : *Pantagruélisme.* Ses définitions, comiques et grossières au début, s'étendent et s'épurent à mesure que son œuvre avance. Dans *Pantagruel*, dont la publication a précédé (comme nous l'avons vu, p. 15) celle de *Gargantua*, être *bon pantagruéliſte*, c'est « viure en paix, ioye, ſanté, faiſans touſiours grand chere. » (t. I, p. 384) — Dans *Gargantua*, l'auteur explique : « en pantagrueliſant » par : « beuuans à gré & liſans les geſtes horrificques de Pantagruel. » (t. I, p. 11) — Dans le *Prologue* du *Tiers liure* la bienveillance et la bonne foi sont considérées comme indispensables aux adeptes ; le *Pantagruélisme* y est défini comme une « proprieté indiuiduale... moienant laquelle iamais en mauluaiſe partie ne prendront choſes quelconques, ilz congnoiſtront ſourdre de bon, franc, & loyal couraige. » (t. II, p. 12) — Enfin, après ces diverses interprétations, Rabelais nous donne, dans le *Prologue* du *Quart liure*, celle qu'on doit regarder comme définitive : « c'eſt certaine gayeté d'eſprit confiſte en meſpris des choſes fortuites. » (t. II, p. 254) Seul il pouvait caractériser ainsi en quelques mots cette sagesse joyeuse, fruit d'une grande fermeté d'âme et d'une inaltérable sérénité de conscience. Sterne, qui, dans son *Tristram Shandy*, s'inspire continuellement de Rabelais, décrit en ces termes le *Shandéisme*, qui n'est qu'un souvenir du *Pantagruélisme* : « Le vrai Shandéisme... dilate le cœur et les poumons... Si on me laissait, comme à Sancho Pança, le choix de mon royaume.... ce serait un royaume de sujets riant de tout cœur... j'ajouterais à ma prière, que Dieu voulût faire à mes sujets la grâce d'être aussi sages qu'ils seraient gais. » (édit. Charpentier, 1842, liv. IV, ch. CXVIII, t. I, p. 296)

PAGE 2, l. 11 : *Pource que rire eſt le propre de l'homme.* On lit après ce vers, dans l'édition de 1535, les deux mots suivants imprimés en gros caractères :

VIVEZ IOYEVX.

PAGE 3, l. 2 : *Beuueurs treſilluſtres, & vous Verolez treſprecieux.* De même, en tête du *Prologue* du *Tiers liure* : *Beuueurs treſilluſtres, & vous Goutteux treſprecieux.* Ces épithètes : *illuſtres, précieux,* sont destinées à parodier les termes pompeux que les auteurs prodiguent à ceux à qui ils adressent des dédicaces; mais, en même temps, le mot *précieux,* appliqué aux goutteux et aux vérolés, paraît faire allusion aux remèdes rares et chers employés pour les guérir, et surtout aux métaux qui servaient au traitement de la maladie vénérienne. C'est du moins ce qui semble ressortir de ce passage où Noël du Fail emploie la même expression que Rabelais : « C'eſt le vif argent, dont on a frotté les pauures verolez precieux, lequel... pert, mange, & conſomme tout ce qu'il approche. » (édit. de la *Bibl. elzév.*, t. I, p. 273)

L. 3 : *Non à aultres ſont dediez mes eſcriptz.* Rabelais développe ailleurs cette idée : « Seulement auois eſguard & intention par eſcript donner ce peu de ſoulaigement que pouois es affligez & malades abſens, lequel voluntiers, quand beſoing eſt, ie fays es preſens qui ſoy aident de mon art & ſeruice. » (t. II, p. 247)

L. 9 : *Semblable es Silenes.* « A ces Silenes exposés dans les ateliers des statuaires et tenant à la main une flûte ou des pipeaux. En séparant les deux pièces dont sont formées ces ſtatues, on découvre à l'intérieur l'image d'un Dieu. » (Platon, *Le Banquet,* XXXI). Tabourot fait ainsi allusion à ce passage de Rabelais dans une de ses *Touches,* intitulée *Le Magnifique* et dirigée contre les « prothonotaires courtiſans : »

> « Ce ſont bouettes d'apothicaires :
> Belles dehors & rien dedans.

« CONTRETOVCHE.

« Ils feroient mieux s'ils reffembloient
Aux filenes de l'ancien temps,
Qui, comme Socrates, eftoient
Laides dehors, belles dedans.

« CONSIDERATION.

« Anciennement on appeloit filenes, les boëttes d'apothicaires, parce que fus icelles eftoient reprefentées plufieurs figures drolatiques & ridicules, telles que du bon Silenus, maiftre de Bacchus, dans lefquelles on mettoit les plus fines & precieufes drogues, ainfi que l'interprete l'Ariftophane François que i'aime fuiure plutôt que l'interpretation que donne Erafme, fur le prouerbe *Sileni Alcibiadis*. Or auiourd'huy par le contraire, elles font belles exterieurement & n'y a dedans drogue qui guere vaille. » (v[e] livre, p. 61 de la reproduction de l'édit. de 1588, Bruxelles, 1863)

Les détails suivants, empruntés à un auteur technique, prouvent la rigoureuse exactitude de la description que Rabelais fait des boîtes d'apothicaires : « Les petites boëttes quarrées font artiftement agencées & compofées de quatre ou cinq petits ais, fecs, courts, & bien elabourez : on met en icelles les efcorces, les excroiffances, les fleurs, les tablettes, les os, cornes, ongles, & autres parties des animaux apres qu'elles font bien deffechées... il n'y a que ceft endroict des boettes & coffrets qui paroît à la veüe de ceux qui entrent en la boutique, qui foit orné, & embely de toute forte de peintures recreatiues, comme peuuent eftre cerfs volans, viédazes empennez, centaures cul pelé, oifons bridez, cannes baftées, & autres femblables, entre lefquelles on a accouftumé de laiffer vn petit vuide quarré pour y efcrire en lettres d'or ou d'azur, le nom de la drogue qui eft contenüe en vne chacune d'elles; quant au refte des boëtes il eft communément

ſans aucune peinture. » (*Les OEuures pharmaceutiques du Sr. Iean de Renou... traduites... par M. Louys de Serres.* — Lyon, Antoine Chard, M.DC.XXVI. In-fol., p. 483)

Les figures grotesques qui ornaient ces boîtes étaient fort employées au XVIe siècle et au commencement du XVIIe. Regnier décrit ainsi une lanterne renfermant des espèces d'ombres chinoises représentant des sujets analogues :

> L'autre qui de ſoy-meſme eſtoit diminutiue,
> Reſſembloit tranſparante vne lanterne viue
> Dont quelque Paticier amuſe les enfans,
> Où des oyſons bridez, Guenuches, Elefans,
> Chiens, chats, liéures, renards, & mainte eſtrange beſte
> Courent l'vne apres l'autre...
>
> (Sat. XI, p. 89, *Collection Lemerre*)

PAGE 4, l. 17 : *La dignité des braguettes.* Rabelais y revient plus loin : « Ie vous en expoſeray bien d'aduantaige au liure que i'ay faict De la dignité des braguettes. » (t. I, p. 32) — « Par dieu, (dit à ſon tour Panurge, t. I, p. 294) ie feray vn liure de la commodité des longues braguettes, quand i'auray plus de loyſir. De faict en compoſa vn beau & grand liure auecques les figures : mais il n'eſt encores imprimé, que ie ſaiche. » Il ne l'a pas été, à moins qu'on ne veuille considérer comme un échantillon de l'ouvrage le chapitre VIII du *Tiers liure* intitulé : *Comment la braguette eſt premiere piece de harnois entre gens de guerre.*

L. 17 : *Des poys au lard cum commento.* « Avec commentaire. » Ce traité figure honorablement dans le catalogue des « beaulx liures de la librairie de ſainct Victor. » (t. I, p. 247)

PAGE 5, l. 7 : *Veiſtes vous onques chien rencontrant quelque os medulare ?* Du Fail s'est rappelé ce passage : « Veiſtes vous oncques vn chien ayant deſrobé vn lopin de lard. » (t. I, p. 82)

L. 8 : *C'eſt, comme dict Platon lib. ij de rep., la beſte du monde plus philoſophe.* Ἀλλὰ μὴν κομψόν γε φαίνεται τὸ πάθος αὐτοῦ τῆς φύσεως καὶ ὡς ἀληθῶς φιλόσοφον.

L. 17. *La mouelle eſt aliment elabouré à perfection de nature, comme dict Galen.iij. facu. natural. & xj. de vſu parti.* Rabelais détourne un peu de leur sens les deux passages auxquels il renvoie. Galien fait simplement remarquer dans le *De facultatibus naturalibus* (liv. III, ch. 5) que « comme le sang nourrit les chairs de même la moelle nourrit les os; » puis, dans le *De usu partium* (liv. XI, ch. 18), se référant à ce paſſage, « nous avons démontré, dit-il, que la moelle est l'aliment propre aux os. »

L. 21 : *Ces beaulx liures de haulte greſſe.* Rabelais mentionne parmi les « liures de la librairie de ſainct Victor... Soixante & neuf breuiaires de haulte greſſe. » Dans ces deux passages cette expression se prête à un de ces doubles sens que notre auteur affectionne. On lit dans une recette du *Ménagier de Paris* (édit. Crapelet, 1846, t. II, p. 271) où il est question des « oes, poules, chappons deſpeciez par pièces, & mis en paſté, » que « les chappons de haulte greſſe... ne ſe deſpiecent point, » sans doute parce qu'ils sont considérés comme des animaux de choix. Ce mot a le même sens dans cet éloge que Dindenault fait de ses moutons (t. II, p. 290) : « Moutons de Leuant, moutons de haulte fuſtaye, moutons de haulte greſſe; » et Panurge, prenant dans sa réponse le contre-pied de chacune des expressions que le marchand vient d'employer, lui propose de le payer « en monnoye de Ponant, de taillis, & de baſſe greſſe. » C'est cette signification de morceau exquis, que Du Fail a en vue quand il parle de Phryné comme d'une « putain de haute greſſe; » (t. II, p. 240) et Henri Estienne quand il dit dans *La Précellence du langage françois* (édit. Delalain, 1850, p. 134) : « Il a eſté eſcrit de quelque perſonnage, qu'il tenoit en mue vne putain de haute greſſe. » A ce compte, des *liures de haute greſſe* sont des livres importants, précieux;

mais Rabelais veut faire en même temps allusion à ces livres chargés de graisse par l'usage, comme le bréviaire de Gargantua « pesant tant en gresse que en fremoirs & parchemin, poy plus poy moins, vnze quintaulx six liures. » (t. I, p. 79)

L. dernière : *Croiez-vous... qu'oncques Homere, escriuent L'Iliade & Odyssee, pensast es allegories lesquelles de luy ont calfreté Plutarche, Heraclides Ponticq.* *Escriuent* doit se prononcer *escriuant*. C'est un participe présent et non une troisième personne plurielle. Ces deux manières différentes de prononcer la finale *ent* n'ont rien qui puisse nous étonner, car elles subsistent encore aujourd'hui, mais dans d'autres circonstances. Nous disons par exemple : le *président*, et : ils *président*. — La pensée exprimée par Rabelais se retrouve dans Montaigne : « Est-il possible qu'Homere aye voulu dire tout ce qu'on luy fait dire : & qu'il se soit presté à tant & si diuerses figures, que les theologiens, legislateurs, capitaines, philosophes, toute sorte de gents, qui traittent sciences, pour diuersement & contrairement qu'ils les traittent, s'appuyent de luy, s'en rapportent à luy : Maistre general à touts offices, ouurages, & artisans : General Conseiller à toutes entreprises ? Quiconque a eu besoing d'oracles & de predictions, en y a trouué pour son faict. Vn personnage sçauant & de mes amis, c'est merueille quels rencontres & combien admirables il y faict naistre, en faueur de nostre religion. » (*Essais*, liv. II, chap. XII, *Collection Lemerre*, t. II, p. 358)

PAGE 6, l. 3 : *Ce que d'iceulx Politian a desrobé?* Rabelais se fait ici l'écho de son ami Budé qui appelle Politien « Vir... quidem excellentis doctrinæ, sed animi non satis ingenui, » et l'accuse d'avoir tiré toute sa préface sur Homère d'une vie d'Homère en grec, qui n'était pas encore traduite et qu'on attribuait à tort à Plutarque. (V. *Annotationes Gulielmi Budæi... in* XXIIII *Pandectarum libros*. Lugduni, S. Gryphius, 1551, p. 547)

L. 6 : *D'Ouide en ses Metamorphoses, les sacremens de l'euangile.* Plusieurs rêveurs ont interprété les Métamorphoses d'Ovide d'une manière allégorique. Rabelais a probablement eu en vue un ouvrage, composé d'abord en latin, puis traduit en français, et dont voici le titre : *Cy commence Ouide de Salmonen son liure jntitule Methamorphose, Contenāt. XV. liures particuliers moralisie par maistre Thomas waleys... Translate E Compile par Colard mansion.* On lit à la fin du volume : « En la noble ville de Bruges en flandres par Colart mansion, citoien de jcelle ou mois de May an de grace mil quatre cens iiij. xx. iiij » — Gr. in-fol. — Cet ouvrage, plusieurs fois réimprimé, est devenu populaire sous le nom de *Bible des poètes.*

L. 7 : *Vn frere Lubin.* La ballade, *De frere Lubin,* par Marot (édit. Picard, Paris, 1868, t. II, p. 64), où se trouvent ces vers :

> Pour faire plus tost mal que bien,
> Frere Lubin le fera bien ;
> Mais si c'est quelque bon affaire,
> Frere Lubin ne le peult faire.

avait rendu ce nom proverbial.

L. 8 : *Gens aussi folz que luy : &... couuercle digne du chaudron.* Regnier a dit dans un sens un peu différent :

> ... lors qu'on a du bien, il n'est si decrepite
> Qui ne trouue (en donnant) couuercle à sa marmite.
>
> (Sat. XIII, p. 110)

L. 13 : *Les dictant.* C'est le texte de l'édit. Dolet. Celle de Juste porte : *Dictans.*

L. 15 : *Aultre temps, que celluy qui estoit estably à prendre ma refection corporelle.* « De ma part, si faut il que les meilleures heures (que i'ay dispose à mon principal estude) dispensees, ie remue mesnage, ie tracasse, ie brouille ces belles besognes que tu

voy, aux heures où les autres coutumierement s'efcurent les dens. » (Du Fail, t. I, p. 144).

L. 17 : *Auſſi eſt ce la iuſte heure.* Édit. de Juſte : *Auſſi eſt cela iuſte heure.*

L. 19 : *Homere... & Ennie... ainſi que teſmoigne Horace.*

> Laudibus arguitur vini vinosus Homerus:
> Ennius ipse pater nunquam, nisi potus, ad arma
> Prosiluit dicenda.... (lib. I, epiſt. XIX, v. 6)

L. 24 : *Combien plus eſt friant, riant, priant.* Souvenir de ces vers de Clément Marot (*Chanſon* III, t. II, p. 176) :

> La blanche colombelle belle
> Souuent ie vois priant criant :
> Mais deſſoubz la cordelle d'elle
> Me iecte vn œil friant, riant.

PAGE 7, l. 1 : *Ses oraiſons ſentoient comme la ſerpilliere d'vn ord & ſale huillier.* « Il fault... qu'elle (la parole) ne ſoit point affettee,.. ny auſſi tant elabouree & trauaillée, comme diſoit Pytheas, qu'eſtoit celle de Demoſthenes, luy reprochant qu'elle ſentoit l'huile de la lampe. » (Plutarque, *Inſtruction pour ceulx qui manient affaires d'eſtat* XVIII. Trad. d'Amyot. Édit. de 1801, t. XV, p. 123)

L. 9 : *Eſcoutez, vietz dazes, que le maulubec vous trouſque.* Les premières éditions portent : *eſcoutaz, eſcotaz.* « Écoutez, viſages d'ânes, que l'ulcère vous trouſſe. » Rabelais a répété cette imprécation gasconne à la fin du *Prologue* de *Pantagruel* (p. 218, l. 6) : « le maulubec vous trouſſe. »

L. 11 : *Tout ares metys.* « Immédiatement. »

PAGE 9, l. 3 : *Ie vous remectz à la grande chronicque Pantagrueline recongnoiſtre la genealogie & antiquité dont nous eſt venu Gargantua.* Pour les conſéquences qu'on a voulu tirer de ce passage, voyez

ci-dessus page 17, et, pour la *Généalogie*, t. 1, p. 219.

L. 14 : *Platon in Philebo & Gorgia.* Édit. de 1537 et Dolet : *Gorgialt.* Édition de Juste : *Gorgias.* Socrate dit dans *Philèbe :* « C'est, à mon avis, une bonne maxime que celle qui ordonne de revenir jusqu'à deux et trois fois sur ce qui est bien dit ; » et dans *Gorgias :* « Il est beau, dit-on, de dire et de considérer jusqu'à deux et trois fois les belles choses. »

L. 15 : *Flacce.* Allusion à ce vers d'Horace :

> Hæc placuit semel ; hæc decies repetita placebit.
> (*Ars poetica*, v. 365).

PAGE 10, l. 5 : *Attendu l'admirable transport des regnes & empires :*

> *Des Assyriens es Medes,*
> *Des Medes es Perses,*
> *Des Perses es Macedones.*

Racine fait dire à Petit Jean :

> Quand je voy les Estats des Babiboniens
> Transferés des Serpans, aux Nacedoniens.
> (*Les Plaideurs,* act. III, sc. III. *Petite Bibliothèque littéraire,* Lemerre, t. II, p. 66)

L. 24 : *Retournant à noz moutons.* Dans le chapitre de ses *Recherches* intitulé *: De quelques Adages & mots que nos ancestres tirerent de la Farce de Patelin* (liv. VIII, chap. LIX, édit. de 1621, p. 683), Pasquier s'exprime ainsi : « Quand il aduient qu'en commun deuis quelqu'vn extrauague de son premier propos, celuy qui le veut remettre sur ses premieres brizées, luy dit. *Reuenez à vos moutons,* dont a vsé à mesme effect Rabelais en son premier liure de Gargantua. »

Voici le passage de la *Farce de Maistre Pierre Pathelin* (Édit. Geoffroy-Chateau, p. 81, act. III, sc. VI) auquel cette locution se rapporte :

PATHELIN.

Il eſt deſia ſi empreſſé,
Qu'il ne ſcet où il l'a laiſſé :
Il faut que nous luy reboutons.

LE IVGE.

Suz, reuenons à nos moutons :
Qu'en fut il?

LE DRAPPIER.

Il en print ſix aulnes.

L. 24 : *Par don ſouuerain des cieulx.* Édit. ant. à 1535 et 1535 : *Par vn don ſouuerain de dieu.* Édit. de 1537 et Dolet : *Par vng don ſouuerain.*

L. 27. *Exceptez celle du Meſſias, dont ie ne parle.* Édit. ant. à 1535 et 1535 : *De dieu ie ne parle.*

L. 33 : *Vn grand tombeau de bronze.* « Dans un lieu appelé Civaux, à deux lieues de Chauvigni dans le bas Poitou, on trouve encore, preſque à fleur de terre, quantité de Tombes de pierre, qui occupent un terrain de près de deux lieues de tour, particuliérement vers la Vienne, où même on croit qu'il entre pluſieurs de ces Tombes. C'eſt à quoi Rabelais fait ici alluſion, & la Tradition du païs veut qu'elles aient ſervi à renfermer les Corps d'un prodigieux nombre de Viſigots Arriens, défaits par Clovis. » (Le Duchat, édit. de 1711)

PAGE 11, l. 4 : HIC BIBITVR. « Ici on boit. »

L. 5 : *En tel ordre qu'on aſſiet les quilles en Guaſcoigne.* « Sur trois lignes paralléles, trois quilles ſur chaque ligne. » (Le Duchat)

L. 8 : *Plus mais non mieulx ſentent que roſes.* Regnier s'est servi de cette expression proverbiale dans la description qu'il a faite d'un pédant :

Ainſi ce perſonnage en magnifique arroy,
Marchant pedetentim s'en vint iuſques à moy

Qui fentis à fon nez, à fes leures déclofes,
Qu'il fleuroit bien plus fort, mais non pas mieux que rofes.

(Sat. x, p. 80)

L. 15 : *L'art dont on peut lire lettres non apparentes.* Voyez encore, sur « la maniere de lire lettres non apparentes, » le chapitre XXIIII de *Pantagruel*, p. 333.

PAGE 12, l. 1 : *Les Fanfreluches antidotees.* M. Prosper Blanchemain a publié, dans son excellente édition des *OEuvres de Melin de Sainct-Gelays* (*Bibl. elzév.*, t. I, p. 70), une curieuse *énigme* imprimée pour la première fois dans un recueil de 1547, et au sujet de laquelle il s'exprime ainsi : « Cette énigme offre de nombreuses analogies avec *Les Fanfreluches antidotées*. Elle est aussi en couplets de huit vers sans observation de l'alternance des rimes. Sainct-Gelays seroit-il l'auteur des deux pièces de vers? Cela n'est pas impossible. Les deux écrivains étoient fort liés, et Rabelais, inhabile au maniement de la rime, a bien pu recourir à l'assistance de son ami. Il lui a d'ailleurs emprunté plusieurs rondeaux et dizains. Sans entrer en discussion sur ce point, on peut signaler ici, comme dans *Les Fanfreluches*, une suite d'allusions, fort transparentes alors, assez obscures aujourd'hui, aux persécutions religieuses exercées contre Clément Marot. » Nous n'avons que deux petites restrictions à faire à propos de cette note. D'abord nous prions le savant éditeur de remarquer qu'en plus d'une circonstance, et notamment dans son *Epistre à Bouchet* (t. III, p. 299), Rabelais a prouvé qu'il savait écrire d'agréables vers; ensuite nous ferons observer que les allusions aux persécutions exercées contre Marot, assez frappantes en effet dans l'*énigme* de Melin de S.-Gelays, le sont beaucoup moins dans *Les Fanfreluches*, où l'on devine à grand'-peine qu'il s'agit en quelques endroits de la Papauté et de la Réforme. Du reste l'effet comique de ce morceau résulte précisément de son obscurité même. Que veut

prouver Rabelais? Que les prophéties sont incompréhensibles et, par suite, susceptibles des interprétations les plus contradictoires. Si ce plaisant amphigouri avait un sens quelconque l'auteur aurait manqué son but. Autant vaudrait que dans *Le Médecin malgré lui* Sganarelle donnât une consultation conforme aux règles de l'art de guérir, que dans *Les Plaideurs* le discours de Petit Jean fût un modèle de logique, et que dans la *Physiologie du mariage* de Balzac, compatriote et imitateur de Rabelais, l'indéchiffrable chapitre *Des religions et de la confession considérées dans leurs rapports avec le mariage* composé de lettres confondues, mêlées et, comme on dit dans les imprimeries, *tombées en pâte,* présentât un sens des plus nets et des mieux suivis. Dans tous ces morceaux une seule chose est amusante : ne point comprendre. Si l'on entrevoit un sens, tout agrément disparaît. L'Antiquité connaissait ce procédé comique. On lit dans *Les Chevaliers* d'Aristophane : « Ne laisse pas échapper ce que te promet l'oracle. — Que dit donc l'oracle? — Il est, ma foi, rédigé en fort beau style d'énigme, aussi élégant que clair : « Quand l'aigle corroyeur aux serres crochues saisira dans son bec un dragon stupide, buveur de sang, ce sera fait de la piquante saumure à l'ail de Paphlagonie... » (Traduction de C. Poyard, Paris, Hachette, 1873, p. 53). A la fin de *Gargantua,* Rabelais nous présente encore un autre morceau du même genre, intitulé *Enigme en prophetie,* qu'il emprunte à Melin de S.-Gelays. Bien que le sens en soit un peu plus suivi, il reste néanmoins tellement obscur que Gargantua y peut voir avec vraisemblance « le decours & maintien de verité diuine, » tandis que le moine y trouve tout simplement « vne defcription du Ieu de Paulme foubz obfcures parolles. » Enfin le chapitre XVIII du *Tiers liure* nous montre *Comment Pantagruel & Panurge diuerfement expofent les vers de la Sibylle de Panzouft.*

L. 9 : *Pefchez le.* C'est le texte des éditions antérieures et de Dolet. Édit. de Juste : *pefche le.*

L. 15 : *Creux ou l'on pesche aux gardons.* Le lac de Genève, où les gardons sont fort communs.

PAGE 13, l. 3 :

> *Leur propos fut du trou de sainct Patrice,*
> *De Gilbathar, & de mille autres trous.*

Ce passage a le plus grand rapport avec la strophe suivante de l'*Enigme* de Melin de Sainct-Gelays :

> L'Euesque print le thesme de l'Epistre
> Pour mieux ouurir l'entendement à tous
> Et feist ferment que le fons de sa mitre
> Estoit si froid qu'il en auoit la toux.
> On luy fourra, puis il parla plus doulx
> Et deuisa du trou de la sybille,
> De sainct Patrice & de mille autres troux;
> Mais i'ay vn peu la memoire labile.

Il faut remarquer que *le trou*, c'est-à-dire le détroit, *de Gilbathar*, est la même chose que *le trou*, ou, comme l'appelle ailleurs Rabelais, *l'estroict de Sibyle* (t. I, p. 125, l. 10), ce qui rend la conformité beaucoup plus complète. Quant au trou de S. Patrice, il se trouvait « en Hybernie » (t. III, p. 138). On l'appelait souvent *Le Purgatoire*, ainsi que l'indique ce passage de l'*Apologie pour Hérodote* (t. II, ch. XXXIX, p. 305, édit. de Le Duchat) : « Le purgatoire (le lieu duquel on nommoit le trou S. Patrice, & le vulgaire disoit le trou S. Patri). » Ce passage d'une ancienne légende en prose indique bien ce qu'il faut entendre par ces diverses dénominations : « Mena nostre sires saint Patrice en vn lieu diuers & desert, & si li monstra vne fosse ronde & oscure dedans, & le dist que qui entreroit ens vrais repentants... qu'il... verroit les tourmens des mauuais & les ioies des bons. » (*Li purgatoire di Saint Patrice. Légende du XIII*e *siècle, publiée d'après un manuscrit de la bibliothèque de Reims.* 1842. In-16, p. 3)

Ce nom de *trou S. Patrice* a parfois un sens libre :

> On eſt pirs qu'au trous ſaint Patris,
> Foullando in calibiſtris.
>
> (*Farce de frere Guillebert. Anc. Théât. franç., Bibl. elzévir*, t. 1, p. 306)

L. 19 : *Suruint Q. B. qui clope.* Afin de donner au lecteur une idée des procédés d'interprétation employés par les commentateurs qui se piquent d'expliquer les allusions historiques contenues dans *Les Fanfreluches antidotées*, nous allons raconter sommairement comment l'un d'eux démontre, d'une façon, à son avis, tout à fait victorieuse, que les initiales Q. B. désignent Jean Hus, et un autre, avec non moins d'évidence, qu'elles se rapportent au chancelier Duprat.

M. La Croze écrit à Le Duchat, dans une lettre qui n'a été publiée qu'en 1741 : « Ce Q. B. est Jean Hus, dont le nom, écrit par ses lettres initiales, I. H., fait en grec... le nombre 18... Q. B. est le même nombre en latin. »

Éloi Johanneau n'admet pas cette interprétation : il explique Q. B. par *qui boite*, « jeu de mots digne de Rabelais, et sur le mot *chancelier* qui *chancelle*, qui boite, qui clope, et sur celui qui l'étoit alors. En effet le chancelier Duprat... *canétoit*, comme on dit. » Tout fier de sa découverte, Éloi Johanneau la communique à Eusèbe Salverte, qui la confirme par cette preuve inattendue : « Oui, c'est Duprat, regardez dans un miroir, en renversant le papier où vous aurez écrit les deux lettres *q b*, vous trouverez *d p*, initiales de *du prat*, tournées de gauche à droite et renversées. »

Que le lecteur ne s'effraie pas ! nous ne reviendrons point sur ce genre de commentaire ; mais nous tenions à donner, une fois pour toutes, un échantillon de la manière dont on interprétait les auteurs français à la fin du dernier siècle et même au commencement de celui-ci.

L. 25 : *A l'arme sonnez.* C'est le texte des éditions primitives. Édit. Juste : *a larme sennez.*

PAGE 14, l. 2 : *La cuisse heronniere.* C'est une expression de Marot, qui, parlant dans son épître *Au Roy, pour avoir esté derobé* (t. I, p. 196), de la faiblesse que lui a laissée une grande maladie, s'écrie :

> Tant affoibly m'a d'estrange maniere;
> Et si m'a faict la cuisse heronniere.

L. 3. *Qui là s'assist.* Ainsi dans la plupart des éditions collectives, mais les éditions séparées du premier livre portent *que* au lieu de *qui.*

L. 18 : *Cil qui iadis anihila Carthage.* Le premier vers de l'*Énigme* de Melin de Sainct-Gelays est :

> Le grand vainqueur des haults monts de Carthaige.

M. Blanchemain remarque (p. 74, note 7), avec beaucoup de vraisemblance, que « *Carthage* représente *Genève,* ennemie de Rome. »

PAGE 16, l. 20 : *Tant qu'elle engroissa d'vn beau filz.* « Si bien leur agrea le ieu que ilz engendrerent Gargantua. » (*Les Grandes Cronicques,* ci-dessus p. 29)

L. 22 : *Autant... peuuent les femmes ventre porter.* La plus grande partie de ce qui suit est tirée du XVIe chapitre du livre III des *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle, intitulé : *Différents termes assignés à la naissance des enfants par les médecins et par les philosophes.* Voici les passages de ce chapitre auxquels Rabelais fait principalement allusion :

« La fin du dixième mois est le terme le plus reculé jusqu'auquel la gestation puisse se prolonger. Cette dernière opinion semble être confirmée par... Plaute, qui dit dans sa comédie intitulée *La Cassette :* « La femme avec laquelle il avait eu commerce mit au monde une fille à la fin du dixième mois...

« Dans le XIVe livre de son traité sur les *Choses divines,* Varron nous apprend que quelquefois les femmes ont été délivrées dans le huitième mois... Il

ajoute que l'accouchement peut quelquefois n'avoir lieu qu'au onzième mois. Au reste, et cet illustre savant nous en prévient, ces deux assertions appartiennent à Aristote. Quant à la divergence d'opinions sur la possibilité de l'accouchement au huitième mois, elle s'explique par un passage d'Hippocrate, tiré de son traité *sur les Aliments*... « Les enfants naissent et ne naissent pas au huitième mois...

« Tout dernièrement, dans la satire de M. Varron, qui a pour titre *Le Testament*, j'ai lu ce passage : « Si un ou plusieurs enfants m'arrivent au dixième mois, et s'ils sont aussi stupides que des ânes à la lyre, je les déshérite; s'il m'en vient un dans le onzième mois, quoi qu'en dise Aristote, je ferai autant de cas d'Accius que de Titius...

« Si la femme ne peut porter son fruit jusqu'au onzième mois, il est difficile de comprendre quel motif a pu engager Homère à mettre dans la bouche de Neptune ces mots adressés à une jeune fille qu'il vient de séduire : « Jeune fille, sois fière de cette union; l'année, en achevant sa révolution, te verra mettre au jour deux illustres rejetons; car les caresses des Immortels sont toujours suivies de la fécondité.

« Je ne dois pas passer sous silence ce que j'ai lu dans le VIIe livre de l'*Histoire naturelle* de Pline... « Massurius rapporte que le préteur L. Papirius, devant lequel un plaideur réclamait une succession comme second héritier, l'adjugea, à son préjudice, à un enfant que la mère déclarait avoir mis au monde au bout de treize mois; que le magistrat motiva son jugement sur ce qu'il ne croyait pas qu'il y eût véritablement d'époque fixe pour les accouchements. » (*Bibl. lat.-fr.*, de Panckoucke)

PAGE 17, l. 7 : *En moins de temps n'euſt il peu forger Hercules*. Voyez Diodore de Sicile, *Bibliotheca*, liv. IV, édit. de Rhodomann, p. 151.

L. 18 : *Cenſorinus, li. de die natali*. Il remarque,

au chapitre VII, qu'Aristote seul admet la naissance au onzième mois, rejetée par tous les autres.

L. 19 : *Aristoteles, libr. vij. capi. iij. & iiij. de nat. animalium.* Ces deux chapitres sont consacrés à l'accouchement. Dans le IVe Aristote dit : « L'accouchement a lieu au septième, au huitième et au neuvième mois ; la plupart du temps le dixième, quelquefois même le onzième, se trouve entamé. »

L. 22 : *Ce metre de Virgile : Matri longa decem, &c.*

Matri longa decem tulerunt fastidia menses.
(Eglog., IV, 61)

« Dix mois apportèrent à ta mère de longs ennuis. »

L. 23 : *Et mille autres folz.* Parmi eux se trouve Hérodote qu'Henri Estienne cherche à excuser en constatant que son erreur a été partagée par l'Antiquité tout entière : « Nature ne laiſſe auiourd'huy le fruict au ventre de la femme plus de neuf mois : & pourtant Herodote doit eſtre renuoyé bien loin avec ſes dix mois. Voila qui ne couſte gueres à dire à ceux qui tiennent ceſt auteur pour menſonger, adiouſtans foy au bruit commun : mais voyons à combien d'autres auteurs ils s'attachent quant à ce meſme point. Si Herodote ne doit point eſtre ouy quant à ce terme de dix mois, auſſi ne le doiuent eſtre, ni Hippocrat, ni Galien, ni Plutarque, ni Pline, ni pluſieurs iuriſconſultes : ni vne grand part des poetes, & entr'autres, Theocrite, Cecile, Virgile, Properce. » (*Diſcours préliminaire* de l'*Apologie pour Herodote*, édit. de Le Duchat, t. I, p. XX). Montaigne n'a pas hésité à corroborer de son témoignage l'opinion des Anciens : « Moy ie ſecours par l'exemple de moy-meſme, ceux d'entre eux, qui maintiennent la groſſeſſe d'onze mois. » (t. II, p. 315)

L. 24 : *ff. de ſuis & legit. l. Inteſtato. § fi.* Loi 3, § 12, livre XXX, titre 8, au Digeste.

L. 26 : *In autent. de reſtitut.* Novelle XXXIX.

L. 28 : *Leur robidilardicque loy Gallus.* Loi 29, livre XXVIII, titre 2, au Digeste.

L. 29 : *L. ſeptimo.* Loi 12, liv. 1, titre 57, au Digeste. Elle ne concerne pas principalement les naissances au onzième mois, mais surtout celles qui ont lieu au septième.

PAGE 18, l. 6 : *Vogue la gualee.* C'est le refrain d'une vieille ronde dont Rathery a cité ce couplet :

> Y auoit trois filles,
> Toutes trois d'un grand ;
> Difoient l'une à l'autre :
> Je n'ay point d'amant.
> Et hé ! hé !
> Vogue la galée !
> Donne luy du vent.

Le libraire Galiot du Pré avait adopté pour devise, par allusion à son nom, une galère avec ce refrain : *Vogue la galee.*

L. 9 : *La nauire ne reçoit ſon pilot, que... ne ſoit... chargee.* Cumque conscii flagitiorum mirarentur, quo modo similes Agrippæ filios pareret, quæ tam vulgo potestatem sui corporis faceret, ait : « Numquam enim nisi navi plena tollo vectorem. » (Macrob. *Saturn.*, II, 51)

L. 17 : *Macrobe li. ij. Saturnal.* Ce passage se trouve au chapitre V : « Il existe un propos de ce genre de Populia, fille de Marcus, laquelle répondit à quelqu'un qui s'étonnait de ce que les femelles des animaux ne désirent le mâle qu'à l'époque où elles doivent concevoir : « C'est qu'elles sont des bêtes. » (*Collection Nisard*)

PAGE 20, l. 4 : *Beaulx ioueurs de quille là.* Dans son épître *Au Roy, pour auoir eſté derobé* (t. I, p. 195), Marot énumère ainsi les qualités de son valet :

> Prifé, loué, fort eftimé des filles
> Par les bordeaulx, & beau ioueur de quilles.

Rabelais, pour mieux faire comprendre ce qu'il veut dire, a soin d'écrire *quille* au singulier. Quant à La Fontaine, qui se souvient également bien des vers de maître Clément et de la prose de maître François, il dit dans *Les Lunettes* (*Collection Lemerre*, t. I, p. 389) :

> Vient un Meufnier monté fur fon mulet,
> Garçon quarré, garçon couru des filles,
> Bon Compagnon, & beau ioüeur de quilles.

L. 16 : *Sus l'herbe drue*. Édit. Juste : *dure*, au lieu de *drue*, sans doute par suite d'une simple transposition de lettres.

PAGE 21, l. 1 : *Les propos des bienyures*. Dans les éditions primitives, ce titre n'existe pas, et les chapitres IV et V n'en forment qu'un seul. En le divisant en deux, Rabelais a fait quelques additions aux *Propos des bienyures*. Les éditions collectives donnent *beuueurs*, au lieu de *bienyures*.

Dans les ouvrages que nous a transmis l'Antiquité, on trouve souvent des conversations tenues pendant des repas ; mais elles s'élèvent, comme dans le *Banquet* de Platon, aux plus hautes questions philosophiques, ou traitent, comme dans les *Sympofiaques* de Plutarque et les *Saturnales* de Macrobe, de divers points d'érudition et de philologie. C'est seulement dans le V[e] chapitre du *Satyricon* de Pétrone qu'on trouve des propos de table qui ont quelque analogie avec ceux de Rabelais.

Le XVI[e] siècle a eu souvent recours à ce cadre commode : *Le Moyen de parvenir* tout entier ne se compose que des conversations tenues dans un banquet auquel assistent les personnages célèbres de tous les lieux et de tous les temps. Il faut rapprocher de ce chapitre de *Gargantua* le chapitre XXXIX du même ouvrage intitulé : *Comment le moyne feut feftoyé par Gargantua, & des beaulx propos qu'il tint en foupant*, les chapitres XL et XLI, qui en sont la suite,

le commencement du chapitre XIV de *Pantagruel*, le chapitre XII des *Propos rustiques* de Noel du Fail intitulé *De Perrot Claquedent*, et, surtout, les chansons à boire de Jean Le Houx, longtemps confondues avec les vaux de vire d'Olivier Basselin, dans lesquelles l'auteur fait de fréquentes allusions à ce chapitre de Rabelais. M. Armand Gasté a, le premier, signalé ce fait, d'abord dans une thèse soutenue devant la Faculté des lettres de Paris, ensuite dans une excellente édition des *Vaux de vire de Jean Le Houx* publiée en 1875, à la librairie Lemerre.

L. 10 : *Produiz moy du clairet.* Emploi facétieux d'un terme de procédure, comme dans le passage suivant : « Beuuons hau. Ie diz du meilleur, & plus ſtomachal. Entendez vous, hault, majour dome? Produiſez, exhibez. » (t. II, p. 344)

L. 15 : *Ie ne boy que à mes heures... que en mon breuiaire.* Allusion aux flacons en forme d'heures ou de bréviaires, auxquels Rabelais donne ailleurs le nom de « tyrouer » ou « tirouoir. » (Voyez t. I, p. 153; t. II, p. 344, 348; t. III, p. 171, 172)

L. 17 : *Qui feut premier ſoif ou beuuerye?* Le modèle de ces questions d'origine est dans le XVIe chapitre du liv. VII de Macrobe, où l'on examine qui fut le premier de l'œuf ou de la poule, *ovumne prius fuerit aut gallina.* Le même problème est discuté par Plutarque dans ses *Propos de table* (liv. II, question 3).

L. 19 : *Priuatio preſupponit habitum.* « La privation présuppose l'habitude. » Axiome scolastique.

L. 20 : *Fœcundi calices quem non fecere diſertum?* « Quel est celui que les coupes inspiratrices n'ont pas rendu éloquent? » (Horace, liv. I, ép. 5, v. 19)

L. 21 : *Nous aultres innocens ne beuuons que trop ſans ſoif.* Allusion aux innocents qu'on soumettait à l'épreuve de l'eau.

PAGE 22, l. 2 : *Entonnons.* Équivoque entre : Commencer à chanter et mettre en tonne.

L. 4 : *Mouillez vous pour ſeicher, ou vous ſeichez pour*

mouiller? Jean Le Houx, lui, mouillait pour sécher:

> Mouillons donc; il faict bon fecher,

dit-il dans un de ses vaux de vire (p. 104).

L. 10 : *En fec iamais l'ame ne habite.* Axiome de saint Augustin (*Questiones Veteris et Novi Testamenti, ex Veteri Testamento, Questio XXIII*) : « Anima certè quia fpiritus eft, in ficco habitare non poteft. »

L. 15 : *Ie laueroys voluntiers les tripes de ce veau que i'ay ce matin habillé.* Habiller un veau, en terme de boucher, c'est l'écorcher, le vider, etc. Le veau que le buveur a habillé le matin, c'est lui-même, et ce sont ses tripes qu'il veut laver. On lit dans les *Curiositez françoifes* d'Oudin : « C'eft vn Boucher, il habille tous les iours vn veau. »

L. 21 : *Boyre à fi petit gué: c'eft pour rompre fon poictral.* « Allufion à ce que les Chevaux fellez qu'on fait boire à une eau trop baffe, courent rifque de rompre leur poitral à force de fe gêner pour boire. » (Le Duchat)

L. 24 : *Bouteille eft fermee à bouchon, & flaccon à viz.* Édit. antérieure à 1535, 1535 et 1537 : *flac con.* Ce jeu de mots, recueilli par Tabourot dans le chapitre de ses *Bigarrures* qui traite *Des équivoques francois*, a été répété souvent : « Ie vous auertis, doctes buueurs, que vous ayez des flacons (ils font bons vaiffeaux fermant à vis). » (*Moyen de parvenir*, édit. Charpentier, p. 8). « Un flacon fe ferme à vis par dehors, & vne femme fe ferme à vis par dedans. » (*Tabarin*, édit. de la *Bibl. elzév.*, t. 1, p. 63)

L. 25 : *Nos peres beurent bien & vuiderent les potz.* D'après Rathery, c'est un vers d'une très vieille chanson. « Faifons comme les fergens, releuons mengerie, » dit Du Fail, dans un sens analogue (t 1, p. 109).

L. 26 : *C'eft bien chié, chanté.* On trouve : « C'est bien chié! » comme une sorte d'exclamation, dans la *Farce de Jolyet* (*Anc. Th., franç.* t. 1, p. 56). Ici le buveur dit

chié au lieu de *chanté*, puis se reprend. Ce quolibet se retrouve dans des *Couplets* de Beaumarchais *pour la fête de M. Lenormant d'Étioles* :

Vlà-t-i pas qu'eſt bien chié! (chanté).

L. 27 : *Voulez vous rien mander à la riuiere? Ceſtuy cy va lauer les tripes.*

Voulez vous rien mander
La bas a la riuiere?
Y auez vous affaire?
Les trippes vay lauer.

(*Jean Le Houx*, p. 69)

L. 30 : *Tanquam ſponſus.* « Comme un marié, comme un époux. » Il y a une sorte de jeu de mots entre *ſponſus* et le mot eſponge (*ſpongia*), qui se trouve un peu plus haut.

L. 30 : *Sicut terra ſine aqua.* « Comme une terre sans eau. »

L. 31 : *Vn ſynonyme de iambon? C'eſt vne compulſoire de beuuettes.*

T'imitant, compagnon,
Ne me faut de iambon
Pour m'inciter à boire :
L'ay bientoſt auallé,
Sans d'vn ſergeant ſallé,
Attendre vn compulſoire.

(*Jean Le Houx*, p. 69)

PAGE 23, l. 1 : *Reſpice perſonam : pone pro duos : bus non eſt in vſu.* « Considère la personne, mets pour deux. » La grammaire exigerait qu'au lieu de : *pro duos*, on mît : *pro duobus*; mais Rabelais ajoute *bus non eſt in vſu*, « *bus* n'est point en usage. » Il y a là, suivant Burgaud des Marets, un jeu de mots sur le participe passé *bus* pour exprimer que boire doit s'employer au présent et non au passé.

L. 2 : *Si ie montois auſſi bien comme i'aualle, ie feuſſe piec'a hault en l'aer.* Rabelais répète à peu près littéralement le même propos dans son *Pantagruel* (l. II, p. 283) : *ſi ie montaſſe auſſi bien comme ie aualle, ie feuſſe deſia audeſſus la ſphere de la lune, auecques Empedocles.* Allusion au double sens du mot *avaler*, qui, outre la signification qu'il a conservée, avait alors celle de *descendre*.

L. 3 : *Ainſi ſe feiſt Iacques cueur riche.* C'est le commencement d'une sorte de quatrain ainsi imprimé dans les éditions modernes :

Ainſi ſe feiſt Iacques cueur riche.
Ainſi profitent boys en friche.
Ainſi conqueſta Bacchus l'Inde.
Ainſi philoſophie Melinde.

Le dernier vers, assez obscur, semble signifier que les Portugais employèrent philosophiquement le vin au lieu des armes pour faire la conquête de Melinde.

L. 10 : *Hume Guillot, encores y en a il vn pot.* Édit. ant. à 1535 et 1535 : *on pot*, ce qui signifie « au pot, » et vaut peut-être mieux. Burgaud des Marets fait remarquer qu'on dit encore aux enfants :

Renifle, Pierrot,
Y a du beurre au pot.

L. 11 : *Appelant de ſoif, comme d'abus.*

Ie iuray que dorenaduant
Ie n'y ferois plus appellant
Qu'aux cabaretz les plus notables,
La ſoif, ma partie, intimant
Deuant les beuueurs, mes ſemblables.
(*Jean Le Houx*, p. 104)

L. 11 : *Relieue mon appel en forme.* Terme de pratique.

L. 18 : *Les paſſereaux ne mangent ſi non que on leurs tappe les queues. Ie ne boy ſi non qu'on me flatte.* C'est là

un petit buveur. La même idée se retrouve, sous une forme plus développée dans le ch. XIIII de *Pantagruel* (p. 283, l. 7) : « Tu n'as pas trouué tes petitz beuureaux de Paris qui ne beuuent en plus q'vn pinſon, & ne prenent leur bechee ſinon qu'on leurs tape la queue à la mode des paſſereaux. »

L. 20 : *Lagona edatera.* « Compagnon à boire! » en basque. Ces mots, qui ne se trouvent pas dans l'édition de 1535, sont probablement adressés au laquais de Grandgousier, appelé « le Baſque » (t. I, p. 111, l. 23).

L. 27 : *I'ay la parole de dieu en bouche : Sitio.* « J'ai soif. » C'est en effet, d'après l'Évangile (Saint Jean, XIX, 28), le mot que proféra Jésus-Christ sur la croix.

L. 28 : *La pierre dicte ἄσβεστος n'eſt plus inextinguible.* Ce mot ἄσβεστος, qu'on a traduit par *aſbeſte*, désigne une substance qu'on ne peut consumer, qu'on ne peut éteindre. Voyez *La pierre inextinguible, ditte* Aſbeſtos (*Œuvres de Remy Belleau*, t. II, p. 246, édit. Lemerre).

PAGE 24, l. 7 : *Lans, tringue.* Suivant Regis, *trinkt landsmann*, « bois, camarade ! » et, suivant Le Duchat, *landsmann, zu trinken!* « pays (ou camarade), à boire! » Cette dernière interprétation s'accorde mieux avec le sens général. Les buveurs répètent tous le même cri, chacun en son patois. L'un vient de le faire entendre en basque, un autre le pousse à son tour en mauvais allemand.

L. 9 : *O lachryma Chriſti.* Le *lacryma Christi* (larme du Christ) est un vin sucré fort recherché, qu'on récolte au pied du Vésuve.

L. 12 : *Bien drappé, & de bonne laine.* Allusion à ce passage de la *Farce de Pathelin* (Act. I, sc. 2, p. 14) :

PATHELIN.

Ceſtuy cy eſt il taint en laine?

. . . .

LE DRAPPIER.

C'eſt vn tres bon drap de Rouen,
Ie vous prometz, & bien drappé.

L. 14. *Ex hoc in hoc.* « De celà en ceci. » (Psaume 74.)
L. 19 : *Natura abhorret vacuum.* « La nature a horreur du vide. » Axiome de l'ancienne physique.
Id : *Diriez-vous q'vne mouche y eust beu?*

> On ne diroit qu'vne mouche y euſt beu.
> (*Jean le Houx*, p. 81)

PAGE 25, l. 20 : *Ie ma parforceray, puis qu'il vous plaiſt.* Au lieu du passage qui finit par ces mots et qui commence à : *Couraige de brebis*... on lisait dans l'édit. ant. à 1535 : *Ie le prouue* (*diſoit il*) *dieu* (*ceſt noſtre ſaulueur*) *dict en leuangile. Ioan* 16. *La femme qui eſt a lheure de ſon enfantement, a triſteſſe : mais lors qu'elle a enfanté, elle n'a ſoubuenir aulcun de ſon angoiſſe. Hâ* (*diſt elle*) *vous dictes bien, et ayme beaucoup mieulx ouyr telz propos de leuangile, et mieulx m'en trouue, que de ouyr la vie de ſaincte Marguarite, ou quelque aultre caphardene.* La vie de Sainte-Marguerite se trouve dans la plupart des livres d'heures gothiques; on lui croyait une telle efficacité pour soulager les femmes en mal d'enfant, qu'au lieu de la lire on se contentait parfois de la leur appliquer sur la poitrine :

> Tenez : mettez ſur voſtre pis
> La vie qui cy eſt eſcripte :
> Elle eſt de ſainte Marguerite ;
> Si ſerés tantoſt deliurée.

(*Miracle de l'enfant donné au diable*, v. 290. Édit. de la *Société des anciens textes français : Miracles de Noſtre Dame*... publiés... par Gaston Paris et Ulysse Robert, t. 1, p. 13).

PAGE 26, l. 2 : *N'en faictes ne plus ne moins.* Édit. ant. à 1535, et 1535 : *ne pys ne moins;* ce qui ajoute un joli détail au dialogue.
L. 7 : *Laiſſez faire aux quatre bœufz de deuant.* Proverbe poitevin, qui se retrouve dans Du Fail (t. 1,

p. 82) : « Que chacun monſtre ce qu'il ſçait faire tant ſeulement, & puis laiſſez faire aux bœufs de deuant. »

L. 23 : *Sainct Genou*. Il est encore question de cette localité au chapitre XLV (p. 167, l. 4 et 15), et l'on a voulu l'identifier avec :

> . . . . Sainct Genou
> Près Sainct-Iulian des Vouentes,
> Marches de Bretaigne ou Poictou.

Mais M. Longnon a parfaitement établi que, dans ce passage du *Grand Testament* de Villon (XCIV, édit. de la *collection Jannet*, p. 62), il s'agit d'une commune sise dans les Deux-Sèvres, arrondissement de Parthenay, canton d'Airvault, qui s'appelle non Saint-Genou, mais Saint-Generou (*François Villon et ses légataires*, p. 13, note 4). Du reste, outre Saint-Generou, le *Dictionnaire des postes* mentionne Saint-Genou (Indre) et Saint-Genouph (Indre-et-Loire).

Quant à *Brizepaille d'aupres Sainct Genou*, il faut, je crois, ne point s'évertuer à le chercher sur la carte, ainsi que beaucoup de commentateurs l'ont fait. Il appartient à une géographie particulière, comme « la vallé de Concreux prés Nantes, » dont nous parlent les *Contes d'Eutrapel* (Du Fail, t. II, p. 134) et « la route de Fesse à Cluny, » mentionnée par Sterne dans *Tristram Shandy* (liv. VIII, ch. CCLXI, t. II, p. 181).

Au XVII[e] siècle, les femmes se servaient encore assez fréquemment d'allusions de ce genre pour désigner d'une façon, détournée, il est vrai, mais plus choquante assurément que l'emploi d'un terme médical, les indispositions périodiques particulières à leur sexe. Oudin explique, dans ses *Curioſitez françoiſes*, ce qu'il faut entendre par « le Cardinal eſt logé à la Motte, » et M. Capmas vient de nous dire ce que madame de Sévigné appelait une « colique de Saulieu, » (*Lettres inédites*, t. II, p. 47, note 19 et p. 58, note 9).

L. 28 : *Le diable à la meſſe de ſainct Martin*. Allusion à une légende ainsi racontée par Pierre Grosnet

dans *Les Motz dorez de Cathon*, adages et proverbes des femmes :

> Notez en l'eglife de dieu
> Femmes enfemble caquetoyent.
> Le dyable y eftoit en vng lieu,
> Efcripuant ce quelles difoyent.
> Son rolet plain de point en point,
> Tire aux dens pour le faire croiftre :
> Sa prinfe efchappe & ne tient point;
> Au pilier seft heurté la tefte.

PAGE 27, l. 2 : *Sortit par l'aureille fenefre.* Molière pensait-il à Gargamelle lorsqu'il faisait demander à Arnolphe par Agnès

> Si les enfans qu'on fait, fe faifoient par l'oreille.

(*L'Efcole des femmes*, acte I, sc. I. Lemerre, *Petite bibliothèque littéraire*, t. II)

L. 10 : *Vn homme de bon fens, croit toufiours ce qu'on lui dict, & qu'il trouue par efcript.* On lit après ces mots, dans l'édit. ant. à 1535, et dans les suivantes, avec quelques variantes, un passage assez hardi, que Rabelais a jugé prudent de retrancher : *Ne dict pas Salomon prouerbiorum.* 14. *Innocens credit omni verbo est* (etc). *Et fainct Paul, prime Corinthio.* 13. *Charitas omnia credit. Pourquoy ne le croyriez vous? Pource (dictez vous) quil ny a nulle apparence. Ie vous dicz, que pour cefte feule caufe, vous le debuez croyre en foy parfaicte. Car les Sorbonifles difent, que foy eft argument des chofes de nulle apparence.* Les deux passages latins fort exactement cités par Rabelais, signifient : « L'innocent croit à toute parole... La charité croit toutes choses. » Quant à la doctrine que l'auteur attribue aux Sorbonnistes elle s'appuyait sur ce texte : « Est fides sperandarum; substantia rerum, argumentum non apparentium » (Saint Paul. *Épît. aux Hébreux*, chap. XI, v. 1), » traduit ainsi par Dante (*Parad.*, XXIV, 64) :

> Fede è fuftanzia di cofe fperate,
> Ed argomento delle non parventi.

L. dernière : *Des enfantemens eſtranges.* Le titre exact de ce chapitre est : *De prodigiosis partubus.*

PAGE 29, l. 10 : *Que grand tu as, ſupple le gouſier.* *Supple* est l'impératif du verbe latin *supplere*, « suppléer, sous-entendre. » Dans les *Grandes Cronicques* l'étymologie du nom du héros du livre est différente, mais non moins fantaisiste : « Adonc le nomma Gargantua (lequel eſt vng verbe grec) qui vault autant a dire : comme tu as vng beau filz. » (Voy. ci-dessus, p. 30, l. 11)

PAGE 30, l. 1 : *Elle pouuoit traire de ſes mammelles quatorze cens deux pipes neuf potees de laiɛt pour chaſcune ſoys.* Ces exagérations comiques ont toujours été en augmentant ; on lit dans les *Grandes Cronicques* (p. 30, l. 20) : « Sa mere pouoit bien porter a chaſcune de ſes mammelles cinquante pippes de laiɛt ; » les premières éditions de *Gargantua* (ant. à 1535, 1535, 1537 et Dolet) portent, en nombre rond, « quatorze cents pipes. »

L. 4 : *Mammallement.* Dans les premières éditions (ant. à 1535, 1535, 1537 et Dolet) au lieu de ce mot il y a : *par Sorbone.*

PAGE 31, l. 1 : *Comment on veſtit Gargantua.* Plusieurs traits de ce chapitre sont empruntés de celui des *Grandes Cronicques* qui a pour titre : *Comment Gargantua fut habille de la liuree du Roy Artus* (p. 39). Mais dans les *Grandes Cronicques* le roi fait faire « les habillemens de liuree de Gargantua » pour le remercier d'avoir vaincu ses ennemis, tandis que dans le roman de Rabelais on lui fait ce costume lorsqu'il n'a guère qu'un an et dix mois. Malgré cette différence complète d'âge et par conséquent de taille, Rabelais augmente partout, dans une proportion fort notable, les mesures des vêtements destinés à son héros.

L. 12 : *Pour ſa chemiſe, furent leuees neuf cens aulnes de toille de Chaſteleraud, & deux cens pour les couſſons en ſorte de carreaulx, leſquelz on miſt ſoubz les eſſelles.* « Puis fut leue par le commandement dudiɛt grant maiſtre dhoſtel, huyt cens aulnes de toille pour faire vne chemiſe audiɛt Gargantua, et cent pour

faire les couſſons en ſorte de carreaulx, leſquelz ſont mis ſoubz les eſſelles. » (*Grandes Cronicques*, p. 39, l. 16)

L. 15 : *La fronſure des chemiſes n'a eſté inuentee ſinon depuis que les lingieres, lors que la poincte de leur agueille eſtoit rompue, ont commencé beſoigner du cul.* On lit dans la *Chambriere à louer à tout faire :*

> Et, quant mon eſguille eſt rompue,
> Ie m'ayde du cul proprement.

(*Poés. franc. des* XVe *et* XVIe *s Bibl. elzév.* t. 1, p. 100)

Cette plaisanterie a servi de texte à Tabarin :

« Queſtion XVII. *En quel temps on commença à froncer les chemiſes.*

« Vous pouuez croire que la façon de froncer les chemiſes eſt vne des plus anciennes modes des modes, car elle eſt du temps de Noé, qui nous a laiſſé ceſte authentique, delicate, purpurée, nectarine, ſcientifique, admirable, ambroſine & mellifique liqueur qu'on nomme le piot. De ſon temps il y auoit vne infinité de lingères, leſquelles voyans que leurs eſguilles eſtoient rompues, commencèrent à trauailler du cul. Voilà d'où on print l'inuention de faire des chemiſes froncées. » (*OEuvres de Tabarin,* t. 1, p. 174)

L. 19 : *Huyt cens treize aulnes de ſatin blanc.* « Sept cens aulnes de ſatin. » (*Grandes Cronicques*, p. 39, l. 21.)

L. dernière : *Les exponibles de M. Haultechauſſade.* Ce mot, *exponibles*, employé dans le *Parva logicalia* de Petrus Hispanus, s'applique au procédé en usage pour exposer un même mot en diverses sortes (Agrippa, *De vanitate ſcientiarum*, cap. VIII). Ramus a, comme Rabelais, critiqué cette expression dans sa requête intitulée *Pro philoſophica pariſienſis Academiæ diſciplina*, adressée à Charles de Lorraine et envoyée au Parlement en 1551 (L'abbé P. Goujet, *Mémoire sur le Collége de France.* Paris, Lottin, 1758, 3 vol. in-12, t. 1, p. 24). Les « exponibles de M. Haultechauſſade » peuvent avoir donné à Molière l'idée du « Chapitre... des Chapeaux »

d'Hippocrate, cité par Sganarelle, dans *Le Médecin malgré lui*, act. II, sc. 2.

PAGE 32, l. 1 : *Vnze cens cinq aulnes, & vng tiers d'estamet blanc.* Dans les *Grandes Cronicques* (p. 39, l. 26) : « Deux cens aulnes descarlate, et troys quartiers & demy. »

L. 31 : *Au liure que i'ay faict De la dignité des braguettes.* Voyez ci-dessus, page 61, la note sur la page 4.

PAGE 33, l. 4 : *Pour ses souliers furent leuees quatre cens six aulnes de velours bleu cramoysi.* « Pour faire ses souliers fut achapte chez les conroyeurs cinquante peaulx de vache & demye. » (*Grandes Cronicques*, p. 40, l. 3)

L. 7 : *Pour la quarreleure d'iceulx furent employez vnze cens peaulx de vache brune.* « Pour carreler lesdicts soulliers fut achapte cheux les taneux le cuyr de trente six beufz. » (*Grandes Croniques*, p. 40, l. 7)

L. 10 : *Pour son saie furent leuez dix & huyt cens aulnes de velours bleu tainct en grene.* « Pour faire le saye de liuree fut leue neuf cens aulnes & demy quartier, moytie rouge & iaulne. » (*Grandes Cronicques*, p. 39, l. 28)

L. 32 : *Pour son bonnet furent leuees troys cens deux aulnes vng quart de velours blanc.* « Pour faire son bonnet a la coquarde fut baille au bonnetier deux cens quintaux de laine deux liures et demye et vng quart iustement. » (*Grandes Cronicques*, p. 40, l. 9)

PAGE 34, l. 12 : *Platon in symposio.* Voyez chapitre XIV du *Banquet.*

L. 16 : ΑΓΑΠΗ ΟΥ ΖΗΤΕΙ ΤΑ ΕΑΥΤΗΣ. « La charité ne cherche point ses intérêts. » (Saint Paul, 1re *aux Corinthiens*, chap. XIII, v. 5)

L. 24 : *L'emolument tel que scauent les medecins Gregoys.* Voyez Galien au liure IX du *Traité des simples*, dans le chapitre intitulé : *Jaspe verd.*

PAGE 35, l. 11 : *Soixante neuf millions huyt cens nonante & quatre mille dix & huyt moutons à la grand laine.* « Ces moutons, à la grande laine, au type des

aignels de saint Louis, n'avaient plus cours depuis longtemps; ils avaient été principalement frappés par le roi Jean et imités en Bourgogne et en Flandre; Charles VI avait encore émis des aignels; mais les véritables moutons, appelés à la grande laine pour les distinguer des autres moins grands, appartenaient au règne de Jean; ils avaient été émis pour un franc ou une livre tournois et vaudraient à présent seize francs, ce qui ferait monter l'anneau de Gargantua à un bon prix. » (Cartier. *De la Numismatique de Rabelais. Revue numismatique*, 1847, p. 338)

L. 13 : *Les Fourques d'Auxbourq.* Fourque est le nom francisé des Fugger, marchands d'Augsbourg dont la richesse était alors proverbiale. Dans ses lettres (t. III, p. 342), Rabelais, parlant de Philippe Strossi, dit : « Apres les Fourques de Auxbourg en Almaigne il eſt eſtimé le plus riche marchand de la Chreſtienté. » « S'il ſauoit guerir de la goutte, il ſeroit plus riche que les Foucres d'Auſbourg, » dit Noel du Fail. (t. I, p. 277)

PAGE 36, l. 13 : *Dictes que blanc ſignifie foy : & bleu, fermeté.* « Quant aux ſept ſacremens de l'Egliſe, elle (la couleur blanche) repreſente le ſacrement de bapteſme... Azur, quant aux ſept ſacremens, ſe prent pour le ſacrement de confirmation. » (*Blaſon des couleurs*, p. 78 et 89. Voyez la note suivante)

L. 23. *Le blaſon des couleurs.* Le titre de ce livre est : *Le blaſon des couleurs en armes, liurees et deuiſes. S'enſuyt le liure tres utille et ſubtil pour ſcauoir et congnoiſtre dune et chaſcune couleur la vertu et proprieté...* Souvent réimprimé, il a été publié en 1860 par M. Cocheris, à la librairie Aubry, dans le *Tréſor des pièces rares ou inédites.*

L. 24 : *En ce a eſté prudent qu'il n'y a poinct mis ſon nom.* Il ne figure pas sur le titre, mais le prologue commence ainsi : « Ie Sicille hérault de treſpuiſſant roy Alphonce d'Arragon, de Sicille, de Vallence, de Maillorque, de Corſeigue & Sardaigne, conte de Barce-

lonne, &c., au prefent & de long temps ayant domicille & ma réfidence en ma bonne ville de Mons en Hénault... »

PAGE 37, l. 8 : *Contentent.* L'édition de Juste porte à tort : *contenant.*

L. 12 : *A cul de foyrad.* Édit. ant. à 1535 : *A cul brenous.*

L. 20 : *Les pudicques matrones.* L'édition de Juste, porte à tort *publiques.*

L. 23 : *Voulens en leurs diuifes fignifier efpoir, font protraire vne fphere. Sphère* s'écrivait fouvent *fpere, efpere* et même *efpoire :* « l'ordre des *efperes* célestes. » (*Chriftine de Pifan, Charles* v. III, 4), « Cefte bende eftoit fuiuie par vn charriot... fur lequel eftoit affis vn perfonnage nommé *Efpoir,* & tenoit en fa main vne *efpoire* ou *fpere* d'or. » (*Les Triomphes de l'abbaye des Conards,* publiés à Rouen chez Nicolas du Gord, 1587, et par M. Marc de Montifaud, Jouaust, 1874, p. 33)

L. 25 : *Des pennes d'oifeaulx, pour poines.* On lit dans un ouvrage italien sur les couleurs et les devises : « Penna fola fignifica pene, affanni, & dolori per caufa di amore. »(*Il moftruofiffimo moftro,*di Giovanni Rinaldi, Venetia, Lucio Spineda, 1611, in-8°, fol. 64, v°). D'Urfé a compliqué l'équivoque en faisant choix de pennes ou plumes de geai : « Voilà, dit-il, Amarillis fi auant en fa penfee, qu'elle luy donnoit plus de peine que tous fes premiers trauaux. Ce fut en ce temps qu'il reprit la deuife qu'il auoit portee durant tous fes voyages, d'vne penne de Geay, voulant fignifier PEINE I'AY. » (*L'Aftrée,* 1re part., liv. I, t. II, p. 70)

L. 28 : *Non & vn alcret, pour non durhabit.* Un halcret est une cuirasse ou cotte de mailles, un dur habit ; ce rébus signifie donc : *non durabit,* « il ne durera pas. » Ceci se trouve expliqué par ce passage du *Moyen de parvenir* (p. 123) : « Comment diriez-vous vne cuiraffe ou corfelet en latin? C'eft, dit frere Iean de Laillée, durabit. »

PAGE 38, l. 2 : *Vn penier : denotant qu'on me faict pener.* Cette forme *penier,* que Rabelais choisit pour

équivoquer à *pener*, est encore en usage dans le dialecte poitevin, comme le remarque M. Poëy-d'Avant.

L. 4 : *Vn pot à pisser, c'est vn official.* Plus loin (p. 79, l. 20) dans cette phrase : *Pissant doncq plein vrinal*, l'édition Dolet remplace *vrinal* par *official.* Le pot à pisser, appelé aussi, comme on le voit, *urinal*, ou *official*, pouvait représenter en rébus un *official*, c'est-à-dire un officier de la juridiction ecclésiastique.

L. 6 : *Vn vaisseau de petz.* Un vaisseau de paix, par opposition à un vaisseau de guerre.

L. 6 : *Ma braguette, c'est le greffe des arrestz.* Suivant Le Duchat, Rabelais, par le mot *greffe* (*graphium*), fait allusion au style, instrument pointu avec lequel on écrivait sur les tablettes de cire, et par le mot *arrest*, à la pièce du harnois où l'homme d'armes affermissait sa lance.

L. 7 : *Vn estront de chien, c'est vn tronc de ceans, ou gist l'amour de m'amye. Tron* s'employait autrefois dans le sens de *trône* et quelquefois de *trône de Dieu, firmament :* « n'a plus belle dessous le *tron.* » (*Partonopeus*, v. 1710) — Quant à *ceans*, il avait certaines formes, et particulièrement *caiens*, qui le rapprochaient du mot *chien.*

L. 14 : *Desquelles Orus Apollon a en Grec composé deux liures.* L'ouvrage d'Orus Apollon, ou, comme on dit plus fréquemment d'Horapollon, est intitulé : *De hieroglyphicis Ægyptiorum.*

L. 15 : *Polyphile au songe d'amours.* Le titre complet du livre est : *Hypneromachia Poliphili, vbi omnia non nisi somnium esse docet, atque obiter plurima scitu sane quam digna commemorat.* A la fin : « Venetiis, mense Decembri MID, in ædibus Aldi Manutii. » Son véritable auteur est Franciscus Colomna que Rabelais, dans la *Briefue declaration d'aucunes dictions*, (t. III, p. 201, l. 14) appelle Pierre Colonne.

L. 17 : *La deuise de monsieur l'Admiral : laquelle premier porta Octauian Auguste.* Plus loin (p. 126, l. 7) Rabelais la cite textuellement : « Sçauez vous que disoit Octauian

Augufte? Feftina lente; » et dans la *Briefue declaration d'aucunes dictions* (t. III, p. 201, l. 10) il entre dans d'assez grands détails sur cette devise et sur l'emblème qui l'accompagnait. Geoffroy Tory avait donné avant lui une explication identique, mais beaucoup plus étendue dans son *Champ fleury* (tiers livre, feuillet XLIII) : « Alde le Romain, Imprimeur a Venize, auoit fa marque Hieroglyphique, mais il ne lauoit pas inuentee, en tant qu'il lauoit empruntee, de la deuife de Augufte Cefar, la quelle eftoit en Grec : Σπεῦδε βραδέως, qui eft a dire en Latin, *Feftina lente.* Ou encores en Latin tout en vng mot, *Matura.* Et en Francois, Hafte toy a ton aife. Icelle Deuife eftoit painte & defeignee par vne ancre de nauyre, & autour dicelle vng Daulphin. Lancre fignifioit tardiuete, & le Daulphin haftiuete, qui eftoit a dire, quen fes affaires fault eftre modere, en forte quon ne foit trop haftif, ne trop long ou tardif. Virgile nous eft fegret tefmoing que ledict Augufte Cæfar auoit la dicte ancre & daulphin en fa Deuife, quant pour luy en faire memoire en fes Eneides, il a dict au comancement du premier liure, Maturate fugam, regique hæc dicite veftro. Qui en vouldra veoir & lire bien a plain, fi fen aille efbattre a veoir le premier Prouerbe de la Seconde Chiliade de Erafme, il y en trouuera ce me femble a fuffifance. »

L'admiral dont Rabelais veut parler est, selon Le Duchat, « Brion Philippe Chabot, fait Admiral en 1526 & mort feulement en 1545. » Burgaud des Marests remarque avec raifon que les armes de cette famille portent des chabots et non des dauphins, et ajoute : « Rabelais les confond plaifamment à dessein. » Il est affez difficile de se rendre compte de ce que cela a de plaifant.

L. 26 : *Si dieu me faulue...* Dans l'édition antérieure à 1535, on lit au lieu de ces dernières lignes : *Si le prince le veult & commende : cil qui en commendant enfemble donne & pouuoir & fcauoir.* Ce passage, qui

a été relevé parmi les variantes, mais sur lequel les commentateurs n'ont pas fixé leur attention, est assez remarquable. Il semble indiquer qu'au moment où Rabelais publiait la première édition de *Gargantua*, il espérait se voir chargé de composer une sorte de traité officiel sur les couleurs, dont le chapitre suivant peut être considéré comme un échantillon, et qui eût remplacé celui que notre auteur a critiqué plus haut avec la vivacité et l'acharnement d'un concurrent. Lorsqu'il eut perdu cet espoir, il substitua, dans les éditions suivantes, un quolibet au passage plein de respect et de gravité par lequel il terminait.

L. 26 : *Le moulle du bonnet, c'eſt le pot au vin.* Le moule du bonnet, c'est la tête. Jean Chartier dit en parlant du sire de Lesparre, condamné à mort en 1454 : « Il fut deliuré au bourreau, lequel lui trancha la moitié & le moule de ſon chaperon, c'eſt-à-dire la teſte. » Comme *teſta* signifie en latin un pot, il est tout naturel que les amateurs de quolibets et d'équivoques se soient égayés sur ces deux significations. On trouve encore plus loin (t. II, p. 47) une locution populaire du même genre : *Saulue Teuot le pot au vin, c'eſt le cruon. Cruon*, en poitevin, signifie une courge, une gourde, une cruche, et aussi une tête mal faite.

PAGE 39, l. 3 : *Le blanc doncques ſignifie ioye.* Rabelais, après une longue parenthèse, reprend ici son discours où il l'a laissé (p. 36, l. 8) : *Le blanc luy ſignifioit ioye.*

PAGE 40, l. 8 : *Les antiques Syracuſans.* Plutarque, décrivant les magnifiques funérailles que les Syracusains firent à Timoléon, dit qu'ils portaient tous des habits purs : πάντων καθαρὰς ἐσθῆτας φορούντων, ce qui, dans les *Geniales dies* d'Alexander ab Alexandro (liv. III, VII), est traduit par *candidis vestibus.*

L. 9 : *Argiues.* « En la ville d'Argos semblablement, quand ils portent le deuil ils veſtent robbes blanches comme dit Socrates, lavées en eau claire. » (Plutarque, *Les demandes des choses romaines* XXVI, t. XXI p. 269)

L. 20 : *Les Thraces & Cretes ſignoient les iours bien fortunez..., de pierres blanches.* Voyez Pline, *Hiſtoria naturalis*, VII, 40, et Alexander ab Alexandro, *Geniales dies*, IV, 20.

L. 27 : *Au liure de Laurens Valle contre Bartole.* Il s'exprime ainsi dans une épître *Ad candidum decembrem* (p. 30. Bâle 1517) dirigée contre l'ouvrage de Barthole intitulé *De insigniis et armis :* « Color aureus est nobilissimus colorum, quia per eum figuratur lux. »

PAGE 41, l, 2 : *Bona lux.* « La lumière est bonne. » Rabelais traduit ici en latin cette sentence grecque : φῶς ἀγαθὸν, qui se trouve dans l'*Éloge de la Folie (Encomium Moriæ*, Baſileæ, 1676, p. 64), d'Érasme, et qui est ainsi commentée, par l'auteur même, sous le nom de Listrius : « Id autem dictum eſt ab anu quapiam moriente, quam etiamnum juvabat vivere. »

L. 11 : *Les hiſtoires antiques tant Grecques que Romaines.* Par exemple Denys d'Halicarnasse, I, 57 ; — Varron, *Rerum Romanorum*, II, 4, 18 ; —Virgile, *Æneid.*, III, 388, et VIII, 42.

L. 25 : *Ce pendent que ceulx de l'aultre part batailleroient.* « Il diuiſa toute ſon armée en huit trouppes, leſquelles il fit tirer au ſort, & celle à qui eſcheoit vne febue blanche demouroit en repos à faire bonne chere, pendant que les ſept autres combatoient ; & dit on que de là vient que lon appelle encore auiourd'hui vn iour blanc, auquel on a fait bonne chere, & receu du plaiſir, à cauſe de la febue blanche. » (Plutarque, *Les vies des hommes illustres, Périclès*, LI, t. II, p. 211, trad. d'Amyot)

L. 31 : *Le Leon,... ſeulement crainct & reuere le coq blanc?* Le passage auquel Rabelais nous renvoie se trouve au commencement du premier livre des *Problèmes* d'Alexandre d'Aphrodise, mais il est bon de remarquer que cet auteur n'indique pas la couleur du coq.

L. dernière : *Proclus lib. de ſacrificio & magia.*

« Deinde et animalia sunt solaria multa, velut leones et galli, numinis cujusdam solaris pro sua natura participes; unde mirum est, quantum inferiora in eodem ordine cedant superioribus, quamvis magnitudine potentiaque non cedant; hinc ferunt gallum timeri a leone quamplurimum et coli. » On voit que là encore il ne s'agit pas de la couleur du coq, mais seulement de son pouvoir sur le lion. Ce prétendu pouvoir a donné lieu à la vieille enseigne, où le *Coq hardi* était représenté sur le dos d'un lion.

PAGE 42, l. 19 : *Selon l'opinion de Aristoteles en ses problemes.* Πρὸς μεν τὸ λευκὸν καὶ μέλαν ἥκιστα δυνάμεθα ἀτενίζειν, ἀμφω γαρ λυμαίνεται τὴν ὄψιν. *(Problem.,* XXXI, 20)

L. 23 : *Ainsi que Xenophon escript estre aduenu à ses gens.* Voyez *Anabasis,* 4, 5.

L. dernière : *Verrius, Aristoteles.* Le témoignage de Verrius est invoqué par Pline, livre VII, chap. LIII; et celui d'Aristote, par Aulu-Gelle, liv. III, chap. XV.

L. dernière : *Tite Liue, apres la bataille de Cannes.* Tite-Live rapporte (XX, 7) que deux femmes moururent de joie, l'une à la porte de la ville en retrouvant son fils sain et sauf, l'autre en voyant arriver chez elle le sien, dont on lui avait faussement annoncé la mort; mais, selon lui, ces deux faits se rapportent à la bataille de Trasimène. Pline (VII, LIII) et Aulu-Gelle (III, XV) racontent le second comme arrivé après la bataille de Cannes.

PAGE 43, l. 2 : *Et aultres.* On peut ajouter à cette liste déjà longue Valère Maxime, IX, 7.

L. 2 : *Diagoras Rodien, Chilo, Sophocles, Diony, tyrant de Sicile, Philippides, Philemon, Polycrata, Philistion, M. Iuuenti, & aultres qui moururent de ioye.* Les succès remportés dans les jeux de la Grèce causèrent quelques-unes de ces morts violentes : Diagoras vit ses trois fils victorieux le même jour aux jeux olympiques (Aulu-Gelle); Chilon en eut un qui obtint la même distinction (Pline, VII, XXXII); Sophocle et Denys avaient remporté le prix de tragédie (Pline, VII, LIII);

Philippides celui de comédie (Aulu-Gelle). D'autres eurent des motifs plus futiles : « Philemon, voyant vn afne qui mangeoit les figues qu'on auoit apreſté pour le difner, mourut de force de rire, » ainsi que Rabelais lui-même nous le raconte un peu plus loin (t. I, p. 73. Voy. le *commentaire* relatif à ce passage). Polycrate, ou plutôt Polycrite, comme la nomme Plutarque, était une noble dame qui, d'après le témoignage d'Aristote, mourut d'un bonheur inattendu (Aulu-Gelle). Il n'est pas question de Philistion dans les auteurs que cite Rabelais ; mais Suidas nous apprend que c'était un poète comique qui mourut d'un excès de rire. Enfin le consul M. Juventius Talua, ou Thalna, périt au milieu d'un sacrifice qu'il faisait après avoir soumis la Corse (Pline, VIII, LIII, et Aulu-Gelle).

PAGE 44, l. 10 : *A dormir, boyre, & manger.* « Manger, boire, dormir : boire, dormir, & manger. Nous roüons fans ceſſe en ce cercle. » (Montaigne, *Eſſais*, liv. II, ch. XIII, t. II, p. 390)

L. 18 : *Patroilloit par tous lieux.* La longue série de dictons et de proverbes qui commence après cette phrase et s'étend jusqu'à : *les petitz chiens de ſon pere mangeoient en ſon eſcuelle* (p. 45, l. 30), ne se trouve pas dans l'édition antérieure à 1535. Dans cette première rédaction, la peinture d'un enfant malpropre et indiscipliné est plus naïve et plus fidèle. Ensuite Rabelais en multipliant les expressions populaires a voulu exprimer que Gargantua faisait tout à contretemps, et a cherché à exciter le rire par cette interminable file de quolibets. Leur accumulation était un des procédés comiques du moyen âge ; on en trouve, au XVIIe siècle, le dernier et le plus complet spécimen dans *La Comedie des proverbes*. Chacune de ces locutions figurera au *Glossaire* sous le mot le plus caractéristique qu'elle renferme. Noel du Fail se rappelant ce passage de Rabelais, introduit, dans le chapitre des *Contes d'Eutrapel* intitulé *Debats & accords entre pluſieurs honneſtes gens*, (t. II, p. 21)

un certain Charles Lancelot récusant un juge qui se conduisait à peu près comme le jeune Gargantua : « Couſtumier ordinaire de piſſer contre le vent, » il « embraſſoit & rien n'eſtraignoit. »

PAGE 46, l. 1 : *Et ſabez quey, hillotz? Que mau de pipe vous byre*. Ceci est du patois gascon : « Et savez-vous, mes enfants? Que le mal de pipe vous vire, » c'est-à-dire que l'ivresse vous retourne. Le mal de pipe, c'est le mal qui vient du tonneau, appelé pipe

> Sommes malades au cerneau
> Du mal de pippe.
> (*Jean le Houx*, p. 70)

L. 4 : *Harry bourriquet*. Cri dont les âniers de la Provence et du Languedoc se servent pour faire avancer leurs bêtes.

> Bouriquet, bouriquet, Hanry Bouri l'ane,
> Bouriquet, bouriquet, Hanry Bouriquet.
> (*Farce d'vn qui ſe fait examiner pour eſtre prebſtre, Anc. Théât. franç.*, t. II, p. 373)

L. 8 : *La faire reuenir entre leurs mains*. Rabelais a imité ces passe-temps des gouvernantes, et la longue série des synonymes dont elles se servent, du passage du *Roman de la Rose* qui commence ainsi :

> Ie voy ſouuent que ces nourrices,
> Dont maintes ſont baudes & nices,
> Quand leur enfant tiennent & baignent
> Et les manient & applainent,
> Les couilles nomment autrement.
> Vous ſçauez bien or ſi ie mens.
> Lors ſe print Raiſon à ſoubzrire.
> (Édit. 1531, f° 43)

L. 8 : *Comme vn magdaleon d'entraict*. Édition antér. à 1535 : *Comme la paſte dedans la mect*.

L. 22 : *Monſieur ſans queue*. Au XVI[e] siècle, être

appelé « monsieur sans queue, » ou, comme nous dirions aujourd'hui, « monsieur, tout court, » c'était être traité comme un prince. Dans les *Contes d'Eutrapel* de Noël du Fail, des flatteurs qui cherchent à attraper de l'argent à une dupe l'appellent « monſieur ſans queuë. » (t. II, p. 22)

PAGE 48, l. dernière : *A ceſte heure auons nous le moine.* Il est certain que cette locution signifie : nous sommes attrapés ; mais il est assez difficile de savoir pourquoi. Voici ce qu'en pense Burgaud des Marets : « Le moine est un instrument fort ancien, faisant l'office de la bassinoire... Nos ancêtres, amateurs des plaisants tours, substituaient, à l'occasion, un plat de glace au réchaud. *Donner* ou *avoir le moine* étaient devenus synonymes de faire ou de subir l'espièglerie dont nous venons de parler. » Cette explication n'est pas dénuée de vraisemblance, mais elle ne pourrait être définitivement adoptée que si elle était appuyée d'un texte quelconque.

PAGE 49, l. 7 : *Voulez vous vne aubeliere ?* « Les gamins de Paris ont encore une plaisanterie de carnaval du même genre. Je me déguise en *urlubière,* disent-ils ; et, si on leur demande ce que c'est, ils font la même réponse que Gargantua, en disant *mentonnière,* au lieu de *muselière.* » (Burgaud des Marets)

L. 13 : *Foin en corne.* Allusion à ce passage d'Horace liv. I, sat. IV, v. 34) :

Fœnum habet in cornu ; longe fuge.

« Il a du foin à la corne ; fuyez au loin. » Il s'agit d'un médisant comparé à un bœuf vicieux à la corne duquel on a attaché une poignée de foin pour indiquer qu'il faut l'éviter.

L. 13 : *Ie te voirray quelque iour pape.* C'est une façon de vanter son intelligence. On lit dans *Le Moyen de parvenir* (p. 73) : « Acheue, mon petit compere, acheue, tu euſſes eſté pape, ſans que tu auois eſté marié à deux veuues. »

L. 21 : *Sens dauant & fens derriere*. *Sens*, impératif du verbe *sentir*, substitué par équivoque au nombre *cent*. C'est précisément le contraire qui a lieu dans les auberges, où l'on place sur certaine porte le numéro 100, pour faire penser soit à l'impératif *sens*, soit à la troisième personne du présent de l'indicatif *sent*.

L. 29 : *Vous auez la bouche fraifche*. C'est-à-dire : vous n'avez pas le gosier desséché, la bouche pâteuse, vous pouvez parler facilement. « Apprennent à deuifer & bien parler, & auoir la bouche freyche. » (Martial de Paris, dit d'Auvergne, *Arrefts d'Amour*, LII)

PAGE 51, l. 1 : *Comment Grandgoufier congneut l'efperit merueilleux de Gargantua à l'inuention d'vn torchecul*. Peut-être n'est-il pas inutile de faire d'abord remarquer que beaucoup d'écrivains français, avant Rabelais et de son temps, se sont livrés sans scrupule à des plaisanteries grossières du genre de celles que renferme ce chapitre. La troisième des *Repues franches*, attribuées à Villon, a pour titre : *Des Torcheculs*. En 1537, très peu après l'apparition de *Gargantua*, Eustorg de Beaulieu a publié un *Rondeau des Torcheculs*. Enfin Montaigne (t. I, p. 408), ayant dit que les Romains « fe torchoyent le cul... auec vne efponge, » ajoute : « Il faut laiffer aux femmes cette vaine fuperftition des parolles. » Ce qui prouve que, quelque fondés que paraissent nos scrupules, ils étaient à peine connus et en tout cas très résolument écartés au XVI[e] siècle. Le récit d'un accident causé à frère Jean par l'emploi imprudent d'une Clementine (t. II, p. 450) peut servir de complément à ce chapitre.

L. 20 : *Le plus feigneurial*. Dans l'édition antérieure à 1535 et dans celle de 1535, avant ces mots on lit : *le plus royal*.

PAGE 52, l. 8 : *Que le feu fainct Antoine arde...* Cette imprécation, qui revient dans les vers de la page suivante, était fréquente au moyen âge. On la trouve souvent dans notre ancien théâtre comique :

> ... Le feu fainct Anthoine t'arde.
>
> (*Farce des cinq fens*. Anc. Théât. Franc., t. III, p. 311

PAGE 53, l. 5 : *As tu prins au pot? veu que tu rimes desia?... Ie rime tant & plus : & en rimant souuent m'enrime.* Jeux de mots sur les divers sens qu'avait alors *rimer*. Il se disait, et se dit encore en certains patois, et notamment en saintongeais, des viandes qui, par suite d'une cuisson trop ardente, prennent au pot, *s'attachent*, comme disent les cuisinières de Paris; d'un autre côté on disait souvent *s'enrimer* pour *s'enrhumer*, ce qui avait donné lieu à un jeu de mots très souvent répété. On lit dans la première *Epistre au Roy*, de Marot (t. I, p. 149) :

> En m'esbatant ie fais rondeaulx en rithme,
> Et en rithmant bien souuent ie m'enrime.

et dans *Le varlet à louer* :

> Las d'estre debout, ie m'assied
> Pour composer en prose ou rime,
> Où le plus souuent ie m'enrime,
> Si ie n'ay vn peu vin humé.
> (*Poés. franc. des* XVe *et* XVIe *s. Biblioth. Elzévir.*, t. I, p. 84)

PAGE 54, l. 11 : *Par la mer dé.* « Par la merci Dieu, » locution très fréquente dans notre ancienne langue : « Seignor, nos auons ceste vile conquise, par la Dieu grace & par la vostre. » (Ville-Hardouin, 2e édit. F. Didot. 1874, p. 48). M. Natalis de Vailly donne comme variantes : *le merchi de Dieu* ou *la mierchi Diu.* Cette expression abrégée : *mer dé*, qui revient plus loin dans *Gargantua* (p. 98, l. 21, et p. 133, l. 27), a été employée ici pour produire une équivoque sur laquelle il est superflu d'insister.

L. 13 : *En la gibbesiere de ma memoire.* Ces périphrases ampoulées étaient fréquentes chez certains prédécesseurs de Rabelais. Jean de Garlande dit, dans la préface de son Dictionnaire composé au XIIIe siècle, que cet ouvrage est un recueil des mots que l'écolier doit garder dans « l'armoire du cœur (in cordis armariolo). » Roger de Collerye dit aussi : « L'armoire

de mon eſprit. » (*OEuvres*, 1855, p. 48. *Biblioth. elzévir.* et Villon, dans le *Petit testament* (p. 18) :

> Lors ie ſenty dame Memoire
> Reſcondre & meſtre en ſon aulmoire
> Ses eſpeces collaterales.

Bouchet s'est rappelé la plaisante expression de Rabelais : « Ce ieune Medecin mettant cela en la gibbeciere de ſa memoire... » (*Dixieſme ſeree.* Éd. Lemerre, t. II, p. 213)

L. 26 : *Docteur en gaie ſcience.* Éd. ant. à 1535, 1535, 1537 et Dolet : *Docteur en Sorbone.*

PAGE 56, l. 1 : *Comment Gargantua feut inſtitué...* L'histoire de l'éducation de Gargantua qui commence ici est le morceau classique de l'ouvrage de Rabelais. Sa valeur n'a été, en aucun temps, contestée par personne. — En 1770, au moment où les archaïsmes de Rabelais et la crudité naïve de son langage effarouchaient une société corrompue, François de Neufchateau déclarait, dans une note de son *Epître à Madame la comtesse d'Alsace sur l'éducation de son fils* (p. 53), que « ces deux chapitres suffiroient seuls pour démontrer l'immense érudition et la philosophie de Rabelais. » — En 1773, dans sa seconde *Lettre à M. de Voltaire*, Clément disait : « Je ne crois pas qu'on ait rien dit de plus sensé sur l'éducation. » — Ces jugements toutefois n'avaient eu qu'assez peu de retentissement. Il en fut tout autrement de l'intéressante *Étude sur les idées de Rabelais comparées aux pratiques et aux routines de son temps...* insérée par Guizot, en 1811, dans les *Annales d'éducation* (t. II, p. 323). C'est seulement après certaines précautions oratoires que le jeune professeur ose avouer son opinion. « On ne m'entendra pas sans étonnement, dit-il, nommer d'abord Rabelais comme un de ceux qui ont le mieux pensé et le mieux parlé en fait d'éducation avant Locke et Rousseau. » Ce morceau a été confirmé par lui, avec

plus d'autorité, à soixante-deux ans de distance, dans *L'Histoire de France racontée à mes petits-enfants* (t. III, p. 160). — Depuis le moment du reste où Guizot avait risqué sa première appréciation, d'éminents esprits étaient venus l'appuyer. Il faut citer au premier rang Sainte-Beuve, qui avait amplement développé ce thème dans deux longs articles du *Constitutionnel* consacrés à Rabelais, mais où il n'avait guère osé aborder notre grand satirique que par ce côté. — Récemment un Allemand, M. Arnstaedt, a consacré un assez gros volume à l'examen comparatif des doctrines de Rabelais, de Montaigne et de Rousseau sur l'éducation : *François Rabelais, und sein traité d'éducation, mit besonderer Berücksichtigung der pädagogischen Grundsätze Montaigne's, Locke's and Rousseau's*. Cet ouvrage consciencieux et complet, qui fournit les documents nécessaires à l'examen de la question et qui la résout en faveur de Rabelais, a offert à M. Albert de Réville l'occasion d'écrire un intéressant article inséré dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 octobre 1872.— Dans le huitième chapitre d'une thèse soutenue en 1876 par M. A. Benoist, et qui a pour titre : *Quid de puerorum institutione senserit Erasmus*, les opinions d'Érasme sur l'éducation sont comparées à celles de Montaigne et de Rabelais. — Enfin, en 1877, dans un *Rapport* officiel fait à l'Académie des sciences morales, relativement à un concours pour le prix Bordin, sur l'*Histoire critique des doctrines de l'éducation en France* (p. 3), M. Gréard, tout en reconnaissant la différence, absolue en quelques points, des idées pédagogiques de Rabelais et de Montaigne, constate que « ce qu'au fond ils attaquent avec une égale hardiesse, c'est ce que Rabelais appelle les *brouillamenta Scoti*, Montaigne *la science livresque*, c'est-à-dire ce pédantisme du moyen âge qui enfermait l'enfant dans des « geôles. »

Les chapitres relatifs à l'éducation de Gargantua doivent être rapprochés de la lettre célèbre, réimprimée dans tous les cours de littérature, où Gargantua trace

à Pantagruel le plan et presque le programme de ses études. Il faut se rappeler qu'elle a été écrite avant le *Gargantua* (voyez p. 15-19, ci-dessus), et que, malgré la place qu'elle occupe, elle n'est que le point de départ et l'argument du morceau beaucoup plus complet que nous trouvons ici. Il sera bon aussi, pour se convaincre que le plan de Rabelais était à tres peu de chose près mis en pratique par quelques excellents esprits de son temps, de lire le récit des études d'Henri de Mesmes, de 1542 à 1550. Ce morceau, extrait des mémoires de l'auteur et rapporté par Rollin dans le *Traité des études* (liv. II, chap. II, art. 1), a été reproduit avec plus d'étendue et d'exactitude par M. Edouard Fournier sous ce titre : *Comment se faisoit une éducation au* XVIe *siècle* (*Variétés littéraires*, t. X, p. 151).

L. 2 : *Vn Sophiſte*. Édit. ant. à 1535, 1535, 1537 et Dolet : *Vn theologien ;* et plus loin (p. 57, l. 11) : *Docteur en theologie*, au lieu de : *docteur ſophiſte*.

PAGE 57, l. 15 : *Le Facet, Theodolet, & Alanus in parabolis*. Ces trois traités font partie du recueil intitulé : *Auctores octo morales*, Lugduni, Johannes Fabri, 1490. Le commentateur du premier traité en explique ainsi le titre : « *Facetus* eſt quidam liber metricus a magiſtro faceto editus loquens de præceptis & moribus, a Cathone, in ſua Ethica omiſſis. Et dicitur *facetus* per etymologiam quaſi fauens cætui, id eſt placens tam in dictis quam in factis populo. » — Le second ouvrage intitulé *Ecloga Theoduli* est un dialogue allégorique en 345 vers léonins, entre la Vérité et le Mensonge, dont la dispute est à la fin jugée par la Sagesse. — Les *Paraboles* d'Alain de Lisle (Alanus ab Inſulis), religieux de Citeaux, datent du XIIe siècle. — Peu de temps après Rabelais, Ramus attaquait vivement l'emploi de ces mêmes ouvrages d'enseignement dans son traité : *De ſtudiis philoſophiæ & eloquentiæ coniungendis* (1546) et dans le *Proœmium reformandæ pariſienſis Academiæ*, adressé à Charles IX.

L. 26 : *De modis ſignificandi*. « Sur les modes de si-

gnifier. » Traité de Jean de Garlande, que Rabelais enrichit ici des commentaires d un grand nombre de scoliastes pour lesquels il invente des noms bizarres et ridicules.

L. 32 : *De modis ſignificandi non erat ſcientia.* « Il n'y avait pas de science relativement aux modes de signifier. »

L. 34 : *Le compoſt.* « Le comput, » considéré comme une science indispensable aux ecclésiastiques, et dont il existait plusieurs traités qu'on enseignait dans les écoles : « Vng frere du ſuppliant, qui va à l'eſcole & alloiſt eſtudiant le Compouſt. » (Lettres de rémission de 1472, citées par Ducange au mot *Computus.*)

PAGE 58, l. 2 : *Et fut l'an mil quatre cens & vingt, de la verolle que luy vint.* Ceci est la reproduction à peu près textuelle de deux vers de l'épitaphe de *frere Iehan l'Eueſque, cordelier, natif d'Orleans,* par Clément Marot :

> Cy giſt, repoſe & dort leans
> Le feu eueſque d'Orleans,
> I'entens l'eueſque en ſon ſurnom,
> Et frere Iehan en propre nom,
> Qui mourut l'an cinq cens & vingt,
> De la verolle qui luy vint.

L. 5 : *Hugutio, Hebrard Greciſme, le doctrinal, les pars, le quid eſt, le ſupplementum, Marmotret de moribus in menſa ſeruandis, Seneca de quatuor virtutibus cardinalibus, Paſſauantus cum commento. Et Dormi ſecure pour les feſtes.* — Hugutio a écrit une grammaire. — *Greciſmus* est le titre d'un traité de philologie grecque en vers, composé en 1112 par Ébrard de Béthune. — *Le doctrinal* est le fameux *doctrinale puerorum* composé vers 1242 en vers léonins par Alexandre de Villedieu. — *Les pars* sont un traité des *parties* d'oraison ou *parties* du discours. — *Le quid eſt,* « qu'est-ce ? » est un livre élémentaire par demandes et par réponses. — Il est assez difficile de savoir au juste ce que c'est que *le*

ſupplementum; et les commentateurs de Rabelais sont loin d'être d'accord sur ce point. Peut-être notre auteur lui-même n'avait-il pas d'idée bien arrêtée à ce sujet, et voulait-il simplement critiquer la manie, alors fort répandue, de multiplier les additions, les appendices et les suppléments. — Il n'y a pas dans le texte de virgule après *Marmotret,* mais le sens en demande une. Cet ouvrage, dont Rabelais altère plaisamment le titre pour le rattacher au mot *marmot* et auquel il a donné une des premières places dans son répertoire de la librairie de Saint-Victor, où il le nomme : *Marmotretus de baboinis & cingis,* est réellement intitulé : *Mammetractus ſiue expoſitio in ſingulis libris Bibliæ, authore Marcheſio.* Mayence, Schaifter, 1470, in-fol. — *De moribus in menſa ſeruandis,* « Sur la manière dont on doit se conduire à table. » Titre d'un traité de *Sulpitius Verulanus.* — « Sénèque, sur les quatre vertus cardinales, » est un traité d'un certain Martin, évêque de Mondonedo. Ce traité fait partie des *Auctores octo morales.* — « Passavant, avec commentaire. » Jacques Passavant, moine florentin, est l'auteur d'un *Specchio di vera penitenza* et de divers traités latins. — *Dormi ſecure...* « Dors tranquillement. » C'est un recueil de sermons pour les fêtes des saints, ainsi que l'indique le titre : *Sermones de Sanctis per annum ſatis notabiles & vtiles omnibus ſacerdotibus paſtoribus & capellanis, qui Dormi ſecure, vel Dormi ſine cura ſunt nuncupati eo quod abſque magno ſtudio faciliter poſſint incorporari & populo prædicari.* Nuremberg, A. Kobergers, 1486. Ces sermons étaient tout remplis de récits légendaires. « Qui voudra voir d'auantage de tels contes, liſe... *ſermones Dormi ſecure,* » dit H. Estienne dans son *Apologie pour Hérodote,* ch. XXXIV, p. 108.

PAGE 60, l. 6 : *Il n'a encor douze ans.* Édit. antér. à 1535 : *Il na pas encor ſeize ans.* Édit. de 1535, 1537 et Dolet : *Il na encor ſeize ans*

PAGE 61, l. 9 : *Chopiner ſophiſticquement.* Édit. antér.

à 1535, 1535, 1537 et Dolet : *Chopiner theologalement.* Henri Estienne commente fort longuement cette expression dans un passage de l'*Apologie pour Hérodote*, chap. XXII, p. 529, dont voici le commencement : « ... Il ne nous faut que confiderer ce qu'on appelle vin theologal... Car quand il eft queftion d'exprimer en vn mot vn vin bon par excellence, & fuft ce pour la bouche d'vn roy, il faut venir au vin theologal... Quoy qu'il en foit, ce n'eft pas fans caufe qu'on dit par prouerbe, Vin theologal, & Table d'Abbé. »

PAGE 62, l. 11 : *Comme affez fçauez que Africque aporte toufiours quelque chofe de noueau.* Ce dicton est répété au *cinquiefme livre* (t. III, p. 19) : « Affrique, dift Pantagruel, eft couftumiere toufiours chofes produire nouuelles & monftrueufes. » Pline nous apprend que c'était un proverbe vulgaire de Grèce : « Semper aliquid novi Africam afferre. » (*Hist. Natur.*, VIII, 16)

PAGE 63, l. 4 : *Et fut amenee par mer en troys carracques & vn brigantin.* « Cette bonne plaisanterie, dit Burgaud des Marets, n'a point été perdue pour notre grand admirateur de Rabelais, La Fontaine :

> Voftre ferviteur Gille
> . . . .
> Tout fraîchement en cette ville
> Arrive en trois bafteaux, exprés pour vous parler. »
> (*Le Singe & le Léopard*)

Remarquons toutefois que cette locution proverbiale « en trois bateaux » était d'un usage courant quand La Fontaine s'en est servi, et qu'il n'a peut-être pas songé en l'employant aux « troys carracques » de Rabelais. — Nous lisons dans une lettre de Madame de Montmorency, datée du 6 avril 1670, et imprimée dans la *Correspondance de Bussy Rabutin* (Édit. Charpentier, 1858, t. I, p. 254) : « Il faut avouer que notre ami est très agréable, et que de ces gens-là n'en vient que deux en trois bâteaux. »

L. 10 : *Si n'eftoient meffieurs les beftes, nous viurions*

comme clercs. « Les seigneurs feroient comme bêtes si le clergé n'etoit. » (Froissart, *Chroniques*, liv. III, c. 28. Edit. Buchon, t. II, p. 458). Rabelais, avec sa malice ordinaire, a l'air d'intervertir par pure inadvertance cette espece de proverbe.

L. 32 : *Si bien s'escarmouchant les esmoucha, qu'elle en abatit tout le boys...* « Ladicte iument ... se print a esmoucher : & alors vous eussiez veu tomber ses gros chesnes menu comme gresle : & tant continua ladicte beste que il ny demoura arbre debout que tout ne fust rue par terre. » (*Grandes Cronicques*, ci-dessus, p. 32)

PAGE 64, l. 9 : *Les Gentilz hommes de Beausse desiennent de baisler*. Il y avait un grand nombre de dictons sur la pauvrete des gentilshommes beaucerons. Voyez *Le Livre des proverbes françois*, par M. Leroux de Lincy, 2e édit., Delahays, 1859, t. I, p. 314.

PAGE 65, l. 7 : *Fut veu de tout le monde en grande admiration*. « Vous eussiez veu venir les parisiens tous a la foule qui le regardoyent & se mocquoyent de ce que il estoit si grant. » (*Grandes Cronicques*, ci-dessus, p. 34)

L. 11 : *Vn porteur de rogatons*. Les commentateurs de Rabelais ont tous négligé d'expliquer cette expression fort importante pour déterminer le sens général de ce morceau. Les passages suivants de l'*Apologie pour Hérodote* indiquent qu'à cette époque ce terme désigne des moines colporteurs de reliques : « Qui n'ont ni rente, ni reuenu, qui n'ont pas vn poulce de terre, qui mesmement sont appelez porteurs de rogatons, pourcequ'ils ne viuent que des aumosnes des gens de bien. » (ch. XXII, p. 536)

« Si le S. Esprit estoit mors d'vn chien enragé, encore faudroit-il qu'il vint à S. Hubert s'il vouloit estre guari. Ce qui fut dict par vn porteur de rogatons ayant des reliques dudict S. Hubert. » (ch. XXXIX, p. 275)

« Ie vien à Menot, lequel appelle porteurs de rogatons *portatores rogationum* ceux que Maillard nomme...

portatores reliquiarum & indulgentiarum, & bullatores. » (ch. VIII, p. 95)

A défaut de ces explications, ce terme pouvait passer pour un synonyme assez banal du mot « basteleur » qui précède ; mais il prend une énergie singulière en cet endroit, où il se trouve opposé à l'expression de « prescheur euangelicque, » c'est-à-dire (on l'a cru, et les explications que nous venons de donner rendent ce sens encore plus probable) de pasteur protestant.

L. 15 : *Feut contrainct soy reposer suz les tours de l'eglise nostre dame.* « Se alla asseoir sur vne des tours de nostre dame. » (*Grandes Cronicques*, ci-dessus, p. 34)

L. 25 : *Sans les femmes & petiz enfans.* Cette formule revient souvent dans Rabelais à la suite des énumérations de ce genre. Elle est empruntée de l'Écriture : « Ceux qui mangèrent étaient au nombre de cinq mille, sans les femmes et les petits enfants. » (S. Matthieu, XIV, 21)

PAGE 66, l. 4 : *Commencerent à renier & iurer.* Ces mots sont suivis, dans l'édition antérieure à 1535, de l'énumération suivante : « Les plagues dieu. Ie renye dieu, Frandiene vez tu ben, la merde, po cab de bious, das dich gots leyden schend, pote de christo, ventre sainct Quenet, vertus guoy, par sainct Fiacre de Brye, sainct Treignant, ie foys veu à sainct Thibaud, Pasques dieu, le bon iour dieu, le diable memport, foy de gentilhomme, Par sainct Andouille, par sainct Guodegrin qui feut martyrize de pomes cuyttes, par sainct Foutin lapostre, par sainct Vit, par saincte mamye. — Les éditions de 1535, 1537 et Dolet présentent la même variante ; seulement : *Ia martre schend* y remplace *pote de christo ; Carimary, Carimara, foy de gentilhomme ; Nè diâ Mà diâ, par sainct Vit.* — *Po cab de bious* équivaut à : « Têtebleu. » — *Das dich gots leyden schend* signifie : « Que la passion de Dieu t'envoie..... [au diable]. » — *Pote...* pour *potere di Christo :* « Pouvoir de Christ. » *Pote* est peut-être une allusion au mot libre italien

jurer, qui servait parfois de juron. — *Le maistre scheut* : « Oui, que le maistre l'enveie... » — *Né dia Mà dia ny dia ne dia* : « Oui, par Jupiter! non, par Jupiter! » — Quatre des jurons qui precedent avaient été successivement adoptés par Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier ; ce qui avait donné lieu à Roger de Collerye d'escrire son *Epitaphe des quatre Roys* (p. 260) :

> Quant la « Pasque Dieu » deceda,
> Le « Bon jour Dieu » luy succeda ;
> Au « Bon jour Dieu, » deffunct & mort,
> Succeda le « Dyable m'emport. »
> Luy decedé, nous voyons comme
> Nous duit la « Foy de Gentil Homme. »

L. 5 : *Carymary, Carymara.* Le principal personnage de la *Farce de Pathelin* s'escrie dans son prétendu délire :

> Oftez ces gens noirs Marmara,
> *Carimari, carimara.*
> Amenez-les moy, amenez.
> (Act. II, sc. III)

L. 8 : *Leucece, comme dict Strabo lib. iiii.* La ville de Paris est appelée Λουκοτοκία par Strabon ; mais Julien, dans son Misopogon, la nomme Λευκετία.

L. 15 : *Estime Ioanninus de Barranco, Libro, de copiositate reverentiarum* (au livre de l'abondance des révérences), *que sont dictz Parrhesiens en Grecisme, c'est à dire fiers en parler.* On ne sait qui Rabelais a voulu désigner par le nom de Ioanninus de Barranco ; mais l'étymologie qu'il attribue à ce personnage a été souvent donnée, notamment par Guillaume Breton dans sa *Philippide* (liv. I.) :

> Et se Parrhifios dixerunt nomine Græco,
> Quod fonat expofitum noftris audacia verbis.

L. 19 : *Confidera les groffes cloches que eftoient esdictes tours.* Voyez *Grandes Cronicques*, ci-dessus, p. 34.

L. 28 : *Faire trembler le lard au charnier.* « Ces gens

de bien.. faisans leurs questes & visites aniuersaires, par chacun an deux & trois fois, sauent si dextrement endormir ces pauures femmes... qu'il n'y a andouille à la cheminee, ne iambon au charnier, qui ne tremble à la simple pronontiation & vois d'vn petit & harmonieux *Aue Maria.* » (Du Fail, t. II, p. 138)

L. 33 : *Celluy de Bourg.* « Antoine de Saix, ou *Saxanus*, Savoiard, Commandeur de S[t] Antoine de Bourg en Bresse, Précepteur de Charles Duc de Savoie & son Aumônier en 1532. Voiez la liste de ses œuvres dans Du Verdier, pages 78 & 79 de sa *Biblioth.*, & dans Guichenon, page 35 de la 1[re] part. de son *Hist. de Bresse.* » (Le Duchat)

PAGE 67, l. 1 : *Les nations estranges s'esbahissent de la patience des Roys de France.* L'édition antérieure à 1535 porte : *de la patience, ou (pour mieulx dire) de la stupidite des Roys de France.*

L. 7 : *Pour les mettre en euidence es confraries de ma paroisse.* Dans l'édition antérieure à 1535, on lit, au lieu de cette phrase : *Pour veoir si ie ny feroys pas de beaulx placquars de merde.*

L. 9 : *Nesle.* Édit. antér. à 1535, 1535, 1537 et Dolet : *Sorbone.*

L. 13 : *Pro & contra* (pour et contre), *feut conclud en Baralipton.* Les différentes formes de syllogismes sont résumées dans les anciens traités de logique a l'aide de vers techniques ; voici le premier :

Barbara celarent Darii ferio baralipton.

L. 15 : *De la faculté.* Édit. ant. à 1535, 1535, 1537 et Dolet : *de la faculté theologale.* C'est dans les *Cronicques* que Rabelais a puisé l'idée d'un discours prononcé pour redemander les cloches. Voyez ci-dessus p. 34.

L. 19 : *Vn Sophiste.* Édit. ant. à 1535, 1535, 1537 et Dolet : *vn theologien.*

PAGE 68, l. 7 : *Eau beniste de caue.* Périphrase plaisante pour désigner du vin.

L. 9 : *Touchant dauant soy troys vedeaulx à rouge muzeau.* « Bedeaux, *pedelli*, que Rabelais traite de *vedeaux* à la gasconne, par allusion de *bedeau* à *vedeau* fait de *vitellus*. » (Le Duchat.) Le mot *toucher* complète l'équivoque en nous montrant Janotus qui chasse devant lui son troupeau a la façon des *toucheurs* de bestiaux.

L. ..: *Maistres inertes.* « Maîtres ès-arts. » Par allusion du latin *magistri inertes* avec *magistri in artibus*, nom qu'ils se donnaient eux-mêmes, et que quelques-uns, par un de ces solécismes qui leur étaient si familiers, transformaient peut-être en *in artes*.

PAGE 69, l. 4 : *Rustrement.* Édit. ant. à 1535, 1535, 1537 et Dolet : *Theologalement.*

L. 9 et 12 : *Sophiste.* Édit. ant. à 1535, 1535, 1537 et Dolet : *Theologien.*

L. 13 : *Et commença ainsi que s'ensuit en toussant.* Le Père Ange agit à peu près de même dans les *Aventures du baron de Fæneste* : « Aprés les croix, les reverences & le plonge, ayant fait branler la pointe du capuchon & celle de la barbe, toussit en *E-la*, mit le haut mout devotieusement, & craché trois fois, il commença d'une voix haute. » (*Collection Lemerre*, liv. IV, ch. VIII, p. 591)

PAGE 70, l. 1 : *La harangue de maistre Ianotus de Bragmardo.* Ce ridicule orateur a eu bien vite une réputation proverbiale. Du Fail voulant parler d'un discoureur impertinent s'écrie : « Ianotus de Bragmardo eut plus de grace. » (t. I, p. 197)

L. 4 : *Ehen, hen, hen, Mna dies... Et vobis Messieurs.* En notant sa toux dans sa harangue, Janotus ne fait que se conformer à un usage adopté : « Pour ce qui est de la toux, il s'est trouve autrefois des prédicateurs assez extravagants pour l'affecter comme une chose qui donnoit de la grace ou de la gravité à leurs discours; témoin cet Olivier Maillard qui, en un sie sermon fait à Bruges l'an 1500, marquoit les endroits

de son discours où il avoit dessein de tousser, y mettant comme cela se voit en l'imprimé, hem, hem, hem. » (*Traité de l'action de l'orateur*, par Le Faucheux, p. 81.) — *Mna dies*, mauvaise prononciation, pour *bona dies*, « bon jour, » na dies. (*Ancien Théâtre françois*, t. II, p. 20.) — *Et vobis*. « Et pour vous aussi. » On voit que, dès les premiers mots de sa harangue, Janotus entremêle le latin et le français, comme le faisaient la plupart de nos anciens prédicateurs et en particulier Menot.

L. 9 : *Nous en auions bien aultresfoys refusé de bon argent de ceulx de Londres en Cahors, ſy auions nous de ceulx de Bourdeaulx en Brye*. Ces grossières erreurs géographiques sont un des éléments de notre ancien comique. Bonaventure des Periers dit dans sa première nouvelle (p. 10) : « Ne vous ſouciez point ſi ce fut à Tours en Berry, ou à Bourges en Tourayne. » Burgaud des Marets explique autrement ce passage : « Il y a en effet un Londres, près de Marmande (Lot-et-Garonne), et un Bordeaux, près de Ville-Parisis (Seine-et-Marne). Le Duchat n'avait pas fait cette petite recherche ; il voit dans ce rapprochement une raillerie contre ceux qui parlent de ce qui les passe. L'intention de Rabelais est à la fois plus fine et plus plaisante. » La finesse serait même un peu trop grande s'il avait fallu attendre jusqu'à nos jours pour la sentir, car ces localités n'étaient pas plus connues du temps de Rabelais que maintenant, et l'on n'avait pas même alors la ressource du *Dictionnaire des postes* pour vérifier la plaisanterie. Je serais donc bien tenté de croire qu'il n'y a là qu'un pur hasard, une simple rencontre, et je ne puis penser que Rabelais ait voulu donner tort à ses lecteurs et raison à Janotus.

L. 20 : *Six pans de ſaulcices*. Ainsi dans toutes les éditions. Mais, comme il est question dans le chapitre suivant (p. 74, l. 1) de « dix pans de ſaulcice mentionnez en la ioyeuſe harangue, » il faut lire *dix* dans le premier passage ou *ſix* dans le second.

L. 22 : *Domine*. Ce terme qui d'ordinaire se traduit par *Seigneur* équivaut ici et plus bas au mot *Monsieur*, par lequel Janotus a commencé son discours en s'adressant à Gargantua.

L. 23 : *Et vir sapiens non abhorrebit eam*. « Un homme sage n'en aura pas horreur. »

PAGE 71, l. 2 : *Reddite que sunt Cesaris Cesari, & que sunt dei deo*. « Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. » (S. Luc, 20, 25)

L. 3 : *Ibi iacet lepus*. « Là gît le lièvre. »

L. 5 : *In camera... charitatis, nos faciemus bonum cherubin*. « Dans la chambre de charité, nous ferons bonne chère. »

L. 6 : *Ego occidi vnum porcum, & ego habet bon vino*. (J'ai tué un porc, et j'ai de bon vin.) *Mais de bon vin on ne peult faire mauluais latin*. Janotus, qui vient de dire : *ego habet bon vino*, se doute confusément qu'il peut bien y avoir dans tout cela quelque petite irrégularité, mais il s'excuse par cette réflexion. Jean le Houx dit dans son quatorzième vau de vire :

> Certes hoc vinum eſt bonus!
> . . . .
> Eſcolier, i'appris que le vin
> Aide bien au mauuais latin.

L. 9 : *De parte dei, date nobis clochas noſtras*. « Par Dieu, donnez-nous nos cloches. »

L. 10 : *Ie vous donne de par la faculté vng ſermones de Vtino que vtinam vous nous baillez nos cloches*. Ce que Janotus appelle *vng ſermones de Vtino* est un exemplaire des *Sermones aurei de Sanctis Fr. Leonardi de Vtino*, publiés, pour la première fois, en 1473, et dont l'auteur, Léonard Matthei, était un dominicain d'Udine; puis il joue sur ce mot *de Vtino* en ajoutant comme souhait *vtinam :* « plaise à Dieu. »

L. 12 : *Vultis etiam pardonos? Per diem vos habebitis,*

& nihil poyabitis. « Voulez-vous aussi des pardons? Pardi vous en aurez, et vous ne payerez rien. »

L. 14: *Clochidonnaminor nobis.* Probablement : *clochi dona minor :* « donnez-nous notre petite cloche. »

L. 17 : *Quæ comparata eſt iumentis inſipientibus, & ſimilis facta eſt eis, pſalmo neſcio quo.* « Qui a été comparée aux bêtes de somme privées d'intelligence et est devenue semblable à elles. Psaume je ne sais lequel. » C'est le 39e, verset 21 : « Et homo, cum in honore esset, non intellexit; comparatus est jumentis insipientibus et similis factus est illis. »

L. 19 : *Eſt vnum bonum Achilles.* « C'est un bon Achille. » En particulier, on appelle *Achille* un argument invincible par lequel Zénon d'Élée s'efforçait de nier l'existence du mouvement, en démontrant qu'une tortue, qui précéderait de quelques degrés Achille, qu'Homère nomme Achille aux pieds légers, ne pourrait jamais en être précédée. En général, ce mot s'emploie en parlant de tout argument regardé comme invincible : « Quelque choſe que leſditz marys veulent dire, & faire leur Achille de l'arreſt des ribauts mariez. » (52e *arrêt d'amour*, ajouté à ceux de Martial d'Auvergne.)

L. 22 : *Ego ſic argumentor.* « Moi, j'argumente ainsi. »

L. 23 : *Omnis clocha clochabilis in clocherio clochando, clochans clochatiuo, clochare facit clochabiliter clochantes. Pariſius habet clochas. Ergo gluc.* Voici la transcription de l'argumentation de Janotus, dans un français analogue au latin dont il s'est servi : « Toute cloche clochable en clochant dans le clocher, clochant par le clochatif, fait clocher clochablement les clochantes. Paris a des cloches. Donc gluc. » Dans cette recherche d'allitérations bizarres, Janotus ne fait encore que suivre des modèles admirés au moyen âge. Quant à *ergo gluc* ou *ergo glu*, voici ce qu'en dit Ménage (*Dictionnaire étymologique*) : « Nous nous ſervons de cette expreſſion, lorſque nous voulons dire qu'un raiſonnement ne conclut rien : qui eſt une expreſſion qui nous

eſt venue de l'Univerſité... Dans le *Catholicon*, page 120 de la dernière édition : « Or eſt-il que tous les jeunes Curez, Preſtres, & Moines de noſtre Univerſité, & nous autres Docteurs, pour la pluſpart avons eſté Promoteurs de cette Tragédie. Ergo gluc. » La véritable origine de cette expression est encore inconnue, et celles qu'on a proposées sont tellement invraisemblables qu'il est inutile de les rapporter.

L. 26 : *Il eſt in tertio prime en Darii ou ailleurs*. Le syllogisme *en Darii* est le troisième de la première espèce. Il est indiqué dans le vers technique que nous avons reproduit p. 109, dans notre note sur la ligne 13 de la page 67.

L. 29 : *Ne me fault plus dorenauant, que bon vin, bon lict, le dos au feu, le ventre à table, & eſcuelle bien profonde*. Il y a ici plusieurs expressions proverbiales que Rabelais n'a pas créées, mais qu'il a rapprochées d'une façon heureuse.

> Plus n'a beſoing, tant ſa force amolit,
> Que de profonde eſcuelle & de mol lict.

(Cretin, *Epiſtre à vne dame de Lyon*. Édit. de Coustelier, 1723, p. 243)

> Boire ſouuent de grand randon,
> Le dos au feu, le ventre à table,
> Auant partir de la maiſon,
> C'eſt opiate prouffitable.

(Cl. Marot, *Remede contre la peſte*, épigr. CCLXXI, t. III)

Cette dernière expression a été employée par Jean Le Houx, constant imitateur de Rabelais :

> Ayant le dos au feu & le ventre à la table.

(*Vau de vire* II)

L. 32 : *In nomine patris & filii & ſpiritus ſancti, Amen*. « Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, Ainsi soit-il. »

L. 34 : *Dieu vous guard de mal, & noſtre dame de ſanté*. C'est-à-dire, que Dieu et Notre-Dame de Santé

vous gardent de mal. La construction de cette phrase est ce qu'on appelle un *jeannotisme*, par allusion non à *Janotus*, mais à *Jeannot*, héros des pièces de Dorvigny, qui a précédé *Jocrisse*. M. Littré donne le spécimen suivant de ce style : « Je viens de chercher du bouillon pour ma mère, qui est malade, dans un petit pot. »

PAGE 72, l. 1 : *Qui viuit & regnat per omnia ſecula ſeculorum, Amen.* « Qui vit et règne pendant tous les siècles des siècles, Ainsi soit-il. »

L. 3 : *Verum enim vero...* Conjonctions, exclamations, serments, dont les orateurs ornent leurs discours, et que Janotus réunit à la fin de sa harangue, à la façon d'Arlequin qui terminait ses lettres par les points et les virgules qu'il n'avait pas su mettre à leur place.

L. 15 : *Le batail feuſt d'vne queue de renard.* On lit dans le *Cinquieſme liure* (t. III, p. 104) : « Leurs cloches eſtoient, tant de l'horloge, que de l'Egliſe, & refectoir, faictes, ſelon la diuiſe Pontiale, ſauoir eſt, de fin dumet contrepointé, & le batail eſtoit d'vne queuë de renard. » En dépit de ces allégations, on ne trouve rien de pareil dans Pontanus qui, dans son dialogue intitulé *Charon*, se plaint à la vérité des cloches, mais en d'autres termes. On trouve au contraire un passage du genre de ceux-ci dans *La Nef des fous*, au chapitre qui a pour titre : *De n'auoir cure des detractions & vaines parolles d'vn chacun.*

L. 19 : *Petetin petetac, ticque, torche, lorne.* On lit plus loin (t. I, p. 360) : « Pantagruel... reprint le bout de ſon maſt, en frappant torche lorgne. » Le refrain du 3e couplet d'une chanson bien connue, de Clément Jannequin, sur la défaite des Suisses à Marignan (*Recueil de chants historiques français*, par Leroux de Lincy, Paris, Delahays, 1847, 2e série, p. 66), commence ainsi :

> Donez des horions, pati, patac.
> Tricque, tricque, tricque, tricque,
> Tricque, tricque, tricque, tricque,
> Trac, tricque, tricque, tricque,
> Chipe, chope, torche, lorgne.

On voit que ces dernières expressions se rapportent toujours à un combat, à une lutte, ou, tout au moins, à une vive discussion. C'est encore le sens qu'elles ont dans ce passage des *Satires* de Regnier (p. 85) :

> ..... Ainſi ces gens à ſe picquer ardents
> S'en vindrent du parler à tic tac, torche, lorgne,
> Qui caſſe le muſeau, qui ſon riual éborgne.

L. 20 : *Et plus n'en dict le depoſant. Valete & plaudite. Calepinus recenſui.* La première de ces formules finales appartient aux interrogatoires; la seconde : « Portez-vous bien et applaudissez, » termine les comédies latines; la troisième : « Moi, Calepin, j'ai revu, » est un souvenir des souscriptions des manuscrits où celui qui s'était chargé de la revision faisait connaître son nom.

PAGE 73, l. 1 : *Le Sophiſte... eut proces contre les aultres maiſtres.* Édit. ant. à 1535, 1535 et 1537 : *Comment le theologien... eut proces contre les Sorboniſtes.*

L. 11 : *Philemon, voyant vn aſne.* Cette histoire, tirée du traité de Lucien intitulé *De ceux qui ont longtemps vécu*, et aussi de Valère Maxime (IX, 12, 6), est répétée avec un peu plus de développements dans le *Quart liure* (ch. XVII, t. II, p. 333). Là, *Philemon* est appelé *Philomenes*. Le Duchat en conclut avec beaucoup de vraisemblance que Rabelais s'est servi, au moment où il écrivait le *quart liure*, du Valère Maxime in-folio publié à Paris en 1517, où ce nom est ainsi écrit. Voyez ci-dessus, p. 95, note sur la p. 43.

PAGE 74, l. 1 : *dix pans de ſaulcice.* Voyez ci-dessus, p. 111, la note sur la page 70, l. 20.

L. 26 : *In modo & figura.* « En mode et en figure. »

L. 27 : *Parua logicalia.* « Petits traités de logique, » de Petrus Hispanus, devenu pape plus tard sous le nom de Jean XXI, publiés à Cologne, par Henri Quentel, en 1500, en 1 vol. in-8°. Voici la transcription française du dialogue latin qui suit : « Le drap pour qui

suppose-t-il? — Confusément et distributivement. — Je ne te demande pas : « Comment suppose-t-il, mais pour qui? — C'est « pour mes jambes. » Et pour ce le porterai-je « moi-même comme le supposé porte l'apposé. »

L. 32 : *Ainsi l'emporta en tapinois, comme feist Patelin son drap.* Dans la *Farce de Patelin* (p. 56), le drapier dit en parlant de ce dernier :

> Dea, il s'en vint en tapinois
> A tout mon drap sous son aisselle.

PAGE 75, l. 1 : *Acte tenu chez les Mathurins.* C'est chez les Mathurins que se tenaient les assemblées de l'Université. Édit. ant. à 1535, 1535, 1537 et Dolet : *Acte de Sorbonne.*

L. 22 : *Magistres.* Édit. antér. à 1535, 1535, 1537 et Dolet : *Sorbonicoles.*

PAGE 76, l. 2 : *Omnia orta cadunt.* « Toutes choses nées tombent. » Salluste a dit au commencement de la guerre de Jugurtha : « Omniaque orta occidunt. »

L. 5 : *Le dict de Chilon Lacedemonien, consacré en Delphes, disant misere estre compaigne de proces, & gens playdoiens miserables.* « Rursus mortales oraculorum societatem dedere Chiloni Lacedæmonio, tria præcepta ejus Delphis consecrando, aureis litteris, quæ sunt hæc : Nosse se quemque, et Nihil nimium cupere, Comitemque æris alieni atque litis esse miseriam. » (Pline, *Historia naturalis*, VII, 32)

PAGE 77, l. 2 : *Sophistes.* Édit. ant. à 1535, 1535 et 1537 Juste : *Sorbonagres.*

L. 22 : *Regens antiques.* Édit. antér. à 1535, 1535, 1537 et Dolet : *Regens theologiques.*

L. 23 : *Vanum est vobis ante lucem surgere.* « Il est vain pour vous de vous lever avant le jour. » (*Psaume* CXXVI, 2)

PAGE 78, l. 19 : *Par le conseil de son medicin Juif.* Le médecin d'Alexandre V était Marsile de Parme.

L. 26 : *Ce n'eſt tout l'aduantaige de courir bien touſt, mais bien de partir de bonne heure.*

> Rien ne ſert de courir; il faut partir à point.
>
> (La Fontaine, *Le Lièvre & la Tortue*)

L. 31 : *Vnde verſus* (D'où les vers),

> *Leuer matin n'eſt poinct bon heur,*
> *Boire matin eſt le meilleur.*

Rabelais parodie ici un proverbe dont le second vers est :

> Mais venir à poinct eſt meilleur.
>
> (Voyez Pierre Grosnet)

PAGE 79, l. 19 : *Son ame eſtoit en la cuyſine.* « Jamdudum animus eſt in patinis. » (Térence, *L'Eunuque*, IV, 8)

PAGE 80, l. 1 : *Les Ieux de Gargantua.* Cette nomenclature, qui s'est successivement accrue, est beaucoup plus complète dans l'édition de Juſte, que nous reproduisons, que dans la plupart des autres. Ces deux cent quatorze jeux peuvent, comme l'a fait remarquer Burgaud des Marets, se diviser en trois groupes : 1° *Jeux de cartes.* Flux (p. 80, col. 1, l. 11); Honneurs (p. 81, c. 1., l. 7). 2° *Jeux de tables ou tabliers.* Eſchetz (p. 81, c. 1, l. 9) ; Dames (p. 81, c. 1, l. 26). 3° *Jeux d'enfants & d'écoliers.* La babou (p. 81, c. 1, l. 27) jusqu'à la fin. Nous renvoyons au *gloſſaire* ce que nous avons à dire de chaque jeu en particulier.

Quant aux listes ou descriptions de jeux qu'on pourrait rapprocher de celles-ci, on en trouve dans divers ouvrages. Voyez principalement : le manuscrit de la Bibliothèque nationale intitulé : *Jeux à vendre* (n° 835 du fonds français) ; les folios 159 et suivants des *Triumphes des vertus* décrits par M. Paulin Pâris (*Manuſcrits français*, t. I, p. 290); *Comment les paſtoureaux & paſtourelles enſemble ſe iouent en diuers ieux (Recueil de*

Poésies françaises, publié par A. de Montaiglon, t. x, p. 222); *La Friquassée crotestyllonnée* (édit. Blanchemain, p. 9 et 61); *Les Matinées du sieur de Cholières*, 1586 (f°. 162); le *Voyage de M. Guillaume*, 1611, in-8°, et la *Véritable suite du Parlement burlesque de Pontoise*, 1652, in-4°. — Plusieurs farces contiennent aussi des détails fort curieux sur certains jeux; on peut citer la *Farce de folle bobance*, la *Farce des cinq sens*, et surtout la *Moralité des enfants de maintenant*, où l'on trouve une partie de glic en action et une de franc-carreau. — Il serait curieux de connaître toutes les représentations figurées qui ont pour objet des jeux; mais le tableau n'en a pas été dressé. Nous nous contenterons de citer, après Burgaud des Marets, les stalles de la cathédrale de Rouen, diverses sculptures et verrières de Champeaux, enfin des vitraux de Saint-Lucien de Beauvais, qui ont été transportés à Saint-Denis.

Il faut remarquer que dans l'édition de Juste, on trouve *au*, sans *x*, devant les jeux dont le nom est au pluriel : *au dames*, *au ionchees*, excepté dans : *aux croquinolles*, *aux allouettes*. Nous avons mis *aux* partout, en nous contentant de l'annoncer ici.

PAGE 85, l. 12 : *Vn sçauant medicin de celluy temps, nommé maistre Theodore.* « Par le nom grec de ce Médecin, dit Le Duchat avec assez de vraisemblance, Rabelais donne à entendre que ce fut par un *don de Dieu* que Gargantua fut mis enfin sous d'autres maîtres que ceux qui jusque-là lui avoient gâté l'esprit & corrompu les mœurs. »

Ce qui importe davantage, c'est que, dans l'édition antérieure à 1535, on lit, au lieu de *Theodore : Seraphin Calobarsy*. Jannet et Burgaud des Marets, qui ont signalé cette curieuse variante, n'ont pas fait observer que ce nom est, comme *Alcofribas Nasier*, l'anagramme de *Phrançois Rabelays* écrit ainsi par *Ph* et *y*, ce qui n'a rien qui outrepasse les libertés qu'on se permettait alors en ce genre.

L. 19 : *Comme faisoit Thimoté à ses disciples.* C'est Quintilien (*Institutions oratoires*, II, 3) qui rapporte ce fait : « Timotheum clarum in arte tibiarum ferunt duplices ab iis, quos alius instituisset, solitum exigere mercedes. »

PAGE 90, l. 17 : *La riuiere de Seine.* Édit. antér. à 1535 : *La riuiere de Loire à Montsoreau.* Par une singulière distraction, Rabelais, oubliant qu'il a fait venir Gargantua à Paris, se laisse aller, ici et un peu plus loin à la page suivante, à ses souvenirs de jeunesse. Telle n'est pas l'opinion de Burgaud des Marets : « A mon avis — dit-il — il ne faut pas voir là de simples inadvertances de l'auteur, mais des traces d'une plus ancienne édition. Le théâtre des gestes de Gargantua a bien pu être dans l'origine le Poitou et la Touraine ; et les imprimeurs, peut-être Rabelais lui-même, auront, par distraction, laissé subsister ces vestiges de son ancien plan. » Burgaud des Marets est toujours préoccupé de l'idée que *Gargantua* est antérieur à *Pantagruel*, et cherche à en faire remonter le premier texte le plus haut qu'il peut ; c'est ce qui lui a fait faire la supposition bien peu vraisemblable qu'il a hasardée ici.

L. 21 : *Creuzoyt les rochiers, plongeoit es abysmes & goufres.* Édit. antér. à 1535 : *Creuzoyt les rochiers & goufres de la fosse de Sauigny.*

PAGE 91, l. 22 : *Depuis la porte sainct Victor iusques à Mont matre.* Édit. antér. à 1535 : *Depuis la porte de Besse iusques à la fontaine de Narsay.*

PAGE 95, l. 19 : *Ceulx de Chaunys en Picardie.* Leur célébrité était si grande qu'on a cru devoir, de notre temps, leur consacrer un ouvrage spécial. Voyez : *Trompettes, jongleurs et singes de Chauny*, par Ed. Fleury. *St-Quentin*, 1874, in-8°.

L. 32 : *Vn ieune homme scelon son aage de bon sens. Scelon son aage* ne se trouve dans aucune des éditions antérieures à 1542. Burgaud des Marets pense, avec assez de vraisemblance, que ces mots n'ont pas été mis à leur véritable place, et qu'il faut peut-être

lire : *que peut faire scelon son aage vn ieune homme de bon sens.*

PAGE 96, l. 25 : *Comme l'enseigne Cato de re rust. & Pline.* Caton, dans son *De re rustica* (ch. CXI) et Pline, dans son *Histoire naturelle* (VII, XXXV), conseillent en effet de les verser dans un gobelet de lierre, d'où le vin s'échappe et qui conserve l'eau s'il y en a eu de mêlée au vin.

PAGE 97, l. 15 : *argemt.* Lisez *argent.*

L. 22 : *Cuideurs de vendanges.* Édit. antér. à 1535, 1535 et 1537 Juste : *Cuidez de vendanges.* Ce qui change un peu le sens. *Les cuidez de vendanges*, c'est ce qu'on a cru, ce qu'on a pensé pendant la vendange; les *cuideurs* sont ceux qui ont eu ces pensées. Rabelais a dit dans la *pantagrueline prognostication*, au chapitre *De Autonne* (t. III, p. 251) : « Les cuidez seront de saison, car tel cuidera vessir, qui baudement fiantera. »

PAGE 98, l. 7 : *Aultres telz epithetes diffamatoires.* Sterne n'a eu garde d'oublier ce passage : « Ici sans attendre ma réponse, on m'appellera averlan faictneant, rien ne vault, traineguaine, landore, dendin, gaubregeu, guogueles et chie en lit et d'autant d'autres surnoms dégoûtants, que jamais les fouaciers de Lerné ne jetèrent au nez des bergers du roi Gargantua. » (*Tristram Shandy*, l. IX, ch. CCCIV, t. IV, p. 272)

L. 29 : *Vn vnzain.* « On appelait *onzain* une monnaie courante qui valait onze deniers. Elle prit le nom de *dizain*, de *douzain*, et même de *trezein*, suivant la valeur que les édits lui attribuaient dans la circulation à 10, 11, 12 ou 13 deniers. Cette monnaie était un blanc, dégénérescence de l'ancien gros tournois ou sol de 12 deniers. » (Cartier, *Numismatique*, p. 339)

PAGE 99, l. 27 : *Par faulte de s'estre seignez de la bonne main.* De s'être signé, d'avoir fait le signe de la croix de la main droite. On sait que le côté gauche (*sinister*, d'où *sinistre*) est regardé comme de mauvais présage; et il ne manque pas encore aujourd'hui de

femmes qui s'alarment quand par malheur elles ont en se levant passé la manche gauche de leur vêtement la première.

PAGE 100, l. 9 : *Picrochole, tiers de ce nom.* Ce nom, tiré des deux mots grecs πικρὸς amer et χολὴ bile, a été quelquefois employé dans notre langue comme un substantif commun : « Vinaygre eſt util aux picrocoles, c'eſt-à-dire abondans en colère. » (Traduction de Galien par Fayard, 1548, p. 4)

Ménage s'exprime ainsi au sujet de ce personnage : « Meſſieurs de Sainte-Marthe m'ont dit que le Picrochole de Rabelais, étoit leur grand oncle Jacques de Sainte-Marthe qui étoit Médecin à Frontevaux. » (*Ménagiana*, t. II, p. 226)

La Monnoye, qui remarque sur ce passage que Jacques était un « homme pacifique, » est d'avis qu'il s'agit plutôt de « Gaucher de Sainte-Marthe, appelé par Bèze, p. 63 du t. I de son *Ecclésiastique*, premier Médecin de François I. Ce Gaucher étoit père de Jacques. » Des renseignements analogues, mais d'une date antérieure, sont contenus dans une note en écriture cursive assez ancienne. (Bibliothèque nationale, département des manuscrits, *Collection Du Puy*, t. 488, f°s 77-78). L'auteur de cette note, « le sieur Bouchereau, » mentionné au verso du dernier feuillet, était originaire de Touraine. La terminaison de son nom suffisait pour le faire croire ; mais il ne nous laisse aucun doute à cet égard, car il dit : « noſtre reſſort, » en parlant du Chinonais. Voici en quels termes il s'exprime : « Picrochole eſtoit medecin de madame de Frontevraulx. Il ſe nommoit Scéuole ou Gaucher, ayeul de Gaucher ou Scéuole grand pere de meſſieurs de Sainte Marthe. Il demeuroit à Lerné qui eſt vng beau vilage deſpendant de Fronteuraulx. Lequel vilaige madame luy auoit donné ſa vie durant comme elle auoit fait à deulx precedans cauſe qu'il (Rabelais) l'appella tiers de ce nom. Il eſtoit fort cholere. Eſtant en conſultation auec Rabelais, qui eſtoit medecin de

l'abbaye de Suilli il frappa Rabelais, qui fut caufe qu'il l'appella Picrochole, le roy de Lerné, 3. du nom. Il leuoit les cens, rentes & debuoirs de fa dite feigneurie & les loyalles tailles. Indè Roy. Il y eut proces entre aulcuns de Lerné & les moynes de Suilly leur temporel fut faifi entre aultres le clos de l'abbaye qui fut baillé à ferme peu auant les vendanges. Les fermiers s'ingererent de jouir, à quoy s'oppofa frere Iehan des Entommeures qui eftoit leur procureur. C'eft la deffenfe du clos. Marquelt eftoit beaupere de Picrochole... Gallet eftoit vng habitant de Lerné. Il y en a encores à Chinon qui y ont nom... » Dans son *Dictionnaire étymologique*, article *Galet*, Ménage entre dans quelques détails sur les Galet de Chinon : « Galet, le Joueur, qui a fait bâtir à Paris l'Hôtel de Sully, étoit de cette famille... Ulrich Galet, Maître des Requêtes de Grandgofier, étoit de la même famille : ce que j'ai ouï dire à Galet le Joueur. »

Nous sommes fort éloigné de garantir toutes les explications qui précèdent; nous avons cru toutefois devoir les rapporter parce qu'elles s'accordent beaucoup mieux que les prétendues interprétations historiques, avec les habitudes familières à Rabelais dans tout le cours de son ouvrage. Non seulement le Chinonnais en est le théâtre, et la géographie des environs y trouve sa place, mais encore il y nomme par leur véritable nom plusieurs personnages obscurs, qui n'intéressaient guère le public, mais dont il prenait plaisir à parler, et à qui il a assuré une immortalité fort inattendue et très peu méritée. Nous avons déjà vu que la généalogie de Gargantua « fut trouuee par Iean Audeau, en vn pré qu'il auoit pres l'arceau gualeau, au deffoubz de L'oliue, tirant à Narfay. » (t. I, p. 10). Ailleurs il est question de « Ian Dodin recepueur du Couldray au gué de Vede » (t. II, p. 113), de « Ian Guymard recepueur » de Seuillé (t. II, p. 451), et de bien d'autres. N'est-il donc pas vraisemblable qu'en créant ses personnages Rabelais s'est souvent

rappelé les traits principaux du caractère de ceux qu'il avait connus dans ce pays?

PAGE 104, l. 5 : *Ad capitulum capitulantes.* « Au chapitre les capitulants, » c'est-à-dire ceux qui ont droit d'y donner leur avis, qui y ont voix.

L. 7 : *Contra hostium insidias.* « Contre les embûches des ennemis. »

L. 8 : *Pro pace.* « Pour la paix. »

L. 10 : *Frere Iean des entommeures.* Il en a été déjà question, dans la note sur la page 100, comme d'un personnage réel. La pièce suivante nous apprend qu'il s'appelait Buinard et était devenu prieur de Sermaise :

A MONSEIGNEVR BVINARD,

RELIGIEVX PRIEVR DE SERMAISE,

Quand Rabelais t'appelloit moine,
C'eſtoit ſans queue & ſans doreure :
Tu n'eſtois prieur ne chanoine,
Mais frere Iehan de Lecitanmeure :
Maintenant es en la bonne heure,
Pouruеu & beaucoup mieulx à l'aiſe,
Puis que fais paiſible demeure,
En ton prieuré de Sermaiſe.

(*Les Contredicts du Seigneur du Pauillon aux faulſes propheties de Noſtradamus.* — A Paris, chez Charles Langelier, 1560, dernier des feuillets liminaires.) — Ménage, qui cite ces vers dans son *Dictionnaire étymologique*, au mot *entamer*, fait remarquer avec raison qu'au lieu de *lecitanmeure* il faut lire *l'entammeure*, synonyme *d'entommeure*.

L. 17 : *Clerc iuſques es dents.* Sans doute par allusion à la locution : armé jusqu'aux dents. Un passage du cinquième livre (t. III, p. 171) donne de cette manière de parler une explication bouffonne : « Iadis vn antique Prophete de la nation Iudaïque mangea vn

liure, & fut clerc iusques aux dents. » La Fontaine a dit dans *Le Rat & l'Huitre :*

N'eſtant point de ces Rats qui les livres rongeans
Se font ſçavans juſques aux dents.

L. 24 : *Chanter ini, nim.* La série de syllabes qui commence ici forme les mots *impetum inimicorum*, dont elle représente le plain-chant. L'antienne *Contra impetum inimicorum* « contre le choc des ennemis » se chante en temps de guerre.

L. 27 : *Bien chien chanté.* Voyez ci-dessus, p. 78-79.

L. 34 : *Da mihi potum.* « Donnez-moi à boire. »

PAGE 105, l. 2 : *Le ſeruice diuin? Mais : (diſt le moyne) le ſeruice du vin.* Estienne a reproduit ce jeu de mots dans l'*Apologie pour Hérodote* (II, p. 489) :

... Mais pour le ſeruice diuin
Vous faites ſeruice de vin.

L. 19 : *Qui aymez le vin, le corps Dieu, ſy me ſuyuez.* Édit. ant. à 1535 et 1535 : *Qui ayme le vin le cor dieu ſy me ſuyue.*

L. 28 : *Se ſaiſiſt du baſton de la Croix, qui eſtoyt de cueur de cormier.* Brantôme se rappelle ce passage en plus d'un endroit de ses œuvres : « Bon bois de cormier, comme le baſton de la croix de frère Jehan dans Rabelais. » (*OEuvres, Grands capitaines : Couronnels françois*, t. VI, p. 45 de l'édit. de la *Société de l'Histoire de France.*) « Le baſton de la croix de frère Jehan des Entommeures dans Rabelais, dont il ſe ſeruoit ſi bien, eſtoit de cormier qui eſt vn bois auſſi bien fort & dur. » (*Id.*, t. VI, p. 242)

PAGE 106, l. 29 : *Luy donnoit dronos.* Voici encore un passage auquel Brantôme fait allusion : « & leur bailloient dronos, auſſi bien que frère Jehan des Entommeures, dans Rabelais, le donna à ceux qui vandangeoient le clos de ſa vigne. » (t. VII, *Rodomontades...*, p. 155)

PAGE 107, l. 9 : *Noſtre Dame de Cunault. De Laurette.*

Sur les différentes localités où est révérée Notre-Dame, voyez Estienne, *Apologie pour Hérodote*, ch. XXXVIII, t. II, p. 264.

L. 13 : *Si bien qu'on n'en peut ſauluer vn ſeul brin.* On prétend qu'il fut au contraire miraculeusement garanti et que le feu n'en consuma que le reliquaire. (Guichenon, *Histoire générale de la maison de Savoye*, t. I, p. 95)

PAGE 108, l. 18 : *Sans les femmes & petitz enfanz.* Voyez, ci-dessus, p. 107, la note sur la p. 65, l. 25.

L. 22 : *Es geſtes des quatre filz Haymon.* Voyez chap. XXVII, XXX et XXXI. Frère Jean des Entommeurs, n'est pas non plus sans rapport avec *Rainouard au tinel*, personnage de la chanson d'*Aliscans* qui, lui aussi, fut moine, comme le témoigne le *Moniage Rainouart*. Il s'escrime de son *tinel*, qui n'est autre chose qu'un gros sapin ébranché, d'une manière aussi redoutable que frère Jean du bâton de la croix; aussi le savant éditeur d'*Aliscans*, M. Guessard, n'hésite-t-il pas à dire (préface, LXII) : « Nous allons jusqu'à croire que le crayon de Rabelais n'aurait point dédaigné certains traits de cette figure. »

PAGE 109, l. 25 : *Attendent graiſler des chaſtaines, eſcript au foyer auec vn baſton bruſlé d'vn bout...* Jean le Houx a imité ce petit tableau (*vau de vire* XXXV) :

> Auecques leurs comperes
> Et voiſins, en hyuer,
> En brazillant les poires,
> S'artoyent a deuiſer ;
> Chacun faiſant du temps paſſé
> Quelque beau compte ;
> Se recreans, ſans mal talent,
> Honneſtement.

L'auteur des *Contes d'Eutrapel* semble aussi se rappeler ce passage, lorsque faisant le portrait d'un peureux il dit : « ne parloit de la guerre qu'aux bonnes femmes, en cuiſant des chaſtaignes aux cendres. » (t. II, p. 153)

PAGE 111, l. 23 : *Le Basque son laquays*. Celui probablement auquel un des convives dit dans le chapitre V, p. 23 : *lagona edatera*.

PAGE 121, l. 18 : *Sept cens mille & troys Philippus*. « Marqet fut sans doute bien consolé des coups qu'il avait reçus; outre une charretée d'excellentes foüaces il embourssait une somme équivalente aujourd'hui à 4,305,019 fr. 05 c. Le *Philippus* était une monnaie d'or frappée par Phillippe II dans les Pays-Bas; son titre n'était qu'à 0,576 et son poids de 3 gr. 218, ce qui ferait aujourd'hui une valeur de 6 fr. 35 c. (v. le recueil d'Anvers, p. 110). Ce n'était pas, comme le disent quelques commentateurs de Rabelais, une monnaie de nos rois du nom de Philippe. Celles de Philippe de Valois étaient trop anciennes et avaient toutes des noms particuliers autres que celui de *Philippus*. » (Cartier, *Numismatique*, p. 339)

PAGE 123, l. 9 : *De la panse vient la dance*. Villon a fait usage de ce proverbe dans son *Grand testament* (strophe 25). Henri Estienne l'explique ainsi dans l'*Apologie pour Hérodote*, chap. VI, t. 1, p. 80 : « Se trouue vn vers grec, lequel en forme de prouerbe dit que quand on est bien saoul, c'est alors qu'on pense à Venus, & non pas deuant. Ce qui est assez conforme au prouerbe françois apres la panse vient la danse. Car danse se prend ici généralement. »

PAGE 124, l. 1 : *Comment certains gouuerneurs de Picrochole par conseil precipité le mirent au dernier peril*. Ce chapitre est un développement des idées exprimées dans l'entretien de Pyrrhus et de Cynéas, à l'occasion de la guerre d'Italie. Voyez Plutarque, *Vie de Pyrrhus*, chap. XXX.

L. 6 : *Capitaine Merdaille*. Le nom de ce personnage est tiré de Marot, qui a dit dans sa deuxième *epistre du coq à l'asne* :

> Le Roy n'entend pas que Merdaille
> Tienne le rang des vieux routiers.

L. 23 : *Vn noble prince n'a iamais vn ſou.*

Vn noble, prince ou roy,
N'a iamais pile ne croix,

dit Gabriel Meurier ou Murier dans son *Recueil de ſentences notables*, Anvers, 1568, in-12. Voyez Leroux de Lincy, *Le livre des proverbes françois*, seconde édition, t. II, p. 96. Il est probable que c'est ici la reproduction à peu près textuelle d'un proverbe populaire antérieur à la publication de *Gargantua*.

PAGE 125, l. 25 : *Le pauure monſieur du pape.* Cette addition de la particule nobiliaire est un artifice comique que Rabelais a employé plus d'une fois : « il... vous print monſieur de l'Ours » (t. I, p. 234); « de quel meſtier ferons nous monſieur du roy icy ? » (ibid., p. 369). La Fontaine n'a garde de l'oublier et fait dire au renard dans sa seconde fable :

Et bon jour, Monſieur du Corbeau.

Geofroy Tory attribue aux « plaisanteurs » l'expression « Monsieur du Page. » Voyez ci-après, p. 168.

PAGE 126, l. 18 et 30 : *Que boyrons nous par ces deſers?... nous ne beumes poinct frais.*

J'ai paſſé les deſerts, mais nous n'y bûmes point,

dit, dans la fable de La Fontaine intitulée *Le Rat et l'Huître,* certain rat, qui, à peine sorti de son trou, tient à se faire passer pour un grand voyageur. On a remarqué avec raison dans ce passage de Rabelais le piquant emploi du verbe au passé, ce qui présente l'expédition projetée comme déjà accomplie. Perrette, aussi, à laquelle nous allons revenir tout à l'heure, passe dans ses projets du futur au passé avec une promptitude amusante :

Le porc à s'engraiſſer coûtera peu de ſon;
Il eſtoit quand je l'eus de groſſeur raiſonnable.
(La Fontaine, *La Laitière & le Pot au lait*)

PAGE 128, l. 3 : *La farce du pot au laict, duquel vn cordouannier se faisoit riche.* Nous ne trouvons aucune trace de cette farce. Dans les récits français il est toujours question d'une femme. La XIIe nouvelle de Bonaventure des Périers est intitulée : *Comparaison des alquemistes à la bonne femme qui portoit vne potée de lait au marché.* Brantôme mentionne (*Grands capitaines françois*, t. V, p. 121) : « Picrocole » et « la femme du pot au lait. » La Fontaine (*La Laitière & le Pot au lait*) :

> Pichrocole, Pyrrhus, la Laitière...

Il faut remonter au Pantchatantra pour trouver un homme comme principal personnage de cet apologue. « Riche comme je le suis, dit le rêveur, il convient aussi que ma femme et mes enfants aient en abondance beaux vêtements de couleur. » (*Histoire de deux fables de La Fontaine*, par M. A. Joly. *Mémoires de l'Académie de Caen*, 1877, p. 490). On peut remarquer là, au point de départ, l'emploi du présent, comme dans cette phrase de Rabelais : « Cependant que nous sommes en Mésopotamie, » et dans ces vers de La Fontaine (même fable) :

> Et qui m'empêchera de mettre en nostre estable,
> Veu le prix dont il est, une vache & son veau?

L. 6 : *Que pretendez vous par ces belles conquestes?* Ce passage, en particulier, est imité de fort près du texte de Plutarque, indiqué plus haut (p. 127, note sur la p. 124, l. 1), ainsi traduit par Amyot : « Quand nous aurons tout en nostre puissance, que ferons-nous à la fin? » Pyrrus adonc se prenant à rire : « Nous nous reposerons, dit-il, à notre aise, mon amy, & ne ferons plus autre chose que faire festins tous les iours, & nous entretenir de plaisans deuis les vns auec les autres, le plus ioyeusement, & en la meilleure chere qui nous sera possible. » Cinéas adonc l'ayant amené à ce poinct luy dit : « Et qui nous empesche, sire, de nous reposer des maintenant, & de faire bonne chere ensemble,

puiſque nous auons tout preſentement, ſans plus nous trauailler, ce que nous voulons aller chercher auec tant d'effuſion de ſang humain & tant de dangers? Encore ne ſçauons nous ſi nous y paruiendrons iamais, apres ce que nous aurons ſouffert & fait ſouffrir à d'autres des maulx & trauaux infinis. » Boileau, dans son *Épiſtre I* (t. I, p. 156), a ainsi résumé ce discours :

> Mais de retour enfin, que pretendez-vous faire?
> Alors, cher Cineas, victorieux, contens,
> Nous pourons rire à l'aiſe, & prendre du bon temps.
> Hé, Seigneur, dés ce jour, ſans ſortir de l'Epire,
> Du matin juſqu'au ſoir qui vous défend de rire?

L. 18 : *Qui trop... ſe aduenture, perd cheual & mule, reſpondit Malcon.* — *Les dits de Marcoul & de Salomon* ont joui d'une longue vogue : « C'est un dialogue en vers français, dont la plus ancienne rédaction remonte à la fin du XIIe siècle. Salomon et un certain Marcoul, son interlocuteur, disent chacun un proverbe. Le roi-prophète, fidèle à son caractère, prononce toujours une sentence grave, une vérité de la plus haute morale; son interlocuteur lui répond dans le même sens à vrai dire, mais par un proverbe populaire qui rappelle beaucoup la sagesse naïve de Sancho Pança : voici deux exemples :

> Qui ſages hom ſera
> Ia trop ne parlera,
> *Ce diſt Salomon.*
>
> Qui ia mot ne dira
> Grant noiſe ne fera,
> *Marcol li reſpond.*
>
> Bien boiure & bien mangier
> Fait homme aſſoagier,
> *Ce diſt Salomon.*
>
> Et ventre engroiſſier
> Fait ceinture alaſcher,
> *Marcol li reſpond.*

(Leroux de Lincy, *Recherches historiques sur les proverbes français* en tête de : *Le livre des proverbes français*, 2ᵉ édit.)

L. 27 : *Si vous me y faictes votre lieutenant.* Il y a après ces mots, dans l'édition antérieure à 1535 : *ie renye la chair, la mort & le sang.* Rabelais a sans doute jugé prudent de supprimer ces blasphèmes, dont ses ennemis n'auraient pas manqué de tirer parti contre lui.

L. 28 : *Ie tueroys vn pigne pour vn mercier.* Il veut dire « je tuerais un mercier pour un peigne, » c'est-à-dire je tuerais un homme pour le motif le plus futile; mais la langue lui fourche, ce qui produit un effet comique que Rabelais a souvent recherché.

PAGE 130, l. 25 : *Aurum potabile.* « Or potable. » Remède très vanté à cette époque et qui passait pour pouvoir remplacer tous les autres.

PAGE 132, l. 11 : *Agios ho theos.* Mots par lesquels commence le Trisagion des Grecs, pièce qu'on chante en grec et en latin, dans l'Église Romaine, à la messe du vendredi saint : Ἅγιος ὁ Θεός, ἅγιος ἰσχυρός, ἅγιος ἀθάνατος, ἐλέησον ἡμᾶς. « Le saint Dieu, le saint fort, le saint immortel, ayez pitié de nous. »

L. 11 : *Si tu es de Dieu sy parle, sy tu es de l'aultre sy t'en va.* D'Aubigné a dit de même : « Le médecin s'écrie : si tu es de Dieu, parle; si tu es de l'autre, va t'en. » (*Baron de Fœneste*, III, 24.) — *L'aultre* est une locution superstitieuse, employée pour désigner le diable qu'on craindrait de voir apparaître en prononçant son nom.

PAGE 133, l. 22 : *Là tournoya plus de cent tours.* Sterne reproduit toute la première partie de ce chapitre, jusqu'à ces derniers mots, en y faisant seulement quelques légères suppressions, et il le donne comme la description des discussions théologiques. Cette singulière citation est ainsi amenée : « Je vous prie, monsieur Yorick, reprit mon oncle Toby, apprenez-moi ce que c'est qu'un théologien polémique. — La meilleure description que j'en aie jamais lue, capitaine

Shandy, repartit Yorick, c'est celle qui est faite de deux d'entre eux dans le récit du combat singulier entre Gymnaste et le capitaine Tripet. Je l'ai dans ma poche. — Je voudrais bien l'entendre, dit vivement mon oncle Toby. — Vous l'entendrez, dit Yorick. » (*Triſtram Shandy,* liv. v, ch. CXLVI, t. I, p. 444.) Et il en commence la lecture.

L. 27 : *Par la mer dé.* Voyez ci-dessus p. 99, note sur la p. 54, l. 11.

L. 29 : *Ab hoſte maligno libera nos, domine.* « De l'ennemi malin délivre-nous, Seigneur. »

PAGE 135, l. 15 : *Arbre.* Édit. antér. à 1535 : *Alne* (*Alnus,* aune) — 1535 : *Aſne.*

PAGE 137, l. 12 : *Ne craindre les armes ny corps mors.* On trouve *armes* dans les deux premières éditions et dans Juste, 1537 ; les autres portent *ames ;* mais, comme le remarque Burgaud des Marets, le retour au texte primitif est impérieusement réclamé par le sens et par l'examen du passage d'Élien que traduit Rabelais. (Voyez : *De la nature des animaux,* liv. XVI, ch. 25)

L. 14 : *Vlyſſes mettoit les corps de ſes ennemys es pieds de ſes cheuaulx, ainſi que raconte Homere.* Homère dit tout autre chose : « Ulysse traîne par les pieds les guerriers qui meurent sous le fer de Diomède, et les range de côté, pour que les chevaux de Rhésus passent sans peine. » (*Iliade,* X, 488)

PAGE 138, l. 10 : *Supplementum Supplementi chronicorum.* « Le Supplément du Supplément des chroniques. » Parodie des titres de certains ouvrages historiques du moyen âge où d'interminables suppléments s'ajoutent les uns aux autres. Voyez ci-dessus, p. 103, note sur la p. 58, l. 5.

PAGE 141, l. 25 : *Grand comme la tonne de Ciſteaulx.* « Robert Cenault, qui dans ſon traité *De vera menſurarum ponderumque ratione,* aux feuillets 30 & 31 de l'édition de 1547, parle de la tonne prétendue de Cîteaux, dit que de ſon temps elle ſubſiſtoit encore en ſon entier, quoi que la tradition du lieu fût que c'étoit ſaint

Bernard qui l'avoit fait conſtruire. Elle tenoit, dit-il, près de 300 muis... Mais Rabelais & tous ceux qui depuis ou avant lui ont parlé de cette prétendue tonne de Cîteaux ſe ſont mépris. Ils devoient dire de Clervaux. » (Le Duchat)

PAGE 142, l. 16 : *Lors que Gargantua beut le grand traict, cuyderent noyer en ſa bouche.* Souvenir des *Grandes Croniques* : « beut tellement quil miſt la dicte riuiere a ſec. Lors les citoyens qui eſtoyent tombez en ſa gueulle furent tous noyes. » (Voyez ci-dessus, p. 47)

L. 23 : *Frappa rudement en la faulte d'vne dent creuze.* « Troys qui tomberent dedans ſa dent creuſe. » (*Grandes Croniques*, édit. de 1533. Voyez ci-dessus p. 47, note 1)

PAGE 143, l. 20 : *Par Dauid.* Psaume CXXIII, 2e verset, jusqu'à la fin. En voici la traduction : « Lorsque les hommes s'élevaient contre nous, peut-être nous eussent-ils dévorés vivants. — Lorsque leur fureur s'allumait contre nous, peut-être l'eau nous aurait engloutis. — Notre âme a passé au travers d'un torrent. — Béni le Seigneur, qui ne nous a pas donnés en proie à leurs dents! — Notre âme, comme un passereau, a été arrachée du lacs des chasseurs. — Le lacs a été rompu, et nous avons été délivrés. — Notre aide... »

L. 21 : *Quand nous feuſmes mangez en ſalade.* Cette phrase et les suivantes, qui commencent également par *quand*, font allusion à un vieux cantique des pèlerins de Saint Jacques :

> Quand nous partiſmes de France,
> Hélas mon Dieu!
> Quand nous fuſmes dans la Saintonge,
> . . . .
> Quand nous fuſmes au port de Blaye,
> . . . .
> Quand nous fuſmes dedans Saint-Jacques.

PAGE 145, l. 5 : *Depoſita cappa.* « La chape ôtée. »

Mots qui, dans les rituels, indiquent les cas où l'officiant doit retirer ce vêtement.

L. 7 : *In ſtatutis ordinis.* « Dans les statuts de l'ordre. »

L. 11 : *Il me faict le corps tout ioyeux.* Dans *Le moyen de parvenir* (p. 70), un religieux « va prendre vn mouton mignon, qui eſtoit au préau, & l'enueloppa de ſon froc; puis vint à ſon pere, & le lui montra. Ce mouton bondiſſoit, ſautoit, faiſoit l'enragé. « Eh bien! mon pere, que dites-vous de cela? I'eſtois iadis vn mouton, comme celui-là; auiourd'hui i'ai le froc, qui me fait ainſi pétiller! »

L. 19 : *Creux comme la botte ſainct Benoiſt.* « C'est ainsi qu'est appelée la grande tonne de Saint-Benoît qui est à Bologne, et *botta* en italien signifie une bouteille, du latin *butta.* » (*Les Rabelais de Huet*, p. 29)

L. 21 : *De tous poiſſons, fors que la tanche.* La suite de ce proverbe est, ainsi que l'indique Estienne (*Précellence du langage françois*, p. 181) :

Pren le dos & laiſſe la panche.

Mais le moine passe, sans achever, à une autre idée. Du Fail, dans ses *Propos rustiques*, dit (t. I, p. 108) : « De tous poiſſons, fors de la Tenche : prenez les ailes d'vn Chapon, neantmoins qu'aucuns docteurs dient d'vne garce. »

L. 23 : *Quand on meurt le caiche roidde?* « On tient par une plaiſante tradition que l'érection après la mort arrive à ceux qui ont joui d'une religieuſe, ce qui a donné lieu à ce vers, *Qui monachâ potitur, virgâ tendente moritur*, rapporté premièrement par Joannes Vincentius Metulinus ſur le 18. chapitre du grécifme d'Ebrard & depuis par Leonellus Faventinus c. 75, 2. partis *Practicæ medicinalis*, cité par H. Kornma. C. 5. *de linea amoris*, p. 123. Le même Metulinus rapporte le vers de cette autre manière : *Arrectus moritur monachâ quicumque potitur.* » (Le Duchat)

PAGE 146, l. 2 : *Ceſte cuiſſe de Leurault eſt bonne pour*

les goutteux. Selon Pline (XXVIII, 16), qui conseille ce remède, il suffit de le porter sur soi : « podagras quidam mitigari tradunt pede leporis abscisso si quis secum assidue habeat. »

L. 4 : *A propos truelle*. Ce proverbe est répété dans le *tiers livre*, ch. XVIII (t. II, p. 93), d'une façon plus complète : « C'eſt bien à propous truelle, Dieu te guard de mal maſſon. »

L. 13 : *Eſuenté des ventz du trou de bize, de chemiſe*. Le passage suivant servira à éclaicir la première de ces locutions :

A tout heure, ſoit froit ou chault,
Il fault ſouffler au trou de biſe.

(*Poéſies françoiſes des* XVe & XVIe *ſiècles*, t. III, p. 169 : *Les Secretz & Loix de Mariage*)

Quant au vent « de chemise, » il est ainsi défini dans la *Légende de Pierre Faifeu* (ch. XLIX) :

Or la couſtume a la femme ſouuent
A ſon mary faire boyre ſon vent,
Que gaudiſſeurs, ſans en faire aultre miſe,
Nomment & dyent le vent de la chemiſe.

On lui attribuait une grande influence sur la prospérité du ménage:

Ainſi vng vent de la chemiſe
Fera tout ceſt appoinctement.

(Coquillart, *Droits nouveaux*, t. I, p. 81, *Bibl. elzév.*)

Pluſieurs niaiz ſi ont ſans doubte
Ainſi du vent de la chemiſe.

(Coquillart, *Monologue des Perruques*, t. II, p. 284)

Bien le ſçaura patheliner,
Car elle eſt duycte luy donner
Affin de fournir à la miſe
Par foys du vent de la chemiſe.

(*Poéſies françoiſes des* XVe & XVIe *ſiècles*, t. II, p. 12 : *Sermon des Maulx de mariage*)

... Pour finable remiſe,
On vous donra du vent de la chemiſe.

(*Poëſies françoiſes des* XV[e] *&* XVI[e] *ſiècles*, t. III, p. 135 : *Ny trop toſt ny trop tard marié*)

Du Fail (t. II, p. 249) parle assez longuement, mais en termes peu intelligibles de « ce terrible & exorbitant vent de la chemiſe, duquel vous autres mariez faictes tant de cas. »

L. 25 : *Hon, que ie ne ſuis roy de France pour quatre vingtz ou cent ans.*

Ha! que ne ſuis-ie Roy pour cent ou ſix vingts ans!
(Regnier, *satire* VI, p. 46)

L. 34 : *Il n'y a plus de mouſt.* C'est-à-dire de sauce pour le cochon. Nous trouverons plus loin dans un menu (liv. IV, chap. LIX, t. II, p. 478) des « cochons au mouſt. » Cette exclamation : « Il n'y a plus de mouſt » éveille chez le moine une idée libre. Il la complète par cette phrase latine : *Germinauit radix Ieſſe*, « la racine de Jeſſé a germé, » qui fait allusion à ce passage d'Isaïe (chap. XI, v. 1) : « Et egredietur virga de radice Jeſſæ, et flos de radice ascendet. »

Il faut remarquer que *Jessé* était l'équivalent de *J'ai soif* suivant la prononciation populaire d'alors. Dans la *Farce de Pernet* (*Ancien théâtre françois*, t. II, p. 366) un ignorant à qui on apprend à lire et à qui on dit *b* comprend *bois* et répond :

Ie ne puis boire ſi ſouuent.

Le professeur continue et dit *c*, l'élève comprend *soif*, et reprend :

Et i'ay le dyable ſi i'ay ſoif!

Dans une autre pièce (*Farce d'vn qui ſe fait examiner pour eſtre prebſtre.* — *Ancien théâtre françois*, t. II,

p. 384) *a b c* est pris par l'élève dans le sens de *a bé sé* « a bien soif » :

> Il ſçait toute ſa rethoricque,
> Courant comme ſon a b c.
> — Par bieu, ie ſuis tout mort de ſoif.

Enfin, dans *La Fricaſſée croteſtyllonnée* (v. 591), on trouve aussi, parmi des équivoques sur le nom des lettres, c dans le sens de soif :

> Qu'as-tu? — C.

Cela explique pourquoi frère Jean dit : « Ie meurs de ſoif, » après avoir prononcé le nom de *Jeſſé*.

PAGE 147, l. 5 : *Claude des haulx Barrois*. Édit. ant. à 1535 : *Claude de ſainct Denys*. Cette désignation, comme le remarque Burgaud des Marets, a probablement été modifiée parce qu'elle désignait trop clairement quelqu'un de bien connu.

L. 12 : *Magis magnos clericos non ſunt magis magnos ſapientes*. « Les plus grands clercs ne ſont pas les plus grands ſages. » Montaigne a cité cet axiome latin (*Essais*, liv. I, chap. XXIV, t. I, p. 160), et Regnier l'a traduit de la sorte (sat. III, p. 29) :

> Pardieu les plus grands clers ne ſont pas les plus fins.

L. 32 : *Vous iurez...? Ce n'eſt... que pour orner mon langaige*. « Cette penſée eſt proverbiale en Poitou :

> ... P'r orny ſon laingaige,
> O faut jury de bon couraige. (*Gente Poit.*)
> (Burgaud des Marets)

PAGE 148, l. 13 : *Ignauum fucos pecus... a preſepibus arcent*. « Elles chaſſent de leurs demeures les frelons, lâche troupeau. » (Virgile, *Géorgiques*, liv. V)

L. 17 : *Tout ainſi comme le vent dict Cecias attire les nues*. « Est etiam ventus nomine Cœcias, quem Aristoteles ita flare dicit, ut nubes non procul propellat,

sed ut à sese vocet. « (Aulu Gelle, II, XXIII). C'est un vent du nord-ouest.

L. 19 : *Ilz mangent la merde du monde, c'est à dire les pechez.* « Peccata populi mei comedent. » (*Osée*, IV, 8)

PAGE 149, l. 1 : *Le cinge ne guarde poinct la maison, comme vn chien.* Ce passage est imité de Plutarque : « Voyez le ſinge, il n'eſt pas propre à garder la maiſon des larrons comme le chien, ny à porter ſur ſon dos comme le cheual, ny à labourer la terre comme le bœuf... ainſi eſt-il du flatteur. » (*Comment on pourra diſcerner le flatteur d'auec l'amy*, chap. LXI, t. XIX, p. 297). Voltaire a paraphrasé à son tour Rabelais dans ces jolis vers du *Pauvre diable :*

> Nous faisons cas d'un cheval vigoureux
> Qui, déployant quatre jarrets nerveux,
> Frappe la terre et bondit sous son maître;
> J'aime un gros bœuf, dont le pas lent et lourd,
> En sillonnant un arpent dans un jour,
> Forme un guérêt où mes épis vont naître;
> L'âne me plaît: son dos porte au marché
> Les fruits du champ que le ruſtre a bêché;
> Mais pour le singe, animal inutile,
> Malin, gourmand, saltimbanque indocile,
> Qui gâte tout et vit à nos dépens,
> On l'abandonne aux laquais fainéants.
> Le fier guerrier, dans la Saxe en Thuringe,
> C'est le cheval; un Pequet, un Pleneuf,
> Un trafiquant, un commis est le bœuf;
> Le peuple est l'âne, et le moine est le singe.

PAGE 150, l. 8 : *Ie foys des retz.* Frère Jean aurait pu alléguer en faveur de sa conduite l'autorité de Saint Jérôme qui dit au moine Rustic : « Facito aliquid operis : ut semper te Diabolus inveniat occupatum... fiscellam texe junco... texantur et lina capiendis piscibus. » (Canon *Nunquam. De quotidianis operibus monachorum*, diſt. 5)

L. 24 : *Par ce (reſpondit Grandgouſier) que ainſi dieu l'a*

voulu. « Il n'y a qu'une seule cause, répliqua mon oncle Toby. Pourquoi le nez d'un homme est-il plus long que celui d'un autre, si ce n'est parce que Dieu l'a voulu ainsi ? — C'est la solution de Grandgousier, dit mon père. » (Sterne, *Triſtram Shandy,* liv. III, pag. 279, chap. LXXXV, t. I)

L. 28 : *Il feut des premiers à la foyre des nez.* « A nasorum promontorio redivi et nasum speciosissimum, egregiissimumque quem unquam sortitus est, acquisivi. (*Slawkenbergii fabella.* Sterne, *Triſtram Shandy,* liv. III, chap. LXXXVI, t. I, p. 288). Dans une caricature de Gavarni un gamin dit à un passant : « Y a-t-i donc tant de quoi être comme ça faraud!... parce que le jour de la distribution des nez on s'aura levé à trois heures du matin! »

PAGE 151, l. 1 : *Les durs tetins de nourrices font les enfans camuz.* C'est aussi l'opinion d'Ambroise Paré. Bouchet dans sa 24ᵉ *sérée* (*Des Nourrices,* t. IV, p. 65) allègue en ces termes cette double autorité : « Ne voudrois pas que leurs tetins fuſſent ſi durs, que les enfans en deuinſſent camus, comme Rabelais & Paré l'aſſeurent. » Bonaventure des Périers dit également (*Nouvelles recréations et joyeux devis,* t. II, p. 188. *Bibl. elzév.*) : « Ce meſme perſonnage... eſtoit de ceux qu'on dit qui ont eſté allaictez d'vne nourrice ayant les tetins durs, contre leſquelz le nez rebouche & deuient mouſſe. »

Sterne n'a eu garde d'oublier cette particularité : « Ambroise Paré convainquit mon père... que la longueur et la beauté du nez étaient dues simplement à l'état mou et flasque de la gorge de la nourrice, comme l'aplatissement et la petitesse des nez exigus l'étaient à la fermeté et à la répulsion élastique du même organe de nutrition dans les sujets pleins de vie et de santé; — ce qui, quoique heureux pour la femme, était la ruine de l'enfant, attendu que son nez était si rabroué, si repoussé, si comprimé et si refroidi par là, qu'il n'arrivait jamais *ad mensuram suam*

legitimam; mais que dans le cas où la gorge de la nourrice ou mère était flasque et molle, en s'y enfonçant, dit Paré, comme dans du beurre, le nez était fortifié, nourri, engraissé, rafraîchi, restauré, et en voie de perpétuelle croissance. » (*Tristram Shandy,* liv. III, chap. LXXXII, t. I, p. 274)

L. 2 : *Ad formam nasi cognoscitur ad te leuaui.* « A la forme du nez on connaît. J'ai élevé vers toi » *Ad te leuaui*... Ces mots reviennent souvent dans les psaumes : *Ad te levavi oculos meos,* ps. CXXII, 1 ; *Ad te levavi animam meam,* ps. CXLII, 8, etc.

On n'en finirait point si l'on voulait recueillir les nombreux témoignages relatifs à la croyance populaire à laquelle il est fait allusion ici. En voici un tiré de la *Farce de Maistre Mimin* (*Ancien théâtre françois,* t. II, p. 339) :

> I'ay ouy dire à maistre Mengin
> Qu'il auoit le plus bel engin
> Que iamais enfant peult porter;
> Il ne s'en fault que rapporter
> A son nez, voyla qui l'enseigne.

L. 3 : *Ie ne mange iamais de confitures.* Éloi Johanneau, pensant que cette phrase se rapporte à ce qui suit, fait à ce sujet cette remarque, adoptée par Regis : « Propos de buveur, parce que les confitures et autres sucreries nuisent au goût du vin. » Je crois que la phrase, au lieu de se rapporter à ce qui suit, est relative à ce qui précède, et que frère Jean veut faire entendre que dans ses exploits amoureux il n'a nul besoin de se réconforter.

> Nous avons le cœur bon, &, dans nos aventures
> Nous ne fûmes jamais hommes à confitures.
>
> (Corneille, *La suite du Menteur,* acte II, sc. VI)

L. 3 : *Page, à la humerie. Item, rousties.* « Page, à boire, et aussi des rôties ! »

PAGE 152, l. 19 : *Sus le poinct de Beati quorum.* Ce sont

les deux premiers mots du psaume XXXI : « Heureux ceux dont les iniquités ont été remises... »

L. 24 : *Ho, Regnault, reueille toy, veille.* M. Tarbé des Sablons, qui a recueilli cette chanson dans son *Romancero de Champagne*, l'a regardée comme un souvenir de Regnault de Montauban.

PAGE 153, l. 11 : *S'il n'y a plus de vieulx hyurognes, qu'il n'y a de vieulx medicins.*

Jean le Houx a imité ce passage :

> On voiſt ſouuent vieillir vn bon yurongne,
> Et mourir ieune vn ſçauant medecin.
>
> (*Vau de vire* LXXI)

L. 17 : *Mon tyrouer.* Voyez ci-dessus, p. 77, la note sur la ligne 15 de la page 21.

L. 27 : *A troys pſeaulmes & troys leçons.* Encore un souvenir de la *Farce de Patelin* (Acte II, sc. 5, p. 52) :

> Et ceſt auocat portatif
> A trois leçons & à trois pſeaumes.

« Cette façon de parler, dit Le Duchat, eſt empruntée du Breviaire, où les heures ſont fixées à plus ou moins de pſaumes & de leçons, ſuivant que le jour eſt plus ou moins ſolemnel. »

L. 32 : *Breuis oratio penetrat celos, longa potatio euacuat ſcyphos.* « Une courte oraison pénètre les cieux, une longue buverie vide les coupes. » Mais cela ne rend pas les allitérations entre *oratio* et *potatio*, *celos* et *scyphos*.

PAGE 154, l. 2 : *Venite apotemus.* « Venez, buvons. » *Apotemus* est ici pour *potemus*. C'est une allusion au *Venite adoremus* des matines : « Venez, adorons. » Rabelais, du reste, n'a pas imaginé cette facétie : il y a un vieil « *Invitatoyre bachique*, qui travestit sans vergogne le *Venite adoremus* en cinq ou six strophes irrévérencieuses terminées par ce refrain : « Ecce bonum vinum, venite potemus » (Aubertin, *Hist. de la langue et de la littér. française au moyen âge*, t. I, p. 526)

PAGE 156, l. 4 : *De frigidis & maleficiatis.* « Des froids et maléficiés. » Titre 15 du livre IV des Décrétales, « venerable rubricque » que Rabelais cite encore plus loin, t. II, p. 74. Bouchet y fait allusion à son tour (*Serées*, t. I, p. 183) : « Le Iuge, la femme prefente, interrogue le mary de ce qu'il n'auoit eu la compagnie de fa femme, luy demandant s'il eftoit point des froides queuës, & de frigidis & maleficiatis. » — Dans l'édition de 1542, que nous suivons d'ordinaire, le *de* a été passé ; dans la nôtre il a été transposé par suite d'une erreur d'impression.

L. 33 : *Vn beau & long fermon.* Voyez La Fontaine : *L'Enfant & le Maiftre d'efcole.*

L. 34 : *De contemptu mundi, & fuga feculi.* « Sur le mépris du monde & la fuite du fiècle (la retraite). »

PAGE 157, l. 3 : *Monachus in clauftro...* Éloi Johanneau a le premier mis sous forme de couplet ce passage latin écrit en deux lignes par de Marsy :

Monachus in clauftro
Non valet oua duo ;
Sed, quando eft extra,
Bene valet triginta.

« Un moine dans fon cloître ne vaut pas deux œufs ; mais quand il en eft hors, il en vaut bien trente. »

L. 10 : *Puis que de par l'aultre ne voulez.* Voyez ci-dessus, p. 131, note sur la ligne 11 de la page 132.

L. 11 : *Tempore & loco prelibatis.* « En temps & lieu. »

PAGE 160, l. 4 : *Ne efperer falut aulcun.*

Una salus victis nullam sperare salutem.
(Virgile, *Æneid.*, II, v. 354)

L. 10 : *Ouurez toufiours à voz ennemys toutes les portes & chemins.* « Molte volte aperfero (gli Romani) al nimico quella via che effi gli potevano chiudere. (Machiavel. *Difc.*, III)

PAGE 163. l. 3 : *Ha, monfieur le priour.* Les moines étaient très flattés d'être appelés « monfieur le prieur » ou

« dignité. » — « Il y a trois fortes de gens qui n'aiment point à eftre appelez par leur nom ; comme vous diriez chiens & chats, moines, miniftres, preftres, putains & bafteleurs... Il faut dire *mignon, monfieur le prieur, noftre maiftre*, etc. » (*Le Moyen de parvenir*, p. 172) — « Depuis qu'on a nommé vn cheual *haquenée*, vn moine ou vn chanoine *dignité*, & qu'on a appelé vn chat *minon*. Et de fait huchez vn moine, & luy dites : *moine*, il fe fafchera. » (*Idem*, p. 332)

L. 6 : *Monfieur le pofteriour*. Dans son colloque intitulé *Le Pèlerinage* (*Peregrinatio Religionis ergo*) Erasme dit que le sous-prieur est le prieur postérieur : « Hic qui priori proximus eft prior eft pofterior. »

L. 12 : *Vous aurez vn chapeau rouge à cefte heure de ma main*. C'est-à-dire : Je vous couperai la tête. « Nous voyons que Menot mefmement fe plaind que de fon temps, quand il y auoit des prefcheurs qui vouloyent mener la verité en chaire auec eux, on les menaçoit de les faire cardinaux, fans aller iufques à Romme, & leur faire porter le chappeau rouge : ne plus ne moins que S. Iean ayant amené la verité en la cour d'Herode, y laiffa la tefte. » (Henri Eftienne, *Apologie pour Hérodote*, chap. IX, t. I, p. 110)

D'eftre archeuefque tu as enuye,
Tirant qui a tant fait de mal !
Mais tu feras fait cardinal
Maugré toute ta tirannie :
Ort chancellier !

(Chanson contre le chancelier Antoine Duprat. Voyez dans les *Documents inédits*, *Captivité du Roi François I* par M. A. Champollion-Figeac, p. 373)

L. 16 : *Ie me rends à vous*. Ce dialogue rappelle celui de Louis XI avec les ambassadeurs génois : « Sire, nous nous donnons à vous. — Et moi je vous donne à tous les diables. »

PAGE 166, l. 23 : *Eftimez vous que la pefte vienne de fainct Sebaftian?* Henri Eftienne, dans son *Apologie*

pour Hérodote (chap. XXXVIII, t. II, p. 256), témoigne aussi de cette singulière superstition : « Chacun de ces sainćts peut enuoyer la mesme maladie de laquelle il peut guarir. Et qu'ainsi soit, quand on dit le mal S. Main, le mal S. Ian, c'est aussi bien à dire le mal qu'ils enuoyent que le mal duquel ils guarissent. »

PAGE 167, l. 2 : *Sainćt Eutrope faisoit les hydropiques.* « Quand on a faićt S. Eutrope medecin des hydropiques, ie croy qu'on a confondu Eutrope auec Hydrope. » (Estienne, *Apologie pour Hérodote*, p. 241)

L. 3 : *Sainćt Gildas les folz.* Saint Gildas présidait probablement à la folie parce que Gilles était un nom qu'on donnait aux niais, aux sots, dans les anciennes farces.

L. 4 : *Sainćt Genou les gouttes.* « Quant à S. Genou, qui guarit la goutte, c'est pource que ceste maladie se loge volontiers au genou. » (Estienne, *Apologie pour Hérodote*, p. 241)

L. 11 : *Mais telz imposteurs empoisonnent les ames.* Édition antérieure à 1535, 1535 et Juste 1537 : *Mais ces predications diabolicques infećtionnent les ames des pauures & simples gens.*

L. 31 : *Si vous croyez Strabo, & Pline lib. vij. chap. iij.* Strabon (liv. XV) remarque que les femmes égyptiennes avaient quelquefois quatre enfants d'une seule couche. Aristote, dit-il, rapporte même que l'une d'elles en eut sept. — Quant à Pline, il fait des observations du même genre et déclare que l'eau du fleuve est prolifique.

PAGE 168, l. 15 : *C'est (dist Gargantua) ce que dićt Platon lib. V de rep. que lors les republiques seroient heureuses, quand les roys philosopheroient ou les philosophes regneroient.* Voici le texte de Platon (collect. Didot, t. II, p. 99, l. 31) : Ἐὰν μὴ... ἢ οἱ φιλόσοφοι βασιλεύσωσιν ἐν ταῖς πόλεσιν, ἢ οἱ βασιλῆς τε νῦν λεγόμενοι καὶ δυνάσται φιλοσοφήσωσι... οὐκ ἔστι κακῶν παῦλα... ταῖς πόλεσι. Amyot, dans une lettre adressée à Pontus de Tyard

en 1577, applique cette pensée aux espérances que donnait le commencement du règne de Henri III. (*Pleiade françoise, les œuvres poetiques de Pontus de Tyard*, notice, p. xxiij). Appien ne partageait pas cette opinion de Platon : « Non seulement à Athènes Ariston, avant lui Critias et ceux qui philosophèrent avec Critias et servirent sa tyrannie, mais encore en Italie des pythagoriciens, et hors d'Athènes, en Grèce, plusieurs de ceux qu'on appela *les sept sages*, ont saisi le pouvoir pour gouverner et tyranniser, plus cruellement que les tyrans ordinaires. » (*Histoire romaine*, Livre *sur la guerre de Mithridate*, chap. XXVII)

PAGE 170, l. 12 : *Comme Platon li. v. de rep.* Voyez collection Didot, t. II, p. 97, l. 18.

PAGE 171, l. 9 : *Soixante & deux mille saluz.* « Les *saluts* étaient une monnaie d'or qui datait de Charles VI et avait eu cours sous Charles VII, frappée surtout par les rois d'Angleterre, Henri V et Henri VI, se disant rois de France ; le type de ces pièces était la salutation de l'Ange à la sainte Vierge ; il avait déjà été employé sur des monnaies d'argent des princes de la maison d'Anjou, rois de Naples et comtes de Provence ; le salut d'or vaudrait environ 12 francs. » (Cartier, *De la numismatique de Rabelais. Revue numismatique*, 1847, p. 340)

L. 21 : *Cent soixante mille ducatz, & dix mille escuz.* « Les *ducats* dont veut parler l'auteur étaient ceux de Venise ; ils avaient un grand cours dans toute l'Europe ; la France n'a jamais fabriqué de monnaie de ce nom ; les ducats de Venise valent intrinsèquement 11 fr. 85 c. Les *écus d'or* valaient un peu moins que les saluts. » (Cartier, p. 341)

PAGE 172, l. 1 : *Les nerfz des batailles sont les pecunes.* « Pecuniæ belli civilis nervi sunt. » (Tacite, *Histoires*, II, 24)

PAGE 173, l. 23 : *Six vingt quatorze millions deux escuz & demy d'or.* « A calculer l'écu d'or pour 11 francs, les subsides offerts à Grandgousier par ses alliés se

seraient élevés à 1,534,000,027 francs. » (Cartier, p. 341)

PAGE 174, l. 25 : *Concordante d'horologe.* Ainsi dans 1542 ; les autres éditions : *concordance.*

PAGE 175, l. 33. *Grippeminault.* Édit. s. d., 1535, 1537 et Juste : *Grippeminaud;* Dolet et 1542 : *Grippepinault.*

PAGE 177, l. 17 : *Ilz ne valent que à la premiere poincte.* Machiavel s'exprime à peu près de même d'après Tite-Live : « I Francesi sono nel principio della zuffa piu che uomini, e nel successo di combattere riescono poi meno che femmine. » (*Disc.,* lib. III, c. 36) Le Tasse a dit (*La Jerusalem.,* I, 62) :

> Ma cinquemila Stefano d'Ambuosa
> E di Blesse e di Turs, in guerra adduce.
> Non e gente robusta o faticosa,
> Sebben tutta di ferro ella riluce.
> La terra molle, e lieta, e dilettosa,
> Simili a se gli abitator produce.
> Impeto fan nelle bataglie prime,
> Ma di leggier poi langue, e si reprime.

PAGE 179, l. 10 : *Que ceulx qui lors à leur force combattent.* Voyez Thucydide, V, 11.

PAGE 182, l. 11 : *Par architecture.* Pline le Jeune a dit dans le *Panégyrique de Trajan :* « La véritable gloire et renommée du bon prince est propagée, non par des images et des statues, mais par la vaillance et les vertus. »

L. 16 : *La iournee de sainct Aubin du Cormier.* 28 juillet 1484. La bataille eut lieu près de Dol en Bretagne. Louis XII, alors duc d'Orléans, qui commandait en chef les troupes du duc de Bretagne, fut battu et fait prisonnier par l'armée de Charles VIII.

L. 17 : *La demolition de Parthenay.* Les fortifications furent renversées, en 1486, par les troupes de Charles VIII. V. Bouchet, f. 168, et Belleforest, f. 427.

L. 18 : *Le bon traictement qu'ilz feirent es Barbares de Spagnola.* Voyez Belleforest, fol. 427 v°.

PAGE 183, l. 6 : *Durement emprisonné.* Allusion

à la conduite de Charles-Quint à l'égard de François Ier.

PAGE 185, l. 27 : *Moyse, le plus doulx homme qui de son temps feust sus la terre.* « Moses vir omnium, quos terra ferebat, mitissimus. » (*Les Nombres*, XII, 3)

L. 31 : *Sa fortune rien plus souuerain n'auoit, sinon qu'il pouuoit : & sa vertus meilleur n'auoit, sinon qu'il vouloit tousiours sauuer, & pardonner à vn chascun.* « Nihil habet nec fortuna tua majus, quam ut possis, nec natura tua melius, quam ut velis servare quam plurimos. » (Cicéron, *Discours pour Ligarius*)

PAGE 188, l. 14 : *Dishuyt cent mille quatorze bezans d'or.* « Je crois que le *besant* équivalait à peu près à un gros d'or fin, et alors la vaisselle de Grandgousier, abandonnée à ses capitaines, aurait pesé 28,125 marcs et valu intrinsèquement environ 22,500,000 francs. Voyez sur les besans : Le Blanc, p. 198, et *Revue*, 1836, p. 431. » (Cartier, *Numismatique de Rabelais*, p. 342)

PAGE 189, l. 13 : *Comment... pourroy ie gouuerner aultruy, qui moymesmes gouuerner ne sçaurois?* « Absurdum... est, ut alios regat, qui se ipsum regere nescit. » Loi citée par Jean, évêque de Chiempsée, suffragant de Saltzbourg, dans son *Onus Ecclesiæ*, chap. XXVII, n. 7.

PAGE 190, l. 19 : *Si non celles que estoient borgnes, boyteuses...* « Qui defectuosiores inter filios nobilium apparent, clericali statui adjiciuntur, quasi mundo inutiles, licet Deo execrabiles : Siquidem contra Dei præceptum ecclesiis & monasteriis offeruntur, aut claudi aut cæci, aut in aliqua parte deformes & debiles. » (*Onus Ecclesiæ*, chap. XXII, art. 8)

L. 25 : *A quoy vault toille? A mettre en religion... & à faire des chemises.* Jeu de mots : *à quoy vault-elle.* Anciennement *toille* se prononçait *telle :*

> S'abiller à mode nouuelle,
> Porter moytié drap, moytié toille.
>
> (Coquillart, *Droits nouveaux*, t. 1, p. 83)

PAGE 192, l. 1 : *Comment feut baſtie & dotee l'abbaye des Thelemites.* Ce chapitre a son commentaire particulier dans une brochure intitulée : *Rabelais et l'architecture de la Renaissance. Restitution de l'abbaye de Thélème.* Par Ch. Lenormant, membre de l'Institut. Avec deux planches. — A Paris, chez J. Crozet, 1840. — La restitution est de M. Charles Questel, architecte. Voyez aussi *L'abbaye de Thélème*, par Marie Guichard, *Bulletin du Bibliophile*, 1841.

« Thélème, dit M. Lenormant, n'est point irrégulière comme Saint-Germain, Amboise ou Chantilly : mais elle n'atteint pas à la belle disposition de Chambord. Le plan hexagone adopté par l'architecte sent plus le donjon que le palais : Rabelais ne trouve rien de mieux à placer sur la face de la Loire que la saillie d'une tour : « Au pied d'icelle eſtoit vne des tours aſſiſe, nommee Artice. » Je remarque que le rapport d'un à cinq, établi par notre architecte entre le diamètre des tours et la longueur des corps de logis qui les séparent, se retrouvait à Bonnivet sur la façade et existe à Chambord sur les côtés. » M. Charles Lenormant a finement remarqué, qu'en sa qualité d'épicurien, Rabelais se distingue surtout comme architecte par les satisfactions, jusqu'alors inconnues, qu'il donne à « un besoin bien cher à notre siècle, à celui du *confort.* » Les gouttières remplaçant les gargouilles, le peu d'élévation des marches et la distance du repos dans les montées, nous montrent la construction de Thélème en grand progrès à cet égard. Toutefois, si l'on doit tenir compte de quelques perfectionnements de détail, on ne saurait s'empêcher de signaler de graves omissions : chaque chambre a une chapelle, mais l'église manque à cette abbaye. Charles Lenormant prétend, non sans vraisemblance, que Rabelais, penchant à cette époque vers la Réforme, aurait volontiers envoyé ses religieux et ses religieuses au prêche ; mais on n'en devine pas davantage l'emplacement. S'il y

a là une réserve prudente et volontaire il n'en est pas de même à l'égard des salles de banquet et des cuisines, que M. Daly (*Revue de l'architecture*, t. II, p. 196) s'étonne de ne pas voir mentionner.

L. 11 : *Escuz au soleil & autant à l'estoille poussiniere... nobles à la rose.* « Les *écus au soleil*, ou, comme on disait souvent, les *écus sol*, avaient commencé sous Louis XI et se sont fabriqués sous plusieurs règnes ; ils valaient un peu moins que les *écus à la couronne* qui les avaient précédés. Le type était le même, excepté un petit soleil rayonnant au-dessus de la couronne. Quant aux *écus à l'étoile poussinière*, il est évident que c'est une facétie de notre auteur pour tourner en ridicule le surnom trop ambitieux des véritables écus... Le *noble à la rose* était une belle et large monnaie d'or anglaise, frappée d'abord par Édouard III et continuée jusqu'à Élisabeth ; cette monnaie vaudrait aujourd'hui 25 francs. » (Cartier, p. 343)

PAGE 193, l. 6 : *Guy de Flandres.* « C'est le plâtre fin dont on fabriquait ces *clefs-pendantes* qui décorent, non sans quelque grâce, les voûtes de nos églises des XVe et XVIe siècles. » (Lenormant)

L. 8 : *A figures de petitz manequins.* « Les commentateurs expliquent les *manequins*, dont parle ici Rabelais, par *petites manes*, « paniers de fleurs et de fruits, lesquels servent d'ornement aux édifices. » Mais ces *mannequins* ne sont-ils pas plutôt des *petits hommes* (*männchen*), des *bons hommes*, comme nous disons aujourd'hui, que maître François marie, dans son caprice, à des figures d'animaux ? » (Lenormant)

L. 14 : *Plus magnificque que n'est Boniuet, ne Chambourg, ne Chantilly.* Ces mots : *ne Chambourg ne Chantilly* manquent dans les premières éditions jusqu'à celle de 1537 inclusivement. C'est en 1536 que la construction de Chambord a commencé.

L. 25 : *Beaulx arceaux d'antique.* « Arcs à plein cintre renouvelés des monuments romains, et substi-

tués aux ogives qui jusqu'alors avaient régné sans partage. » (Lenormant)

L. 27 : *Cabinet faict à clere voys de largeur de ladicte viz.* « Au premier abord, on ne sait où placer *ces cabinets à clere voys, qui ont la largeur de la viz,* d'autant plus que *les beaulx arceaux d'antique* qui leur donnent entrée, sont ceux *par lesquelz estoit repceu la clarté ;* mais tout se concilie, si l'on se représente ces *cabinets à clere voys* comme faisant saillie sur les façades, à la hauteur de chaque étage, et portés sur des consoles dont la forme devait rappeler celle des anciens mâchicoulis. L'épaisseur de ces *cabinets* n'est donc pas telle que la lumière ne puisse entrer abondamment par les *arcs d'antique* qui correspondent à leurs ouvertures. » (Lenormant)

L. 33 : *En Grec, Latin, Hebrieu, Françoys, Tuscan, & Hespaignol.* « Voilà six langues énoncées : c'étaient, au XVIe siècle, les seules langues littéraires de l'époque ; de l'anglais, malgré Chaucer, de l'allemand, en dépit de Luther lui-même, pas le mot. Quant à la disposition de la Bibliothèque, on croirait que l'auteur a voulu donner un étage à chaque idiome. Mais nous avons six langues, et cinq étages seulement au-dessus du sol pour les loger. Il sera donc nécessaire de faire une répartition des livres proportionnée au nombre des productions de chaque littérature. Le rez-de-chaussée aura le grec et l'hébreu. Au premier, nous placerons les livres latins ; les français au second ; les italiens et les espagnols aux deux étages supérieurs. » (Lenormant)

PAGE 194, l. 2 : *L'entree estoit par le dehors du logis en vn arceau large de six toizes.* « Je crois reconnaître une intention de critique dans ce que dit le descripteur ; rien de semblable ne se retrouve en effet dans les habitations du XVIe siècle. A Écouen comme à Chambord, les portes sont démesurément petites en comparaison de la masse de l'édifice. » (Lenormant)

L. 9 : *Descriptions de la terre.* « On peut entendre

par là les peintures des vases, des habits, des coutumes, empruntées aux relations du nouveau monde, dont le xviᵉ siècle se montrait si avide. Mais de véritables *cartes de géographie* ne me paraissent pas déplacées dans les galeries de Thélème. On sait que, dans le Vatican, une galerie de cartes géographiques peintes à fresque au xviᵉ siècle se trouve placée parmi les chefs-d'œuvre de la peinture. Ces cartes ne sont point si arides que celles qu'on fabrique aujourd'hui : elles brillent d'or, de pourpre et d'azur ; l'imagination de l'époque, au milieu des détails techniques, y a prodigué ses caprices : les baleines et les dauphins bondissent dans l'Océan ; les vaisseaux de Colomb et de Gama le sillonnent ; l'Arabe a planté sa tente sur l'emplacement du désert ; le sauvage de l'Amérique, le nomade de l'Asie, sont dessinés chacun à sa place et d'après les relations les plus accréditées. » (Lenormant)

PAGE 195, l. 5 : *Les Gotz Ny Oſtrogotz, precurſeurs des magotz*. Les commentateurs se sont donné beaucoup de peine pour savoir ce que signifient ces *Gotz* et ces *magotz*. Le Duchat va jusqu'à dire que « ces deux noms ſemblent faire alluſion au *Gog* & au *Magog* d'Ezéchiel & de l'Apocalypſe. » Les *Gotz* et les *Magotz* sont tout simplement les ennemis du roi Arthus et, par suite, du Gargantua des *Grandes Cronicques* qui « iura deuant tous les aſſiſtens que iamais ne beuroit ne mengeroit que les Gos et Magos neuſſent tous ſentiz que peſoit la maſſe que il tenoit en ſa main. » (p. 37). Il y a une énumération du même genre dans la *quatrième épître du coq à l'aſne* de Marot :

> Ils ſont de chaude rencontree
> Bigots, cagots, godz & magodz,
> Fagotz, eſcargotz & margotz.

Mais cette pièce est postérieure à *Gargantua*.

PAGE 199, l. 14 : *Cornes de cerfz*. « Nous retrou-

vons ici de quoi nous rappeler la galerie des cerfs et celle des chasses, à Fontainebleau. » (Lenormant)

PAGE 201, l. 1 : *Comment estoient vestuz les religieux & religieuses de Theleme.* Dans son *Histoire du costume en France* (Paris, Hachette, 1875, gr. in-8°, pages 354-367), M. Quicherat a considéré ce chapitre comme fournissant le type le plus exact et le plus complet de l'habillement des deux sexes, vers 1530. Nous allons reproduire, à propos de chaque passage, les éclaircissements si nets et si précis que nous offre cet ouvrage.

L. 9 : *Chausses d'escarlatte, ou de migraine.* « Les *chausses*, quand il s'agissait des femmes, n'avaient pas besoin d'être distinguées en *hauts* et *bas*, puisque les femmes ne portaient que des bas. C'est donc de bas qu'il s'agit. Ils sont dits d'*écarlate* ou de *migraine*, parce qu'on en suppose taillés dans du fin drap teint en pleine ou en demi-teinture de kermès. »

L. 16 : *Les souliers, escarpins, & pantoufles... deschicquettees à barbe d'escreuisse.* « Toutes les chaussures dénommées par Rabelais... étaient extrêmement découvertes, avec une bride sur le cou-de-pied; elles étaient de plus épatées du bout et crevées, ce qui constituait la déchiqueture. L'imitation des barbes d'écrevisse était produite par une engrèlure sur le bord des crevés. »

L. 19 : *Vasquine.* « La *vasquine* ou *basquine* était un corsage ou petit pourpoint sans manches, ayant la forme d'un entonnoir. Elle était fortement serrée sur le buste qu'elle avait pour objet d'amincir graduellement jusqu'à la taille. »

L. 22 : *La cotte de tafetas d'argent.* « La *cotte* ou robe de dessous, tendue sur la vertugale, ne devait faire aucun pli. Le travail d'aiguille d'où elle tirait sa décoration consistait en bandes horizontales ou en raies verticales d'un ornement très compliqué. »

PAGE 202, l. 3 : *Les robbes selon la saison.* « La *robe* portée par-dessus ces appareils était très décolletée et taillée en carré à l'ancienne façon. Les man-

ches en sacs avec un large retroussis de fourrure s'étaient également conservées. »

L. 10 : *Marlottes.* « La *marlotte* était un pardessus plus court que la robe et entièrement ouvert sur le devant, à peu près de la forme des caracos que l'on a portés en ces derniers temps. »

L. 11 : *Bernes à la Moresque.* « La *berne* était une marlotte sans manches, d'où les bras sortaient par des fentes latérales ; mais il y avait un vaste collet qui retombait assez bas pour les couvrir. En plein XVIe siècle, les femmes moresques de l'Andalousie n'avaient pour tout vêtement qu'un caleçon et une berne, celle-ci d'un gros tissu de laine rayé, auquel s'appliquait proprement le nom de berne (*bernia* en espagnol). »

L. 19 : *Les patenoftres, anneaulx, iazerans, carcans.* « Les *carcans* étaient les joyaux portés en collier, les *jazerans*, des chaînes d'or que l'on disposait en guirlandes sur le corsage de la robe. Le terme de *patenôtres* paraît s'être appliqué alors, non seulement aux chapelets de prières, mais aux pendants des ceintures, qui étaient des chapelets d'orfèvrerie tombant sur le devant du corps jusqu'au bas de la cotte. »

L. 24 : *L'acouftrement de la tefte eftoit... En hyuer à la mode Françoyfe. Au prin temps à l'Efpagnole. En efté à la Tufque.* « L'*accoutrement de tête à la mode française* était le chaperon de velours avec templette et queue pendante... — La relation de l'entrée de la reine Éléonore à Bordeaux nous fait connaître la *coiffure espagnole :* « Elle auoit en fa tefte vne coiffe ou crefpine d'or frifé, faićte de papillons d'or, dedans laquelle eftoient fes cheueux, qui luy pendoient par derriere iufques aux talons, entortillés de rubans ; & auoit vn bonnet de velours cramoify par-deffus, couuert de pierreries, où y auoit vne plume blanche, tendue à la façon que le roy la portoit ce iour-là. » — « Quant à la *coiffure à la tusque* (toscane), qui était celle des dames de Florence, elle consistait en une

charmante petite coiffe de linon, assujettie au-dessus du front par une passe d'orfèvrerie, et sur les tempes par des broches d'or à large face. La chevelure, séparée en deux sur le devant, retombait en longs tire-bouchons derrière les oreilles. »

L. 30 : *Chausses pour le bas d'estamet.* « Il n'y avait pas encore de *bas* de tricot. L'habillement des jambes continuait d'être l'ouvrage des chaussetiers. Il était fait non plus de drap, mais de laines rases. Les bas étant le plus souvent tailladés en rond, en long ou en spirale, on les doublait d'une belle étoffe qui paraissait aux crevés. »

L. 32 : *Les hault de velours.* « Les *hauts-de-chausses* admettaient plusieurs façons, les uns bouffants, les autres collants, ceux-ci longs, ceux-là courts, tous déchiquetés, tailladés, balafrés avec des flocards ou coques de toile fine, de toile d'or, de satin ou de taffetas qui passaient à travers les taillades. »

L. 34 : *Le pourpoint.* « Le *pourpoint* était décolleté comme le corsage de la robe des femmes, et laissait voir tout le haut de la chemise qui montait jusqu'à la naissance du cou. Il y avait là une petite garniture froncée, d'où ne tarda pas à sortir l'idée de la collerette... Les termes manquent pour exprimer le travail des ciseaux et de l'aiguille sur les pourpoints élégants. »

PAGE 203, l. 4 : *Les sayez & chamarres.* « Les *saies* et *chamarres* furent l'équivalent de nos habits, de même que le pourpoint était celui de notre gilet. Le nom de *saie* fut emprunté à la cotte militaire... La *chamarre* était une veste longue très ample, formée de bandes d'étoffe (soie ou velours) réunies par des galons. »

L. 6 : *Les robbes.* « Les *robes* servirent de pardessus, concurremment avec le petit manteau... La robe se mettait sans ceinture. Elle s'arrêtait à la hauteur des genoux dans le costume des gentilshommes, bourgeois et paysans; mais dans celui des gens de robe longue, elle descendait jusqu'aux pieds. »

L. 12 : *Le bonnet.* « Le *bonnet* attribué aux Thélémites était la coiffure que nous appelons *toque.* »

PAGE 205, l. 14 : *Fay ce que vouldras.* Cette règle a été souvent rappelée. Mme de Sévigné l'avait sans cesse à la bouche : « La philosophie de Corbinelli viendra ce soir : il est écrit sur tous les appartements : *Fais ce que voudras; vive la sainte liberté.* » (Paris, 8 octobre, 1688). « *Fais ce que voudras* est la devise d'ici. » (Brevannes, 11e novembre, 1688). « Voilà à peu près la règle de notre couvent; il y a sur la porte *Sainte liberté* ou *Fais ce que voudras.* » (Aux Rochers, 18e septembre, 1689). Regnard l'a légèrement modifiée :

> Pour passer doucement la vie
> Avec mes petits revenus,
> Ici je fonde une abbaye,
> Et je la consacre à Bacchus...
> Afin qu'aucun frère n'en sorte,
> Et fasse sans peine ses vœux,
> Il sera gravé sur la porte :
> *Ici l'on fait ce que l'on veut.*

PAGE 207, l. 1 : *Enigme en prophetie.* Dans les premières éditions, jusqu'à Dolet inclusivement, le titre est : *Enigme trouue es fondemens de labbaye des Thelemites.* Cette pièce est de Melin de Sainct-Gelays, et a paru dans ses *OEuvres*, avec de très légères variantes, en 1574. Elle y est intitulée : *Enigme en façon de prophetie* (voyez l'édition publiée par M. Prosper Blanchemain dans la *Bibliothèque elzévirienne*, t. II, p. 202). Les deux premiers vers et les dix derniers, qui ne se trouvent pas dans l'*Enigme* de Sainct-Gelays, appartiennent seuls à Rabelais.

L. 17 : *Feiour.* Faute d'impression, lisez : *ſeiour.*

PAGE 210, l. 3 : *Reſte en apres ces accidens parfaictz.* Les dix vers de Rabelais qui commencent ici sont un peu différents dans les premières éditions jusqu'à Dolet inclusivement :

> *Reſte en apres que yceulx trop obligez.*
> *Penez, laſſez, trauaillez, affligez.*

Par le ſainct vueil de leternel ſeigneur
De ces trauaulx ſoient refaictz en bon heur:
La verra lon par certaine ſcience
Le bien & fruict qui ſort de patience:
Car cil qui plus de peine aura ſouffert
Au parauant, du lot pour lors offert
Plus recepura. O que eſt a reuerer
Cil qui pourra en fin perſeuerer.

L. 25 : *Merlin le prophete.* C'est désigner Melin de Sainct-Gelays d'autant plus clairement que, dans la prononciation populaire du XVIe siècle, Merlin s'adoucissait et se prononçait à peu près Mellin.

L. 28 : *Deſcription du Ieu de Paulme.* Cette explication générale et toutes les explications particulières qui la suivent sont ainsi imprimées en manchettes dans les *OEuvres* de Sainct-Gelays :

Le jeu de paume	*en regard de*	*... ce lieu ou nous ſommes.*
Les faiſeurs de partie	—	*... vne maniere d'hommes.*
Les ioueurs	—	*Amys entre eulx.*
Le changement de lieu	—	*... aller hault.*
Les arbitres	—	*Hommes ſans foy.*
Le naquet	—	*... le plus lourd.*
Les ſueurs	—	*Soubdaines eaux.*
Les raquettes	—	*... leurs nerfz.*
L'eſteuf	--	*. . la machine ronde.*
Les foſſes des ieux	—	*En tel endroict.*
Le feu qu'on fait		*... grand flamme.*

TOME I

(PAGES 213-384)

PANTAGRUEL

PAGE 213. Cette page est la reproduction du frontispice de la dernière édition séparée de *Pantagruel*, qui a précédé l'impression du roman complet. Pour la description de cette édition et des précédentes, voir notre *Bibliographie*.

Nous avons établi, par des preuves qui nous paraissent irrécusables (voyez ci-dessus p. 15-19), que le *Pantagruel*, dont la plus ancienne édition connue est sans date et la première datée de 1533, a paru avant *Gargantua*, et qu'il était primitivement destiné à servir de suite à l'édition des *Grandes Cronicques* remaniée par Rabelais et publiée par lui en 1532 (voyez p. 23-56). La Monnoye, dans une note sur la 42e nouvelle de Des Périers, semble croire que *Pantagruel* a paru avant 1529. Il se fonde sur une phrase du discours de l'écolier limousin, qui se trouve dans le *Champ fleury* de Geoffroy Tory, publié en 1529, et qui peut paraître tirée de *Pantagruel*. Nous reviendrons plus loin sur

cette question avec quelques détails. Pour le moment, nous nous contentons de rappeler que Rabelais, arrivé à Montpellier seulement en 1530, ne peut guère avoir publié son *Pantagruel* avant cette époque. D'ailleurs la date des poursuites dirigées par la Sorbonne contre cet ouvrage nous fait connaître celle de sa publication : elle se trouve indiquée, ainsi que le remarque Rathery, par une lettre latine de Calvin, d'octobre 1533, dans laquelle il raconte que la Faculté, cherchant à s'excuser d'avoir fait saisir *Le Miroir de l'ame pecheresse*, de Marguerite de Valois, avait déclaré par la bouche de son suppôt, Leclerc, curé de Saint-André-des-Arcs, que ce livre avait simplement été mis à part pour être examiné, et qu'on n'avait tenu décidément condamnables que *La Forêt d'amours*, *Pantagruel*, et autres romans obscènes, « se pro damnatis habuisse obscænos illos Pantagruelem, Syluam amorum, & eius monetæ. »

Pantagruel n'est pas, comme Gargantua, un personnage populaire; toutefois, bien avant Rabelais, ce mot existe en français comme nom propre et comme nom commun. Comme nom propre il désigne un diable qui paraît plusieurs fois dans les mystères. On le trouve dans les *Actes des apotres*, par Arnoul et Simon Gresban, représentés en 1478 devant le roi René. Il figure aussi dans la *Vie de Saint Louis par personnages* (Bibl. nation., f. fr. 24331, f° 110, r°), et là un de ses tours est d'exciter la soif, comme le Pantagruel de Rabelais :

> Ie vien de la grande cité
> De paris [et] y ay esté
> Toute nuit. Onquez tel painne neu.
> A cez galanz qui auoyent beu
> Hier au suer jusqua hebreoz
> Tandis qu'ilz estoyent au repos
> Ie leur ay par soutille touche
> Bouté du sel dedenz la bouche
> Doucement sans lez esueiller.

Mais par ma foy au refueiller
Ilz ont eu plus foef la mitié
Que deuant.

Comme nom commun il désigne un violent mal de gorge, une sorte d'angine, qui suffoque et empêche presque absolument de parler. L'auteur du *Vergier d'honneur* dit en parlant d'un homme parvenu à une extrême vieillesse :

. . . le Panthagruel le grate
Si tres fort dehors & dedans,
Que parler ne peult ...

On lit dans une sotie où il s'agit d'un personnage qui feint d'être muet :

. . . il a le lempas.
— Non vrayement, il ne l'a pas;
Tu fcès bien qu'il n'eft pas cheual.
— Il a donc quelque aultre mal.
A-il point le Panthagruel?
— On ne l'a iamais fi cruel
Qu'il garde de parler aux gens.

(*Ancien Théâtre françois*, t. II, p. 235 : *Sottie nouvelle à fix perfonnaiges*)

M. Picot a conclu de ce dialogue que le *Pantagruel* de Rabelais était depuis longtemps connu des spectateurs. « Ce motif, dit-il, nous autorise à placer la *sottie nouvelle* vers 1545. » (*Étude sur la sottie, Romania*, année 1878, p. 307). On a pu se convaincre, par les deux premiers passages que nous avons cités, que Pantagruel est beaucoup plus ancien que Rabelais.

Comme nos anciens auteurs, Rabelais a fait plus d'une fois allusion à cette signification du nom de son héros : l'écolier limousin « difoit fouuent que Pantagruel le tenoit à la gorge » (t. I, p. 243); « aultres auons ouy fus l'inftant que Atropos leurs couppoit le fillet de vie, foy griefuement complaignans & lamentans de ce que Pantagruel les tenoit à la guorge. »

(t. II, p. 235). — (Voyez encore ci-après, à la fin de la note sur la l. 15 de la p. 229, une variante de l'édition de Marnef). C'est le nom de ce mal de gorge, de gosier, qui a donné à Rabelais l'idée de cette étymologie bouffonne : « Panta en Grec vault autant à dire comme tout, & Gruel en langue Hagarene vault autant comme alteré. » (t. I, p. 228). Le nom du peuple, les « Dipsodes, » du grec διψάω « je suis altéré, » s'accorde parfaitement avec celui du souverain.

PAGE 214, l. 1 : *Dizain de Maistre Hugues Salel.* Ce *dizain* se trouve pour la première fois dans l'édition de 1534. Il y est suivi de ces mots :

VIVENT TOVS BONS PANTAGRVELLISTES.

qui ne sont pas dans les éditions postérieures.

PAGE 215, l. 7 : *Les grandes & inestimables Chronicques.* Voyez ci-dessus, p. 23.

L. 8 : *Les auez creues gualantement.* Premières éditions et Dolet : *Les auez creues tout ainsi que texte de Bible ou du sainct Euangile.*

PAGE 216, l. 17 : *Les appliquer au lieu de la douleur.* On employait ainsi avec beaucoup de confiance certains livres édifiants. Voyez ci-dessus, p. 82, la note sur la p. 25, l. 20.

L. 22 : *Reluysoit comme la claueure d'vn charnier.* On lit dans le *tiers livre* (t. II, p. 117) : « plus rouillé que la claueure d'vn vieil charnier ». Ces deux passages ne sont contradictoires qu'en apparence : le fermoir d'un charnier à conserver les viandes salées est, tant qu'on s'en sert, continuellement graissé par le lard ; mais lorsqu'on n'en fait plus usage ce fermoir s'oxyde.

PAGE 217, l. 1 : *La vie de saincte Marguerite.* Voyez ci-dessus, p. 82, la note sur la p. 25, l. 20.

L. 5 : *Il est sans pair... Ie le maintiens iusques au feu, exclusiue.* Premières éditions jusqu'à Dolet inclusivement : *Il ny en a point.* Burgaud des Marets a conservé les deux passages, trouvant le premier

nécessaire au sens. La promesse de maintenir son opinion jusqu'au feu *exclusivement* est une allusion comique aux paroles par lesquelles le souverain pontife, en remettant le chapeau à un nouveau cardinal, l'exhorte à défendre la foi, jusqu'à la mort *inclusivement :* « Accipe galerum rubrum... per quod designatur quod usque ad mortem et sanguinis effusionem inclusive pro exaltatione sanctæ fidei... te intrepidum exhibere debeas. » (Pascal, *Dict. de la liturgie catholique*, au mot *Chapeau*, Collect. Migne). Cette plaisanterie revient à chaque instant chez Rabelais : « Crediteurs sont (ie le maintiens iusques au feu exclusiuement) creatures belles & bonnes; (t. II, p. 26) — Maintiens iusques au feu, (exclusiuement entendez) que les Turcs ne sont aptement armez, veu que braguettes porter est chose en leurs loix defendue; (t. II, p. 44) — Ie dis & maintiens iusques au feu (exclusiuement entendez & pour cause) que vous estes grands gens de bien. » (Ancien *Prologue* du *Quart liure*). — Montaigne s'est exprimé de même, probablement à l'imitation de Rabelais : « La cause generale & iuste ne m'attache... que moderément & sans fiéure... Ie suiuray le bon party iusques au feu, mais exclusiuement si ie puis. » (*Essais*, liv. III, ch. I, t. III, p. 244-245)

L. 10 : *Liures dignes de haulte fustaye.* Premières éditions et Dolet : *dignes de memoire.* En remplaçant *memoire* par *haulte fustaye*, l'imprimeur n'a pas supprimé *digne*, comme il aurait dû le faire.

L. 18 : *Qu'il ne sera acheté de Bibles en neuf ans.*

Tenant ma boutique au Palais,
En moins de neuf ou dix iournées
I'ay plus vendu de Rabelais,
Que de Bibles en vingt années.

(*D'vn Libraire. Premieres œuures françoyses* de Iean de la Iessée. — Anvers, C. Plantin, 1583, in-4°, t. I, p. 412)

L. 25 : *Veritable... crocquenotaire de amours.* On lit

dans les trois premières éditions : *veritable : agentes & consentientes, cest a dire, qui na conscience na rien. Ien parle comme sainct Iehan de Lapocalypse.* Puis vient : *quod vidimus testamur* « nous témoignons ce que nous auons vu. » Ce texte est tiré du verset 1er de l'épître 1 de saint Jean.

PAGE 218, l. 5 : *Mau de terre vous vire.* 1537 et Dolet donnent la forme gasconne : *bous bire.*

L. 6 : *Le maulubec vous trousse.* Voyez ci-dessus p. 65 la note sur la p. 7, l. 9.

L. 6 : *Le mau fin feu de ricqueracque, aussi menu que poil de vache.* En prononçant *vacque,* à la picarde, on trouve ici un quatrain grossièrement rimé.

L. 11 : *En ceste presente chronicque.* A la suite de ce prologue, on trouve dans deux éditions in-16, P. de Tours (sans date) et 1553 sans nom de lieu, la pièce suivante : « Dixain nouuellement composé à la louange du ioyeux esprit de l'auteur.

> Cinq cens dixains, mille virlais,
> Et en Rime mille virades,
> Des plus gentes, & des plus fades
> De Marot, ou de Saingelais,
> Payez content sans nulz delais,
> En presence des Oreades,
> Des Hymnides, & des Dryades,
> Ne suffiroient, ny Pontalais
> A pleines balles de Ballades
> Au docte, & gentil Rabelais. »

Il faut lire, au septième vers, *Lymnides* au lieu de : *Hymnides.*

PAGE 219, l. 9 : *Non seullement... eternelz.* Premières éditions : *Non seulement des Grecz, des Arabes, & Ethnicques, mais aussi les auteurs de la saincte escripture, comme monseigneur sainct Luc mesmement, & sainct Matthieu.*

PAGE 220, l. 8 : *Debitoribus à gauche.* « Par allusion au sicut & nos dimittimus debitoribus nostris,

ſur lequel article il eſt peu de chrétiens qui ne gauchiſſent. » (Le Duchat). « En Picardie et dans l'Artois, être *comme debitoribus*, c'est s'arrêter stupéfait, avoir l'air étonné et niais. Dans le pays messin, l'expression de *comme debitoribus* s'est aussi conservée, et même la tradition la rapporte au passage du *Pater.* » (Burgaud des Marets)

L. 33 : *Ventrem omnipotentem.* « Ventre tout puissant. »

PAGE 221, l. 1 : *Sainct Panſart.* Au lieu de *ſainct* lisez *ſainct*. — Non-seulement Henri Estienne a parlé de ce saint, mais il en a mentionné deux autres du même genre: « Vn curé au bourg de Quercy, parmy ſon profne parlant du Mardi gras, autrement dit Quareſme-prenant ou Quareſm'entrant, recommanda à ſes paroiciens ces trois bons ſaincts, S. Panſſard, S. Mangeard & S. Creuard. » (*Apologie pour Hérodote*, t. III, p. 182)

L. 12 : *Par le corps.* L'édit. de Marnef ajoute : « et carre a laduenant, car deux radz de front chaſcun vne hallebarde au col euſſent peu facillement marcher & paſſer deſſus. »

L. 21 : *Les couilles de Lorraine.* — « Les horrificques couilles de Lorraine, les quelles à bride aualée deſcendent au fond des chauſſes. » (t. II, p. 47). — Voltaire les appelle : « L'attribut de Lorraine. » (*Épître à Pallu*, 1725)

L. 23 : *Aultres croyſſoient par les iambes... Et les petits grimaulx les appellent en grammaire Iambus.* — *Iambus,* « ïambe, » terme de métrique, devait souvent être prononcé *jambus* par les écoliers, lorsque l'*i* et le *j* n'étaient pas distingués dans l'impression.

PAGE 222, l. 1 : *Ne reminiſcaris.* Commencement du verset de l'antienne : *Ne reminiscaris delicta nostra,* « ne vous rappelez pas nos fautes, » qui est tirée de Tobie III, 3, et se chante avant et après les 7 psaumes pénitentiaux. Rabelais, qui vient de parler de ceux qui ont un grand nez, entend par *ne reminiscaris,* « rappelez-vous leur nez. »

L. 9 : *Chalbroth.* Les noms de ces géants sont puisés à diverses sources : ils sont tirés de la Bible, de la mythologie, de l'histoire ancienne, des romans de chevalerie, des traditions populaires; quelques-uns sont de l'invention de l'auteur. Tous figurent à notre *Table des noms.* Sterne se rappelle cette plaisante énumération lorsqu'il fait dire au caporal Trim, au commencement de l'*Histoire du roi de Bohème et de ses sept châteaux :* « C'était, sauf votre respect, un peu avant l'époque où les géants cessèrent d'engendrer; mais en quelle année de Notre-Seigneur c'était... — Je ne donnerais pas un sou pour le savoir, dit mon oncle Toby. » (*Tristram Shandy,* liv. VIII, ch. CCLXIII, t. II, p. 187)

L. 22 : *Etion... Bartachim.* L'édition de Marnef : « *Etion qui engendra Badeloury qui tua sept vaches pour menger leur foye.* »

PAGE 223, l. 10 : *Lequel eut terriblement beau nez à boyre au baril.* Dans son *Grand testament* (p. 73), Villon, après s'être demandé ce qu'il donnerait à Genevois, se décide à lui laisser son barillet, parce que le beau nez de son ami le désigne pour un legs de cette nature :

> Le barillet? Par m'ame, voyre !
> Geneuoys eſt le plus ancien,
> Et plus beau nez a pour y boire.

L. 24 : *Fracaſſus, duquel a eſcript Merlin Caccaie.* Voici le passage auquel Rabelais fait allusion:

> Primus erat quidam Fracaſſus prole Gigantis,
> Cuius ſtirps olim Morganto venit ab illo,
> Qui bacchioconem campana ferre ſolebat,
> Cum quo mille hominum colpos fracaſſet in vno.

(Merlinus Cocaius, *Macaronea ſecunda,* Venetiis, H. de Gobbis, 1581, p. 97)

PAGE 224, l. 18 : *Grand Goſier.* Cette forme du nom est celle qu'on trouve dans les *Grandes Croniques* dont Pantagruel est la suite; quand Rabelais l'a eu

changée en *Grandgousier* dans *Gargantua*, il a oublié de la modifier ici.

L. 33 : *Ledict Hurtaly n'estoit dedans l'arche de Noë... mais il estoit dessus.* « Les rabbins disent cela, non de Hurtaly, mais d'Og, roi de Basan. » (*Arche de Noé*, par Le Pelletier, ch. XXV, p. 236)

PAGE 225, l. 3 : *Le gros toreau de Berne.* Pontiner, l'un des chefs des Suisses. Rabelais en reparle au *Quart liure* (t. II, p. 414).

L. 14 : *Icaromenippe.* Dans le dialogue de Lucien qui porte ce titre, le philosophe Ménippe est ainsi nommé parce qu'il raconte ses voyages à travers les airs, à la façon d'Icare.

PAGE 226, l. 6 : *Badebec, fille du Roy des Amaurotes en Vtopie.* Dans les *Grandes Cronicques* (édit. de 1533, voyez ci-dessus p. 54, note) la femme de Gargantua se nomme comme ici Badebec, mais elle est « fille du roy Mioland. » — Quant au royaume d'Utopie (de la négation οὐ, et de τόπος, lieu), c'est une contrée imaginaire créée par Thomas Morus dans son *Utopia*, publiée pour la première fois en 1516. Dans le livre de Morus, la ville des Amaurotes (ἀμαυρός, obscur, inconnu) est la capitale du pays.

L. 19 : *Au temps de Helye.* Allusion à ce passage des *Rois*, III, 17, 1 : « En ce temps-là, Élie de Thesbé, un des habitants de Galaad, dit à Achab... : « Il n'y aura durant ces années, ni rosée ni pluie, que selon la parole qui sortira de ma bouche. »

PAGE 227, l. 8 : *Alibantes.* « Qui ne peuvent faire de libations (*faute d'eau*). » Ce mot ne se trouve pas dans Homère, mais dans son commentateur Eustathe, à propos du vers 201 du 6e chant de l'*Odyssée*.

L. 19 : *Comme le mauluais Riche.* Il y a ici une forte ellipse ; le sens du passage est : comme le pauvre dans la parabole du mauvais Riche.

L. 31 : *Via lactea.* Sur l'utilité de la Voie lactée pour les « lifrelofres Iacobipetes, » voyez tome III, p. 285.

PAGE 228, l. 25 : *Que n'estoit l'eaue de la mer.*

On lit après ces mots, dans l'édition de Marnef, 1533, in-8° :

« Vne aultre plus grant aduenture arriua celle sepmaine au geant Gargantua. Car vng meschant vestibousier charge de deux grands poches de sel auecques vng os de iambon quil auoit cache en sa gibessiere entra dedans la bouche du pauure Gargantua, lequel dormoit la bouche ouuerte a cause de la grant soif quil auoit. Ce mauuais garson estant entre la dedans a gette grant quantite de sel par le palais et gousier dudit Gargantua lequel se voyant tant altere et nauoit aucun remede pour estaindre icelle alteration et Soif quil enduroit, de grant raige estrainct et serre si fort les dentz et les faict heurter si rudemenr lune contre lautre quil ressembloit que ce feussent batailtz de moulins. Et ainsi que le gallant ma despuis dict et racompte (auquel on eust facillement estouppe le cul dung boyteau de fain) de paour quil eut se laissa cheoir comme vng homme mort & habandonna ses deux sacz plains de sel dont il tourmentoit si fort le pauure Gargantua, Lesquelz furent soubdainement transgloutis et abismez. Ledit gallant reuenu de pasmoyson iura quil sen vengeroit. Lors a mis la main en sa gibessiere et tira vng gros os de Iambon fort salle, auquel estoit encores le Poil long de deux grands Piedz et quattre Doigs, Et par moult grant yre le mect bien auant en la gorge dudit Gargantua. Le pauure homme plus altere quil nestoit par auant et sentant le poil dudict os de iambon qui luy touchoit au cueur fut contrainct de vomir et getter tout ce quil auoit dedans le corps que dixhuyt Tumbereaulx neussent sceu trainer. Le compaignon qui estoit muce dedans lune de ses dentz creuses fut contrainct de desloger sans trompette, lequel estoit en si piteux ordre Que tous ceulx qui le veoient en auoient grant horreur. Gargantua adressant sa veue contre bas aduisa se maistre Caignardier qui se tournoit et viroit dedans celle grant mare taschant se mettre hors, Et pensa en luy mesmes que cestoit quelque Ver qui lauoit voulu picquer

au Cueur, et fut bien ioyeulx quil eftoit failly de fon corps. »

L. 26 : *Luy impofa tel nom.* Sur le nom de Pantagruel, voyez ci-dessus, p. 158-160, la note sur la p. 213.

L. 28 : *Langue Hagarene.* Langue du fils d'Agar, des Arabes.

PAGE 229, l. 10 : *Lachement non en lancement.* Allusion à *Landsman*, « compatriote, » en allemand. Nous avons vu plus haut (t. I, p. 24) : « lans, tringue : à toy, compaing. »

L. 15 : *Il fera chofes merueilleufes, & s'il vit il aura de l'eage.* On s'attend après ces mots *s'il vit* à quelque promesse extraordinaire, comme dans ce passage de *L'yftoire des fept fages* (ch. II, éd. de la *Société des anciens textes français*, p. 61) : « Quant les fept maiftres ouyrent la refponfe dirent entre eux : Se ceftuy enfant vit, y fera de luy quelque grant choufe degne de memoire. » La plaisanterie consiste dans cette attente trompée. Cette phrase était devenue du reste une sorte de locution proverbiale : « Vous ferez homme de bien, s'il n'y a faute ; fi vous viuez vous aurez de l'aage. » (Noël du Fail, t. I, p. 54.) — On lit à la fin de ce chapitre dans l'édition de Marnef : « Ceulx font defcenduz de Pantagruel qui boyuent tant au Soir que la nuyt font contrainctz de eulx leuer pour Boire et pour eftaindre la trop grand foif et charbon ardant que ilz ont dedans la gorge. Et cefte foif fe nomme Pantagruel pour fouuenance et memoire dudit Pantagruel. »

PAGE 230, l. 15 : *In modo & figura.* « En mode et figure. »

PAGE 231, l. 2 : *Troys arpens & deux fexterees.* « A laquelle playe il ne trouua nul fons. » (*Grandes Cronicques*, p. 29)

L. 28 : *Foy de gentil homme.* Voyez ci-dessus, p. 107, la note sur la p. 66, l. 4.

L. 30 : *Da iurandi.* Dans la grammaire de Donat, le maître, demandant à l'élève de lui énumérer les adverbes qui servent à l'affirmation, au serment, lui dit :

Da iurandi. Ces souvenirs grammaticaux sont fréquents dans notre ancienne littérature :

> Or me refpons : *da numeri*
> *Vt ter, quater, da negandi*
> *Vt non.*

(*Ancien théâtre françois*, t. III, p. 39. *Moralité nouuelle des enfans de maintenant*)

PAGE 232, l. 3 : *Bonnes gens, ie ne vous peulx veoyr.* On lit aussi dans le *Prologue* du *Quart liure*, t. II, p. 253 : « Gens de bien, Dieu vous faulue & guard. Où eftez vous? Ie ne vous peuz veoir. » Voyez le *Commentaire*.

L. dernière : *Et mourut l'an & iour que trefpaffa.*

> Cy gift Pernet le Franc Archier,
> Qui cy mourut fans defmarcher
> . . . .
> Et mourut l'an qu'il trefpaffa.

(*Œuvres de Villon*, p. 158 : *Monologue du franc archier de Baignollet*)

PAGE 234, l. 29 : *Monfieur de l'Ours.* Voyez ci-dessus p. 128, la note sur la p. 125.

PAGE 235, l. 8 : *Le paffaige du pfaultier.* — Voyez *Psaumes*, CXXXV, v. 20.

L. 20 : *A reculorum.* « A l'écart, en arrière. » — « Beneueniatis qui apportatis, qui nihil apportatis à reculorum, » dit Mathurin Cordier. (*De corrupti fermonis emendatione.* Éd., de 1531, p. 433)

PAGE 237, l. 10 : *Qu'on appelle de prefent la grand arbalefte de Chantelle.* Premières éditions : *Qui eft de prefent en la groffe tour de Bourges.*

PAGE 238, l. 9 : *Print... campos.* « Prit les champs, » prit un congé ; terme d'écolier.

L. 21 : *Pictoribus atque poetis, &c.*

> Pictoribus atque poetis
> Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.
> (Horace, *Art poétique*, v. 9 et 10)

PAGE 239, l. 3 : *Qu'ilz faisoyent brusler leurs regens tout vifz.* Jean Caturce ou Cadurque, professeur en droit, avait été brûlé à Toulouse au commencement du mois de juin 1532. (Théodore de Bèze, *Hist. ecclés.*)

L. 18 : *Les femmes y iouent voluntiers du serrecropyere.* Les dangers étaient si grands que les auteurs de guides croyaient devoir les signaler aux étrangers : « Caueas hîc pulpamenti Terentiani venditores & proxenetas, qui se sistent tibi quamprimum vrbem ingressus fueris. Norisque merces illos corruptissimas vænum exponere. » (Jodocus Sincerus, *Itinerarium Galliæ*, 1616, p. 252)

L. 30 : *Le pertuys encores y apparoist.* « C'est un trou, qui commençant dans l'abbaye de Saint-Pierre, trauerse assez loin sous le Rhône. » (Le Duchat)

PAGE 241, l. 1 : *Comment Pantagruel rencontra vn Limosin, qui contrefaisoit le langaige Françoys.* Pasquier a dit, à propos du langage de l'écolier limousin : « Petrarque acquit la vogue entre les siens, pour ne s'estre seulement arresté au langage toscan, ains auoir emprunté toutes paroles d'eslite en chaque sujet de diuerses contrées de l'Italie... Le semblable deuons-nous faire chacun de nous en nostre endroit pour l'ornement de nostre langue, & nous ayder mesme du grec & du latin non pour les escorcher ineptement, comme fit sur nostre ieune aage Helisaine, dont nostre gentil Rabelais s'est mocqué fort à propos en la personne de l'ecolier limousin qu'il introduit parlant à Pantagruel en langage escorche latin. » (*Lettres*, liv. II, p. 53). Qu'Helisenne de Crenne ait parlé le langage de l'écolier limousin, rien n'est plus sûr ; mais ce n'est pas elle que Rabelais a eue en vue, car ses livres n'ont paru qu'après le *Pantagruel*. Il y a au contraire, comme on le verra dans la note suivante, une identité complète entre certains passages de l'épître « aux lecteurs » du *Champ fleury* de Geofroy Tory et du discours de l'écolier limousin. Chacun des mots employés par celui-ci se trouvera dans notre *Glossaire*. Quelques-uns d'entre eux, aujourd'hui fort

en usage, n'attirent plus notre attention, mais devaient sembler très étranges aux contemporains de Rabelais, et concourir autant que les autres à l'effet comique du morceau. De ce nombre sont : *patriotique, crépuscule, indigène.* M. Littré ne les a pas relevés dans le discours de l'écolier limousin, et les cite seulement d'après des écrivains du siècle dernier. Nous tâcherons d'indiquer, le plus exactement possible, la date de leur introduction dans notre langue.

L. 22 : *De l'omnijuge omniforme & omnigene ſexe feminin.* Tout le passage qui précède se trouve textuellement dans l'avis « Aux Lecteurs » du *Champ ſleury* de Geofroy Tory : « Ie vouldrois quil pleuſt a Dieu me donner la grace que ie peuſſe tant faire par mes parolles & requeſtes, que ie peuſſe perſuader a daulcuns, que ſilz ne vouloient faire honneur a noſtre Langue Françoiſe, au moings quilz ne la corrumpiſſent point ? Ie treuue quil y a Trois manieres dhommes qui ſeſbaſtent & efforcent a la corrumpre & difformer. Ce ſont Eſcumeurs de Latin, Plaiſanteurs, & Iargonneurs. Quant Eſcumeurs de Latin diſent Deſpumon la verbocination latiale, & transfreton la Sequane au dilucule & crepuſcule, puis deambulon par les Quadriuies & Platees de Lutece, & comme veriſimiles amorabundes captiuon la beniuolence de lomnigene & omniforme ſexe feminin, me ſemble quilz ne ſe moucquent ſeullement de leurs ſemblables, mais de leur meſme Perſonne. » Quelques commentateurs ont voulu voir là une critique dirigée par Geofroy Tory contre Rabelais, accusé, ce qui serait assez juste, de tomber parfois dans le travers qu'il reproche si amèrement à autrui ; mais *Pantagruel* est de plusieurs années postérieur au *Champ ſleury.* L'auteur de ce dernier ouvrage nous raconte avec complaisance comment il en traça le plan « le matin de la feſte aux Roys... M. D. XXIII. » Le privilège est de « Lan de grace Mil Cinq Cens Ving Six ; » l'achevé d'imprimer, du « mercredy. XXVIII. Iour du Mois Dapuril. Lan Mil Cincq

Cens. XXIX. » En admettant même, ce qui est possible, que Geofroy Tory ait écrit son avis « aux lecteurs » quelques jours seulement avant l'impression, Rabelais ne pouvait avoir publié une première édition de Pantagruel puisqu'il n'arriva à Montpellier qu'en 1530, qu'il était alors exclusivement occupé de médecine, et que ce ne fut qu'à Lyon qu'il commença à donner un autre cours à ses travaux. Ce n'est donc pas Geofroy Tory qui a critiqué Rabelais, mais Rabelais qui a fait un emprunt à Tory; et cet emprunt n'est pas le seul, comme nous le ferons voir dans un instant.

L. 23 : *Nous inuisons les lupanares.* Les premières éditions indiquent où ils se trouvaient: « les lupanares de Champgaillard, de Matcon, de Cul de sac, de Bourbon, de Huslieu. » (in-4°) — Dans l'édition de Marnef, au lieu *de Huslieu*, on lit : *de Glattigny, de Husleu et de Grenetal.* — *Le Champgaillard* correspond à la rue d'Arras près celle de Saint-Victor. — La rue de *Matcon* était près de l'ancienne rue de la Vieille-Bouclerie. Rabelais écrit *Matcon* pour *Mâcon*, comme plus haut (p. 78, note de la p. 22, l. 24) *flac con* pour *flacon*, dans une intention analogue. — Le *Cul-de-sac Bourbon* était près du Louvre; le lupanar de *Huslieu*, rue du Grand-Hurleur; celui de *Glattigny* ou du *Val d'amour* en la Cité est indiqué par Guillot de Paris, dans son *Dict des rues de Paris*, composé vers la fin du XIII° siècle. — *Grenetal*, c'est l'emplacement de la rue Grenetat.

PAGE 242, l. 2 : *La pomme de pin.* Villon fait deux fois allusion à ce fameux cabaret (*Petit Testament*, XX, p. 13; *Grand Testament*, XCI, p. 61). Il était tenu en 1457 par Robin ou Robert Turgis, et situé rue de la Juiverie, en la Cité, tout auprès de l'église de la Madeleine, où la veuve de Robert Turgis, Marguerite Joly, fonda une chapelle avant 1495. (*François Villon et ses légataires*, par Auguste Longnon, Paris, Lemerre, 1873, p. 31). Sa réputation s'est longtemps

maintenue. Mathurin Regnier l'a mentionné à son tour, il a dit en parlant d'un pédant (*Satires*, x, p. 78):

> Son nez haut releué sembloit faire la nique
> A l'Ouide Nason, au Scipion Nasique,
> Où maints rubiz balez tous rougissants de vin
> Monstroient vn HAC ITVR à la pomme de pin.

L. 2 : *Du castel.* Cette taverne est probablement la même que celle qui est appelée plus loin, chap. XVII, t. I, p. 302, « le cabaret du chasteau. »

L. 12 : *Lesche du iour.* Rayon; mot à mot : tranche, aiguillette. Les éditeurs de Rabelais n'ont pas remarqué que c'est encore là un emprunt fait à Geofroy Tory, qui, du reste, n'attribue pas cette expression aux « escumeurs de Latin » mais aux « Plaisanteurs » : « Quant les Plaisanteurs, que ie puis honnestement appeller, Deschiqueteurs de Langage, disent Monsieur du Page : si vous ne me baillez vne lesche du iour, ie me rue a Dieu, & vous dis du cas, vous aures nasarde sanguine, me semblent faire aussi grant dommage a nostre Langue, qu'ilz font a leurs Habitz, en dechiquetant & consumant a oultrage ce qui vault myeulx entier que decise & mutile meschantement. »

PAGE 243, l. 18 : *Vee ... grou.* Cette réponse est en patois limousin : « Eh! dites... Ho! Saint-Martial, aidemoi. Ho! ho! laissez-moi, au nom de Dieu, et ne me touchez pas. »

L. 24 : *Sainct Alipentin.* Les premières éditions ajoutent : « Corne my de bas. »

L. 27 : *Il disoit souuent que Pantagruel le tenoit à la gorge.* Voyez p. 159, note sur la p. 213.

L. 29 : *Mourut de la mort Roland.* C'est-à-dire : mourut de soif. D'après une légende populaire, Roland était mort de soif sur le champ de bataille de Roncevaux. Jean de La Bruyère Champier, qui raconte cette tradition dans son *De re cibaria* (liv. XVI, ch. 5), constate qu'elle avait donné lieu à un proverbe cou-

rant : « inde noſtri intolerabili ſiti & immiti volentes ſignificare ſe torqueri, facete aiunt Rolandi morte ſe perire. »

L. 30 : *Ce que dit ... Aule Gelle, qu'il nous conuient parler ſelon le langaige vſité.* Dans les *Nuits attiques* d'Aulu Gelle (I, 10), Favorinus dit à un jeune homme qui affecte d'employer des mots archaïques : « Vive ergo moribus præteritis, loquere verbis præsentibus, atque id quod a C. Cæsare in primo de Analogia libro scriptum est, habe semper in memoria atque in pectore, ut tanquam scopulum sic fugias inauditum atque insolens verbum. »

L. 32 : *Octauian Auguſte.* Les premières éditions portent *Ceſar*, avec raison, comme on le voit par la note qui précède.

PAGE 244, l. 8 : *Fut aduerty... hors terre.* Premières éditions : *Fut aduerty quil y auoit vne groſſe & enorme cloche a ſainct Aignan dudict Orleans, qui eſtoit en terre pres de troys cens ans y auoit : car elle eſtoit ſi groſſe que par nul engin lon ne la pouuoit mettre ſeulement hors de terre.*

PAGE 245, l. 8 : *Nous auons... les gorges ſallees.* Voyez ci-dessus p. 159, note sur la p. 213.

L. 12 : *Le peuple de Paris.* L'édition de Marnef ajoute « maillotinien, » qui est devenu dans d'autres « maillotinier, » et qui signifie séditieux, par allusion à la révolte des maillotins en 1382.

L. 12 : *Sot par nature.* Les premières éditions s'arrêtent ici ; c'est l'éd. de 1537 qui ajoute « par bequarre, par bemol, » c'est-à-dire : « dans tous les cas, de toute façon. » Cette locution revient très souvent dans les farces :

Sotz de bemol, [de] becarre & nature.

(*Ancien théâtre françois*, t. II, p. 244 : *Sottie des trompeurs*)

Dans le *Tiers liure* (ch. XXXVIII, t. II, p. 181), Pantagruel déclare Triboulet « fol de nature ; » et Panurge ajoute : « fol de b quarre & de b mol. »

L. 15 : *A remotis.* « A l'écart. »

L. 17 : *Pour atacher au col de sa iument.* Voyez ci-dessus *les Grandes Cronicques*, p. 34.

L. 23 : *La librairie de sainct Victor.* Il n'est parlé que dans ce seul chapitre du roman de Rabelais de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor; mais il n'est peut-être pas sans intérêt de remarquer qu'il en est déjà question dans l'édition de 1533 des *Grandes Cronicques* où *Pantagruel* est annoncé (voyez ci-dessus, p. 55, note) : « quelque iour que messieurs de sainc Victor vouldront on prendra la coppie de la reste des faictz de Gargantua, & de son filz Pantagruel. » Rabelais n'est pas le seul qui ait vivement attaqué la composition de la Bibliothèque de Saint-Victor. Passavant écrit à Pierre Liset : « Tu es bene dignus cum monachis tuis, qui consumas vitam tuam in istis fœdissimis latrinis, quibus est plena Bibliotheca Sancti Victoris, sicut porcus in luto, quod tu es. » Scaliger l'apprécie ainsi : « Il n'y a rien qui vaille dans la Bibliothèque de Saint-Victor à Paris ; ce n'est pas sans cause que Rabelais s'en moque. » (*Scaligerana*, article *Bibliotheca Florentina*)

Une bonne partie du burlesque catalogue de livres dressé par Rabelais est de pure invention. Il nous en prévient lui-même dans cet avis final : « aulcuns sont ia imprimez, & les aultres l'on imprime maintenant. » Néanmoins dans le *Catalogue de la Bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor au XVIe siècle* rédigé par François Rabelais, commenté par le bibliophile Jacob et suivi d'un *Essai sur les bibliothèques imaginaires* par Gustave Brunet (Paris Techener, 1862), M. Paul Lacroix croit pouvoir avancer « que Rabelais, en inventant, ou plutôt en travestissant un titre de livre, a toujours eu sous les yeux ou dans la pensée un livre imprimé ou manuscrit, sinon plusieurs à la fois, comme point de départ. »

Telle n'est pas l'opinion de M. Léopold Delisle. « Il est bien évident, dit-il, que les plaisanteries de Rabe-

lais ne s'adressent pas en particulier à la bibliothèque de Saint-Victor; il paraît même fort douteux que ce dépôt ait renfermé sous François Ier beaucoup des ouvrages dont les titres ont été si comiquement travestis dans *Pantagruel;* et l'auteur du *Catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor au XVIe siècle* aurait pu, suivant nous, se dispenser de comparer le chapitre VII du second livre de Rabelais avec le catalogue de Claude de Grandrue; il se serait épargné des rapprochements dont la justesse pourra être parfois contestée. » (*Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale,* t. II, p. 232, note 2). — Le répertoire satirique dressé par Rabelais s'est accru d'édition en édition jusqu'en 1542; il nous a paru inutile d'indiquer la date de chaque article ajouté. Quelquefois aussi l'auteur a substitué un titre à un autre; dans ce cas nous avons soin d'avertir le lecteur. Nous nous garderons de reproduire ici toutes les suppositions contradictoires que les commentateurs ont faites pour expliquer ces titres; nous nous contenterons de recueillir celles qui présentent quelque probabilité et de traduire le moins mal qu'il nous sera possible les titres latins souvent très peu intelligibles.

L. 26 : *Bigua ſalutis.* « Le Bige du salut. » *Sermones dominicales perutiles a quodam fratre hungaro ordinis Minorum de Obſeruantia in conuentu Peſthienſi comportati,* Biga ſalutis *intitulati.* Haguenau, 1497 (selon Limler), et 1502, in-4°, caractères gothiques.

L. 27 : *Bregueta iuris.* « La Braguette du droit. » — « Plaiſanterie fondée ſur ce que le droit eſt réputé habiter dans la Braguette. » (Le Duchat.) Voyez ci-dessus, p. 90, la note sur la p. 38, l. 6.

L. 28 : *Pantofla decretorum.* « La Pantoufle des décrets. » C'est la mule du Pape, auteur des Décrétales.

L. 29 : *Malogranatum vitiorum.* « La Grenade des vices. » Le Duchat cite un ouvrage allemand de Jean Gayler, docteur de Keisersberg, Augsbourg, 1510, in-4°; et M. Paul Lacroix : *Muſtum malorum grana-*

torum; de virtutibus & vitiis chriſtianorum. In-fol. (*Annales de Panzer*)

L. 31 : *Le viſtempenard ... Turelupin.* Un *viſtempenard* est, suivant Cotgrave, un plumeau monté sur un long bâton. Ce titre indique donc un ustensile qui nettoie les prédicateurs. Or, dans Cl. Nourry et Marnef, au lieu de *Turlupin,* on lisait *Pepin*, nom de l'auteur d'un vaste répertoire intitulé *Sermones & quæſtiones*, où les prédicateurs puisaient souvent leurs inspirations.

PAGE 246, l. 1 : *Marmotretus ... Dorbellis.* « Marmotret (voyez ci-dessus, p. 103, 104, la note sur la l. 5 de la p. 58), Sur les babouins et les singes avec commentaire de d'Orbelles. » Un jeu de mots par à peu près rapproche de *marmotret*, qui éveille l'idée de *marmot*, les babouins et les singes. — *D'Orbelles* est un commentateur de Pierre Lombard.

L. 3 : *Decretum ... placitum.* « Décret de l'Université de Paris sur la coquetterie des femmelettes à plaisir. » A prendre ce titre à la lettre, il s'agit d'un décret opposé aux édits somptuaires; mais il y a d'après l'intention de l'auteur une équivoque sur le mot *gorgiasitas.*

L. 7 : *Ars ... Ortuinum.* « L'Art de p.... honnêtement en société par M. Ortuinus » (Ortuinus Gratius, Hardouin de Graetz). — « Allusion à un fait relaté dans les *Epiſtolæ obſcurorum virorum.* Maître Ortuinus, à qui elles sont adressées, voulant un jour étrangler un vent, conchia vilainement ses chausses. Il est plaisant de lui prêter un livre sur un art qu'il entendait si mal. » (Burgaud des Marets)

L. 8 : *Le mouſtardier de penitence.* Celui qui *moult tarde* à faire pénitence.

L. 9 : *Alias.* « Autrement, ou. »

L. 10 : *Formicarium artium.* « La Fourmilière des arts. » Ouvrage de Jean Nyder, jacobin allemand, sur la magie. Il est intitulé : *Formicarii libri quinque moraliſati.* Cologne, in-fol. s. d. (1477). Il se trouve aussi

sous ce titre : *Formicarium de maleficis & eorum deceptionibus*, dans la première partie du *Malleus maleficorum*, Lyon, 1584. Roger Bacon, citant le catalogue de Rabelais, dans son *De dignitate et augmentis scientiarum* (liv. VI), applique plaisamment ce titre à son propre ouvrage : « Conceditur certe cuivis, Rex optime, seipsum et sua ridere et ludere. Quis igitur novit, num certe opus istud nostrum, non descriptum fuerit ex libro quodam veteri, reperto inter libros famosissimæ illius Bibliothecæ S. Victoris quorum catalogum excepit Magister Franciscus Rabelæsius ? Illic enim invenitur liber, cui titulus est, *Formicarium artium*. Nos sane pusillum acervum pulvisculi congessimus, et sub eo complura scientiarum et artium grana condidimus, quo formicæ reptare possint, et paulatim conquiescere, et subinde ad novos se labores accingere. »

L. 11 : *De brodiorum... Iacofpinum.* « De l'usage des bouillons et de l'honnêteté de chopiner, par Sylvestre de Prierio Jacobin. » Ce Jacobin, qui se nommait Mozzolino ou Mazzolini, était né à Prierio, village près de Savone. Sa *Somme* des cas de conscience, connue sous le nom de *Summa fylueftrina,* était d'une grande indulgence en matière de jeûne.

L. 18 : *L'aguillon de vin.* Par *aguillons de vin* Rabelais entend, au propre, les jambons, langues de bœuf fumées, et autres denrées analogues. Voyez t. I, p. 229 l. 11 ; mais, de même que frère Jean dit le service *du vin* pour le service *divin* (Voyez t. I, p. 105, l. 2, et le *Commentaire*), il y a ici une allusion à quelque livre intitulé *L'aiguillon divin*, ou *L'aiguillon de l'amour divin.*

L. 19 : *L'efperon de fromaige.* Le vin, qui excite à manger du fromage. C'est une allusion à certains titres des ouvrages du temps, peut-être par exemple au suivant : *L'efperon de difcipline, pour inciter les humains aux bonnes lettres, ftimuler à doctrine, animer à fcience, inuiter à toutes bonnes œuures... lourdement forge & rudement lime par... fraire Antoine du Saix.* (s. l.), 1533, 4°.

L. 20 : *Decrotatorium ſcholarium.* « Décrotoire scolaire. » Instrument fort nécessaire, mais peu employé par les pédants et les écoliers du XVI[e] siècle. Rabelais nous a déjà parlé de « maiſtres inertes bien crottez à profit de meſnaige, » (t. I, p. 68) et de leur « veu de ne ſoy deſcroter. » (p. 75)

L. 21 : *Tartaretus de modo cacandi.* « Tartaret, De la manière de c.... » Tartaret était un docteur de Sorbonne. Noël du Fail (t. II, pag. 193) nous présente « Maudeſtran & Tartaret debatans s'il faut prononcer *michi* ou *mihi.* » Ce qui suggère à Le Duchat la conjecture suivante : « Seroit-ce... à propos de la vicieuſe coûtume qu'avoit peut-être ce docteur, de dire & d'écrire *chi* pour *hi* dans le mot *mihi*, que Rabelais lui attribue ici un livre d'un ſujet ſi vilain? »

L. 23 : *Bricot de differentiis ſoupparum.* « Bricot, Des différences des soupes. »

L. 26 : *Le tripier de bon penſement.* « Le Trépied des bonnes pensées. » On disait souvent alors *tripier* pour *trepied.* Laurent Joubert a employé cette forme dans ses *Erreurs populaires* (1[re] partie, liv. IV, ch. 7). Rabelais l'a préférée comme fournissant une équivoque; mais le titre du livre suivant, amené par celui-ci, *Le chaulderon*, prouve qu'il s'agit bien d'un trépied.

L. 30 : *Reuerendi... libri tres.* « Trois livres du Révérend Père Frère Lubin, provincial de Bavarderie, Sur les lardons à croquer. » Par ces mots *Père Frère*, Rabelais critique la prétention des *Frères* qui affectaient de se faire appeler *Pères.* Sur « un frère Lubin, vray croquelardon » voyez t. I, p. 6, l. 7 et le *Commentaire.* Ailleurs (t. I, p. 291), Rabelais lui attribue un ouvrage, également digne de prendre place dans la Bibliothèque de Saint-Victor, *De compotationibus mendicantium.*

L. 32 : *Paſquili... interdicto.* « Pasquin, docteur de marbre, Sur les cabris à manger avec la chardonnette dans le temps papal interdit par l'Église. » Il s'agit de la célèbre statue de Pasquin, à Rome, sur laquelle

on inscrivait des écrits satiriques. La *chardonnette* est la fleur d'artichaut, *cinaræ pappi*, dont les gens scrupuleux se servaient en carême pour remplacer la présure dans les fromages, afin d'en exclure toute matière animale, ainsi que cela est expliqué dans ce passage du *De re cibaria* de La Bruyère Champier, liv. XIV, c. 7 : « Coagulatur... lac succo ficulno quin et hodie cinaræ pappis... novitio sane invento... quandoquidem per ecclesiæ Romanæ decreta vesci caseo Christianis haud licebat verno jejunio, quo scilicet coagulum quadrupedum recepisset. » Le Duchat s'exprime ainsi à cette occasion : « Je m'imagine... que cette manière qu'enſeignoit Paſquin de manger hardiment dans Rome même des chevreaux à la chardonnette, c'étoit la manière d'y faire gras & bonne chère, pourvu ſeulement qu'on ſauvât les apparences. »

PAGE 247, l. 1 : *L'inuention ſaincte croix... par les clercs de fineſſe.* Un mystère de *L'Inuention Sainte-Croix* fut joué à Saint-Serené, en 1511. On y voyait des anges qui traversaient le théâtre en volant:

> Tous volant bien & hault & bas
> Fors ſainct Michel qui cheut à bas.

(*Annales & chroniques du pays & conté de Laual*, par Guillaume Ledoyen, notaire à Laval, f° 46. V. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, série C, t. III, p. 390)

Suivant les commentateurs, Rabelais, par « l'invention ſaincte croix, » entend l'art de trouver de l'argent, de la monnaie marquée, comme elle l'était alors, d'une croix; cette expression paraît en effet avoir ce sens dans un passage, d'ailleurs assez obscur, de Du Fail, (t. I, p. 211). Il se peut aussi qu'il prenne tout simplement le mot *invention* dans le sens de supercherie, d'imposture, et qu'il fasse ici cause commune avec les réformés qui contestaient l'authenticité de la Sainte Croix. — Par *clercs de finesse*, Rabelais entend des personnages bien différents des clercs sots et des

clercs fous qui remplissaient les rôles comiques dans les représentations d'alors.

L. 4 : *Maioris... boudinos.* « Major, De la manière de faire des boudins. » Il est probablement question de Jean Major, Écossais, ancien régent de Montaigu.

L. 5 : *La cornemuse des prelatz.* On trouve dans le *Prologue du ve liure* (t. III, p. 4) sept vers qui sont donnés comme tirés de cet ouvrage, dont l'auteur est qualifié de « venerable docteur. »

L. 6 : *Beda de optimitate triparum.* « Bède, De l'excellence des tripes. » Noël Bède, docteur en Sorbonne, ennemi de Guillaume Budé, est appelé *gros soupier* dans le dernier chapitre d'une *anatomie de la messe* publiée en 1555.

L. 10 : *Des poys au lart cum commento.* « Avec commentaire. » Ici, par le commentaire on peut entendre ce qui accompagne ce plat. « Le desieuner d'vn simple Prieur est d'vne peraris (il faut entendre auec le comment). » (H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, ch. XXII). Rabelais a rappelé plus tard cet ouvrage imaginaire quand il a écrit le *Prologue* de *Gargantua.* (t. I, p. 4)

L. 12 : *Preclarissimi... enucidiluculidissima.* « Répétition lucidissime du très illustre docteur en l'un et l'autre droit maître Pillot Raquedenare sur les baguenaudes de la glose d'Accurse à rabobeliner, » c'est-à-dire : à rapetasser, à ressemeler, comme un vieux soulier. Au lieu de ce titre et des six suivants on lit dans l'édition de Juste de 1533 : *Aristoteli libri nouem de modo dicendi horas canonicas.* « Neuf livres d'Aristote sur la manière de dire les heures canoniques. »

L. 15 : *Stratagemata Francarchieri de Baignolet.* « Stratagèmes du Franc archer de Bagnolet. » Voyez le *Monologue du Franc archier de Baignollet* à la suite des *œuvres de Villon*, p. 150.

L. 16 : *Franctopinus de re militari cum figuris Teuoti.* « Franctaupin, De l'art militaire avec les figures de Tevot. » Le nom de Tevot est, dans plusieurs farces, celui d'un soldat peureux, et Rabelais nous apprend

ailleurs (t. II, p. 47) que, lorsque les francs Taupins partaient en guerre, on leur criait : « Saulue Teuot le pot au vin, c'eſt le cruon. »

L. 17 : *De vſu... Quebecu.* « De l'uſage & de l'utilité d'écorcher les chevaux et les cavales, par notre maître de Quebecu. »

L. 20 : *M. n. Roſtocoſtoiambedaneſſe... Vaurrillonis* « Quatorze livres de notre maître Rostocostojambedanesse, sur la moutarde à servir après dîner, apostillés par maître de Vaurrillon. »

L. 23 : *Le couillaige des promoteurs.* Il s'agit ici d'une redevance grâce à laquelle les ecclésiastiques étaient autorisés à garder des concubines. « Oferois-ie bien parler de l'infame tribut qu'on fouloit faire payer aux preſtres... & le nommer par ſon nom le couilliage? » (H. Eſtienne, *Apologie pour Hérodote,* chap. XXI, p. 492). Après ce titre on lit le suivant dans l'édition de Juste, 1534 : *Iabolenus de Çoſmographia Purgatori.* « Jabolen ſur la coſmographie du Purgatoire. »

L. 24 : *Quæſtio... Conſtantienſi.* « Question très subtile : Une chimère, bourdonnant dans le vide, pourrait-elle manger des secondes intentions? Et elle fut débattue pendant dix semaines dans le concile de Constance. » Noël du Fail dans les *Contes d'Eutrapel* (t. II, p. 41) agite à son tour cette question. On en trouve beaucoup du même genre dans la *Kreſme philoſophalle des queſtions enciclopediques de Pantagruel* (t. III, p. 283).

L. 29 : *Barbouilamenta Scoti.* « Les Barbouillements de Scot. »

L. 31 : *De calcaribus... roſata.* « Onze décades sur la manière d'écarter les éperons, par maître Alberic de Rosata. » — « Les Décrétales (19e l. c. 1) portaient, en parlant des clercs : « calcaribus deauratis non utantur, » puis, dans un passage qui suivait : « mandamus quatenus clericos qui fornicarias habuerint, a se illas removeant. » Il y a probablement ici de la part de Rabelais une confusion volontaire entre les deux prescriptions, et le tout est mis sur le compte d'Al-

beric de Rosata, jurisconsulte de Bergame, qui avait commenté les Décrétales. » (Burgaud des Marets.) Rien de plus fréquent alors que les plaisanteries dirigées contre les moines qui s'avisaient d'aller à cheval : voyez, t. II, p. 455

L. 33 : *Eiusdem de caftrametandis crinibus lib. tres.* « Trois livres du même sur la castramétation des cheveux. »

PAGE 248, l. 1 : *Marforii... mulis.* « Marforio, bachelier gisant à Rome, Sur la manière d'étriller et de harnacher les mules des cardinaux. » On sait qu'on couvrait la statue de Marforio, comme celle de Pasquin, d'inscriptions satiriques.

L. 5 : *Pronoftication... Songrecrufyon.* « Prognostication qui commence par : Balade de Sylvius Triquebille, par notre maître Songecreux. » Ce titre fait allusion à un ouvrage réel : *Prenoftication de maiftre Albert Songecreux Biffcain*, in-4°, goth. de 4 fts. L'exemplaire de La Vallière portait cette note manuscrite : « Proclamatum menfe decemb. 1527. » Voyez Brunet, *Manuel*, t. IV, col. 862, la *table des noms propres*. H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, ch. XXXIX, art. 10, et la *Bibliothèque* de Du Verdier, t. II, p. 339, article Préel.

L. 7 : *Boudarini... poftea non.* « Neuf neuvaines de Boudarin, évêque, sur les profits des émulgences (action de traire le bétail, par allusion aux indulgences) avec privilège papal pour trois ans et non plus. »

L. 10 : *Le chiabrena.* Voyez, t. II, p. 48, les vers que Rabelais donne comme tirés de cet ouvrage et, au *glossaire*, les mots : *Chiabrena* et *Chiabrener*.

L. 14 : *Manducité.* Allusion à *mendicité.* « Rabelais appelle *Manducité* l'état des ordres mendiants, par rapport à la ftatue appelée *Manduce* de *manducare*, laquelle (liv. IV, ch. 59) eft l'idole des Gaftrolâtres. Du refte l'allufion de frères *manducans* à frères *mendiants* eft originairement de Louife de Savoie, mère de François Ier : elle eft tirée du Journal manufcrit de cette

princeſſe & rapportée pag. 151 de la Réponſe du miniſtre Drelincourt au landgrave Erneſt. » (Le Duchat)

L. 18 : *Olcam.* « Occam, dont le nom s'est écrit de diverses manières, cordelier anglais, chef des Nominaux au XIVᵉ siècle. » (Burgaud des Marets.) Ce nom ne s'est pas écrit aussi diversement qu'on pourrait le croire. *Olcam* équivaut à *Okam.* *Lc* ou *lz* sont d'anciennes manières de représenter le *k*, qui manquait quelquefois dans les casses des imprimeries : on lit dans la *Farce de Ieninot* (*Anc. théâtre François*, t. I, p. 300) : « Quand ie vouldray faire lzalza ; » et dans l'*Apologie d'Hérodote* (ch. XV, p. 234) : « en la marlze d'Ancône. »

L. 19 : *Magiſtri... quadraginta.* « Quarante livres de notre maître Fripesaucisses sur les grabellations (de grabeler, éplucher, examiner) des heures canoniales. »

L. 21 : *Cullebutatorium... autore.* « Le Culbutatoire des confrairies par un auteur incertain. »

L. 26 : *Poiltronifmus... Bruſlefer.* « Le Poltronisme des choses italiennes, par maître Brulefer. » La poltronnerie était alors considérée comme le défaut particulier aux Italiens. H. Estienne, dans son *Apologie pour Hérodote* (ch. XVIII, t. I, p. 410), les appelle : « les poultrons naturels ; » Marot, dans son *épistre à Mgr. le Dauphin*, dit que les Lombards lui ont appris

A parler peu & à poltroniſer.

L. 28 : *R. Lullius de batisfolagiis principum.* « Raimond Lulle, Des batifolages des princes. »

L. 29 : *Callibiſtratorium caffardis... hereticometra.* « Le Callibiſtratoire pour les cafards (ou de la cafarderie en lisant *cafardie* au lieu de *cafardis*, comme l'ont fait la plupart des éditeurs) par Jacques Hooghstraten, héréticomètre (mesureur d'hérétiques). »

L. 31 : *Chaultcouillonis de magiſtro noſtrandorum... gualantiſſimi.* « Huit livres fort galants de Chautcouillon sur les buvetes de nos maîtres présents et à venir. »

Ce terme bizarre *magister noſtrandus*, dont Noël du Fail n'a pas manqué de se servir (t. II, p. 8 et 213), donne lieu à une longue discussion dans la première des *Epiſtolæ obſcurorum virorum :* « Les maîtres... se mirent à parler savamment sur de grandes questions, et l'un d'eux demanda s'il était correct de dire *magiſter noſtrandus*, ou bien *noſter magiſtrandus*, en parlant d'un homme apte à être reçu docteur en théologie. » Rabelais a tiré de cette expression un adverbe françois de sa façon dans un passage (t. II, p. 63) où il parle de Jupiter « transformé magiſtronoſtralement en ſecondes intentions. »

PAGE 249, l. 3 : *Almanach perpetuel...* Rabelais fait probablement ici allusion à ses propres almanachs.

L. 4 : *Maneries... Eccium.* « Manières de ramoner les fourneaux par maître Eccius. »

L. 8 : *L'hiſtoire des farfadetz.* Ce titre semble faire allusion à l'histoire des farfadets et de la prévôte d'Orléans dont Rabelais parle, t. II, p. 112.

L. 12 : *Badinatorium ſophiſtarum.* « L'Amusement des sophistes. » Édition Juste, 1533 : *Sorboniformium* (des Sorboniformes), au lieu de *Sophiſtarum.*

L. 13 : *Antipericatametanaparbeugedamphicribrationes merdicantium.* Il serait bien difficile d'expliquer avec quelque rigueur le mot burlesque par lequel ce titre commence. Éloi Johanneau remarque qu'il est « composé des prépositions grecques *anti*, *peri*, *cata*, *ana*, *para*, *amphi*, et du mot *cribrationes ;* » et comme il adopte *mendicantium*, leçon donnée par Dolet, et dont *merdicantium* n'est peut-être que l'équivalent burlesque, il pense qu'il est question des « innombrables trous qu'on voit aux habits ou aux besaces des mendiants, par devant, par derrière, le long et tout à l'entour. » Si tel est le sens, ce n'est pas de mendiants quelconques, mais de frères mendiants qu'il s'agit.

L. 23 : *La patenoſtre du cinge.* Expression proverbiale, qui s'emploie en parlant des gesticulations que fait le singe. « Enfin apperceurent maiſtre Reuerant,

qui disoit les Patenostres du Singe. » (Du Fail, t. II, p. 63.)

> Comme vn singe fasché i'en dy ma patenostre.
> (Regnier, *Satires*, XI, p. 91)

L. 30 : *Lourdaudus... braguardorum.* « Lourdaud, De la vie et de l'honnêteté des braguards. »

L. 31 : *Lyrippii... Lupoldum.* « Les Moralisations du lyripipion Sorbonique, par maître Lupold. » Nous avons vu Janotus, coiffé du « lyripipion theologal. » — « Morellet atteste que, de son temps, on faisoit encore lire aux séminaristes des traités mystiques, des *moralisations* de l'étole, de la chasuble, du surplis, etc. » (Burgaud des Marets)

L. 34 : *Euesques potatifz.* « Buveurs. » Équivoque sur « portatifs, » mot qui désignait alors les évêques qui n'avaient point de siège permanent.

PAGE 250, l. 1 : *Tarraballationes... Reuchlin.* « Les Trimbalements des docteurs de Cologne contre Reuchlin. » C'est de 1509 à 1516 qu'eut lieu la dispute de ce savant avec les docteurs de Cologne.

L. 5 : *Vireuoustatorum... Pedebilletis.* « Le Virevoustateur (ou virevoustoire) des nacquets, par Frère Piedbillette. » Les éditeurs ont mis *Vireuoustorium. Virevoute* signifie tour d'adresse, de souplesse.

L. 8 : *De auferibilitate pape ab ecclesia.* « Du droit de déposition du pape par l'Église. » Titre d'un ouvrage réel.

L. 10 : *Io. Dytebrodii... acephalos.* « Jean Dytebrode, De la terrible conséquence des excommunications, livret acéphale. » *Acéphale,* sans tête, c'est-à-dire sans frontispice ou peut-être sans dédicace, ainsi que l'indique Furetière, lorsqu'il parle dans le *Roman Bourgeois* (t. II, p. 102, *Nouv. coll. Jannet*), du pédant Hortensius « aigrement repris pour avoir appelé un livre sans dédicace *liber* ἀκέφαλος. » Du reste, quel que soit le sens propre donné à cette expression, il

est évident que Rabelais a surtout en vue la signification figurée : déraisonnable, dépourvu de cervelle.

L. 12 : *Ingeniosités... Guinguolfum.* « Ingénieuse façon d'invoquer diables et diablesses, par maître Guinguolf. »

L. 17 : *Moillegroin... septem.* « Mouillegroin, docteur chérubique, De l'origine des pattepelues, et des rits des torticoles, sept livres. »

L. 19 : *De haulte gresse.* Voyez ci-dessus, p. 62, la note sur la p. 5 l. 21.

L. 26 : *Sutoris... ecclesiæ.* « Sutor (probablement Pierre Couturier), Contre un quidam qui l'avait appelé fripon ; et que les fripons ne sont pas damnés par l'Église. »

L. 29 : *Cacatorium medicorum.* « Le Cacatoire des médecins. »

L. 31 : *Campi clysteriorum per §. C.* « Les Champs de clystères, par S. C. (Symphorien Champier.) » Il a intitulé plusieurs de ses ouvrages *campi*, par allusion à son nom, et en a réellement composé un qui a pour titre : *Clysteriorum camporum secundum Galeni mentem libellus.*

L. 34 : *Iustinianus de cagotis tollendis.* « Justinien, De l'enlevement des cagots. » Ailleurs (t. II, p. 47), ce titre de Justinien est indiqué comme tiré de son livre IV. C'est, suivant toute apparence, une allusion au *De caducis tollendis*, qui concerne les biens caducs.

PAGE 251, l. 1 : *Antidotarium animæ.* « L'Antidotaire (recueil des antidotes) de l'âme. » Allusion à un livre de Nicolas Salicceti, publié, à la fin du XVe siècle, sous ce titre : *Liber meditationum ac orationum deuotarum qui Antidotarius animæ dicitur.*

L. 2 : *Merlinus Coccaius de patria diabolorum.* « Merlin Coccaie (Théophile Folengo), De la patrie des diables. » Il a décrit l'enfer dans sa *Macaronée*, à laquelle Rabelais a fait plus d'un emprunt.

PAGE 252, l. 1 : *Comment Pantagruel estant à Paris receut letres de son pere Gargantua.* Qui lira cette lettre

avec attention se convaincra que *Pantagruel* a été écrit avant *Gargantua*. C'est ici qu'on trouve l'annonce et le programme de cette éducation si bien dirigée et si complète, racontée dans le livre placé le premier, mais composé le second. Rabelais résume ici éloquemment les idées exprimées par son premier protecteur, Budé, dans son *De ſtudio litterarum*, adressé à François Ier. Voyez *Guillaume Budé*, par D. Rebitté, p. 184, 185.

PAGE 255, l. 3 : *Marc Tulle en ſon liure de vieilleſſe*. Caton s'y exprime ainsi : « Nihil necesse est mihi de me ipso dicere, quamquam est id quidem senile, ætatique nostræ conceditur. (*De senectute*, 9)

L. 4 : *La ſentence de Plutarche :* « L'envie s'attache beaucoup moins à la vieillesse qu'à tout autre âge. »

L. 8 : *Grecque, ſans laquelle c'eſt honte que vne perſonne ſe die ſçauant*. Opinion de Budé : « Sans la congnoiſſance d'icelle Langue, encore vn homme Latin n'eſt (à la verité) que demy docte. » (*Inſtitution du prince*, ch. XXII, p. 94)

PAGE 257, l. 12 : *Salomon*. V. *La Sagesse*, I, 4.

PAGE 259, l. 1 : *Panurge*. L'étymologie de ce nom n'est pas douteuse : il vient de πᾶν, tout, et ἔργον, œuvre, travail. Il n'est pas de l'invention de Rabelais : l'Antiquité le lui a fourni. Dans le plaidoyer de Cicéron pour Roscius (§ 10), nous trouvons un Panurgus esclave. Le sens du mot est très nettement défini dans l'*Alphabet de l'Auteur François* (édit. de 1663) : « *Panurge*. Un factotum, un maiſtre aliborum qui de tout ſe meſle. Item un matois, fin & malitieux. Jupiter, au 2 dialogue des Dieux de Lucian reproche à l'Amour qu'il eſt γέρων καὶ Πανοῦργος. *Panurge* eſt un homme qui met toute piece en œuvre. » De nos jours on a voulu faire de Panurge le peuple qui fait tout et n'est récompensé de rien ; on l'a pris au sérieux et presque au tragique. C'est un contre-sens qu'il importe d'écarter.

PAGE 260, l. 3 : *Dont venez vous ? ou allez vous ? que querez vous... ?* Dans le fabliau du *Vilain mire*, la

femme du vilain adresse, presque dans les mêmes termes, des questions analogues aux « messagiers le roi » qui cherchent un médecin :

> Dont estes vous & ou alez
> Et dites moi que vous querez.

L. 5 : *En langue Germanicque. Juncker... lust.* Nous n'avons pas essayé de restituer ce discours ni les suivants, mais au contraire de reproduire fidèlement le texte de l'édition que nous suivons. Pour les traductions, nous mettons, bien entendu, à profit les travaux de nos prédécesseurs. « Jeune gentilhomme, avant tout, que Dieu vous donne bonheur et prospérité. Cher jeune gentilhomme, apprenez que ce que vous me demandez est triste et digne de pitié, et il y aurait à dire à ce sujet bien des choses, ennuyeuses pour vous à entendre et pour moi à raconter, bien que les poètes et les orateurs d'autrefois aient dit, dans leurs adages et sentences, que le souvenir des peines et de la pauvreté est un grand plaisir. »

Panurge a sans doute en vue ce passage de Virgile (*Énéide*, I, 203) :

> ...Forsan et hæc olim meminisse juvabit.

L. 17 : *Al barildim... prim.* C'est ici une pure mystification. Burgaud des Marets est parvenu à décomposer tout ce passage en mots anglais « All bar ill dim..., » au milieu desquels figure le nom de Chinon. Ces mots, jetés au hasard, ne présentent aucun sens.

L. 31 : *Signor mio... annichillati.* Discours italien : « Mon seigneur, vous voyez par exemple que la cornemuse ne sonne jamais si elle n'a le ventre plein ; ainsi moi pareillement je ne vous saurais conter mes fortunes, si d'abord le ventre troublé n'a l'habituelle réfection. Il lui est avis que les mains et les dents ont perdu leurs fonctions naturelles, et sont tout à fait annihilées. »

PAGE 261, l. 5 : *Lard... gud.* Discours anglais, qui manque dans les premières éditions, ainsi que les deux suivants jusqu'à (l. 30) : *Herre, ie en...* : « Seigneur, si vous êtes aussi puissant par l'intelligence que grand de corps, vous devez avoir pitié de moi, car la nature nous a faits égaux, mais la fortune en a élevé quelques-uns et abaissé d'autres. Toutefois la vertu est souvent dédaignée, et les hommes vertueux sont méprisés, car avant la dernière fin nul n'est bon. »

L. 12 : *Iona... vadu.* Texte basque altéré, qui paraît pour la première fois en 1542, par conséquent après ces deux mots, *lagona edatera,* qui se trouvent dans *Gargantua* (t. I, p. 23). On a cru longtemps que c'était là le plus ancien texte basque. On en a maintenant un autre, antérieur d'une centaine d'années. C'est un refrain de chanson (*Chansons du* XVe *siècle,* publiées par la Société des anciens textes français, VII). Le discours de Panurge a été ainsi restitué dans l'*Examen critique du Manuel de la langue basque,* publié sous le pseudonyme d'Urhersigarria (Bayonne, Cluzeau, déc. 1826, 8° de 31 p., p. 10): « Jaun handia, gauza gucietan behar da erremedio; behar da, bercela icer landa. Ambatez othoyez nauzu, eguin ezazu gur, aya roppasatia ordine den. Non izanen baita facheria gabe, ginaraci bada zadazu neure asia. Arren horen hondoan, galde zadazu nahi duzuna; eztut hutcic eguinen zuri nic, erten derauzut eguia arimaz, Jaincoac placer badu. »

« Mon grand monsieur, à toute chose il faut un remède; il en faut un, autrement besoin est de suer. Je vous prie donc de me faire connaître par signe si ma proposition est dans l'ordre; et, si elle vous paraît sans inconvénient, donnez-moi ma subsistance. Puis, après cela, demandez-moi tout ce que vous voudrez, je ne vous ferai faute en rien; je vous dis la vérité du fond du cœur, s'il plaît à Dieu. »

L. 20 : *Sainct Treignan, foutys vous descoss...* Il est hors de doute que saint Treignan (voyez la *Table des noms*) ou saint Eugnan (4e des *Cent Nouvelles nouvelles*)

est le saint par lequel juraient les Écossais; mais cela n'éclaircit pas beaucoup cette locution, au sujet de laquelle les commentateurs de Rabelais ont proposé bien des interprétations diverses. La plus vraisemblable est celle de Burgaud des Marets : « Abandonnez l'Écosse » (f... vous hors d'Écosse) si je n'ai failli comprendre.

L. 22 : *Prug... ʃtampenards.* C'est encore un langage imaginaire, au milieu duquel on trouve les noms de quelques localités du Chinonais, auxquelles l'édition de Juste, 1534, ajoute *Seuillé*, qu'elle substitue à *Beuille*.

L. 27 : *Parlez vous chriʃtian, mon amy, ou langaige patelinoys?* Parler chrétien, c'est parler un langage usité parmi les chrétiens, et par conséquent intelligible, non un idiome barbare employé par des idolâtres; parler patelinois, c'est parler d'une façon incompréhensible, comme Pathelin dans son prétendu délire. Le drapier qui, dans la farce, est aussi surpris qu'Epistémon l'est ici, s'écrie (act. II, s. 5, p. 60) :

> Par le corps bieu! il barbelotte
> Ses mots, tant qu'on n'y entend rien.
> Il ne parle pas chreſtien,
> Ne nul langaige qui apere.

L. 29 : *Langaige Lanternoys.* Cette expression s'emploie souvent pour désigner un langage inintelligible : « Mais le paillard reſpondit en langage de Lanternois, & où l'on n'entendoit que le haut alleman. » (Noel du Fail, t. II, p. 58.) Dans *le tiers livre* (t. II, p. 219, 220) Panurge explique le « bon Lanternoys... le courtiſan languaige Lanternoys » à Pantagruel et à Épistémon.

L. 30 : *Herre... zunch.* Discours hollandais : « Seigneur, je ne parle point une langue qui ne soit pas chrétienne : il me paraît toutefois que, sans que je vous dise un seul mot, mes haillons vous décèlent assez ce que je souhaite. Soyez assez charitable pour me donner de quoi me restaurer. »

PAGE 262, l. 2 : *Seignor... mas.* Discours espagnol : « Seigneur, je suis las de tant parler; aussi je supplie Votre Révérence de considérer les préceptes évangéliques pour qu'ils la portent à ce qu'exige la conscience; s'ils ne suffisaient à émouvoir sa charité, je supplie qu'elle considère la pitié naturelle qui, je crois, la touchera, comme il est juste; après cela, je ne dis plus rien. »

L. 13 : *Myn herre... lykſaligth.* Vieux danois : « Monsieur, même au cas que, comme les enfants et les bêtes brutes, je ne parlasse aucune langue, mes vêtements et la maigreur de mon corps montreraient clairement ce dont j'ai besoin, à savoir de manger et de boire. Ayez donc pitié de moi, et faites-moi donner de quoi maîtriser mon estomac aboyant, de même qu'on met une soupe devant Cerbère. En ce cas, vous vivrez longtemps et heureux. »

L. 25 : *Adoni... ral.* Hébreu : « Le savant M. Carmoly l'a ainsi rétabli pour nous, dit Burgaud des Marets : Adonaï, schalôm lachèm. Im ischar hatob aal aabdecha, bimherah thithên li kikar lechêm, chachatub : malveh adonaï chônên dal. Monſieur, la paix soit sur vous. Si vous voulez faire du bien à votre serviteur donnez-moi tout de suite une miche de pain, ainsi qu'il est écrit : *Celui-là prête au Seigneur, qui a pitié du pauvre.* (*Proverbes*, XIX, 17) »

L. 30 : *Despota... chre.* Grec. Ce texte est transcrit conformément à la prononciation nationale ou orientale, pratiquée par Reuchlin et ses partisans, et à laquelle on revient de nos jours. Ce fut Érasme qui y substitua celle qui est encore en usage dans la plupart de nos collèges, malgré les efforts des hellénistes actuels. (Voyez : *De la prononciation nationale du grec*, par M. Gustave d'Eichtal. Annuaire de l'Association des études grecques, 1868, p. 65.)

« Excellent maître, pourquoi ne me donnez-vous pas de pain? Vous me voyez mourir misérablement de faim, cependant vous êtes pour moi sans pitié et

vous me demandez des choses inutiles. Pourtant tous les amis des lettres sont d'accord que les discours et les paroles sont inutiles quand la chose même est claire pour tous. Les discours ne sont nécessaires que là où les choses sur lesquelles nous discutons ne se montrent pas clairement. »

PAGE 263, l. 7 : *Agonou... troppaſſou.* Langage inintelligible que Pantagruel, un peu plus bas, pense être de son « pays de Vtopie. » Dans le quatrième chapitre de son *Mithridates*, consacré aux langues factices, Gessner rapporte un quatrain de Morus dans le langage d'Utopie ; en voici le premier vers :

Vtopos haboccas peula chama polta chamaan

Du reste, aucun des mots bizarres de ce quatrain ne se retrouve dans le discours de Panurge.

L. 17 : *Iam toties... dicitur.* Latin : « Déjà bien des fois je vous ai conjuré par ce qu'il y a de plus sacré, par tous les dieux et par toutes les déesses, si quelque pitié vous touche, de soulager mon indigence; mais mes cris et mes lamentations ne servent à rien. Laissez-moi, je vous prie, laissez-moi, hommes impitoyables, m'en aller où les destins m'appellent, et ne me fatiguez point davantage de vos vaines interpellations, vous rappelant ce vieil adage qui dit que ventre affamé n'a pas d'oreilles. »

PAGE 265, l. 4 : *Fort admirable.* Premières éditions : *Plus admirable que celluy de Salomon.*

L. 10 : *Miſt concluſions.* On trouvera des échantillons des sujets traités dans les disputes de ce genre en se reportant (t. III, p. 283) à *La creſme philoſophalle des queſtions enciclopediques de Pantagruel.*

L. 20 : *Prendre ſa refection.* Les premières éditions et Dolet ajoutent : « Non pas quil engardaſt leſdictz theologiens Sorbonicques de chopiner, & ſe refraiſchir a leurs beuuettes acouſtumees. »

PAGE 268, l. 11 : *De orig. iuris.* Ce n'est pas Ulpien,

mais Pomponius, qui, au § 4 de ladite loi, constate l'origine grecque de la loi des Douze tables.

L. 27 : *De plumes.* Les premières éditions ajoutent : « & en vſent comme vng crucifix dung piſre. » Rabelais feignait ici, comme il lui arrive souvent, que la langue tournait à l'orateur, qui voulait dire : comme *un piſre,* un goinfre, *d'un crucifix.*

PAGE 269, l. 6 : *Tite Liue parlant des Cartagiens.* « Pauci ac ferme optimus quisque Hannoni assentiebantur, sed (ut plerumque fit) major pars meliorem vicit. » (XXI, 4)

L. 9 : *Replicques.* Les premières éditions ajoutent : « Duplicques. »

PAGE 270, l. 8 : *Couurez vous.*

PETIT JEAN.

Meſſieurs...

DANDIN.

Couvrez-vous.

PETIT JEAN.

O! Meſ...

DANDIN.

Couvrez-vous, vous dis-je.

(RACINE, *Les Plaideurs,* acte III, sc. III)

L. 12 : *Et maille.* Premières éditions et Dolet : *Diametralement oppoſe es Troglodytes.*

L. 17 : *Bon bies.* Premières éditions et Dolet : *Troys, ſix, neuf, dix.*

PAGE 271, l. 14 : *Beati... trebuchauerunt.* « Heureux les lourds parce qu'ils ont trébuché. » Parodie des phrases analogues qui se trouvent dans le sermon sur la montagne.

L. 33 : *Or, monſieur, diſt Baiſecul.* Les premières éditions et Dolet disent d'abord : « Vrayement, diſt le ſeigneur de Baiſecul, ceſt bien ce que lon dit, quil faict bon aduiſer aucunesfois les gens, car vng homme aduiſe en vault deux. »

L. 34 : *Ses gaudez & audinos.* Les antiennes, qui com-

mencent par *Gaude* « réjouis-toi » et *Audi nos* « écoutenous. »

PAGE 272, l. 12 : *Ie sue...*

> Je suois sang & eau pour voir si du Japon
> Il viendroit à bon port au fait de son Chapon.
>
> (RACINE, *Les Plaideurs*, acte III, sc. III)

L. 21 : *Qu'on ne se signast... poissons*. Premières éditions : *Quon ne se seignast de la main gauche, la bonne femme se print a esculler les souppes par la foy des petis poissons...*

L. 27 : *Son cousin Geruays remué d'vne busche de moulle*. Du Fail a reproduit ce coq à l'âne : « vostre cousine remuee d'vne busche, & ce par deuers la paille. » (t. I, p. 43)

L. 31 : *Non de ponte vadit qui cum sapientia cadit*. Pour :

> Non de ponte cadit
> Qui cum sapientia vadit.

« Qui va avec sagesse ne tombe pas d'un pont. »

L. 34 : *Les lunettes des princes*. Ouvrage souvent réimprimé, de Jean Meschinot, surnommé « le Banny de liesse. » Voyez Brunet, *Manuel du libraire*.

PAGE 273, l. 2 : *Partie aduerse...* Les premières éditions ajoutent : « En sa foy, ou bien. »

L. 3 : *In sacer verbo dotis*. Pour : *In verbo sacerdotis*, « en parole de prêtre. » — « En verité, respondit alors le curé... ie vous asseure *in verbo sacerdotis*. » (*Les Cent Nouvelles nouvelles*, LXX). La tmèse dont use Rabelais pourrait s'autoriser par de nombreux exemples, tirés des meilleurs poètes latins.

L. 12 : *Lamibaudichon*. Chanson populaire :

> (Que) ie sceusse d'vne vielle
> Iouer sans plus vne chanson,
> Seulement l'amy baudichon ;
> Ce seroit assez pour me viure...

(Voy. Petit de Julleville, *Hiſtoire du théâtre en France*, Les mystères, *Mystère de l'Assomption*, t. I, p. 275)

Joachim du Bellay ayant blâmé, dans son *Illuſtration de la langue françoiſe* : « *Laiſſez la verde couleur...* & autres telz Ouuraiges, mieux dignes d'eſtre nommez Chanſons vulgaires, qu'Odes... », Charles Fontaine lui répond dans son *Quintil Horatian* : « Chanſons, bien; vulgaires, non; comme ſeroit *la Tirelitanteine* ou *Lamy Baudichon*. Car ce ne ſont chanſons deſquelles on voiſe à la moutarde. » (Voyez du Bellay, *Pléiade françoiſe*, t. I, p. 482, note 37)

L. 29 : *Le tu autem*. Le principal, l'important. Allusion à la leçon : « Tu autem, Domine, miſerere nobis » (Mais toi, Seigneur, aie pitié de nous), qui revient souvent dans le bréviaire.

PAGE 274, l. dernière : *Se dodeliner*. Le texte de 1542 porte à tort : *Se deliner*. Premières éditions : *Se aſſeoir à table*.

L. dernière : *Iouer du luc, ſonner du cul*. « Luc » pour « luth » est fréquent au XVIe siècle. Cette forme est l'anagramme exacte du mot employé plus loin. « Luc renuerſé », comme dit du Fail (t. II, p. 37).

PAGE 275, l. 2 : *Forme*. Les premières éditions et Dolet ajoutent : « ſur beaulx eſcarpins deſchiquettez a barbe deſcreuiſſe. »

L. 4 : *L'aultre cinq quatre & deux*. Premières éditions et Dolet : *Laultre ſe cache le muzeau pour les froidures hybernales*.

L. 17 : *Gens de plain iour*. Premières éditions et Dolet : *Gens dignes de memoire*.

L. 24 : *Le vin*. Les premières éditions et Dolet ajoutent : « en plain minuyct. »

L. 31 : *Friſeſomorum*. Une des formes du syllogisme. V. ci-dessus, p. 109, la note sur la l. 13 de la p. 67.

PAGE 276, l. 3 : *Voylà qui faict le ſel tant cher*. « Voila iuſtement, ce qui fait que vôtre fille eſt muette. » (Molière, *Le Médecin malgré luy*, acte II, sc. IV)

L. 10 : *Naueaulx*. Premières édit. : *Auez mariatz*.

L. 17 : *Fringuez*. Premières édit. : *Auecques*.

L. 17 : *Beuez à oultrance : depiscando grenoillibus*. Premières édit. : *Viuez en souffrance & me peschez force grenoilles*. « Vivez en souffrance » veut dire ici : avec patience, en paix, en souffrant philosophiquement ce qu'on ne peut empêcher.

L. 21 : *Bauars de godale*. Ceux qui bavardent en buvant de la bière, de l'ale. Édit. de 1553 : *Bauars de Confort*. Flâneurs de la place de Notre-Dame de Confort, à Lyon, où François Juste avait sa boutique.

L. 33 : *Her, tringue, tringue*. « Monsieur, à boire! à boire! » en allemand.

L. 33 : *De doublet en case*. Premières éditions et Dolet : *Das ist cotz, frelorum bigot paupera guerra fuit* (cela est bon. Des frelores [perdus, gâtés], par dieu la guerre fut pauvre). *Et mesbahys bien fort, comment les astrologues sen empeschent tant en leurs astrolabes, & almucantharat*. Dans l'édit. Juste, 1534, au lieu des trois premiers mots : *Das dich gots martre schend*... « Que le martyre de Dieu vous envoie... (au diable). »

L. 34 : *Sur petit pont geline de feurre*. Cri annonçant qu'on vendait sur le Petit Pont des poulets de paillier, des poulets de grain non engraissés. Il se trouve dans la chanson des *Cris de Paris* de Jannequin.

PAGE 277, l. 13 : *Pour deux & ar*. Prem. édit. et Dolet : *Pour six blancs*. Marnef omet : *considéré... d'auoir esguard*.

L. 13 : *I'entens, par mon serment, de laine*.

> La toyson
> Dont il fouloit eftre foyson
> Me coufta, à la Magdaleine,
> Huict blans, par mon ferment, de laine
> Que je foulois auoir pour quattre.
>
> (*Farce de Pathelin*, act. 1, sc. 11, p. 18)

L. 15 : *Cornemuses*. Prem. édit. et Dolet : *Maisons*.

L. 28 : *Tunc... quid iuris pro minoribus?* « Alors... quel est le droit pour les mineurs ? »

L. 32 : *En temps de godemarre ſublimer la penurie de ſon membre par...* Premières édit. : *En temps de peſte charger ſon pauure membre de...*

PAGE 278, l. 8 : *Donnons.* Prem. édit. et Dolet : *Donnez.*

PAGE 279, l. 8 : *Viue vocis oraculo.* « Par oracle de vive voix. »

L. 13 : *Vna voce.* « D'une seule voix, unanimement. »

L. 14 : *Ex nunc prout ex tunc.* « D'ores (de maintenant) comme d'alors. »

L. 18 : *Voſtre paraphe Caton.* — *Paraphe* est, par corruption pour *paragraphe*, ainsi qu'il est remarqué dans *la briefue déclaration*, t. III, p. 204. — Toutes les lois citées ici sont des textes sérieux et notables, célèbres pour les difficultés qu'ils présentent. Le § *Cato* est le premier de la loi *Eadem dicemus* IV *de verborum obligationibus* (45, 1). Il a trait à la théorie de l'indivisibilité, que Dumoulin a approfondie dans son traité intitulé : *Extricatio labyrinthi dividui & individui.* La plupart des autres lois qui suivent ont été réunies dans ces vers techniques :

> Ex empto. Prætor, Si quis, Pomponius, Arbor.
> Si dominus. Mater. Vinum. Mulier bona. Frater.
> . . . .
> Sunt hæ difficiles fatis, hoc in codice leges;
> Ne careas lege : carmina noſtra lege.

Ce commentateur égaye parfois son travail par des réflexions plaisantes. Il dit, au sujet de la loi *Vinum* (l. 22, *De rebus creditis*, 12, 1) :

> Quæ licet forte non ſit difficilis,
> Eſt tamen utilis, cum lætificet cor hominis.

C'était, du reste, une loi que son titre avait rendue

[illegible]laire et qu'on trouve alléguée jusque dans nos [illegible] :

> Seigneurs, escoutez, s'il vous plaist,
> Expedier la loy de [illegible],
> Qui est escripte, se dit-on,
> Ex Digeste, ou [illegible] livre;
> Ne cuydez pas que ie soye yvre.

[illegible] t. [illegible], p. 8 : — *Sermon ioyeux de bien boyre*,

A l'occasion de la loi *Mulier bona*, le commentateur [illegible] pouvait guère se dispenser de faire en passant, [illegible] à l'usage du temps, une inoffensive [illegible] contre les femmes. Après avoir séparé [illegible] la ponctuation, *mulier* et *bona*, il s'exprime ainsi :

> [illegible] *mulier*
> [illegible] *iure* [illegible].
> [illegible] :
> [illegible].

On voit, par les vers techniques que nous avons [illegible], que la loi [illegible] *emptor*, dans notre texte, et [illegible], dans les deux premières éditions, est réellement désignée par *ex empto*, l. 11, *De actione empti*, 19, 1.

Quelquefois le glossateur lui-même hésite entre plusieurs lois dont les premiers mots sont les mêmes. Ainsi il y a plus de trois cents lois commençant par *Si quis* dans le Digeste, et plus de deux cents dans le Code, sans compter « la loi *si quis cavis* » si plaisamment alléguée par l'Intimé, dans *Les Plaideurs*, act. III, sc. III.

Il y a pour *Judex* dix lois au Digeste, pour *Venditor* huit au Digeste et une au Code. On n'a point de doute à l'égard de *Gallus* (l. 29, XXVIII, 2), ni de *Quinque pedum* (C. 5, III, 39). Voyez *Digestum vetus*, à la suite de la table des titres, et la *grande glose*, Lyon, 1612.

PAGE 280, l. 11 : *Lucifuges... cheual*. Prem. éd. : *Lucifuges [illegible], qui sont inquilines du climat [illegible] dung crucifix a cheual*. Marnef : *Lucifuges [illegible]. Le demandeur*.

PAGE 282, l. 21 : *Cujacius trompé en ses coniectures.*

Le cardinal Nicolas de Cusa, franciscain, a écrit, en 1452, un ouvrage : *De conie&uris nouissimorum temporum*, où, se fondant sur ce que le déluge est arrivé dans le trente-quatrième jubilé de cinquante ans, il prédit la fin du monde pour le premier jubilé de l'ère chrétienne, c'est-à-dire avant 1734.

L. 23 : *Muitz de bon vin.* Prem. édit. : *bon poisson de vin.*

PAGE 283, l. 6 : *Humer.* Les trois premières éditions portent, au lieu du texte qui suit, presque identique à un passage de *Gargantua* (voyez ci-dessus, p. 80, note sur la l. 2 de la p. 23) : *Par sainct Thibault (dist il) tu dys vray, & si ie montasse.*

L. 10 : *A la mode des passereaux.* Voyez ci-dessus p. 80, note sur la l. 18 de la p. 23.

L. 12 : *Auecques Empedocles.* Dans l'*Icaro-Ménippe* de Lucien, Empédocle raconte à Ménippe qu'après s'être jeté dans le cratère de l'Etna il fut transporté au delà de la lune, où il retomba.

PAGE 285, l. 21 : *L'apologie de bossutis & contrefactis pro Magistros nostros.* « L'apologie des bossus et contrefaits, dédiée à nos maîtres. »

L. 23 : *Agyos, athanatos, ho theos.* Voyez ci-dessus p. 131, note sur la l. 11 de la p. 132.

PAGE 286, l. 7 : *Mais ou sont les neiges d'antan?* Refrain de la *Ballade des dames du temps jadis*, de Villon.

PAGE 287, l. 2 : *Corinthiace.* Prem. éd. : *Tudesque.*

L. 19 : *Brustant...* Les premières éditions ajoutent : « Comme Sodome & Gomorre. »

PAGE 290, l. 13 : *Ferrare.* Édition de François Juste, 1533 et 1534 : *Carpentras.*

L. 17 : *Demander, qui est là bas?* Noël du Fail a dit (t. I, p. 91) : « S'equiperent... auec vne forte Arbaleste de passe, qui estoit au premier front pour seruir de demander : Qui est là? qui bruit? qui vous meine?... & autres semblables mots & demandes de nuit. »

L. 25 : *A meilleur marché que les pierres.* On lit dans

la complainćte de la mere Cardine (*Poésies françoises des* XVe *et* XVIe *siècles*, Biblioth. elzév., t. III, p. 295) :

> Ce n'eſt plus le paſſé qu'vn badault papelard
> Le faiſoit ſeurement à deux coups le liard.

Dans *Le Moyen de parvenir* (p. 19) : « I'aimerois bien mieux faire ma prouiſion à Paris; i'aurois pleine chemiſe de chair pour cinq ſols, & vne pannerée de ceriſes pour quatre. » Et plus loin (p. 309) : « On trouue à Paris pleine chemiſe de chair viue pour cinq ſous au rabais. » Cinq sous de ce temps équivalent à peu près à un franc de notre monnaie.

L. 32 : *De tant... clauſtrales*. Premières éditions : *De tant de vitz quon couppa en ceſte ville es pouures Italiens a l'entree de la Reyne*. L'entrée à Bourges de la reine mère, accompagnée de la duchesse de Berry et du jeune dauphin, eut lieu le 23 juillet 1524. Des pillards, des incendiaires, des boute-feux, qui avaient conspiré à Naples, subirent alors de cruels supplices.

PAGE 291, l. 11 : *L'ouurage gaſté*. Les éditions de Fr. Juste de 1533 et 1534 ajoutent : « & le pape diffamé. »

L. 16 : *Frater Lubinus, libro de compotationibus mendicantium*. « Frère Lubin, au livre des buveries en commun des mendiants. » Les éditions de Juste 1533 et 1534 ont : *De cornibus* « maiſtre de cornibus, » comme il dit t. II, p. 73 (voyez la *Table des noms*), au lieu de : *Lubinus*.

PAGE 292, l. 10 : *Solution de continuité*. Rabelais a répété cette expression dans le *Quart livre* (t. II, p. 434). Voyez le *Commentaire*.

PAGE 293, l. 17 : *Deux charrettees*. Les trois premières éditions ajoutent : « Et bien puis que dieu le veult, et touſiours forroit dedans. »

L. 28 : *Et vbi prenus?* « Et où les prenez-vous? » En latin de cuisine. Cette phrase se trouve dans la *Farce de Colin* (*Ancien théâtre françois*, t. I, p. 230) :

> Et vbi prenu qui ne l'emble.

L. 31 : *Et n'y a que neuf iours.* Trois premières éditions : *Et fil ny a que neuf iours, voire de mangeresses dymaiges & de theologiennes.*

PAGE 294, l. 30 : *Mais il n'est encores imprimé.* Voyez ci-dessus, p. 61, note sur la l. 17 de la p. 4.

PAGE 295, l. 12 : *Faulte d'argent c'est doleur non pareille.* Ce refrain, qui se trouve déjà dans la *sottie* de Pierre Gringore, représentée le mardi 25 février 1512, était très populaire, et a servi à diverses chansons et pièces de vers. (Voyez *La sottie en France*, par M. Émile Picot. *Romania*, avril 1878, p. 264)

L. 16 : *Pipeur, beuueur.* Ces deux mots et le vers qu'on trouve plus loin :

Au demourant le meilleur filz du monde,

ne sont pas dans les trois premières éditions. C'est un emprunt textuel fait à Marot, *Epistre au Roy, pour auoir esté derobe :*

> I'auois vn iour vn vallet de Gascongne
> . . . .
> Pipeur, ...
> Au demourant, le meilleur filz du monde.

PAGE 296, l. 9 : *Son Deus det.* D'ordinaire les Grâces se terminent par : *Deus det nobis suam pacem,* « que Dieu nous donne sa paix. » Il est piquant d'indiquer, comme la prière la mieux connue et la plus pratiquée de Panurge, celle par laquelle on remercie Dieu du repas qu'on vient de prendre.

L. 16 : *Maistres es ars.* Les premières édit. ajoutent : « & theologiens. »

L. 23 : *A yceulx...* Premières édit. : *A tous les theologiens de se trouuer en Sorbone pour examiner les articles de la foy.*

L. 28 : *Oignit tout le paué.* Premières édit. : *Oignit theologalement tout le treilliz de Sorbonne.*

PAGE 298, l. 12 : *Ite missa est.* « Allez... » Paroles qui terminent la messe.

PAGE 299, L. 31 : *Lingere du paleys*... Édit. de Juste 1533 et 1534 : *Des galleries de la Saincte Chappelle*. Peut-être est-ce « Lynote, Lingere meſdiſante, » à qui Cl. Marot a consacré une de ses épigrammes.

PAGE 300, L. 2 : *Ceſt ouuraige eſt il de Flandre ou de Haynaulx?*

> Ie ſaſte voſtre habit, l'étoffe en eſt moëlleuſe.
> . . . .
> Mon Dieu, que de ce Point l'ouurage eſt merueilleux !
> On trauaille aujourd'huy, d'vn air miraculeux.
>
> (MOLIÈRE, *Tartuffe*, acte III, sc. III)

L. 18 : *Vn teſton... grans blancs*. « Le *teston* est la plus forte monnaie du temps, en argent, ornée de la *teste* royale, d'où lui venait son nom ; elle avait d'abord été introduite dans notre système monétaire par Louis XII, à l'imitation de certaines monnaies italiennes, et notamment de celles qu'il avait frappées comme duc d'Orléans, dans sa seigneurie d'Ast. Cette monnaie vaudrait 2 francs. Le *grand blanc* varia souvent de titre et de taille ; il fut le sol ou douzain, et quelquefois onzain, dixain, etc., suivant le nombre de deniers pour quoi il courait ; longue dégénérescence du gros tournois, c'était la monnaie la plus commune de cette époque, et les changeurs en donnaient un certain nombre pour un teston. » (Cartier, *Numismatique*, p. 344)

L. 19 : *Maiſtre mouſche*. Coquillart a dit, au *Monologue des perruques* : (t. II, p. 290)

> Il iouera mieulx que maiſtre Mouche,
> Qui me prendra en deſarroy !

Quant à indiquer avec quelque certitude de quel personnage il s'agit, ce serait fort difficile.

PAGE 301, l. 13 : *Qui ne virent oncq pere ny mere*.

Encore ay-ie le denier & maille,
Qu'oncques ne virent pere & mere.

(*La Farce de Pathelin*, acte I, sc. II, p. 15)

L. dernière : *Grates vobis dominos.* « Je vous rends grâces, Seigneur. » En latin corrompu.

PAGE 302, l. 12 : *Cabaret du chasteau.* Voyez ci-dessus, p. 172, note sur la l. 2 de la p. 242.

L. 19 : *Ainsi d'vne main ie prins douze deniers.* Ce genre de friponnerie avait déjà été signalé par Érasme dans son colloque du *Pèlerinage :* « Quelques-uns sont tellement dévots à la très sainte Vierge, qu'en feignant de déposer leur offrande sur l'autel, ils dérobent avec une dextérité surprenante ce qu'un autre y a placé. »

L. 20 : *Douze liards ou doubles...* « Dans ce récit... nous voyons paraître comme monnaie usuelle le *denier*, ancienne base de notre système monétaire tournois ; le *liard*, monnaie de billon, introduit dans la circulation sous Louis XI, pour trois deniers ; le *double*, valant deux deniers tournois, et le *douzain*, véritable sou valant, ainsi que son nom l'exprime, douze deniers. » (Cartier, *Numismatique*, p. 346)

L. 28 : *Centuplum accipies.* « Tu recevras le centuple.» — « Omnis qui reliquerit domum... centuplum accipiet. » (S. Matth., XIX, 29)

L. 32 : *Diliges dominum, id est dilige.* « Tu chériras le Seigneur, c'est-à-dire : chéris. » Premières édit. : *Dominum Deum tuum adorabis & illi soli seruies ; diliges præmium tuum, & sic de aliis.* « Tu adoreras le Seigneur ton Dieu et ne serviras que lui ; tu chériras ta récompense ; et ainsi des autres. »

PAGE 303, l. 2 : *Le pape Sixte.* Parmi les damnés (chap. XXX, p. 366) il exerce la profession de « gresseur de verolle. »

L. 25 : *D'aultant... il leur failloyt donner d'aduantage.* Ce système n'est pas de l'invention de Panurge : c'est celui que, d'après Hérodote (liv. I), on employait pour marier les filles à Babylone.

L. 34 : *Babaialloient*. Premières édit. : *Arreſſoient*.
PAGE 304, L. 29 : *Maiſtre Fyfy*.

Et le tien caroit les prinez
. . . .
Et s'appelloit maiſtre Fy Fy.
(*Anc. Théât. françois*, t. II, p. 131 : *Farce du savetier*)

L. 31 : *La pipe de buſſart, ne le quart de Sentences*. Premières édit. : *Les Liures de ſentences*. Il s'agit des *Sentences* de Pierre Lombard ; et cet ouvrage a sans doute été choisi à cause du jeu de mots qu'il fournit avec *sentir*, *sentant*. Dans le second texte, il faut probablement lire : *La pipe, le bussart*, comme le portent les éditions modernes, et il y a une allusion aux tonneaux de maître Fyfy. Le mot *quart* a été employé avec ce double sens de quatrième partie d'une pièce et de quatrième livre d'un ouvrage dans le *Prologue du Liure III* (t. II, p. 11) : « Ie voys de nouueau percer mon tonneau. Et... tirer du creu de nos paſſetemps epicenaires vn gualant tiercin, & conſecutiuement vn ioyeulx quart de ſentences Pantagruelicques. »

L. 33 : *Du Feurre, en face de tous les aultres Sophiſtes*. Premières édit. : « *De Sorbonne, en face de tous les theologiens*. »

PAGE 305, l. 17 : *Sainct Adauras*. Ad auras, « dans les airs. » — « Rabelais, dit Le Duchat, a forgé ce saint comme le patron qui garantit d'être suspendu en l'air. »

L. 20 : *Ce pendent*. Les prem. édit. disent d'abord : *Ieſuchriſt ne fut-il pas pendu en lair? Mais à propos...*

L. 34 : *La reparation de deſſoubz le nez*. Les dépenses faites pour la nourriture, et surtout pour la boisson.

PAGE 306, l. 22 : *Elle exciteroit tout le monde en admiration de ſoy*. Δεινοὺς γὰρ ἂν παρεῖχεν ἔρωτας, εἴ τι τοιοῦτον ἑαυτῆς ἐναργὲς εἴδωλον παρείχετο εἰς ὄψιν ἰόν. (*Phèdre*, 31)

PAGE 307, l. 31 : *De Philoſophie... de Caballe*. Prem. édit. : *De Philoſophie, de Magie, de Alkimie, & de Caballe*.

PAGE 308, l. 7 : *Pro & contra.* « Pour et contre. »

L. 21 : *A perſonne.* Premières édit. : *A nully.*

L. 33 : *Au quel diſoit Heraclite eſtre la verité cachee.* Rabelais a dit de même (t. II, p. 172) : « On puiz tenebreux, onquel diſoit Heraclytus eſtre Verité cachée. » C'est d'ordinaire à Démocrite qu'on attribue ce mot : « Democritus quasi in puteo quodam sic alto ut fundus sit nullus, veritatem jacere depressam ait. » (Cicéron, *Académiques*, v)

PAGE 309, l. 29 : *De numeris & ſignis.* « Des nombres et des signes. » Voici le véritable titre de ce traité, publié à Venise en 1525 : *De computo ſeu indigitilatione & de loquela manuali per geſtum digitorum.*

L. 30 : *De inenarrabilibus.* « Des inénarrables. » Plotin déplorait l'insuffisance du langage pour la haute philosophie.

L. 31 : *De magia.* « De la magie. » Proclus passe pour avoir étudié la magie des Chaldéens. Les premières éditions donnent ici *Proclus*; et, à la ligne suivante : *Artemidorus.*

L. 32 : *Peri onirocriticon.* « Περὶ ὀνειροκριτικῶν, sur l'interprétation des songes. »

L. 33 : *Peri ſemion.* « Περὶ σημείων, sur les signes. »

L. 34 : *Peri aphaton.* « Περὶ ἀφάτων, sur les choses qu'on ne doit pas dire. »

PAGE 310, l. 2 : *Peri anecphoneton.* « Περὶ ἀνεκφωνήτων, sur les mots qu'on ne peut prononcer. »

L. 11 : *Ad metam non loqui.* « Au point de ne pas parler. »

L. 23 : *Iouer toutes les aigueillettes de ſes chauſſes.* Dans les dialogues de Mathurin Cordier, au chapitre du Jeu (*De corrupti ſermonis emendatione.* Ludendi ſumma) on voit des écoliers jouant ainsi leurs aiguillettes : « Ego amisi quatuor ligas. »

L. 30 : *Reſueurs & beiaunes Sophiſtes.* Premières édit. : *Sorbonicoles.*

PAGE 311, l. 10 : *Euſſent ilz mangé quinze liures de plume.* Du Fail a dit de même : « Diſoient qu'ilz n'oſe-

roient touſſir, les beliſtres euſſent ilz mengé vn plein ſac de plume. » (t. I, p. 82)

L. 24 : *Ces maraulx Sophiſtes.* En plus, édit. Juste, 1534 : « Sorbillans, Sorbonnagres, Sorbonnigenes, Sorbonicoles, Sorboniformes, Sorboniſecques, Niborciſans, Borſoniſans, Saniborſans. »

PAGE 312, l. 3 : *Dedans auoit mis vne belle pomme d'orange.* « Ilz (les hommes) portoyent vne ample & groſſe brayette, qui auoit deux aiſles aux deux coſtez, qu'ils attachoyent auec des eſguillettes, vne de chaſque coſté; & en ce grand eſpace qui eſtoit entre leſdites deux eſguillettes, la chemiſe & la brayette, ils y mettoyent leurs mouchoirs, vne pomme, vne orange, ou autres fruicts... & n'eſtoit pas inciuil eſtans à table de preſenter les fruicts conſeruez quelque temps en ceſte brayette, comme encor aucuns preſentent des fruicts pochetez. » (Louis Guyon, *Les Diuerſes leçons*, liv. II, c. 6)

PAGE 313, l. 1 : *Comment Panurge feiſt quinaud l'Angloys.* Le Duchat indique en ces termes où Rabelais a trouvé le point de départ de cette invention plaisante : « Accurſe a égayé ſa gloſe (ſur la loi 2 au *Digeſte*, De origine Juris) d'une ſingerie approchante, qu'il dit s'eſtre anciennement paſſée dans Rome, entre un philoſophe grec & un fou que les Romains lui mirent en teſte. A tous les ſignes myſtérieux de ce Grec le fou en oppoſa de fort fantaſques qui, comme ici par Thaumaſte, furent pris par le philoſophe pour autant de ſavantes réponſes à tous ſes doutes & à toutes ſes objections. » L'auteur du *Moyen de parvenir* n'a pas manqué d'imiter cette facétie : voyez la dispute par signes d'un menuisier et d'un savant, p. 362.

PAGE 314, l. 14 : *Les quatre doigtz... en l'air.* Si l'on essaie de reproduire le mouvement qui vient d'être décrit, on s'apercevra, non sans quelque étonnement, que l'Anglais exécute un des gestes les plus familiers des gamins de Paris, geste considéré généralement comme d'invention récente.

PAGE 315, l. 22 : *L'œil dextre.* Les premières édit. ajoutent : « Et ce dura bien par lespace dung bon quart dheure. Dont Thaumaste... »

PAGE 319, l. 10 : *Et ecce plusquam Salomon hic.* « En voici un qui est plus que Salomon. » (S[t] Luc, XI, 31)

L. 14 : *Problemes insolubles.* Édit. in-4° : *Doubtes inexpuysables ;* Goth. s. d. : *inexpulsables ;* Marnef : *inexpusables.*

PAGE 320, l. 3 : *A tant ie redigeray... affin que...* *A tant* se rapporte à *affin que,* et signifie *pour tel objet, de telle manière.* La plupart des éditeurs y ont substitué *à temps,* dans le sens de *à loisir,* qui donne un faux sens.

L. 9 : *Non est discipulus super magistrum.* « Le disciple n'est pas au-dessus du maître. » (S[t] Matthieu, X, 24)

L. 15 : *A ventre... de present.* Prem. éd. : *Comme toutes bonnes ames le iour des mortz, le ventre contre terre.*

L. 22 : *Sicut terra sine aqua.* Psaume 142, 6[e] verset. Voyez ci-dessus, p. 79, note sur la l. 30 de la p. 22.

PAGE 326, l. 5 : *Feste du sacre.* Premières édit. : *Feste du corps dieu.* La Fête-Dieu.

L. 13 : *Lycisque orgoose.* Premières édit. : *Chienne qui estoit en chaleur.*

L. 16 : *Ce que sçauent les Geomantiens Gregoys.* Voyez Galien, liv. I, aphor. 22.

PAGE 328, l. 3 : *Compissoyent...* Premières édit. : *La conchioient toute & compissoient...*

L. 4 : *Sur la teste.* Les premières édit. ajoutent : « Et luy cullotoit son collet par derrière. »

L. 6 : *Pissoient sur ses...* Premières édit. : *Culletoient ses...*

PAGE 329, l. 6 : *Nagé.* Prem. édit. : *Noué,* qui a la même signification. Burgaud des Marets lit *noue* et l'explique : « très vaste mare, » interprétation juste en elle-même, mais qui ici ne présenterait aucun sens. Les premières éditions finissent le chapitre par ce mot.

L. 10 : *Doribus.* Édit. de Juste, 1534 : *De Quercu.*

PAGE 330, l. 11 : *Ogier & Artus.* Premières édit. : *Enoch & Helye.*

PAGE 331, l. 9 : *Biſcoteroyent.* Premières édit. : *Cheuaucheroient.*

L. 12 : *Fanfreluchoient.* Premières édit. : *Cheuauchoient.*

L. 16 : *Olif en ly caleil.* « Huile dans le calice. » Il s'agit, dans cette expression provençale, du calice de la lampe à queue, qui, dans cette contrée, est demeurée, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, d'un usage courant.

L. 17 : *Belinoyent.* Premières édit. : *Cheuauchoient.* Ce même verbe *cheuaucher* est répété, dans les premières éditions, au lieu de *biſcoteroyent* (l. 9), *fanfreluchoient* (l. 12), et de *belinoyent* (l. 17).

L. dernière : *Pntgrl.* Il n'y a ici que les consonnes du nom de Pantagruel ; les voyelles sont supprimées, comme dans l'hébreu, où de simples points les remplacent.

PAGE 333, l. 15 : *La fineſſe que meſt Aulle Gelle.* La manière dont on se servait, pour correspondre secrètement, des bâtons appelés scytales, est expliquée tout au long dans le livre XVII des *Nuits attiques*, ch. 9. L'auteur y parle aussi de la plupart des procédés que Rabelais a énumérés ici.

L. 30 : *De literis illegibilibus.* Ces divers traités « sur les lettres inlisibles » sont imaginaires, ou du moins inconnus des bibliographes.

L. 34 : *Lamah hazabthani.* Ou plus correctement : *Lamah ſabacthani.* Dernières paroles de Jésus sur la croix. « Cette application profane... eſt proprement du génie italien, & c'eſt de la 41ᵉ nouvelle du Maſſuccio Salernitano que Rabelais l'a tirée. » (Le Duchat)

PAGE 334, l. 6 : *Dy amant faulx.* Le diamant véritable indiquait, au contraire, la constance. Rinaldi, qui le remarque, reproduit aussi le rébus de la dame de Paris : « Diamante gemma ſignifica coſtanza &

fermezza di animo... Diamante falſo cioè Brilo ſignifica : Dimmi falſo amante, per che coſi giubili e fai feſta. (*Il moſtruoſiſſimo moſtro* di Giovanni Rinaldi)

L. 27 : *Meden... Vti... Vdem... Gelaſim... Achorie.* Après avoir suivi un itinéraire réel, nous voici dans des contrées purement imaginaires. *Meden... Vti... Vden...* sont trois mots grecs qui signifient « rien. » — *Gelaſim,* de γελάω, rire, « pays du rire » ou, peut-être, « pays pour rire. » — *Achorie,* de ἀ privatif, et χῶρος, pays, « ce qui n'est pas un pays, » est formée à l'imitation de *Utopie,* que nous avons déjà vue et que nous retrouverons tout à l'heure.

PAGE 335, l. 15 : *Ie (diſt Panurge) entreprens de entrer en leur camp par le meillieu des gardes.* « Imitation des *gabs* de Charlemagne & de ſes Pairs chez le Roi Hugues de Conſtantinople, au chap. 8 de Galien reſtauré. » (Le Duchat)

PAGE 336, l. 8 : *Camille Amazone.*

> Illa vel intactæ segetis per summa volaret
> Gramina, nec teneras cursu læsisset aristas.
>
> (VIRGILE, *Énéide,* liv. VII, v. 808)

PAGE 340, l. 19 : *Courant.* Au lieu de l'énumération qui suit, on lit seulement, dans les premières éditions : *Courant tua des pieds dix ou douze que leuraulx que lapins qui ia eſtoient hors de page. Doncq il frappa le cheureul...*

PAGE 342, l. 10 : *Armez de pierre de taille.* « Cette plaisante imagination est du roman de Mabriant (chap. 31.), où Roland, aïant ouï vanter la merveilleuſe cuiraſſe de Mabriant : « Par Sainct Denis, dit-il, s'il eſtoit armé de pierre de taille, ſi iouſteray-ie demain à luy. » (Le Duchat). Il est intéressant de faire remonter jusque-là l'origine de cette expression; mais il aurait été bon de remarquer que Rabelais n'a pas eu à la chercher si loin, et que dans les *Grandes cro-*

[illegible] (voyez ci-dessus, p. 37) les Gos et Magos sont « armez de pierre de taille. »

L. 15 : *Vingt mille.* Premières edit. : *Troys mille.*

L. 18 : *Cent cinquante mille.* Premières édit. : *Quatre cens cinquante mille.*

PAGE 345, L. 17 : *Tout le monde chevauchera & je menerai l'asne.*

> Chascun le fait, & je mene l'asne.
> (Coquillart, *Monologue des perruques*, t. II, p. 278)

On a dit dans le même sens : « Je garde le mulet, je tiens la chandelle. » Bien que le vers de Coquillart ait été cité par Le Duchat, Burgaud des Marets a cru qu'il y avait ici une « allusion à un très ancien usage qui subsiste encore dans quelques-unes de nos provinces, » à l'habitude de promener sur un âne tenu par la queue les maris trompés et ceux qui se laissent battre par leurs femmes. Mais ceci n'a nul rapport avec le passage de Rabelais.

L. 20 : *Qui potest capere capiat.* « Qui peut saisir saisisse. » Jeu de mots. *Capere*, qui dans ce proverbe s'emploie d'ordinaire au sens moral et veut dire « comprendre, » est ici au sens physique et signifie « prendre. »

PAGE 346, l. 8 : *Engin mieulx vault que force.* Le Duchat complète ainsi ce proverbe :

> D'autant que bois mieux vaut qu'escorce,
> Aussi mieux vaut engin que force.

L. 21 : *Le pied droit de deuant.* Ainsi dans les deux premières éditions. Les suivantes portent : *Les pieds droits*, faute évidente que nous avons dû faire disparaistre du texte.

PAGE 347, l. 32 : *Autant de petites femmes.* Dans *Le Moyen de parvenir* (p. 134), Rabelais parlant d'une femme qui a laissé aller « vne vesse ou vesne espouuantable » dit : « Cette femme estoit ou deuoit estre

vne belle grande veffe, d'autant que chaque efpece engendre fa femblable. »

PAGE 351, l. 5 : *Metz...* Édit. Nourry et Marnef : *Ie ne te dys pas comme les caphars Ayde toy dieu te aydera : car ceft au rebours ayde toy, le diable te rompra le col. Mais ie te dys, metz...*

PAGE 353, l. 4 : *A la Bretefque.* C'est-à-dire à la bretonne. Edit. Nourry et Marnef : *A la Tudefque.*

L. 13 : *Lithontripon... cantharidifé.* Édit. Nourry et Marnef : *Trochifz dallrelrange et de cantharides et aultres...*

L. 23 : *Voix, & partez.* Édit. Nourry et Marnef : *Voix qui eft plus efpouuantable que neftoit celle de Stentor qui fut ouy par fur tout le bruyt de la bataille des Troyans, & vous en partez.*

L. 34 : *Ce feuft le dangier.* Édit. Nourry et Marnef : *O la pitie.*

PAGE 354, l. 29 : *Le fang des ennemys.* On trouve quelque chose d'analogue dans *Les Rois,* (liv. IV, ch. 3, v. 22, 23) : « Les Moabites s'étant levés au point du jour, dès que les rayons du soleil brillèrent sur les eaux, elles leur parurent rouges comme du sang. Et ils s'entre-dirent : « C'est le sang du glaive ; les rois se sont battus l'un contre l'autre et se sont entretués. »

PAGE 356, l. 13 : *A voftre maft.* Premières édit. : *De voftre maft.*

L. 17 : *Dauid tua bien Goliath facillement.* On lit ensuite dans les trois premières édit. : *Moy doncques qui en battroys douze telz queftoit Dauid : car en ce temps la ce neftoit que vng petit chiart, nen defferayie pas bien vne douzaine.*

L. dernière : *Bien chié.* Édit. Nourry et Marnef : *Bien chien chie.* Édit. s. d. gothique : *Bren chien chie.* Voyez ci-dessus p. 78 la note sur la l. 26 de la p. 22.

PAGE 358, l. 1 : *Pheée.* Il faut bien lire *pheée* avec trois *e,* conformément au texte original, et non *phée* avec deux *e,* comme le donnent presque toutes les éditions, et notamment celles de Le Duchat, d'Eloi Johanneau,

et même parmi les plus récentes, celles de la Bibliothèque elzévirienne, de la collection Jouaust et de la collection Didot. Burgaud des Marets, qui dans sa première édition a mis, comme il le fallait, *phée*, dit en note, par une interprétation assez étrange : « Ce mot est attesté dans les anciens romans de chevalerie, et veut dire enchanté. On a dit une épée *fée*, un anneau fée ou phée. On trouve même à l'infinitif le verbe phier, fier. » Il aurait fallu dire : *Phéer*, *Féer*, ou plus anciennement *faer*, signifiait : *enchanter*, *charmer*, *douer d'une propriété merveilleuse*. Le participe de ce verbe était, au masculin, *fai*, *phée*, *fée* :

> Ens son estant n'ot de grant que .III. piés,
> Et s'est *faés*, de vraie le sachiés.
>
> (*Huon de Bordeaux*, v. [illegible], portrait d'Oberon)

Au féminin, on ajoutait naturellement un *e* muet, ce qui faisait trois *e* de suite, *féee*, comme aujourd'hui au féminin du participe de *créer* : *créée*.

PAGE 260, l. 22 : *Enclume*. Premieres édit. : *mail*.

L. 28 : *Te hascheray je comme chair à pasté*. C'est la menace que *le chat botté* adresse, dans les *Contes* de Perrault, aux faucheurs et aux moissonneurs : « Vous serez tous hachés comme chair à pâté. »

PAGE 261, l. 15 : *Tour de beurre*. Nom donné à plusieurs tours, entre autres à l'une de celles de la cathédrale de Rouen. On le leur donnait parce qu'elles avaient été construites avec l'argent donné pour avoir la permission de manger du beurre en carême.

L. 24 : *Rifflandouille*. Premières édit. : *Moricault*.

PAGE 262, l. 1 : *La coupe testée*. Cette burlesque interversion de syllabes, qui revient dans un cas presque semblable, *la couppe guorgée*, dans le *Prologue du tiers livre* (p. 12), n'existait pas d'abord. Les premières éditions portent : *La teste tranchée*. Brantôme dit : « Un soldat gascon, en Piedmont, ayant esté ainsy condemné avoir la teste coupée, comme dit Rabelais... »

(Édit. de *la Société de l'histoire de France*, t. VII, p. 98). Brantôme avait écrit évidemment : « coupe testée. » Ce n'est pas, du reste, le seul endroit où il parle de ce chapitre, car, blâmant ailleurs (t. VI, p. 53) les grands, il s'écrie : « Je les envoye tous aux enfers de M. noftre maiftre Rabelais, où il les faict fi pauvres & malotrus haires, que l'on en aura la raifon là-bas. »

Huet cite la *Nécyomancie* de Lucien comme ayant fourni plusieurs traits à ce morceau. (Baudement, *Les Rabelais de Huet*, p. 25). — Merlin Coccaie a écrit aussi une description burlesque des enfers, que Rabelais connaissait bien et à laquelle il fait allusion lorsqu'il attribue à cet auteur un livre *De patria diabolorum*. Voyez ci-dessus, p. 186, la note sur la l. 2 de la p. 251.

On voit que Rabelais s'est complu à écrire ce chapitre, où sa verve bouffonne s'est donné pleine carrière. Dans la première édition, l'énumération des damnés est beaucoup plus courte que dans les suivantes. Quelques noms propres, francisés dans celles-ci, s'y trouvent sous leur forme latine : Coccytus, Antiochus, Romulus. Les autres variantes, sauf deux ou trois que nous avons relevées, n'ont aucune importance. Quant au motif qui a fait attribuer à chaque souverain, à chaque héros, telle ou telle profession, c'est quelquefois un simple rapport de son, un pur jeu de mots, qui se rapporte ou au nom du personnage, ou à quelque circonstance de sa vie. Le Duchat et Éloi Johanneau ont tâché de les expliquer presque tous. Burgaud des Marets les a négligés entièrement. Nous prendrons un moyen terme et signalerons seulement les interprétations qui présentent quelque vraisemblance.

PAGE 363, l. 12 : *Diamerdis*. Premières édit. : *Aloes*. D'après les *Recherches italiennes & françoises* d'Oudin, *diamerdis* se dit quelquefois d'une préparation de sauge, médicament fort employé pour la guérison des plaies : « Confettione di Saluia feluatica. Item, merda. » Dans la facétie intitulée *La vraye Medecine qui guarift de tous maulx & de plufieurs autres* (*Recueil de Poés. françoises*.

Bibl. elzév., t. 1, p. 161), nous trouvons ce remède ordonné, « pour guarir les fols » :

> *Follemus guerissanteo,*
> Prenez pour vn double de sens
> Et vne once dyamerdo.

PAGE 364, l. 12 et 13 : *Tarquin tacquin. Piso paisant.* L'allusion au nom est évidente.

L. 20 : *Ciceron atizefeu.* « Pour avoir contribué à la guerre civile, en se déclarant pour Pompée. » (Le Duchat)

L. 21 : *Fabie enfileur de patenostres.* « Il avoit esté grand temporiseur. » (Le Duchat)

L. 23 : *Eneas meusnier.* « Il avoit emporté son pére hors de Troie comme un mûnier charge sur son dos un sac de farine. » (Le Duchat)

L. 33 : *Scipion Africain cryoit la lye.* La lie, qui se vendait alors pour faire du vinaigre, était criée dans les rues :

> A Paris on crie tres hault
> Ieunes ou vieux, lye, lye.
> (*Cris de Paris*)

Suivant Éloi Johanneau, si Rabelais a donné ce métier à Scipion, c'est à cause de son prénom de *Cornelius*, plaisamment interprété par : « qui corne (crie) lie. »

PAGE 365, l. 12 : *Pain chaumeny.* On lit ensuite, dans Nourry et Marnef : *Les douze pers de France sont la & ne font riens que ie aye veu, maiz ils gaignent leur vie a endurer force plameuses, chinquenaudes, alouettes, & grans coups de poing sus les dentz.* Edit. goth. s. d. : *Plusieurs autres hommes...*

L. 14 : *Antonin lacquays.* « Les diminutifs comme Antonin, Pierrot, Jannot, conviennent à de petits laquais. » (Le Duchat)

PAGE 366, l. 17 : *Nicolas pape tiers estoit papetier.* Allusion entre *pape tiers*, pape troisième du nom, et *papetier.*

L. 19 : *Le pape Sixte greffeur de verolle.* Il ne faut pas oublier que Panurge se vante (t. I, p. 303) de « luy auoir guery vne boffe chancreufe. »

PAGE 367, l. 3 : *Cleopatra reuendereffe d'oignons.* Selon Le Duchat, soit à cause des excellents oignons que produisait son royaume, soit à cause de la perle qu'elle fit avaler à Antoine, dissoute dans du vinaigre, les perles se nommant, en latin, *unio,* de même que les oignons.

L. 8 : *Lucreffe hofpitaliere.* C'est-à-dire : hôtellière, pour donner à penser qu'elle était devenue plus accueillante qu'elle ne l'avait été à l'égard de Tarquin.

L. 31 : *Chopinafmes theologalement.* Voyez ci-dessus, p. 104, note sur la l. 9 de la p. 61.

PAGE 368, l. 22 : *Ie vous abfoulz de pain & de fouppe.* Jeu de mots sur la formule d'absolution : « Je vous absous de peine et de coulpe. » Un peu plus loin, le *coup de pau fus les reins* est une allusion à l'usage de donner, à ceux qui reçoivent l'absolution, un coup de baguette à chaque verset du *Miferere,* qu'on leur fait réciter.

L. 23 : *De ne valoir... difant.* Juste, 1533 : *De ne valoir iamais riens & ne faire iamais nul bien. Adoncq il appella Caillette, Triboulet & d'aultres qui leur fembloyent difant.*

PAGE 369, l. 6 : *Neuf muys de biere.* Il ne faut pas oublier qu'un peu plus haut (p. 366, l. 3) Rabelais a dit que Morgant était « braffeur. »

PAGE 371, l. 13 : *Dixhuyct cens cinquante & fix mille & vnze.* Premières édit. : *Dixhuyct cent cinquante mille.*

PAGE 372, l. 2 : *Monfieur du Roy de troys cuittes.* Voyez p. 168, la note sur la l. 29 de la p. 234. L'expression *roy de troys cuittes* a fort embarrassé les commentateurs. Dolet a mis, dans son édition : *Roy de troys pommes cuyttes,* mais cette leçon n'a pas été adoptée. Le Duchat prétend qu'il s'agit de celui qui, pendant la semaine des Rois, a été roi de la fève, à trois cuissons, à trois

fournées différentes. Enfin Prosper Blanchemain, qui avait bien voulu me communiquer quelques notes inédites sur Rabelais, voyait là un jeu de mots : « Roi d'ét'roi quitte, » c'est-à-dire : « Quitte d'être roi, qui ne le sera plus. » Je laisse au lecteur le soin de décider.

PAGE 374, l. 16 : *La main au pot.* « La main sur le pot » était une formule qui indiquait la conclusion d'un marché et équivalait au denier à Dieu :

> . . . . se i'euffe dict
> La main fur le pot par ce dict
> Mon denier me fuft demouré.
>
> (*Farce de Pathelin*, acte 1, sc. v, p. 28)

PAGE 375, l. 26 : *Auffi pefant q'vn mortier.* « Tout le monde ne peult pas auoir les couillons d'acier. » (Noël du Fail, *Propos rustiques*, t. 1, p. 105)

PAGE 376, l. 17 : *Laryngues & Pharingues.* Villes situées dans le larynx et dans le pharynx de Pantagruel. Du Fail en a fait des noms d'une géographie plus générale, car il parle des « Rois de Laringues & Pharingues. » (*Baliverneries*, t. I, p. 179)

L. 22 : *Vingt & deux cens foixante mille & feize.* Premières édit. : *XXII cens mille.*

PAGE 379, l. 19 : *Limons.* Prem. édit : *Limous.*

PAGE 380, l. 26 : *xvij groffes pommes.* Ainsi dans toutes les éditions. Cependant, si on fait l'addition des boules employées, on n'en trouve que seize. Burgaud des Marets, pensant qu'il y a un jambage de trop, a proposé de l'effacer, et de lire *seize.*

L. 33 : *En cinq aultres entrerent.* Dans Nourry, il y a un bourdon, reproduit dans l'édition de 1542 que nous suivons d'ordinaire, de sorte qu'on lit : *En cinq aultres entrerent trois paizans ;* ce qui ne présente aucun sens.

PAGE 381, l. 8 : *Ainfi cheurent... Finablement...* Premières édit. : *Ainfi chercherent plus de demye lieue*

ou eſtoient les humeurs corrumpues. Finablement... L'édition de 1534 donne : *Ainſi cherent,* qui, ne présentant pas de sens, a été remplacé par *cheurent,* moins satisfaisant que *chercherent.*

L. 10 : *Lac de Sorbone, duquel eſcript Strabo.* S'il n'a pas effectivement parlé du lac de Sorbonne, il a du moins décrit celui de Serbone en Égypte, liv. I et XVII.

L. 16 : *Ieunes gualoyſes.* Cette expression revient plus loin (t. II, p. 21, l. 1) : *Mignonnes gualoiſes.* La Fontaine l'a recueillie. Il parle dans *Les Rémois* des « gentilles Galoiſes. »

PAGE 382, l. 6 : *Icy ie feray fin à ce premier liure.* Voici encore une preuve que Pantagruel a paru avant Gargantua. On objecterait vainement qu'il ne s'agit pas ici du premier livre de tout l'ouvrage, mais seulement de l'histoire de Pantagruel; car, lorsque Gargantua parut, ce livre devint le second, et quand Rabelais en écrivit la suite, il ne manqua pas de l'intituler : *Tiers liure.*

L. 20 : *Nommee Preſthan.* Il s'agit du père et non de la fille, et *nommé* doit, par conséquent, être au masculin. Prem. éditions : *Dit Preſtre Iehan.*

L. 24 : *Comment il viſita les regions de la lune.* Les auteurs du *Supplément du Catholicon* se sont piqués de remplir ces promesses, que Rabelais a oublié de tenir : « Ne vous ſoubuient il plus, gens de bien, d'auoir leu au *chapitre dernier du ſecond liure* des Chroniques Pantagruelines, comme feu de beuueuſe memoire, maiſtre François Rabelais vous faiſoit ample promeſſe de vous deſcrire la deſcente de ſon roy Pantagruel aux enfers... Apres comment il viſita les regions de la lune. Si ay-ie à tout hazard, moy voſtre tres humble, entrepris ceſte charge en partie. » (*Le Supplément du Catholicon,* préface. *Satire Ménippée,* édit. de Labitte, p. 304)

PAGE 383, l. 3 : *Belles beſoignes.* Premières édit. : *Beaux textes deuangilles en francoys.*

L. 4 : *Pardonnate my.* « Pardonnez-moy. »

L. 5 : *Es voſtres.* Les premières éditions se terminent ici par le mot : *Finis.*

L. 22 : *Curios ſimulant, ſed Bacchanalia viuunt.* « Ils font les Curius, mais vivent dans les orgies. » (Juvénal, *Satires,* III, v. 3). Le Duchat fait observer avec vraisemblance que Rabelais semble se rappeler ici l'application que, dans les vers suivants, Politien faisait de ce passage à des hypocrites qui se scandalisaient qu'on expliquât Plaute dans les écoles.

> Sed qui nos damnant, histriones sunt maxumi :
> Nam Curios simulant, vivunt Bacchanalia.
> Hi sunt præcipue, quidam clamosi, leves,
> Cucullati, lignipedes, cincti funibus,
> Superciliosum, incurvicervicum pecus,
> Qui quod ab aliis habitu, & cultu dissentiunt,
> Tristesque vultu vendunt sanctimonias,
> Censuram sibi quandam, et tyrannidem occupant,
> Pavidamque plebem territant minaciis.
>
> (*Épitres,* l. VII)

PAGE 384, l. 5 : *Ne vous fiez iamais en gens qui regardent par vn partuys.* C'est-à-dire à des moines, qui regardent par le trou que forme leur capuchon : « La Damoiſelle de l'Hoſtel... pria noſtre maiſtre ſe retirer aux ſoirs... chez elle, en vne chambre baſtie exprès pour loger les bons Religieux & autres gens qui ne regardent que par vn trou. » (Noël du Fail, *Contes d'Eutrapel,* t. II, p. 139)

TOME II

(PAGES 1-244)

LE TIERS LIVRE

PAGE 1, l. 5 : *Composé par M. Fran. Rabelais, docteur en Medicine.* C'est dans la première édition du *Tiers liure,* publiée en 1546, que le nom de Rabelais paraît pour la première fois sur les titres de son ouvrage. Après les mots : *docteur en Medicine,* on y lit : *& Calloïer des Isles Hieres,* c'est-à-dire moine des îles d'Hyères, que, plus loin (t. II, p. 232), dans un passage où il parle de botanique, Rabelais appelle : « Mes isles Hieres anticquement dictez Stœchades ». — « Pour des élèves de Montpellier, dit M. Eugène Noël (*Rabelais et son œuvre,* p. 69), ce voyage était un complément d'études : ces îles sont et étaient alors encore plus renommées par leurs plantes médicinales. » Jean de Nostredame, frère de l'astrologue, prenait aussi le titre de moine des isles d'Hyères.

L. 11. *L'autheur susdict supplie les Lecteurs beneuoles, soy reseruer a rire...* C'est la parodie d'une formule qui se trouve en tête de certains ouvrages du XVIe siècle. Par exemple Joachim du Bellay s'exprime ainsi au commencement de *La deffence & illustration de la*

langue francoyse : « L'autheur prye les Lecteurs differer leur iugement iusques à la fin du Liure... » (*Œuvres*... t. I, p. 3, dans *la Pléiade francoise*.)

L. dernière : *Auec priuilege du Roy*. L'édition de 1546 porte en plus : *pour six ans*. Pour le texte de ce premier privilège voyez tome III, p. 387-389, et, pour la description des diverses éditions du *Tiers livre*, notre *Bibliographie*.

PAGE 2, l. 1 : *François Rabelais à l'esprit de la royne de Nauarre*. Ce dizain figure dans la première édition. Ménage en explique ainsi fort nettement l'intention : « Marguerite de Valois, Reine de Navarre, sœur de François Ier, aimoit, comme on sait, les beaux esprits de son tems, estimoit Marot, Rabelais, & composoit elle même en vers & en prose, témoin le volume que nous avons de ses poësies, & son Heptaméron. Les dernieres années de sa vie elle devint fort sérieuse, méditant beaucoup, & s'occupant des choses du Ciel. C'est ce qui donna lieu à Rabelais lors qu'en 1546. il fit pour la premiere fois imprimer *in* 16 à Paris son troisiéme livre, de mettre à la tête ce dizain adressé à l'esprit de cette Reine... Ces *édits* de l'esprit sur le corps, cette *apathie*, cette *vie pérégrine*, tout cela signifie poëtiquement que cette Princesse détachée entiérement de ses sens, avoit rendu son esprit maître de son corps, en sorte que tandis que celui-ci demeuroit sur terre, l'autre s'élevoit au Ciel. Cet esprit donc est ici invité à vouloir bien pendant quelques momens descendre de cette haute région pour voir en cette basse & terrestre la troisiéme partie d'un ouvrage dont il y avoit autrefois vu favorablement les deux premieres. » (*Ménagiana*, 3e édit., t. III, p. 113)

A ce dizain Le Duchat ajoute le suivant, dont il n'indique pas la source :

IEAN FAVRE AV LECTEVR.

Ia n'est besoing, amy Lecteur, t'escrire
Par le menu le prouffit & plaisir

Que receuras ſi ce liure veux lire,
Et d'iceluy le ſens prendre as deſir;
Vueille donc prendre à le lire loiſir,
Et que ce ſoit auec intelligence.
Si tu le fays, propos de grand' plaiſance
Tu y verras, & moult prouffiteras,
Et ſi tiendras en grand reſiouyſſance
Le tien Eſprit, & ton temps paſſeras.

PAGE 5, l. 5 : *Beuueurs treſilluſtres, & vous Goutteux treſprecieux.* Voyez ci-dessus, p. 59, la note sur la l. 2 de la p. 3 de *Gargantua.*

L. 12 : *L'aueugle né tant renommé par les treſſacrés bibles.* S. Matthieu, XX, 30-34; S. Marc, X, 46-52; S. Luc, XVIII, 35-42; S. Jean, IX.

L. dernière : *En lopinant opiner.* Ce jeu de mots sur *lopiner,* prendre un lopin, un morceau, et *opiner,* donner son opinion, se retrouve dans le premier des *Deux Dialogues du nouueau langage François, italianizé* (Enuers, G. Niergue, 1579, p. 230) :

« CELTOPHILE... Quand ceux qui ſont aupres d'vn roy opinent diuerſement, il aduient ſouuent que le mauuais conſeil eſt ſuiui, le bon eſt laiſſé.

« PHILAVSONE. Mais ce mauuais conſeil vient ſouuent de ce que ceux qui opinent, lopinent, ou pour le moins veulent lopiner. Et à fin que demeurans en la bonne grace, ils emportent vn iour le lopin auquel ils bayent, ils accommodent leur harangue à cela à quoy le prince encline deſia plus. »

PAGE 6, l. 6 : *Du ſang de Phrygie extraictz.* A en croire nos anciennes chroniques, la France aurait été peuplée par des Troyens fugitifs guidés par Francus, fils d'Hector.

L. 23 : *Philippe roy de Macedonie entreprint aſſieger & ruiner Corinthe...* Tout ce qui suit, jusqu'à la fin de la page 8, est une imitation et un développement d'un passage du traité de Lucien, intitulé : *Comment on doit écrire l'histoire.*

PAGE 7, l. 29 : *Au combat couraigeuſes.* Rabelais ne

songe pas ici aux combats guerriers. Il ne faut pas oublier que Corinthe était avant tout célèbre par son temple de Vénus et ses courtisanes, d'où le proverbe : « Non licet omnibus adire Corinthum, » que nous trouvons ainsi traduit quelques lignes plus loin : « A chascun n'est oultroyé entrer & habiter Corinthe. »

PAGE 9, l. 12 : *Belle, non par Antiphrase.* L'opinion dont Rabelais se moque ici est celle de Priscien.

L. 20 : *L'ordonnance d'vne armée en camp.* Terribilis ut castrorum acies ordinata. (*Cantique des cantiques.* VI, 9.)

PAGE 10, l. 12 : *Par la vierge qui se rebrasse.* On ne sait pas a quoi Rabelais fait ici allusion. Burgaud des Marets a énuméré diverses suppositions des commentateurs, mais aucune ne paraît digne d'être adoptée.

L. 18 : *Æschylus (si à Plutarche foy auez in Symposiacis.* « Le poëte Æschylus composoit ses tragædies en beuuant, quand il estoit bien eschauffé du vin. » (*Propos de table,* liv. I, question 5.)

L. 20 : *N'escriuit à ieun.* Voyez ci-dessus, p. 65, la note sur la l. 19 de la p. 6 du t. I.

L. 21 : *Que apres boyre.*

> Narratur et prisci Catonis
> Sæpe mero caluisse virtus.
>
> (HORACE, *Odes* III, 21, 11.)

PAGE 11, l. 4 : *Renaud de Montaulban.* Voyez *Les quatre fils Aymon,* ch. XXXV.

L. 20 : *Lapathium acutum.* « La patience aiguë, » la patience à feuilles pointues, puis, par un jeu de mots, la vertu de patience. On dit encore populairement dans le même sens : « Prenez de la racine de patience. » Comme *lapathium* se prononçait alors *la pation,* cela forme encore une autre mauvaise équivoque avec *la passion,* et c'est ce qui amène le complément : *de dieu.*

L. 23 : *Auoir leu.* Voyez Lucien, *Contre quelqu'un qui l'avait appelé Prométhée.*

L. 30 : *Philosophe Tyanien.* Voyez Philostrate, III, 1.

PAGE 12, l. 21 : *Plaute en sa Marmite.* — *Aulularia*, III, 4.

L. 22 : *Ausone en son Gryphon.* Voyez la XI[e] idylle d'Ausone, qui est une énigme intitulée *Gryphus.*

L. 23 : *Couppe guorgée* pour *gorge couppée.* Voyez plus haut p. 212 la note sur la l. 1 de la p. 362 : *coupe testée* pour *teste coupée.*

PAGE 13, l. 21 : *Celebré par Virgile.*

> ...Primo avulso, non deficit alter
> Aureus, et simili frondescit virga metallo.
>
> (*Énéide*, VI, 143)

L. 27 : *A l'exemple de Lucillius.* « Nec vero ut noster Lucilius, recusabo, quo minus omnes mea legant... Tarentinis ait se et Consentinis et Siculis scribere. » (Cicéron, *De finibus*, I, 3.)

PAGE 14, l. 1 : *Au cul passions.* Jeu de mots.

POVR GARDER VOS FILLES DE N'ESTRE OISIVES.

> Si vos filles mal aduerties
> N'ont aucune occupation,
> Frottez-leur [bien] le cul d'orties :
> Elles auront au cul passion.
>
> (*La vraye medecine qui guarit de tous maulx & de plusieurs autres.* — *Anc. poés. françoises*, t. 1, p. 167. *Bibl. elzév.*)

L. 3 : *Cerueaulx à bourlet.* Docteurs, à cause du bourrelet qui bordait les bonnets de docteur.

L. 21 : *G22. g222. g222222.* Ainsi dans les éditions originales, probablement pour *Gzz.* Peut-être les 2 remplacent-ils des z qui n'étaient pas suffisamment nombreux dans les casses de l'imprimeur.

PAGE 15, l. 9 : *Femmes & petitz enfans.* Voyez ci-dessus, p. 107, la note sur la l. 25 de la p. 65 du t. I.

PAGE 17, l. 4 : *Demouore*, Éd. de 1546 : Δειμοδορον C'est Achille qui nomme Agamemnon : Δημοδόρος βασιλεύς. (*Iliade*, I. 231.)

L. 17 : *Ainsi Osiris*. Voyez Plutarque, *Isis et Osiris*.

L. 24 : *Hesiode en sa Hierarchie*. « C'est la *Théogonie* où Hésiode traite de la généalogie des dieux, » dit Burgaud des Marets ; mais, en réalité, le passage auquel Rabelais fait allusion se trouve dans *Les Travaux et les Jours*, v. 124.

PAGE 18, l. 11 : *Par Ciceron*. « Athenensiumque renovavi vetus exemplum, Græcum etiam verbum usurpavi, quo tum in sedandis discordiis erat usa civitas illa. » (*Philippique*, I., 1)

L. 22 : *Le noble poëte Maro*.

> ...Victorque volentes
> Per populos dat jura.
>
> (*Géorgiques*, IV, 561)

L. 25 : *Homere en son Iliade*. Voyez I, 375, et III, 236.

PAGE 19, l. 7 : *Les choses mal acquises, mal deperissent*. « Ut est apud poetam nescio quem : male parta male dilabuntur. » (Cicéron, *Philippiques*, II, 27.)

L. 13 : *Le tiers hoir ne iouira*. De male quæsitis non gaudet tertius hæres.

PAGE 20, l. 9 : *Royaulx*. « Ici nous voyons paraître, pour la première fois, des royaux ou francs à pied, belle monnaie d'or qui datait de Charles V et a fini avec Charles VII ; elle vaudrait 13 à 14 francs, et des *seraph* ou séraphins, monnaie d'or appelée en Égypte *Scherafi* et en Perse *Scherefi*. Elle représentait à peu près le besant. (V. *Recueil des monnaies*, par Salzade). » (Cartier, *Numismatique*, p. 346)

PAGE 21, l. 1 : *Mignonnes gualoises*. Voyez ci-dessus p. 217, note sur la l. 16 de la p. 381.

L. 2 : *Prenent argent d'auance*. Voyez Molière, l'*Avare*, II, 1.

PAGE 22, l. 11 : *Qui mord, ne qui rue.* Équivoque pour : « qui meurt, ni qui vit. »

L. 16 : *Viure au lendemain.*

> Nemo tam Divos habuit faventes
> Crastinum ut possit sibi polliceri.
> (Sénèque, *Thyeste*, v. 619)

L. 20 : *Le perefamiles soit vendeur perpetuel.* « Vendat oleum... vendat boves, vitulos... Patremfamilias vendacem, non emacem esse oportet. » (*De re rustica*, c. 2)

L. 31 : *Font plaisir à gens de bien.*

> Et par sainct Iacques, ie feray
> A gens de bien, ainsi l'entens,
> Plaisir tant qui feront contens.
> (*Farce de deux hommes & leurs deux femmes.* Anc. Théât. Franç., t. 1, p. 155)

> . . . . une de ces femmes
> Qui font plaisir aux enfans sans foucy.
> (La Fontaine, *La Courtisanne amoureuse*)

PAGE 23, l. 10 : *Iouant des haulx boys.* Équivoque sur ceux qui coupent des bois de haute futaie.

L. 20 : *Thestilis Virgiliane.*

> Thestylis et rapido fessis messoribus æstu
> Allia serpyllumque herbas contundit olentes.
> (*Églogues*, II, v. 10)

PAGE 24, l. 15 : *Loix cœnaires & sumptuaires des Romains.* Voyez Macrobe, III, 17.

L. 28 : *Sainct Thomas Dacquin.* Michel Scot raconte dans sa *Mensa philosophica* que Thomas d'Aquin, invité à la table du roi saint Louis, mangea seul une lamproie destinée au monarque, tout en composant son hymne sur le saint sacrement. La lamproie et l'hymne achevés, il s'écria *Consummatum est !* Ce qui scandalisa ceux qui croyaient qu'il appliquait les dernières paroles du Sauveur à un trait de gloutonnerie, tandis

qu'il ne songeait qu'à la pièce de vers édifiante qu'il venait de terminer.

PAGE 25, l. dernière : *Dis*. Pluton. Voyez la *Table des noms*.

PAGE 26, l. 5 : *Plus ayment la manche que le braz*. Jeu de mots sur *manche*, pris au sens de *mancia*, italien, pour *épingles*, *paragante*, présent. Ailleurs (t. II, p. 301) Rabelais parle de « la grande manche que demandent les courtisanes Romaines. »

L. 8 : *Les bleds & vins raualler en pris*. Il y avait eu en 1531 une terrible famine, pendant laquelle le roi avait pris les mesures qu'on croyait alors les meilleures pour faire baisser le prix des grains. « Le Roy estant à Compienne, pour subuenir à son paouure peuple, qui auoyt faulte de bleds, & aduerty que les marchans de bleds, & aultres, les vendoyent en leurs greniers, à qui bon leur sembloyt, en sorte que les paouures n'en pouoyent auoyr, qu'apres les riches... decreta lettres patentes on moys d'Octobre mil cinq cents trente vng... portans inhibitions & defenses de vendre... leurs bleds en leurs greniers... & ailleurs qu'aux publics marchés. » (Bouchet, *les Annales d'Aquitaine*, 1545, fol. 260, v).

L. 19 : *Exclusiuement*. Voyez ci-dessus, p. 160, la note sur la l. 5 de la p. 217.

L. 26 : *Xenocrates*. « Il faisoit monter à 100200000 le nombre des syllabes que les lettres de l'Alphabet Grec pouvoient former par leurs mélanges & transpositions. Voiez les Additions de l'interpréte François à la vie de Xénocrate dans Diogéne Laërce. » (Le Duchat)

PAGE 27, l. 2 : *La passion de Saulmur*. Cette représentation de la Passion a eu lieu en 1534. Jean Bouchet, l'ami de Rabelais, donne à ce sujet de curieux détails, dans son *Epistre* LXXXIX. Voyez *Histoire du théâtre en France : les mystères*, par L. Petit de Julleville, t. II, p. 125-127. — Ailleurs (t. II, p. 318), Rabelais cite avec éloge « la diablerie de Saulmur. »

L. 7 : *Descripte par Hesiode*. Voyez *Travaux et Jours*, v. 289.

L. 32 : *Chaine Homericque.* Voyez *Iliade*, VIII, 18, et XV, 18.

PAGE 28, l. 16 et 17 : *Aër.* Lisez *aer.*

L. 19 : *Aloides.* Virgile (*Énéide*, VI, 582) parle ainsi de ces géants :

> Hic et Aloïdas geminos immania vidi
> Corpora, qui manibus magnum rescindere cœlum
> Aggressi, superisque Jovem detrudere regnis.

L. 28 : *Ieuz de Doué.* Cette « diablerie » de Doué, petite ville de Maine-et-Loire, à vingt kilomètres de Saumur, faisait partie d'une représentation de la Passion. « Plus hideux & villains que les Diableteaux de la passion de Doué, » dit Rabelais dans le *Quart livre.* (t. II, p. 454)

PAGE 29, l. 6 : *Eust Pandora versé sa bouteille.* Il a déjà été question plus haut (t. II, p. 13) de « la bouteille de Pandora. » — « Les poëtes nous parlent de la boîte (πυξίς) de Pandore. C'est par une fantaisie toute rabelaisienne que cette boîte est ici transformée en bouteille. » (Burgaud des Marets.) — Rabelais aurait pu invoquer le témoignage d'Hésiode, qui emploie (*Travaux et Jours*, v. 94) le mot πίθος, tonneau, amphore.

L. 13 : Μισάνθρωπος. « Misanthrope. »

L. dernière : *Æsope en son Apologue.* Celui des *Membres et l'Estomac*, dont l'invention est attribuée à Ménénius Agrippa.

PAGE 30, l. 2 : *Feust ce Æsculapius mesmes.* Le Duchat donne la variante suivante, tirée des éditions collectives de 1573 et 1626 : « Esculape mesme, qui est le Dieu de la medecine, eust-il entrepris de les guerir, l'ame... » C'est là une sorte de commentaire qui s'est introduit dans le texte, et en fausse le sens. Rabelais ne veut pas dire : « Quand Esculape entreprendrait de guérir le malade, » mais : « Quand le malade serait Esculape, » ce qui est bien plus énergique.

PAGE 31, l. 11 : *Que feit oncques Platon.* Il est

question dans *le cinquiesme liure* (t. III, p. 67) d'une « harmonie peu moindre que celle des astres rotans, laquelle dit Platon auoir par quelques nuicts ouye dormant. »

PAGE 32, l. 16 : *Et si prestoit... — Farce de Pathelin*, p. 13.

PAGE 35, l. 7 : *Preschez & patrocinez d'icy à la Pentecoste.*

> Preschez, patrocinez iusqu'à la Pentecoste,
> Vous serez ébahy, quand vous serez au bout,
> Que vous ne m'aurez rien persuadé du tout.
> (Molière, *L'Escole des femmes*, I, I)

L. 11 : *Le sainct Enuoyé*. Voyez saint Paul, *Épître aux Romains*, 13.

L. 21 : *Le Philosophe Tyanien.* Voyez Philostrate, *Vie d'Apollonius de Tyanes*, liv. IV, c. 3. Le costume de peste, qu'on ne se représente guère, était un travestissement en usage au XVII[e] siècle, comme l'indiquent des vers de P. Corneille adressés à une dame qui le portait. Voyez *Poésies diverses*, LIV, *Stances* :

> J'ai vu la peste en raccourci.

PAGE 36, l. 4 : *Platon en ses loix.* Voyez liv. VIII.

PAGE 37, l. 19 : *Miles d'Illiers euesque de Chartres.* La réponse de cet évêque était devenue proverbiale. On la retrouve, avec quelques variantes, chez nos principaux conteurs : « Quand l'euesque veid que ses proces s'en alloyent ainsi à neant, il s'en vint au roy, le suppliant à iointes mains qu'il ne les luy ostast pas tous, & qu'il luy pleust au moins luy en laisser vne douzaine des plus beaux & des meilleurs pour s'esbatre. » (Bonaventure des Periers, *Nouvelle* 34). « Ce roy le voulant depestrer d'vne infinité de proces, il le supplia fort affectueusement de luy en laisser au moins vingt cinq ou trente pour ses menus plaisirs. » (Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, c. 17, t. I, p. 362)

PAGE 38, l. 11 : *Moses.* Voyez *Deutéronome*, c. 20, v. 5, 6 et 7.

PAGE 39, l. 16 : *Depuceller cent filles.* « A Tivoli prêchait un frère de peu de réflexion, qui, dans un beau mouvement contre l'adultère, s'écria : « C'est un péché si horrible, que j'aimerais mieux connaître dix vierges qu'une seule femme mariée. » (*Les Contes de Pogge*, XXIV, éd. Lemerre)

PAGE 40, l. 7 : *En nos maisons. Il est encores cherchant la sienne.*

> ... S'il trouue mon logis
> Plus fort fera que le deuin.
> (Villon, *Grand testament*, XCIII, p. 62)

PAGE 41, l. 5 : *L'aureille dextre.* La mode de porter un anneau à l'une des deux oreilles est constatée par ces vers de Mellin de Saint-Gelais, cités par Le Duchat :

> Ne tenez point, estrangers, à merueille,
> Qu'en ceste cour chascun maintenant porte
> Bague ou anneau en l'vne ou l'autre oreille.

PAGE 42, l. 6 : *Ie n'en vouldrois pas tenir...* Il doit y avoir ici une plaisanterie, tirée, comme il arrive souvent, d'une attente trompée ; on croit qu'il va dire : « une bonne somme, » ou quelque chose d'équivalent, pour exprimer qu'il ne renoncerait pas volontiers à ce qu'il a vu, puis, au lieu de quelque chose d'agréable à toucher, il nomme : *vn fer chaud.*

L. 26 : *Aspre aux potz, à propos.* Équivoque empruntée à Guillaume Cretin (*Epistre à Honorat de La Iaille*) :

> .... Vn quidam aspre aux pots à propos
> A fort blamé ses tours peruers par vers.

L. 27 : *C'est mon bureau.* Autre équivoque. Il a été question jusqu'ici d'une robe, pour laquelle Panurge a pris « quatre aulnes de bureau, » c'est-à-dire de bure ; maintenant il s'agit d'un bureau dans le sens actuel de ce mot, c'est-à-dire d'une table où l'on travaille et qui est encore souvent couverte de bure ou de serge. Un peu plus loin, c'est le sens de robe de bure qui

revient; et à peine endossée, cette robe fait à Panurge le même effet que le froc produit à frère Jean. Voyez ci-dessus, p. 134, la note sur la l. 11 de la p. 145.

PAGE 43, l. 16 : *Las des sages*. Des saies. Rabelais tire la forme *sage* plus directement du latin *sagum* et la préfère parce qu'elle donne lieu à une équivoque.

L. 22 : *Ma grande tante Laurence.*

> Or, sire, la bonne Laurence,
> Vostre belle tante, mourut-elle?
> (*Farce de Pathelin*, p. 12)

PAGE 44, l. 4 : *Exclusivement entendez*. Voyez ci-dessus, p. 160, la note sur la l. 5 de la p. 217.

PAGE 45, l. 1 : *Premiere piece de harnois*. Voyez ci-dessus, p. 61, la note sur la l. 17 de la p. 4. Le Houx est du même avis que Rabelais :

> C'est vn chasseur sans sa trompe,
> Sans braguette vn lansquenet.
> (*Vaux de vire*, 1er recueil, LXXIV, p. 89)

L. 12 : *Comment nature...* Ce qui suit est imité de l'*Histoire naturelle* de Pline (liv. VII).

PAGE 46, l. 29 : *Et le bon messer Priapus, quand eut faict ne la pria plus*. Il y a là deux vers de huit syllabes, qui rimaient assez exactement parce qu'on ne prononçait ni l'*s* finale de *Priapus*, ni l'*l* de *plus*, ainsi du reste qu'il arrive encore dans le langage populaire. Il y a dans le Ve livre (t. III, p. 151) une sorte de jeu de mots du même genre : « quant Priapus... la vouloit... Priapiser sans la prier. »

PAGE 47, l. 3 : *Couilles de Lorraine*. Voyez ci-dessus, p. 163, la note sur la l. 21 de la p. 221.

L. 13 : *Le pot au vin*. Voyez ci-dessus, p. 92, la note sur la ligne 26 de la p. 38.

L. 17 : *Le gualant... Galen*. Jeu de mots.

L. 18 : *Lib. I. de spermate*. « Liv. 1, sur le sperme. »

L. 27 : *De cagotis tollendis*. Voyez ci-dessus, p. 186, la note sur la ligne 34 de la p. 250.

L. 27 : *Summum... braguetis.* « Le souverain bien dans les braies et braguettes. »

PAGE 48, l. 6 : *Chiabrena des pucelles.* Voyez ci-dessus, p. 182, la note sur la l. 10 de la p. 248.

PAGE 49, l. 1 : *Comment Panurge se conseille à Pantagruel.* Parmi les ouvrages qui ont fourni à Rabelais des matériaux et des arguments pour ce chapitre et ceux qui suivent, on a cité avec raison le traité de Tiraqueau, *De legibus connubialibus* (1513) et la réponse qu'y fit Bouchard qui se déclara l'avocat des femmes dans son Τῆς γυναικείας φύτλης, *id est Feminei sexus apologia* (1522). Rabelais s'est encore inspiré du troisième sermon de Raulin, *De viduitate*, et probablement de beaucoup d'autres écrits théologiques et juridiques, qui n'avaient pas alors la gravité que de telles matières nous paraissent aujourd'hui comporter. Les imitations sont nombreuses aussi ; nous nous contenterons de rappeler le *Propos de marier Eutrapel* (Noel du Fail, t. II, p. 231-261) et *Le Mariage forcé* de Molière. Il faut remarquer que le premier mot de la réponse de Pantagruel fait toujours écho avec le dernier de la demande de Panurge. Cette disposition produit un effet comique en nous montrant l'assentiment absolu de Pantagruel, qui ne cherche même pas sa réponse et s'empare du mot qu'il vient d'entendre.

PAGE 50, l. 1 : *Veh soli.* « Malheur à l'homme seul ! » (*Ecclésiaste*, IV, 10)

L. 9 : *Vn poinct qui trop me poingt.* Me pique. Jeu de mots.

L. 11 : *La sentence de Senecque.* « Ab alio exspectes alteri quod feceris. » Elle est de Publius Syrus ; mais Sénèque la cite dans sa 94e *Épitre.*

PAGE 51, l. 16 : *Là où n'est femme...* « Ubi non est mulier ingemiscit egens. » (*Ecclésiaste*, XXXVI, 27)

L. 33 : *Mon nom & armes perpetuer.* « En demeurant comme ie suis, ie laisse périr dans le Monde la Race des Sganarelles. » (Molière, *Le Mariage forcé*, sc. 1)

PAGE 53, l. 2 : *Des sors Homeriques & Virgilianes,* Ra-

belais a tiré de Lampride, de Spartianus, de Trebellius Pollio et de Capitolinus, la plupart des anecdotes qu'il raconte dans ce chapitre.

PAGE 54, l. 27 : *Tesmoing Brutus.* Voyez Valère Maxime, I, 5.

L. 28 : *La bataille Pharsalicque, en laquelle il feut occis.* C'est une inexactitude : Brutus se tua après la bataille de Philippes.

PAGE 58, l. 21 : *Que feit Tibere.* Voyez Suétone, *Vie de Tibère,* c. 14.

PAGE 59, l. 6 : *De patria Diabolorum.* Voyez ci-dessus, p. 186, la note sur la l. 2 de la p. 251.

L. 19 : *Vauldra quinze.* C'est au jeu de paume que l'on compte ainsi les fautes.

L. 22 : *Oncques ne feut faict solœcisme.*

> Sæpe *solecismum* mentula noftra facit.
> (Martial, *Épigrammes,* XI, 20)

Molière a employé *solécisme* en parlant d'une faute morale :

> Le moindre folécifme en parlant vous irrite :
> Mais vous en faites, vous, d'étranges en conduite.
> (Molière, *Les Femmes fçavantes,* II, 7)

PAGE 61, l. 7 : *Nec Deus...* Virgile, *Églogue,* IV, 63.

PAGE 62, l. 11 : *Seurent.* Lisez *feurent.*

L. dernière : *Ne eceruelée & extraicte de ceruelle.* Jeu de mots sur la naissance de Pallas, sortie du cerveau de Jupiter qui, pour cette raison, est appelé (p. 62, l. 1) « fon pere *capital.* »

PAGE 63, l. 2 : *Ne faulfera fon pain en ma fouppe.*

> La Femme eft en effet le potage de l'Homme ;
> Et quand vn Homme voit d'autres Hommes par fois,
> Qui veulent dans fa foupe aller tremper leurs doigts,
> Il en montre auffi-toft vne colere extréme.
> (Molière, *L'Efcole des femmes,* II, 3)

Cette comparaison, un peu gauloise, avait été mal

prise par les Précieuses, et Climène dit dans *La Critique* (s. III) : « I'ay pensé vômir au potage. »

L. 5 : *Cor, ie diz Bordelier.* Panurge va d'abord pour dire *cordelier,* mais il s'arrête et se reprend.

L. 8 : *Si Agathocles Babylonien ne ment.* Voyez Athénée, IX, 5.

L. 27 : *Magistronostralement.* Voyez ci-dessus, p. 183-184, la note sur la l. 31 de la p. 248.

L. dernière : *Testiculos non habet.* « Il n'a point de testicules. »

PAGE 64, l. 3 : *Membra quatit...* Virg., *Énéide,* III, 30.

L. 9 : *Martin baston.*

> Si elle te triche, voicy
> Martin baton qui en fera
> La raison.
> (*Farce du badin.* Anc. Théât. Franç., t. I, p. 278)

> . . . Hola, Martin bâton !
> Martin bâton accourt.
> (La Fontaine, *L'Asne & le petit Chien*)

L. 15 : *Le Ian en vault deux.* Jeu de mots. Jean se disait d'un mari trompé, et est encore un terme de jeu. « Au jeu de l'ourche et du trictrac, le grand Jan ou le petit Jan, qui aujourd'hui valent quatre points, n'en valaient probablement que deux du temps de Rabelais. » (Burgaud des Marets)

L. 20 : *Fæmineo...* — Virgile, *Énéide,* XI, 782.

L. 28 : *Le Satyricque.*

> Ardeat ipsa licet, tormentis gaudet amantis,
> Et spoliis.
> (Juvénal, *Sat.* VI, 210)

PAGE 65, l. 11 : *L. vlt. C. de leg.* Il y a une petite confusion : ce n'est pas au titre *De legibus,* mais dans celui qui précède, *De episc. audien.,* qu'il est question de cas où l'on ne peut appeler. Quant à la loi *Ait prætor* (l. 15), elle est citée à propos.

PAGE 66, l. 12 : περὶ ἐνυπνίων. « Sur les Songes. »

PAGE 67, l. 4 : *Le centre de laquelle est en chascun lieu de l'vniuers; la circunference poinct.* On retrouve la même définition à la fin du *cinquiesme livre* (t. III, p. 178) : « Ceste sphere intellectuale, de laquelle en tous lieux est le centre, & n'a en lieu aucun circonferance, que nous appellons dieu. » C'est peut-être de ce dernier endroit que Pascal a tiré jusqu'à la forme de cette fameuse *pensée* qui lui a fait tant d'honneur : « C'est une sphère infinie dont le centre est partout, la circonférence nulle part. » (*Pensées*, collection Lemerre, t. I, p. 26, et *Notes*, t. II, p. 226-227.) Il y a un indice qui permet de croire qu'au moment où l'illustre philosophe recueillait les matériaux de l'ouvrage qu'il n'a pu faire, il venait de lire le *cinquiesme livre*. En effet, dans le titre du chapitre XXV (t. III, p. 99), il est question de « l'Isle d'Odes, en laquelle les chemins cheminent, » et dans le recueil de Pascal on trouve cette *pensée* bizarre, étrangère à l'objet de ses études, et qui semble n'être que la transcription, sous une forme plus générale, du passage que nous venons de citer : « Les rivieres sont des chemins qui marchent & qui portent où l'on veut aller. » (*Pensées*, collect. Lemerre, t. II, p. 152)

L. 6 : *Scelon la doctrine de Hermes.* Voyez Mercurius Trismegistus, *Pimander*, c. 2.

L. 21 : *Heraclitus disoit...* Rabelais tire cela du traité de Plutarque : *Pourquoi la Pythienne ne rendoit plus d'oracles en vers* (XXI) : Τὸ ὄναρ οὗ τὸ μαντεῖόν ἐστι τὸ ἐν Δελφοῖς οὔτε λέγει, οὔτε κρύπτει, ἀλλὰ σημαίνει. Ce texte n'est pas du reste le plus généralement suivi.

PAGE 69, l. 28 : *Quand la faim se declaira.* Voyez *Iliade*, XIII, 20.

PAGE 70, l. 28 : *Couste & vaille.*

> . . . . Il ne m'en chault, couste & vaille.
> Encor ay-ie denier & maille
> Qu'oncques ne virent pere ne mere.
>
> (*Farce de Pathelin*, p. 15)

L. 30 : *Aux deux portes de Homere*, et, à la page suivante, l. 18 : *Deux portes de songe*. Voyez *Odyssée*, XIX, 562, et *Énéide*, VI, 894.

PAGE 72, l. 10 : *Voyez cy nostre songeur*. « Voici notre songeur qui vient, tuons-le, » disent les frères de Joseph. (*Genèse*, c. 37, v. 19 et 20)

PAGE 73, l. 1 : *Position des cornes bouines*. Aristote (liv. III, c. 2, *Parties des animaux*) cite l'opinion du Momus d'Esope, qui aurait voulu que les cornes des bœufs fussent placées au-dessous de leurs yeux.

L. 32 : *Amen, amen, fiat*. « Ainsi soit-il, ainsi soit-il, qu'il soit fait ! » Après avoir dit *fiat*, terme de bonne latinité, en usage dans la chancellerie romaine, Panurge se reprend pour se servir de la forme macaronique *fiatur*, et ajoute : « à la différence du Pape, » qui ne l'employait pas dans ses bulles.

PAGE 74, l. 11 : *De frigidis & maleficiatis*. Voyez ci-dessus, p. 142, la note sur la l. 4 de la p. 156.

L. dernière : *Noel nouuelet*. Ces mots sont le refrain d'un noël, auquel appartient le vers qui les précède.

PAGE 75, l. 25 : *Ennius*. Voyez Cicéron, *De divinatione*, I, 20 et 21.

L. 28 : *En Æneas*. Pour les passages de l'*Énéide* auxquels il est fait allusion ici et un peu plus loin, voyez les livres II, III et VII.

PAGE 76, l. 7 : *Que preallablement il n'eust congneu*. Voyez Cicéron, *De divinatione*, I.

L. 13 : *Lors l'heure estoit...*

> Tempus erat quo prima quies mortalibus ægris
> Incipit, et dono divum gratissima serpit.
> (Virgile, *Énéide*, II, 268)

L. 19 : Ἐχθρῶν ἄδωρα δῶρα. « Les dons des ennemis ne sont pas des dons. » (Sophocle, *Ajax*, 665)

L. 29 : *Congnoistre la verité des apparitions angelicques*.

> . . . . Vision venant de part mauluaise
> Au commencer donne semblance d'ayse,

Et, au partir, triftes & defolez
Rend ceulx qu'auoit à l'entree confolez;
Mais au contraire, & tout à l'oppofite,
Faict le bon ange enuers ceulx que vifite.
Car au venir il leur donne terreur,
Et au depart les iecte hors d'erreur.

(Guillaume Crétin, *Apparition du maréchal sans reproche*. Paris, Coustelier, p. 114)

PAGE 78, l. 5 : *Bien n'oyt*. Lisez : *bien & n'oyt*.

L. 12 : *Sera*. Lisez *fera*.

PAGE 79, l. 7 : *Le bon Pape premier inftituteur des ieufnes*. Voyez Polidore Virgile, *De inventoribus rerum*, VI, 3.

L. 20 : *Cene comme cœne*. Cette étymologie est tirée de Plutarque, *Probl. sympos.*, VIII, 6.

L. 24 : *La Sibylle enuers Cerberus*. — *Énéide*, VI, 9.

PAGE 82, l. 2 : *Vne Sibylle de Panzouft*. « C'eftoit vne dame de Panzouft, proche Chinon, qui ne fut point mariée & ne vouloit point l'eftre, laquelle neantmoins eftoit conviée de le faire par fes amis pendant qu'elle fut en aage de cela : elle mourut fort aagée. » (*Alphabet de l'auteur François*, au mot *Sibylle*)

L. 20 : *En la loy de Mofes*. — *Deutéronome*, XVIII, 11.

PAGE 84, l. 25 : *Non Maunettes, mais Monettes*. Jeu de mots. *Maunette*, mal nette, malpropre; plus loin (t. II, p. 411), Rabelais appelle *Maunet* un des cuisiniers qui entrent dans la truie. *Monette*, qui avertit.

PAGE 85, l. 1 : *Aurinie, & la bonne mere Vellede*. Voyez Tacite, *Germanie*, 8.

L. 3 : *Soubeline : ie vouloys dire Sibylline*. Jeu de mots. Voyez *Soubelin* au *Glossaire*.

PAGE 86, l. 11 : *Heraclitus grand Scotifte*. Regis a fort ingénieusement remarqué que Rabelais se rappelle ici ce passage du *De finibus* de Cicéron (II, 5) : « Heraclitus cognomento qui σκοτεινός perhibetur, quia de natura nimis obscure memoravit. » Il traduit malignement σκοτεινός, *obscur*, par *Scotiste*, s'amusant ainsi aux dépens de Duns Scot, sans même mettre son lecteur

dans la confidence de cette plaisanterie érudite que le savant allemand a fort à propos restituée.

L. 23 : Τῇ καμινοῖ. « A l'enfumée. » Dans l'*Odyssée* (XVIII, 27) Irus dit qu'Ulysse est semblable à une vieille enfumée γρηὶ καμινοῖ ἶσος.

PAGE 87, l. 5 : *Le rameau d'or.* Comparez la visite de Panurge à la sibylle de Panzoust à celle qu'Énée fait dans le VIe livre de l'*Énéide* à la sibylle de Cumes.

PAGE 88, l. 11 : *Elle ne parle poinct Christian.*

> Nec mortale sonans... (*Énéide*, VI, 50)

PAGE 89, l. 4 : *Le trou de la Sibylle.*

> . . . horrendæ... secreta Sibyllæ,
> Antrum immane... (*Énéide*, VI, 10)

PAGE 92, l. 11 : *Le petit picotin.*

> En entrant en vn Iardin
> Ie trouuay Guillot Martin
> Auecque s'amye Heleine
> Qui vouloit pour son butin
> Son beau petit picotin,
> Non pas d'orge ne d'aueyne.
> (Clém. Marot, *Chansons*, 26)

PAGE 95, l. 15 : Λοξίας. De λοξός, oblique.

PAGE 96, l. 8 : *Ce qu'escript Herodote.* Voyez liv. II, c. 2.

L. 19 : *Barthole.* Lib. XLV, Digest. Tit. I, *De verborum obligationibus*, lex I, 7. Barthole examine si un homme qui comprend les autres et se fait comprendre lui-même, comme Nella de Gabriellis, peut être admis à stipuler, et il se prononce pour l'affirmative.

L. 25 : *En autheur docte & eleguant.* « C'est Lucien en son *Dialogue de la danse.* Il est vrai que Tiridate n'y est pas nommé ; mais Suétone, Pline & Tacite parlent du voyage que ce Prince entreprit pour voir Néron. » (Le Duchat)

PAGE 97, l. 23 : *Ce que aduint.* « Guevare, chap. 37 de l'Original Efpagnol de la vie fabuleufe qu'il a publiée de l'empereur Marc Auréle. » (Le Duchat)

PAGE 98, l. 10 : *Croquignoles.* Certaines éditions collectives, suivies par Le Duchat, donnent *Brignoles.* Dans une *Notice sur Brignoles* (Brignoles, 1829, in-12), attribuée à Raynouard, né dans cette ville, on remarque que « lorsque Rabelais... écrivait, le couvent des Ursulines de Brignoles n'existait pas encore. »

L. 11 : *Seur Feſſue.* Ce nom n'est point de l'invention de Rabelais. Il y a une farce du Recueil La Vallière, intitulée : *Farce nouuelle à cinq perſonnages... l'abeſſe... & ſeur Feſue.*

L. 20 : *Ne auſoit crier on dortouoir.* Dans l'Ἰχθυοφαγία d'Érasme, une religieuse fait la même réponse. Du reste ce conte remonte très loin : « Ne foyes pas comme cefte nonnain de laquelle on dit que quant elle fut defpucelée... & quelle nauoit point cryé... elle refpondit... quil eftoit apres leure de complie quant felon la reule, elle deuoit garder filence. » (*Le chaſteau de Virginité,* par Georges d'Efclavonie, mort en 1416. Paris, Verard, 1505, 4°)

L. 24 : *Leurs faiſois ſignes du cul.*

> Martin dit lors : « S'il venoit par derriere
> Quelque lourdault, ce feroit grand vergongne.
> — Du cul (dit-ell') vous ferez figne : « Arriere :
> Paffez chemin, laiffez faire befongne. »
> (Clém. Marot, *Épigrammes,* CLXXIV)

PAGE 101, l. 16 : *Nombre nuptial.* Plutarque, *Questions romaines,* II.

PAGE 102, l. 5 : *Le dæmon Socraticque.* « I'ai entendu... d'vn certain Megarien, qui l'auoit auffi ouy dire à Terpfion que cet efprit n'eftoit autre chofe qu'vn efternuement. » (Plutarque, *Du Demon familier de Socrate*)

L. 11 : *Vn aultre Dauus.*

> Itane vero obturbat ?
> (Térence, *Andrienne,* V, 1)

L. 14 : *On second liure de diuination.* Cicéron y blâme en ces termes (ch. 40) ce genre d'observations : « quæ si suscipiamus... et sternutamenta erunt observanda. »

PAGE 103, l. 29 : *Da iurandi.* Voyez ci-dessus, p. 167, la note sur la l. 30 de la p. 231.

PAGE 104, l. 13 : *Tout vray à tout vray consone.* Traduction de cet axiome scolastique :

Omne verum omni vero consonat.

PAGE 105, l. 9 : *Mouuons toute pierre.* C'est la transcription du proverbe latin : « Omnem movere lapidem, » que Pline le Jeune, dans une de ses lettres (I, 20), cite sous sa forme grecque : « πάντα denique λίθον κινῶ. »

PAGE 106, l. 2 : ὁ δὲ γέρων σιβυλλιᾷ. « Le vieillard prophétise comme une sibylle. » (*Chevaliers*, I, I, 61)

L. 17 : *De Isaac, de Iacob.* — *Genèse*, 27, 28 et 29.

L. 17 : *De Patroclus enuers Hector, de Hector enuers Achilles.* — *Iliade*, II, 843, et X, 355.

L. 18 : *De Polynestor.* — Euripide, *Hécube*, V, 1270.

L. 19 : *Du Rhodien celebré par Posidonius.* « Divinare autem morientes, etiam illo exemplo confirmat Posidonius quo affert Rhodium quemdam morientem sex æquales nominasse, et dixisse qui primus eorum, qui secundus, qui deinde deinceps moriturus esset. » (Cicéron, *De Divinatione*, I, 30)

L. 20 : *De Calanus Indian.* — Plutarque, *Vie d'Alexandre*, LXX.

L. 21 : *De Orodes.* — Virgile, *Énéide*, X, 139.

PAGE 107, l. 27 : *Prenez la, ne la prenez pas.* Ce rondeau est de Guillaume Crétin ; on le trouve avec quelques variantes dans ses *œuvres*. Ce qui a fait penser à la plupart des commentateurs de Rabelais que Raminagrobis n'est autre que Guillaume Crétin.

PAGE 110, l. 23 : *Ce que ie diray, aduiendra, ou ne aduiendra poinct.* C'est à Ulysse que Tirésias parle ainsi :

. . . quidquid dicam, aut erit, aut non.
(Horace, *Satires*, II, V, 60)

L. dernière : *Son ame s'en va à trente mille paneriés de Diables.* On lit encore à la fin de la page suivante: « ſon ame s'en va à trente mille charrettées de Diables, » et au commencement du chapitre suivant : « qu'il ne damne ſon ame. » Dans tous ces passages l'édition de 1552 donne bien *ame,* mais il y avait *aſne* dans celle de 1546. Dans son épître adressée, le 28 de janvier 1552, *à monseigneur Odet,* en tête du *quart livre* (t. II, p. 251), Rabelais ne se reconnaît point responsable de cette facétie, qui avait été prise au tragique, et il dit que François I[er] « auoit eu en horreur quelque mangeur de ſerpens, qui fondoit mortelle hæreſie ſus vn N. mis pour vn M. par la faulte & negligence des imprimeurs. »

Il faut reconnaître que Rabelais était le vrai coupable. Ses imitateurs ne s'y sont pas trompés et ont renouvelé cette dangereuse plaisanterie : « Il ne voulut pas ſe donner au diable apres ſon aſne. » (*Moyen de parvenir,* p. 67.) — LE MONDAIN. « Ie ne m'ébahi plus maintenant ſi tu n'as dit gueres de bien de ceus qui conſeruent la ſanté du cors, que meſme tu fais tant peu de comte des autres qui gardent celle de l'ame. LE DEMOCRITIC. Comment la ſelle de l'aſne, dis-tu? Quant eſt de moy ie n'ay aſne ni aſneſſe. LE COSMOPHILE. Ie di celle de l'ame, c'eſt à dire la ſanté de noſtre ame. » (Jacques Tahureau, *Premier dialogue du Democritic,* p. 93, édit. Lemerre)

PAGE III, l. 24 : *Hæreticque clauelé.* Les éditions collectives donnent *clarelé,* et l'*Alphabet de l'auteur françois* explique ainsi ce passage : « Il ſe moque d'vne condamnation de mort qui fut donnée contre vn des premiers huguenots qui embraſſa la Religion Reformée à la Rochelle, lequel eſtoit horloger & auoit fait vne horloge toute de bois qui eſtoit vn ouurage admirable. Mais à cauſe qu'elle auoit eſté faite par les mains d'vn pretendu heretique, les iuges ordonnerent par la meſme ſentence que cette horloge ſeroit bruſlée par la main du bourreau : ce qui fut executé. Il faut encore remarquer que cet adiectif de *clarelé* eſt fait du

nom de cet horloger, qui auoit nom Clarelé & s'eſtoit rendu fort conſiderable par ſon zele. »

PAGE 112, l. 14: *Comme les Farfadetz feirent de la præuoſte d'Orleans.* On lit *præuoſté* dans l'édition de 1552, mais j'ai cru devoir me ranger à l'opinion de Burgaud des Marets et imprimer *præuoſte.* Louise de Mareau, femme de François de Saint-Mesmin prévôt d'Orléans, ayant été enterrée dans l'église des Cordeliers, ces religieux contrefirent les farfadets et prétendirent que l'âme de la prévote revenait les tourmenter dans leur couvent. Le 1er février 1533, ils commencèrent à conjurer cet esprit, et ce manège continua longtemps. La fourberie ayant été découverte, ils furent condamnés à être brûlés ; mais ils firent amende honorable et furent seulement bannis par arrêt du 18 février 1534. C'est ce qui fait qu'Henri Estienne, parlant dans son *Apologie pour Hérodote* (c. XXI, t. I, p. 520) de l'impunité des gens d'église, s'exprime ainsi : « Dequoy entr'autres teſmoignages nous en auons vn fort bon es cordeliers d'Orleans, aprés auoir vſé de l'horrible & execrable impoſture qui depuis par tous les coins du monde fut diulguee. » Il revient souvent sur cette affaire (c. XV, t. I, p. 286 ; c. XXIII, t. I, p. 546), mais se contente de la rappeler au lecteur : « eſtimant n'eſtre beſoin de luy en faire le recit, veu que ces hiſtoires ont eſté imprimées, & outre cela ſont en la bouche d'vn chacun. » (c. XXXIX, t. II, p. 247). En effet Sleidars les a racontées tout au long (liv. IX, année 1534). Voyez aussi Lottin, *Recherches historiques sur Orleans*, t. I, p. 381. *L'histoire des farfadetz* qui figure dans la bibliothèque Saint-Victor, est très probablement, dans l'intention de Rabelais, celle de cet événement.

PAGE 113, l. 29 : *Trente mille charretées de Diables t'emportent.* Ces imprécations assez fréquentes chez Rabelais (« ie me donne à cent mille panerees de beaulx diables, » t. I, p. 218, etc.) ne sont point de son invention et s'employaient habituellement de son temps :

Or, va, que mille charretées
De dyables te puissent emporter.

(*Farce d'vng mary ialoux*. Anc. Théât. Franç. 1, p. 144)

« Ce que nous voyons que les prescheurs que i'ay alleguez ci-dessus disent quelques fois, Ad omnes diabolos, ad triginta mille diabolos, c'est vn certain Latin dont le patron a esté pris sur nostre François lequel bien souuent pour exagerer conte les diables par tant de mille chartées : disant, ie le donne à trente mille chartées de diables, ou quarante, &c. » (Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, ch. xiv, t. 1, p. 197)

L. 31 : *Baille moy ta bourse*. Il la demande en apparence pour se préserver des diables au moyen des croix que portaient les pièces de monnaie.

L. 32 : *Ce que nagueres aduint à Ian Dodin*. La Monnoye a rapporté dans le *Ménagiana* (t. 1, p. 368) l'original de ce conte :

De quodam Minoritano & alio.

Franciscanus in alteram profundi
Ripam fluminis excipit ferendum
Quempiam nitidum comatulumque
(Parco huic nomine, rem minus silebo
Dignam publica quæ sit, atque fiat),
Impostumque humeris rogavit ipse,
Cum ventum ad medium prope esset amnem
Franciscanus, an is pecuniarum
Quicquam forsan haberet ? Ille habere
Se dixit, quibus hunc juvaret, amplas,
Affatim quoque asymbolum cibaret.
Promissis nihil excitus vadator :
Nescis ordinis, inquit, esse nostri
Nos deferre pecunias vetari ?
Desertor minime hujus ipse fiam.
Excussum simul hunc in amne liquit
Novi utrumque, & id audii ex utroque.

(*Nic. Bartholomæi Lochiensis Epigrammata & Eidyllia*, Parisiis, Cyaneus, 1532, 8°, liv. II, f° 22, v°.)

Ce Nicolas Barthélemy, né à Loches, est mort prieur de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orléans. On voit qu'il connaissait les deux personnages, mais il juge à propos de ne les point nommer. Il est curieux de voir Rabelais compléter ce récit; et ceci semble un indice de plus que tout ce qu'il nous conte sur les habitants du Chinonnais et des environs n'est pas, comme on l'a trop cru, purement imaginaire.

PAGE 114, l. 10 : *Aue maris ſtella.* « Salut, étoile de la mer. » Prose de l'office de la Vierge.

L. 22 : *Tu auras du Miſerere iuſques à Vitulos.* « Tu auras une longue pénitence. » *Miſerere* est le premier mot d'un des sept psaumes de la pénitence, et *vitulos* le dernier. Cette locution était fort usitée : « ſe ſaiſirent du cordelier luy baillant le chapitre tout au long du dos depuis *miſerere* iuſques *à vitulos.* » (Henri Eſtienne, *Apologie pour Hérodote,* c. XXI, t. I, p. 501). « Le maiſtre d'hoſtel dit... qu'il ſe haſtaſt de deloger, ſur peine non qu'il auroit le foüet, mais vn autre qui le feroit dancer depuis *miſerere* iuſques à *vitulos.* » (Noël du Fail, *Œuvres,* t. II, p. 95)

PAGE 115, l. 29 : *Triuolſe mourant à Chartres.* Ainsi dans les anciennes éditions et aussi dans Brantôme (*OEuvres,* t. II, p. 222, *Société de l'histoire de France*). Ce n'en est pas moins une erreur. Il est mort à Châtres (Arpajon) le 5 décembre 1518. Brantôme, d'accord avec Rabelais, cite dans son récit le passage de Virgile (*Énéide,* VII, 260) auquel celui-ci fait allusion : « Il avoit ouy dire à quelques philoſophes que les diables hayſſoient fort les eſpées & en auoient grand frayeur, & s'enfuyoient quand ilz les voyoient blanches en l'air & flamboyer. Tel fut l'avis de la Sibille quand elle mena Æneas aux enfers, & qu'elle le viſt à l'entrée de la porte avoir peur de meſſieurs les diables : « Non, non, diſt-elle, n'aye point de peur; tire ſeulement ton eſpée : *Vaginaque eripe ferrum.* » Auſſi ledict ſeigneur Iehan-Iacques, fondé ſur telle opinion, lors qu'il voulut mourir, il ſe fiſt mettre ſon eſpée

ſur le liĉt toute nue près de luy, & tant qu'il peut il la tint en lieu de croix comme les autres; & de vray, l'eſpée portoit la croix ſur elle & luy ſeruoit d'autant; & auſſi que, cependant qu'elle renuoyeroit les diables, luy voyant ainſi en la main, euſſent peur & ne s'approchaſſent de luy pour luy enleuer & emporter ſon ame auecqu'eux; & par ainſi, ne s'en oſans approcher de luy, ell'euſt loiſir de s'eſchapper & paſſer par la porte de derrière, & s'enuoller viſte en paradis. »

PAGE 116, l. 31 : *Homere diĉt.* — *Iliade*, v. 559.

PAGE 117, l. 2 : *Plus rouillé, que la claueure d'vn vieil charnier.* Voyez ci-dessus, p. 160, la note sur la l. 22 de la p. 216.

PAGE 119, l. 5 : *Veu des Argiues.* Voyez Hérodote I, 82.

L. 14 : *Enguerrant.* Enguerrant de Monstrelet, liv. I, c. 2.

L. 16 : *Le philoſophe Samoſatoys.* Lucien de Samosate, qui a écrit un traité : *De la manière d'écrire l'histoire.*

L. 28 : *Qu'vne petite ſouriz.*

> Parturiunt montes, nascetur ridiculus mus.
>
> (Horace, *Art poétique*, 139)

L. 30 : *Ie m'en ſoubrys.* Jeu de mots renouvelé de Marot (*Épiſtre à ſon amy Lyon*) :

> Sire lyon (dit le filz de fouris)
> De ton propos certes ie me ſoubris.

PAGE 120, l. 4 : IVGEMENT DIFFICILE. Voyez *Aphorismes*, liv. I, aph. 1.

PAGE 121, l. 10 : *En bons & antiques autheurs.* Voyez Plutarque, *De la face qu'on voit dans la lune*, 67 et 68.

PAGE 122, l. 1 : *Her Trippa.* Cette dénomination burlesque semble signifier « Monsieur la Trippe, » mais les deux dernières syllabes rappellent le nom d'Henri

Corneille Agrippa, qui, suivant tous les commentateurs, est désigné dans ce chapitre.

L. 8 : *Aſtrologie, Geomantie, Chiromantie, Metopomantie.* Pancrace, dans *Le Mariage forcé* (sc. VI) s'attribue la connaissance de toutes ces prétendues sciences : « Homme qui poſſede *ſuperlative,* aſtrologie, phyſionomie, metopoſcopie, chiromancie, géomancie. »

L. dernière : *Angelotz.* « L'angelot était une monnaie anglaise courant en France sous les règnes de Charles VI et de Charles VII ; il valait environ 8 francs. » (Cartier, *Numismatique de Rabelais,* p. 347)

PAGE 123, l. 29 : *Tu porteras la baniere.* « Rabelais pensait-il, dit Burgaud des Marets, à un usage qui s'est maintenu dans le pays messin, et qui a pu être plus général autrefois ? Le 23 juin, veille de la Saint-Jean, s'il faut en croire un écrivain du Jura, on y fait une procession de maris trompés ; le plus recommandable de la confrérie y porte une bannière jaune, surmontée d'un bois de cerf. » (V. *Mémoires de la Société des Antiquaires,* t. IV, p. 378). M. Puymaigre, dans le compte rendu, d'ailleurs très favorable, de la 2e édition de ce commentaire, a fait bonne justice de cette fable. Cet usage, dit-il, est « tout à fait inconnu dans le pays messin, et nous n'en retrouvons nulle part trace dans le passé de cette contrée. » (*Revue critique,* 1874, 2e sem., p. 263)

PAGE 124, l. 2 : *Ce pendent ſa femme tenoit le brelant.*

Uxor mœcha tibi eſt: hoc ad te pertinet, Ole.

(Martial, *Épigrammes,* VII, 9. *In Olum*)

L. 6 : Πτωχαλάζων. Mot employé par Athénée (VI) pour désigner un pauvre arrogant.

L. 12 : CONGNOIS TOY. Voyez t. II, p. 441, l. 7-9.

L. 14 : *C'eſt vn tel Polypragmon, que deſcript Plutarche.* C'est-à-dire un tel curieux. Voyez le traité de Plutarque Περὶ πολυπραγμοσύνης, De la curiosité.

L. 24 : *Nicander.* Voyez *Mémorables,* c. 26.

PAGE 125, l. 10: *Theocrite en sa Pharmaceutrie.*

'Ἄλφιτά τοι πρᾶτον πυρὶ τάκεται.

(*Idylles*, II, 18)

L. 20: *Iacoba Rhodogine.* Voyez ci-après, p. 302, note sur la l. 2 de la p. 474.

PAGE 126, l. 30: *Apollonius de Tyane.* — Philostrate, IV, 16.

L. 31: *En præsence de Saul.* — *Les Rois*, I, 28.

PAGE 127, l. 19: *Cent nobles.* On croit d'abord qu'il s'agit de nobles à la rose, puis Panurge ajoute pour faire une équivoque: « & quatorze roturiers. »

PAGE 128, l. 12: *Couillon mignon.* L'espèce de litanie, ou plutôt de *blason*, qui commence ici n'est pas sans analogie avec le *blason* de Triboulet fait par Pantagruel et Panurge (t. II, p. 181). Burgaud des Marets a cru qu'il existait de grandes différences, quant à l'ordre des mots de cette liste, entre la première édition où elle est imprimée sur trois colonnes, et celle de 1552, que nous avons suivie et où elle l'est sur deux. Cet ordre est cependant absolument le même; mais il faut avoir soin de lire ligne à ligne et non colonne à colonne, de sorte que si l'on réimprimait ceci en un texte suivi il faudrait mettre: Couillon mignon, Couillon moignon, c. de renom, c. paté, c. naté, etc.

PAGE 131, l. 11: *Faiz en crier les bancs.* Jeu de mots: « fais publier les bans. » L'allusion libre est très nettement déterminée par l'orthographe *bancs* et par le complément: « & le challit. »

L. 19: *Crescite. Nos qui viuimus* (benedicemus Domino). *Multiplicamini.* « Croissez. Nous qui vivons (nous bénissons le Seigneur. — Ps. CXIII, 18). Multipliez. »

L. 24: *Dum venerit iudicare.* « Tandis qu'il viendra juger. »

L. 31: *Peu au retour me chault d'estre noyé.*

Parcite, dum propero; mergite, dum redeo.

(Martial, *De Spectaculis*, épigr. 25)

PAGE 133, l. 17 : *Ne l'auoient faict quand le pouoient.* « Quando potui non volui, & quando volui non potui, » dit un vieux brocard qu'on attribue à Saint Basile, *De nugis curialium*, VII, 17.

L. 22 : *Sans rien faire.* Cette idée revient souvent dans nos auteurs comiques : « Foi de demoiselle ! disoit ma mere panfant fes pourceaux, mon mari eft auffi noble que le roi; il aime bien à ne rien faire, & fe donner du plaifir. » (*Moyen de parvenir*, p. 359)

> Je t'ay ja dit que j'eftois gentilhomme,
> Né pour chommer, & pour ne rien fçavoir.
> (La Fontaine, *Le Diable de Papefiguière*)

> Chacun d'eux refolut de vivre en Gentilhomme,
> Sans rien faire.
> (La Fontaine, *Les Membres & l'Eftomac*)

« Ton état ? — Gentilhomme. — Que fais-tu ? — Rien. » (Chamfort, *Le Marchand de Smyrne*)

L. 23 : *Ne dea.* Comme *nè diâ.* Voyez ci-dessus, p. 108, note sur la l. 4 de la p. 66.

PAGE 134, l. 8 : *L'oracle des cloches de Varenes.* Dans l'*Itinerarium paradifi* de Jean Raulin (Parifiis, 1524, *Sermo de viduitate*, fol. 148 v°) on trouve le récit suivant : « Certaine veuve vint demander à son curé si elle devait se remarier. Elle alléguait qu'elle était sans aide et qu'elle avait un très bon valet, habile dans l'art de son mari. Alors le curé lui dit : Bien ! prenez-le. Elle répondit : mais il y a danger à le prendre, de mon valet je ferai un maître. Alors le curé dit : Bien, ne le prenez pas. Mais elle : Que ferai-je ? Je ne puis soutenir ce poids que soutenait mon mari, si je n'en ai un. Alors le curé dit : Bien, ayez-le. Et elle : Mais s'il était méchant et voulait perdre et usurper mon bien ? Alors le curé : Ne le prenez donc pas. Et ainsi, selon ses arguments, le curé se rangeait toujours à son avis. Mais voyant qu'elle voulait avoir ce valet et était à sa dévotion, il l'engagea à bien comprendre ce que lui diraient les cloches de l'église et à

faire selon leur conseil. Les cloches sonnant, elle comprit, suivant son vouloir, qu'elles disaient : *Prens ton varlet, prens ton varlet.* L'ayant pris, le valet la battit de son mieux; et elle devint servante, de maîtresse qu'elle était. Alors elle se plaignit au curé de son conseil, maudissant l'heure où elle l'avait cru. Mais celui-ci lui dit : Vous n'avez pas bien entendu ce que disent les cloches. Le curé les sonna, et elle comprit alors ce qu'elles disaient, car le tourment lui en avait facilité l'intelligence. »

L. 15 : *Comme vne muraille de bronze.*

> ...Hic murus aheneæus esto.
> (Horace, *Épitres*, 1, 1, 60)

L. 29 : *Que Solomon dict.* « Tria sunt insaturabilia... infernus, et os vulvæ, et terra. » —*Proverbes*, XXX, 15, 16.

L. 30 : *Ariſtoteles.* Ἀπλήστοι ὥσπερ αἱ γυναῖκες. (*Problèmes*, IV, 26. Collect. Didot, t. IV, p. 141)

L. dernière : *Hercules, Proculus Cæſar.* « Proculus imperator... (ut teſtatur ejus ad Metianum epiſtola) ex captis centum Sarmaticis virginibus decem prima nocte inivit, omnes autem intra quindecim dies conſtupravit. Sed majus illo eſt quod poetæ narrant de Hercule, illum quinquaginta virgines (v. Diodor. Sic. V, 2) una nocte omnes mulieres reddidiſſe. (*Henrici Cornelii Agrippæ... De incertitudine & vanitate omnium ſcientiarum.* cap. LXIII. *De arte meretricia*)

PAGE 135, l. 4 : *Par Theophraſte, Pline, & Athenæus.* Voyez Théophraste, III, 5; Pline, XXVI, 10; Athénée, I, 12.

L. 10 : *Le prime del monde.* « Le premier du monde. » Locution italienne dont l'emploi, alors fréquent dans notre langue, est blâmé par Henri Estienne dans ses *Dialogues du nouueau langage françois italianizé*, A Envers, 1579, p. 76 et 85.

L. 11 : *Le froc du moine de Caſtres.* Sur les effets du froc, voyez ci-dessus, p. 134, la note sur la l. 11 de la p. 145.

L. 20 : *A la passion qu'on iouoit à sainct Maixent.* Voyez t. II, p. 315.

L. 30 : *A l'exemple de Càton le Censorin.* « Eodem ludos florales, quos Messius ædilis faciebat, spectante, populus ut mimæ nudarentur postulare erubuit : quod cum ex Favonio, amicissimo sibi, cognovisset, discessit e theatro, ne præsentia sua spectaculi consuetudinem impediret. » (Valère Maxime, II, 10)

PAGE 137, l. 23 : *Il n'est... coqu, qui veult.* Des Périers (*Nouvelle* 5), citant ce discours de mémoire, l'attribue à Pantagruel : « Et bien, s'elle vous fait cocu après, le plaisir vous demeure tousiours, ie ne dis pas d'estre cocu, ie dis de l'auoir depucelée. Et puis vous auez mille faueurs, mille auantages, à cause d'elle. » — La Fontaine a énuméré ces nombreux avantages dans son conte de *La Coupe enchantée.*

L. 31 : *Couillon flatry.* Dans l'édition de 1546, cette liste est sur trois colonnes. Voyez ce que nous avons dit, p. 246, note sur la l. 12 de la p. 128. La liste de 1546 contient un certain nombre d'épithètes qui ne figurent pas ici, mais que nous aurons soin de recueillir dans le *Glossaire.*

PAGE 141, l. 11 : *L'anneau de Hans Carüel.* « Voici la généalogie exacte du Conte de l'Anneau de Hans Carvel. L'invention en est duë à Poge... Qu'on lise la 133 de ses facéties, intitulée *Visio Francisci Philelphi,* on reconnoîtra que Rabelais... n'a fait que mettre le nom de Hans Carvel à la place de celui de Philelphe. On trouve ensuite ce conte dans la onziéme des Cent nouuelles nouuelles... L'Arioste est le troisiéme qui l'a mis en œuvre à la fin de la cinquiéme de ses Satires... Un anonyme qui fit imprimer in-16, à Lyon, en 1555, un recueil de plaisantes Nouvelles, a employé ce conte dans la XI. Celio Malespini l'a aussi employé, p. 288, de la seconde partie de ses *Ducento Novelle,* imprimées in-4, à Venise l'an 1609... La Fontaine, en 1665, habilla joliment en vers la prose de Rabelais... Enfin, pour couronnement de l'œuvre, on a essayé de le mettre

en petits vers Anacréontiques Latins dont les connoisseurs jugeront. » (La Monnoye, *Ménagiana*, t. I, p. 369). La pièce en vers latins qui suit ce morceau est évidemment de La Monnoye lui-même.

L. 26 : *La legende des preudes femmes.*

> Carvel craignant de sa nature
> Le cocuage & les railleurs,
> Alleguoit à la creature,
> Et la legende, & l'écriture,
> Et tous les Livres les meilleurs.

dit La Fontaine. Au moyen âge il y avait une littérature morale destinée à faire bien comprendre aux femmes l'étendue de leurs devoirs. On peut voir la bibliothèque spéciale fort curieuse du *Ménagier de Paris* à ce sujet : l'*histoire de Griselidis* tient le premier rang, et le chien de Montargis lui-même est cité comme un exemple de fidélité à son maître que les femmes doivent s'efforcer d'imiter. On se rappelle avec quelle chaleur Gorgibus vante (Molière, *Sganarelle*, acte I, sc. I) :

> Les Quatrains de Pibrac, & les doctes Tablettes
> Du Conseiller Mathieu...

et aussi *La Guide des Pecheurs*. Un peu plus tard, Arnolphe compose pour Agnès *Les Maximes du mariage*, comme Carvel avait fait pour sa femme *Les louanges de fidelité conjugale.*

PAGE 142, l. 17 : *Icy feut fin & du propous & du chemin.*

> Brundusium longæ finis chartæque viæque.
> (Horace, *Satires*, I, 5, v. 104)

PAGE 144, l. 26 : *Rondibilis.* Il est fort probable que Rabelais veut désigner Guillaume Rondellet, médecin de Montpellier.

PAGE 146, l. 13 : *Insolubilia de Alliaco.* « Les insolubles de Pierre d'Ailli. » Voici une de ces questions insolubles : « An porcus qui ad venalitium agitur ab homine an a funiculo teneatur ? » Voyez p. 298, l. 31 du t. I.

PAGE 147, l. 2 : *Meilleur eſt ſoy marier, que ardre.* « Melius est nubere quam uri. » (S. Paul, *Première aux Corinthiens*, VII, 9)

L. 8 : *Mangerons de l'oye, cor beuf, que ma femme ne rouſtira poinct.* C'est-à-dire : nous mangerons réellement de l'oie, je ne vous amuserai pas de vaines promesses, comme Pathelin, lorsqu'il dit au drapier (p. 21) :

> Et ſi mangerez de mon oye,
> Par Dieu ! que ma femme rotit.

L. 28 : *Le teſtament.* Jeu de mots : *teſta*, tête ; *ment*, *mens*, esprit.

PAGE 148, l. 13 : *Fereʒ.* Lisez *ſereʒ.*

PAGE 149, l. 3 : *Comme le mirouoir.* Voyez Plutarque, *Préceptes du mariage*, 13.

L. 21 : *Deſcripte par Salomon.* — *Ecclésiastique*, 26.

PAGE 151, l. 6 : *Ceres & Bacchus.*

> . . . sine Cerere et Libero friget Venus.
> (Térence, *L'Eunuque*, IV, 6)

L. 7 : *Diodore Sicilien.* Voyez V, 6.

L. 8 : *Pauſanias.* Voyez IX, 31.

PAGE 152, l. 4 : *Les Caſtres, comme caſtes.* — *Castres*, les camps. « Castra sunt ubi miles steterit ; dicta autem *castra*, quasi *casta*, eo quod ibi *castraretur* libido. » (Isidore, *Origines*, IX)

L. 13 : *Parquoy Ægiſtus deuint adultere ?*

> Quæritur Ægysthus quare sit factus adulter?
> In promptu causa est : desidiosus erat.
> (Ovide, *Du remède d'Amour*, I, v. 161)

PAGE 153, l. 31 : *Et me ſoubuient auoir leu.* Dans le 2e *dialogue de Vénus et de l'Amour* de Lucien.

PAGE 156, l. 7 : S. P. Q. R. Le sens de ces initiales, que Rabelais explique par : « Si peu que rien, » est : Senatus populusque romanus.

L. dernière : *Vnes letres.* Cette lettre, qui se trouve dans les anciennes éditions d'Hippocrate, est considérée comme supposée.

PAGE 157, l. 21 : *Sont toutes femmes femmes.*

> Mais, Sire, il faut penser que c'est aux grandes ames
> A souffrir les grands maux & que femmes sont femmes.
>
> (Mairet, *Sophonisbe*, I, 2)

> La femme est tousiours femme.
>
> (Molière, *Dépit amoureux*, IV, 2. — La Fontaine, *La Matrone d'Éphèse*)

PAGE 158, l. 21 : *Comme escript Aristoteles. — De communi animalium motu.*

L. 22 : *Platon. — Timée.*

L. 31 : *Cl. Galen. —* VI, *De locis affectis*, c. 5.

PAGE 159, l 3 : *La balance de Critolaus.* Critolaüs, philosophe péripatéticien, pesait, comparait les biens moraux aux biens physiques, et donnait l'avantage aux premiers. Voyez Cicéron, *Tusculanes*, V, 17.

PAGE 161, l. 24 : *Entre Noël & l'Epiphanie.* 1546 : *entre Noël & la Tiphaine (ainsi nommoit il la mere de troys Roys).*

PAGE 163, l. 30 : *Comme la fouldre.* Plutarque, *Propos de table*, IV, 2.

PAGE 164, l. 5 : *Hippothadée.* Dans 1546, il est toujours appelé : *Parathadée.*

PAGE 165, l. 18 : *Herodote & Strabo.* Hérodote, II, 46; Strabon, XVII.

L. 20 : *I'ay ouy compter.* Ce conte, souvent reproduit et modifié, remonte assez haut. On le trouve déjà, en 1476, dans les *Sermones discipuli de tempore* serm. 50; puis en 1536 dans les *Controuerses des sexes masculin & feminin* de Gratien Dupont.

L. 21 : *L'abbaye de Coingnaufond.* 1545 : *Fonsheurauld.*

PAGE 167, l. 7 : *Vne femme mute* (Voyez notre *Biographie* de Rabelais). On a représenté le dimanche 11 mars 1877, à la Porte-Saint-Martin, dans une « matinée gauloise, » *La farce de la femme muette* par M. Albert Millaud, d'après le scénario de Rabelais.

L. 15 : *N'en auoir pour les faire taire.* « Monſieur, ie vous prie de la faire redeuenir müette. — C'eſt vne choſe qui m'eſt impoſſible. Tout ce que ie puis faire pour voſtre ſeruice, eſt de vous rendre ſourd, ſi vous voulez. » (Molière, *Le Medecin malgré-luy*, III, 6)

L. 30 : *Retournons à nos moutons.* Voyez ci-dessus, p. 66, la note sur la l. 24 de la p. 10.

L. 33 : *Treuſles.* 1546 : *Piques.*

PAGE 168, l. 4 : *Stercus... grana.* « Les excréments et l'urine sont les premiers mets des médecins. Du reste vient la paille, de ceci le grain. » Le second dicton est un brocard de droit que Rabelais a rapproché plaisamment du premier. Quant à la réponse de Rondibilis, en voici le sens : « Pour nous ce sont signes, pour vous ce sont mets dignes. »

L. 15 : *De ventre inſpiciendo.* « Custodiendoque partu. » (Pandectes XXV, 4). « De l'inspection du ventre, et de la conservation de l'enfant. »

L. 22 : *Il ne failloit rien.*

> Dire en ſerrant la main, Dame il n'en falloit point.
> (Regnier, *Satires*, IV, 60)

Voyez Molière, *Le Médecin malgré-luy*, II, 4.

PAGE 169, l. 6 : *Vous eſt la lampe baillée.* Allusion aux courses de flambeaux, où celui qui se retirait remettait à un autre la torche, à laquelle Lucrèce, dans un passage célèbre de son poème (II, 78), a comparé la vie :

> Et, quasi cursores, vitaï lampada tradunt.

L. 23 : *Kyne.* On est tenté de croire qu'il y a ici une raillerie contre quelque ignorant interprète de la Bible, qui traduisait κύων, κυνὸς « chien, » par *Kyne*, et croyait que c'était le nom du chien de Tobie, qui n'est pas indiqué dans l'Ancien Testament.

PAGE 170, l. 22 : *Vn ancien philoſophe.* Il s'agit d'Aristippe et de Laïs.

L. 26 : *Vne femme de Sparte.* Voyez Plutarque, *Apophtegmes des Lacédémoniens* et *Preceptes du mariage.*

L. dernière : *Le sainct Envoyé.* Saint Paul, *Première aux Corinthiens*, 7, 29.

PAGE 172, l. 7 : *Disoit Heraclytus.* Voyez ci-dessus, p. 205, la note sur la l. 33 de la p. 308.

PAGE 173, l. 2 : *Dido en ses Lamentations.*

> Non licuit thalami expertem sine crimine vitam
> Degere, more feræ.
>
> (Virgile, *Énéide*, IV, 550)

L. 5 : *Par adventure.* « Ie vous demande, si ie feray bien d'épouser la Fille, dont ie vous parle. — Selon la rencontre. — Feray-ie mal ? — Par-avanture. » (Molière, *Mariage forcé*, sc. 5)

L. 22 : *En cappe.* 1546 : *En robbe.*

L. dernière : *Va... iurer vne petite demie heure pour moy.* Henri Estienne, dans son *Apologie pour Hérodote* (c. XIV, t. I, p. 158, raconte l'histoire suivante d'un joueur : « Ce vilain estant lassé de maugreer, renier, despiter Dieu & le blasphemer en toutes sortes, commanda à son valet de luy aider. » D'ordinaire, dans nos comiques, quand on prie quelqu'un de jurer pour soi, cela s'applique plutôt au serment à faire devant un tribunal qu'à des jurons : « Ie prieray mon voisin de iurer pour moy, ainsi que fit le sire Guillaume, qui, pressé du iuge de iurer, luy dit ainsi : « Monsieur, ie ne sais point iurer, parce que ie n'ay pas étudié, ny esté à la guerre, & ne suis docteur, ny gendarme, ny gentilhomme ; mais i'ay vn frere qui iurera pour moy. » (*Moyen de parvenir*, p. 2)

> Un grand homme sec, là qui me sert de témoin,
> Et qui jure pour moy lors que j'en ay besoin.
>
> (RACINE, *Les Plaideurs*, I, 6)

PAGE 174, l. 7 : *Si ie ne boucle ma femme.* Allusion aux ceintures de chasteté ou *cadenas*. Voyez dans les *Poésies diverses* de Voltaire la pièce qui porte ce titre.

Un de ces instruments est exposé au musée de Cluny.

L. 9 : *Chien chié chanté.* Voyez ci-dessus, p. 78, la note sur la l. 26 de la p. 22.

L. 18 : *La gibbessiere de mon entendement.* Voyez ci-dessus, p. 99, la note sur la l. 13 de la p. 54.

PAGE 175, l. 15 : *Par leurs parolles.* Allusion au proverbe : « On prend les taureaux par les cornes et les hommes par des paroles. »

PAGE 178, l. 14 : *Appellé Fatuel.* De *fatum*, destin. Voyez Servius sur le v. 47 du liv. VII de l'*Enéide*.

L. 29 : *Seigny Ioan.* Voyez la *Table des noms*. Le conte qui suit forme la 9ᵉ nouvelle des *Cento nouelle antiche*, qui a pour titre : *Qui si ditermina vna quistione e sentenzia che fu data in Alessandria.* Il a été reproduit sous bien des formes différentes depuis Rabelais. Du Fail (t. II, p. 268) le résume ainsi en quelques lignes : « Payez moy, disoit le rotisseur au gueu, qui mettoit son pain sur la fumee du rost : ouy vrayement, respond il, faisant tinter & sonner vn douzain : c'est du vent que i'ay prins, duquel mesme ie vous en paye. »

PAGE 181, l. 1 : *Comment... est Triboullet blasonné.* Les litanies burlesques qui suivent semblent empruntées aux usages de nos anciennes sociétés bouffonnes. Le *Cry du Ieu du prince des Sotz* de Gringore (*Bibl. elzév.*, t. I, p. 201) commence ainsi :

> Sotz lunatiques, Sotz estourdis, Sotz sages,
> Sotz de villes, de chasteaulx, de villages,
> Sotz rassotez, Sotz nyais, Sotz subtilz,
> Sotz amoureux, Sotz priuez, Sotz sauuages.

Voyez aussi : Roger de Collerye, *Bibl. elzév.*, p. 271-275 ; *Anciennes poësies françoises*, *Bibl. elz.*, t. I, p. 11, et t. III, p. 11.

L. 15 : *F. de haulte game.*

> Et Fol iusque à la haute Game.
> (Clém. Marot, Épitaphe VI, *De Iouan Fol de ma Dame*)

PAGE 184, l. 10 : *F. solennel.* C'est la qualité que Corneille attribue à Mairet :

> Chacun connoît son jaloux naturel,
> Le montre au doigt comme un fou solennel.

(Corneille, t. x, p. 79, *Collection des grands écrivains*)

PAGE 185, l. 5 : *La diue Fatue.* « La divine folie. » Série de jeux de mots et de coqs à l'âne. *Bona dies,* bonjour. *Bonedée,* la bonne déesse.

PAGE 186, l. 1 : *Comment Pantagruel assiste au iugement du iuge Bridoye.* Ce chapitre et les suivants sont remplis de citations du *Corpus juris Justiniani* et des *Décretales.* Il serait inutile de les reproduire toutes in extenso et de les expliquer. Il suffit de constater qu'en général elles sont justes, mais facétieusement appliquées, pour montrer l'emploi inconsidéré que Bridoye en faisait.

L. 14 : *Court centumuirale.* 1546 : *biscentumuirale.* Le Parlement de Paris, composé de cent personnes sous Louis XI, avait été augmenté sous François 1er, et réduit en 1547 sous Henri II.

L. 24 : *Iacob pour Esaü.* Voyez *Genèse,* XXVII.

PAGE 187, l. 13 : *Alea iudiciorum.* « Le hasard, l'aléa des jugements. » Bridoye, au lieu de comprendre l'expression au sens figuré, l'explique judaïquement par « les dez des jugements »

L. 30 : *Gaudent breuitate moderni.* « Les modernes aiment la brièveté. »

PAGE 188, l. 19 : *Cum... actori.* « Quand les droits des parties sont obscurs, il faut se montrer favorable à l'accusé plutôt qu'à l'accusateur. »

L. 22 : *Opposita... elucescunt.* « Les choses opposées, étant juxtaposées, deviennent plus claires. »

L. dernière : *La loy versale versifiéeq.* C'est-à-dire : « la loi en vers et versifiée. » Le *q* qui termine « versifiée » est l'abréviation de la conjonction latine *que,* ajoutée maladroitement par Bridoye à un mot français. Cette loi, qui est la 9e du titre qui vient d'être cité, est appelée

versifiée par Rabelais parce qu'elle forme un vers pentamètre, ce qui est un défaut dans la prose. (Voyez *Ménagiana*, t. I, p. 76-77)

PAGE 189, l. 1 : *Semper... ſequimur.* « Dans les cas obſcurs nous inclinons toujours pour le minimum. »

L. dernière : *Qui... iure.* « Le premier en date, est le préféré en droit. »

PAGE 190, l. 22 : *Forma... ſubſtantia.* « La forme changée, la substance est changée. » On voit que Bridoye a donné à son successeur Bridoison l'exemple du respect pour « la fo... orme. »

PAGE 191, l. 11 : *Quia... principalis.* « Parce que l'accessoire suit la nature du principal. »

L. 24 : *Interpone... curis.* « Mêle parfois quelques joies à tes soucis. »

L. 28 : *Pecuniæ... omnia.* « Tout obéit à l'argent. »

PAGE 192, l. 2 : *Hic no.* Hic notetis, « vous remarquiez ici. »

L. 3 : *A Muſco.* Il y a dans la loi *ſi poſt motam a Muſæo*, nom du plaideur *Muſæus* dont il est question dans cette constitution impériale. Rabelais met plaisamment *Muſco* afin de faire concorder ce texte avec son sujet.

L. 5 : *Muſcarii.* Lisez *Muſcarii.* L'abréviation *i.* est pour *id est*, « c'est-à-dire. »

L. 13 : *Reſolutoriè loquendo.* « En parlant résolutivement. »

L. 30 : *Portatur... libenter.* « Ce qu'on porte volontiers, est porté légèrement. »

PAGE 193, l. 4 : *Quod... negotiis.* « Ce que les médicaments effectuent pour les maladies, les jugements le font pour les affaires. »

L. 10 : *Iam... Virginitas.* « Déjà la virginité, mûre pour le lit nuptial, avait pris son développement par le nombre d'années voulu. »

PAGE 194, l. 7 : *Soubs Brocadium iuris.* On appelait brocard, *brocardium*, un axiome familier, un proverbe juridique. Les maximes de ce genre, réunies sous le

titre de *brocardia juris*, et fréquemment alléguées devant Bridoye, lui avaient donné une haute idée du savant *Brocardium* ou *Brocadium juris*, auquel il les attribuait, et il tenait à passer pour son élève, comme le singe de la fable voulait se faire croire ami du Pirée.

L. 8 : *Perrin Dendin*. Racine, qui a pris ce nom pour le donner à son juge, dans *Les Plaideurs*, n'a rien conservé du caractère de « l'apoincteur de procès. » On en retrouverait plutôt quelque chose dans *le Juge arbitre* de La Fontaine.

L. 14 : *La bonne dame Pragmaticque Sanction*. « Dieu ayt l'ame de maistre Iean Frigidi, & sa voisine la Pragmatique Sanction, c'estoient d'honnestes gens. » (Du Fail, t. II, p. 193)

PAGE 195, l. 1 : *Sed si unius*. Cette loi n'existe pas.

L. 15 : *Sæpe... iter*. « Souvent le fils est semblable au père, et la fille suit aisément le chemin de la mere. »

L. 21 : *Excipio... monacho*. « J'excepte les fils nés d'une nonne du fait d'un moine. »

L. 24 : *Vigilantibus jura subveniunt*. « Aux vigilants les droits subviennent. »

L. 28 : *Olfecit... posuit*. « Il a senti, c'est-à-dire : il a posé le nez au c... »

L. 30 : *Qui non laborat, non manige ducat*. Le texte du proverbe devrait être *non manducat* : « Qui ne travaille ne mange ; » mais Rabelais, pour amener une équivoque, met : « manige ducat » c'est-à-dire : « ne manie ducat. »

L. dernière : *Currere... egestas*. « Le besoin force la vieille à courir plus que le pas. »

PAGE 196, l. 8 : *Sermo... paucis*. « La parole est donnée à tous, la sagesse à peu. »

L. 25 : *Oportet*. « Il faut. » Le sens de ce dicton est qu'on doit se rendre à la necessité.

L. dernière : *Dulcior... ductus*. « Le fruit recueilli après de nombreux perils est plus doux. »

PAGE 197, l. 11 : *Deficiente... pecunia*. « L'argent man-

quant, tout manque. » Vers d'Ennius, fréquemment cité, à cause de la tmèse du mot *pecunia*.

L. 19: *Ie me trouue à propous.* « Je ne fuis bon, non plus que Perrin Dandin, que quand les parties font laffes de contefter. » (La Fontaine, *Lettres*, A Mme de Bouillon, nov. 1687)

L. 22: *Ie pourrois paix mettre, ou treues pour le moins, entre le grand Roy & les Venitiens.* « Ie croy, fi ie me l'eftois mis en tefte, que ie marïerois le Grand Turc auec la Republique de Venife. » (Molière, *L'Avare*, II, 5)

PAGE 198, l. 4: *Odero... amabo.* « Je haïrai si je puis; sinon, j'aimerai malgré moi. »

PAGE 199, l. 16: *L'ourfe à force de leicher.*

> Il eft temps deformais que le Juge fe hafte :
> N'a-t-il point affez leché l'Ours?
> (La Fontaine, *Les Frelons & les Moûches à miel*)

L. 24: *Forma... rei.* « La forme donne l'être à la chose. » Voy. ci-dessus, p. 257, la note sur la l. 22 de la p. 190.

PAGE 200, l. 4: *Debile... fequetur.* « Une meilleure fortune suivra un faible commencement. »

L. 13: *Qualis... gerit.* « Tel sera l'habit, tel est le cœur. »

L. 16: *Beatius... accipere.* « Il est plus heureux de donner que de recevoir. » (*Actes des apôtres*, XX, 35)

L. 18: *Affectum... tonantis.* « La censure de celui qui tonne pèse la disposition de celui qui donne. »

L. 21: *Accipe... Papæ.* « Reçois, enlève, prends, sont paroles qui plaisent au Pape. »

L. 24: *Roma... odit.* « Rome ronge les mains, hait celles qu'elle ne peut ronger, protège qui donne, méprise et hait qui ne donne point. »

L. 26: *Ad... meliora.* « A présent œufs, demain sont meilleurs que poulets. »

L. 29: *Cum... egeftas.* « Quand le travail périclite, la disette mortelle grandit. »

L. 32 : *Litigando... acquiritur.* « Par litige croissent les droits. Par litige le droit s'acquiert. »

PAGE 201, l. 3 : *Et... iuuant.* « Quand les tentatives isolées ne servent de rien, les efforts multipliés sont utiles. »

L. 6 : *Flagrante crimine.* « En flagrant délit. »

L. 11 : *Quandoque... Homerus.* « Le bon Homère sommeille quelquefois. » (Horace, *Art poétique,* v. 359)

L. 19 : *On camp de Stokolm.* En 1518, lorsque cette ville était assiégée par Christiern II, Roi de Danemarck. Le conte qui suit est tiré du *Dialogo del giuoco* de Pierre Arétin. Mellin de S. Gelais y a fait allusion dans sa *Responfe au cartel des ennemis d'Amour.* Voyez *Ménagiana,* t. II, p. 194.

L. 26 : *Pecunia... neceſſitatibus.* « L'argent est la vie de l'homme et son meilleur garant dans les nécessités. »

L. 28 : *Pao... embiz?* « Par la tête de bœuf, garçons que le mal de pipe vous fasse trébucher! (Voyez ci-dessus, p. 96, la note sur la l. 1 de la p. 46.) Maintenant que sont perdues mes vingt quatre vachettes (petites pièces de monnaie) tant plus je donnerai de bourrades, de chocs et de coups. Est-il quelqu'un de vous autres qui veuille se battre avec moi, à l'envi? »

PAGE 202, l. 3 : *Der... hausfraut.* Vieil allemand : « Le Gascon se flatte de se battre avec n'importe qui, mais il est plus enclin à voler : donc, chères femmes, veillez aux bagages. »

L. 18 : *Ploratur... veris.* « L'argent perdu est pleuré par de vraies larmes. » (Juvénal, *Satires,* XIII, 134)

L. 27 : *Cap... eſtée.* « Par le chef de Saint Arnaud, qui es-tu, toi qui me réveilles? Quel mal de taverne te tourne? Ho! Saint Sever, patron de Gascogne, je dormais si bien, quand ce taquin m'est venu réveiller! »

L. dernière : *Hé paouret.... truqueren.* « Hé pauvret, je t'échinerais maintenant que je suis bien reposé. Va-t'en un peu te reposer comme moi, puis nous nous battrons. »

PAGE 203, l. 9 : *Sedendo... prudens.* « L'arrêt et le repos rendent l'âme prudente. »

PAGE 207, l. 4 : *La controuerse debatue dauant Cn. Dolabella.* Ce fait est raconté par Valère Maxime, VIII, 4, Ammien Marcellin, XXIX, et Aulu-Gelle XII, 7. Comme aucun d'eux ne nomme les personnages et que Rabelais craindrait, en agissant de même, de rendre son récit obscur, il désigne simplement, à la façon des mathématiciens, le premier fils par les lettres a b c, le second par les lettres e f g, comme s'il s'agissait de comparer deux triangles.

PAGE 210, l. 6 : *Comme soubhaitoit Caton.* Voyez Pline, XXIX, 1.

PAGE 211, l. 24 : *Auecques la vessie de porc.* Ce traitement, dont on usait autrefois envers ceux dont on voulait se moquer, n'était pas encore oublié au XVIIe siècle. Madame de Sévigné écrit à sa fille (7 août 1675) : « Je vous avoue qu'il y a ici de petits messieurs à la messe, à qui l'on voudroit bien donner d'une vessie de cochon par le nez. »

PAGE 213, l. 1 : *Lampridius.* « Jactavit... caput inter præcisos phanaticos. » (*Vie d'Héliogabale,* 7)

L. 5 : *En son Asnerie.* — *Asinaria,* II, 3 :

> Quassanti capite incidit.

L. 8 : *Et ailleurs.* — *Trinummus,* sc. dern. :

> Quid cassas caput ?

L. 18 : *Ainsi escript T. Liue.* « Viros veluti mente capta cum jactitatione fanatica corporis vaticinari. » (Liv. XXXIX)

L. 26 : *Iulian.* Ainsi dans toutes les éditions, mais c'est *Vivian* qu'il faut lire. Voyez *Pandectes,* liv. XXI, tit. 1, *De ædilitio edicto.*

PAGE 214, l. dernière : *Apollo Cynthius.*

> Cum canerem reges et prœlia Cynthius aurem
> Vellit, & admonuit...
> (Virgile, *Églogues,* VI, v. 3)

[illegible] *Fou est une Fou*. Jeux de mots [illegible] Fou est un village à [illegible] de la ville de [illegible] ne se prononçait pas [illegible]. Les [illegible] de ce genre sont [illegible]. On [illegible] encore à Paris [illegible] « Je t'aime à la Folie, je te [illegible] à Vaugirard. »

[illegible] — « [illegible] et [illegible]. »

[illegible] le privilège du ve Livre, [illegible]

[illegible] « [illegible] virgines, que [illegible]. » Jean de la [illegible]. La traduction [illegible] mais comme [illegible], il est [illegible]

[illegible] le garde.. [illegible] les commen[illegible] [illegible] qu'en [illegible] et des [illegible] [illegible] a faites [illegible] Cette idée le [illegible] à Calais Millet [illegible] des Marets, [illegible] encore à [illegible] probable que [illegible] de cette [illegible] » Ce lord [illegible] compagnon, ce [illegible] fallait [illegible], qui lui est [illegible] de remettre

aux autres ce qu'ils doivent, que Rabelais a déjà remarqué qu'on observe souvent *à gauche* (voyez ci-dessus, p. 162, note sur la l. 8 de la p. 220), pour Carpalim *ce ſont lanternes ;* c'est ainsi qu'il a *fallot & lanternes.*

L. 32 : *Bon Lanternoys.* Voyez ci-dessus, p. 190, note sur la l. 29 de la p. 261.

PAGE 220, l. 7 : *Tes paroles ſont brayes.* Prononciation gasconne qui fournit un jeu de mots entre *vraies* et *braies.*

L. 8 : *Le courtiſan languaige.* A la cour le langage changeait à chaque instant suivant la mode du moment et se surchargeait surtout de termes italiens. Henri Estienne dans la préface de la *Conformité* a soin de dire : « ie veulx bien aduertir les lecteurs que mon intention n'eſt pas de parler de ce language François bigarré, & qui change tous les iours de liuree, ſelon que la fantaſie prend ou à monſieur le courtiſan, ou à monſieur du palais, de l'accouſtrer. » C'est à cause de ces changements si prompts que Panurge prévient Épistémon que le dictionnaire qu'il lui promet « ne durera gueres plus qu'vne paire de ſouliers neufz. »

PAGE 221, l. 1 : *Comment Gargantua remonſtre n'eſtre licite es enfans ſoy marier, ſans le ſceu & adueu de leurs peres & meres.* Érasme s'était déjà élevé contre les abus signalés ici, dans un passage de son dialogue *Virgo* μισόγαμος, ainsi traduit par Marot :

> A ce propos pluſieurs ſe trouuent
> Qui les mariages approuuent
> Des ieunes gens, leſquelz s'attachent
> Sans que pere & mere le ſçachent,
> Voyre malgré eulx pluſieurs fois.

Il est remarquable de voir les auteurs comiques et les poètes prendre avec tant d'autorité et d'éloquence la défense du pouvoir paternel, dont le clergé, s'appuyant sur le droit canonique, ne vouloit tenir

aucun compte. Ce beau chapitre, d'une si haute moralité, gêne fort les biographes de fantaisie d'un Rabelais égrillard; aussi est-il toujours demeuré dans l'ombre : on semble s'être entendu pour ne le point citer.

PAGE 222, l. 11 : *Gargantua*. Les premières éditions portent à tort *Pantagruel*.

PAGE 227, l. 2 : *Pantagruelion*. L'herbe ainsi appelée parce que « Pantagruel feut d'icelle inuenteur » (t. II, p. 234), n'est autre que le chanvre (*cannabis sativa*, Linnée). A propos des trois chapitres qui suivent, l'ardent panégyriste de Rabelais, Antoine Leroy, a fait l'éloge de son héros, considéré comme botaniste. Depuis, des savants spéciaux sont venus confirmer cet hommage. De Candolle, dans une note de sa *Théorie élémentaire*, a constaté que Rabelais avait devancé tous les autres écrivains dans sa dissertation sur l'origine des noms des plantes; et M. Léon Faye oppose à la définition exacte, mais froide, que ce savant donne du chanvre dans sa *Flore française*, le tableau qu'en trace Rabelais. Voyez : *Rabelais botaniste*, par Léon Faye, Angers, 1854, et le *Discours prononcé à Montpellier le* 8 *juin* 1856, *à la session de la Société botanique de France*, par M. le comte Jaubert.

L. 13 : *Trauerseur des voyes perilleuses*. C'est le nom que Jean Bouchet, ami de Rabelais, avait pris, depuis longtemps déjà, sur le titre de ses ouvrages. Peut-être est-ce lui que notre auteur veut désigner ici.

PAGE 228, l. 21 : *Par l'authorité de Theophraste*. Voyez *Histoire des plantes*, I, 5. C'est de cet auteur et de Pline que Rabelais tire la plus grande partie de ce qu'il dit dans ce chapitre et dans les suivants.

PAGE 231, l. 1 : *Pour empescher l'enfantement de Alcmene*. « Adsidere gravidis... digitis pectinatim inter se implexis, veneficium est; idque compertum tradunt Alcmena Herculem pariente. » (Pline, XXVIII, 6).

L. 5 : *Ceulx qui... guaingnent leur vie à recullons*. Les cordiers.

PAGE 232, l. 18 : *Comme atteste Ammianus.* Liv. XXII.

PAGE 235, l. 14 : *Pantagruel les tenoit à la guorge.* Voyez ci-dessus, p. 158-160, la note sur la p. 213.

PAGE 236, l. 7 : *Par la relation du Prophete.* — *Les Juges*, c. 9.

PAGE 240, l. 23 : *Le reste emplissans d'eau, comme font les Limosins à belz esclotz.* « Aux beaux sabots, » dit Éloi Johanneau, qui évidemment croit voir là une parodie de cette expression de l'*Iliade* : « les Achaiens aux belles cnémides. » Burgaud des Marets combat avec raison cette explication et dit fort justement que les charretiers « remplissaient d'eau à pleins sabots le vide qu'ils avaient fait. » Cette locution est analogue à celle de « mordre *à belles* dents, » qui est encore en usage.

PAGE 241, l. 3 : *Cela est escript.* — Pline, XVI, 35.

L. 30 : *Asbeston.* Voyez ci-dessus, p. 81, la note sur la l. 28 de la p. 23.

L. 31 : *Le climat Dia Cyenes.* — *Dia* est la préposition grecque διά « à travers. »

PAGE 242, l. 23 : *Que Alexander Cornelius nommoit Eonem.* « Alexander Cornelius arborem eonem appellavit, ex qua facta esset Argo, similem robore viscum ferenti, quæ nec aqua, nec igni posset corrumpi, sicut nec viscum. » (Pline, XIII, 22). *Eonem* est l'accusatif d'*eone*.

PAGE 244, l. 1 : *Congneut Cæsar l'admirable nature de ce boys.* Voyez Vitruve, II, 9.

TO.

(PAGES

LE QUAR'

PAGE 245. Reproduction
l'édition séparée de 1552. Po
édition et des précédentes,
En lisant ce livre, il est bon
sous les yeux la *Briefue decl*
plus obscures... attribuée avec
à Rabelais. Voyez t. III, p. 19

L. 4 : *Bon*. 1548 : *Noble*.

L. 8 : *Venim*. Ce mot est
la marque de Fe..andat que
en la reproduisant, donne *ve*
sur certains ouvrages; mais
le *Dictionnaire françois-latin*
port avec les dé...

torisation si étendue et si explicite n'empêcha pas le Parlement de poursuivre *le quart livre* le 1er mars 1552 (1551 vieux style). Voyez t. III, p. 420, et le *Commentaire*.

PAGE 247, l. 1 : *A... Mon Seigneur Odet.* Cette dédicace et le prologue qui la suit n'ont paru que dans l'édition de 1552. Celle de 1548 était précédée d'un autre prologue. Voyez t. III, p. 185-193, et le *Commentaire*.

PAGE 248, l. 9 : *Comparée à vn combat, & farce.* Hippocrate dit seulement (*Des Épidémies*, VI.) : « L'art se compose de trois termes : la maladie, le malade et le médecin. »

L. 11 : *M'eſt ſoubuenu d'vne parolle de Iulia.* Voyez Macrobe, *Saturnales*, II, 5.

PAGE 249, l. 2 : *Reubarbatif.* Équivoque sur le mot *rhubarbe* écrit *reubarbe* par Rabelais et ses contemporains. Voyez le *Glossaire*.

L. 21 : *Eſt par Herophilus blaſmé Callianax.* Rabelais, qui probablement cite de mémoire, confond un peu les faits. Voici le passage de Galien (liv. IV, *commentaire* sur le VIe liv. d'Hippocrate *Des maladies épidémiques*, édit. de Chartier, t. IX, p. 482) : « Quelques médecins tiennent des discours d'une fatuité incroyable semblables à ceux que cite Zeuxis du livre de Bacchius, où cet auteur a rapporté les paroles et les actions d'Hérophile et de ses sectateurs. Il raconte de Callimax l'Hérophilien, que voyant un malade qui lui disait : « Mourrai-je ? — Oui, lui répondit-il par un vers grec, oui sans doute, à moins que vous ne soyez le fils de Latone. » A un autre malade qui lui demandait la même chose, il répondit : « Patrocle est bien mort, qui valait infiniment mieux que vous. » Les vers sur Patrocle sont dits par Achille dans l'*Iliade*, II, 21. Quant au vers où il est question des enfants de Latone, on ignore d'où il est tiré. Enfin le passage de Pathelin se trouve dans la scène où il s'adresse au drapier que, dans son prétendu délire, il prend pour son médecin (p. 45).

PAGE 250, l. 25 : Διάβολος. Mot qui signifie *calomniateur* et *diable*.

L. 32 : *Anagnoste*. Ce lecteur de François Ier est Pierre du Châtel, évêque de Tulle, de Mâcon, puis d'Orléans, alors favorable aux doctrines protestantes.

PAGE 251, l. 1 : *Lon m'en a aulcuns ſuppoſé faulx & infames*. Voyez le *Priuilege* en tête du *tiers livre*, t. II, p. 3.

L. 4 : *Vn N. mis pour vn M.* Voyez ci-dessus, p. 240, la note sur la l. dernière de la p. 110.

PAGE 253, l. 7 : *Gens de bien... Ie ne vous peuz veoir*. Voyez ci-dessus, p. 168, la note sur la l. 3 de la p. 232. Cette espèce de dicton a été bien souvent répétée : « Ha ! gens de bien, ie ne vous puis voir, mon chappeau eſt percé. » (Du Fail, t. I, p. 297.) — « Bonnes gens, je ne vous puis voir, comme dit Maiſtre François dans ſon livre. » (La Fontaine, *Lettres*, au prince de Conti, nov. 1689.)

L. 10 : *Bien & beau s'en va Quareſme*. Cette formule eſt le titre d'un des jeux de Gargantua. Voyez t. I, p. 82.

PAGE 254, l. 2 : *Meſpris des choſes fortuites*. Budé a écrit un traité : *De Contemptu rerum fortuitarum*.

L. 18 : Ἰητρὸς... βρύων. Plutarque, dans son *Discours contre l'épicurien Colotès*, attribue ce vers à un tragique grec qu'il ne nomme point.

L. 29 : *Plus brauement ſe vantoit Aſclepiades*. Voyez Pline, VII, 37.

PAGE 255, l. 22 : *Tant riche royaulme*. Il y a un premier tirage de ce prologue, dans lequel après *riche* on lit : *& triumphant*, et où les épithètes *grand*, *victorieux & triumphant* (l. 25) n'accompagnent pas le nom de Henri II. Elles ont probablement été ajoutées lorsqu'il fut entré victorieux dans Metz le 18 avril.

PAGE 258, l. 18 : *Demandans reſtabliſſement de leurs cloches*. Les habitants de la Guyenne s'étant révoltés contre la gabelle, on leur avait retiré leurs cloches en 1549. Rabelais n'avait garde d'oublier leurs récla-

mations, qui semblent fournir une suite au discours de Janotus à Gargantua.

L. 20 : Abtkeids. « Vilifiés, » dit la *briefue declaration.* Les commentateurs n'ont accepté ni ce texte, ni cette traduction, et veulent changer l'un et l'autre ; mais tous, même Régis, y perdent leur... allemand. Ce qu'il y a de sûr c'est que le sens réclame un mot opposé à *invincible*, et que *vilifié*, avili, est, à ce point de vue, fort satisfaisant.

L. 24 : *Rameau & ...Galland.* Galland venait de mêler Rabelais à leur querelle en écrivant en 1551, dans sa réponse à une harangue de Ramus (7ᵉ ft. v°) : « Melior pars eorum qui hafce nugas lectitant, Rame... non ad fructum aliquem ex iis capiendum, fed veluti vernaculos ridiculi Pantagruelis libros ad lufum & animi oblectationem lectitant. »

PAGE 259, l. 6 : *Et habet... mentem.* « Et ta mentule a de l'esprit. » Jeu de mots entre *mentula* et *mens*, esprit, intelligence. Voy. ci-après la note sur la p. 263.

L. 26 : *Le Renard par fon deftin ne doibuoit eftre prins.* Voyez Pollux (*Onomasticon*, v, 5) et Pausanias (IX, 19). Furetière a reproduit ce récit à la fin du *Roman bourgeois* (liv. II, p. 132, éd. Jannet.) : « Le hazard voulut qu'un jour le chien fée fut lafché fur le lièvre fée. On demanda là-deffus quel feroit le don qui prévaudroit : fi le chien prendroit le lièvre, ou fi le lièvre échapperoit du chien, comme il eftoit écrit dans la deftinée de chacun. La réfolution de cette difficulté eft qu'ils courent encore. »

PAGE 260, l. 13 : *Pierre du coingnet... pour mefmes caufez petrifié.* Voyez *Satyre de maiftre Pierre du Cuignet fur la Petromachie de l'Vniuerfité de Paris, OEuvres poétiques de Joachim du Bellay*, t. II, p. 408, *La Pléiade françoife.*

PAGE 263, l. 9 : *O belle mentule.* Voyez ci-dessus la note sur la l. 6 de la p. 259.

PAGE 265, l. 8 : *En ay ie?* Il disait ce « petit mot » en montrant sa coignée, comme Pathelin (*Farce de Pa-*

thelin, p. 251 en montrant à sa femme le drap qu'il lui avait promis de se procurer, et qu'il venait de dérober au marchand.

PAGE 268, l. 2 : *Les mules au talon*. Ce sont les engelures. On lit dans la proclamation du roi des fous à Poligny (1494) : « Pauures gens allant à pied, faute de cheual, ayant les mules au talon, faute de souliers. » Cette expression entrait souvent dans des imprécations grotesques, grossièrement rimées. Les enfants du Jura criaient jadis aux montagnards :

> Montagnon la rougne,
> Quatre pieds de chougne (crotin)
> La mule aux talons
> Crave montagnon.

Voyez Toubin, *Supplément au dictionnaire des patois jurassiens*, aux mots *chougne* et *mule*. *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*.

PAGE 269, l. 4 : *Au iour des festes Vestales*. Le 9 juin.

PAGE 271, l. 18 : *Quand Israel*. Ps. 113, traduit en vers par Cl. Marot.

PAGE 272, l. 32 : *Suedes*. Il y a : *Suèves* (Suevorum) dans les auteurs que cite Rabelais.

PAGE 275, l. 4 : *Vn Tarande, que luy vendit vn Scythien*. Il y a *vesdit* dans notre texte, mais c'est une faute d'impression. Voyez la description du Tarande dans Pline, VIII, 34. On trouve dans le même livre des détails sur la plupart des animaux dont il est question ici. Il faut remarquer que Rabelais a le soin de placer toutes ces merveilles dans l'île de *Medamothi*, « nulle part. »

PAGE 278, l. 25 : *Partement*. Ainsi dans 1552. 1548 : *portement*, qui paraît préférable et qui se trouve à la page précédente, l. 26, et à la page suivante, l. dernière.

PAGE 279, l. 30 : *La moytié du tout*. — ... πλέον ἥμισυ παντὸς. (*Travaux et jours*, v. 40.) Rabelais semble avoir eu en vue cette autre maxime : Ἀρχὴ τὸ ἥμισυ παντός, attribuée par erreur à Hésiode.

PAGE 286, l. 20 : *Chapitre general des Lanternes.* Tous les commentateurs, même les plus réservés quant aux interprétations historiques, s'accordent à voir dans ce *chapitre général,* convoqué pour « la fin de Iuillet, » où l'on devait « profondement lanterner, » et d'où l'on revenait par le mont Cenis (t. II, p. 297, l. 20), le concile de Trente dont la sixième session avait été convoquée pour le 29 juillet 1546.

PAGE 289, l. 1 : *Comment... Panurge marchande auecques Dindenault vn de ſes moutons.* Le récit qui occupe ce chapitre et les deux suivants est connu de tout le monde. La locution proverbiale : « les moutons de Panurge, » appliquée à ceux qui suivent sans réflexion l'exemple qui leur est donné, l'a rendu populaire. L'idée en est empruntée à Merlin Coccaie, qui raconte dans sa XI[e] *macaronée* l'expédient de Cingar pour se débarrasser des moutons et des marchands qui encombraient l'embarcation dont il avait besoin :

> Fraudifer ergo loquit paſtorem Cingar ad vnum :
> Vis, compagne, mihi caſtronem vendere graſſum ?...

Dans le conte de *L'Abbesse,* La Fontaine met en vers l'histoire des moutons de Panurge, et dans *L'Ours & les deux Compagnons,* il y fait allusion par ce vers :

> Dindenaut prifoit moins ſes Moutons qu'eux leur Ours.

L. 9 : *Si la chorde ne rompt.*

> Nous allons voir beau ieu, ſi la corde ne rompt.
> (Molière, *L'Étourdy,* III, 7)

PAGE 290, l. 7 : *De haulte greſſe.* Voyez ci-dessus, p. 62, note sur la l. 21 de la p. 5.

L. 14 : *Voire.* Selon Le Duchat, c'est ici une raillerie dirigée contre Calvin; et Burgaud des Marets a cité un passage du *catéchisme* de ce réformateur pour prouver qu'en effet l'*enfant* y répond presque toujours au *ministre :* « *voire* ou *je l'entends ainsi.* » Cette critique de

détail n'est donc point sans vraisemblance ; mais il faut se garder de partir de là pour identifier Calvin avec Dindenault, comme le fait Éloi Johanneau, et pour voir dans le débat entre Panurge et le marchand de moutons la dispute des catholiques et des calvinistes au sujet de l'agneau divin mangé dans la sainte cène.

PAGE 291, l. dernière : *Nouueaulx Henricus.* « Les *Henris,* monnaie d'or frappée par Henri II seulement, le furent pour la première fois en vertu d'une ordonnance de 1549 (31 janvier 1548, v. st.) ; une seconde émission eut lieu en 1551. » (Cartier, *numismatique,* p. 347)

PAGE 292, l. 19 : *Clericus vel adiſcens.* « Clerc ou étudiant. » — « Dindenault, jaloux de montrer sa science, observe Burgaud des Marets, dit que les mots latins *ita* et *vere* (oui, vraiment) signifient choux, poireaux. » Il est difficile en effet d'expliquer autrement ce passage ; mais il doit y avoir quelque jeu de mots que nous ne comprenons plus. *Vere* fait probablement allusion aux poireaux qui sont *verts.*

PAGE 296, l. 17 : *Le plus ſot... animant.* — Πάντων καὶ τῶν τετραπόδων κάκιστον ἐστι.

PAGE 297, l. 28 : *Thibault l'aignelet ?... Regnauld belin.* Le premier est le berger de *la farce de Pathelin ;* le second est, suivant les commentateurs, le *Regnault* de la chanson citée par Rabelais, t. I, p. 152, l. dernière ; mais cette conjecture est fort douteuse.

L. 30 : *Tour de vieille guerre.*

> C'eſt tour de vieille guerre.
>
> (La Fontaine, *Le Chat & le vieux Rat*)

PAGE 298, l. 17 : *Mihi vindictam.* « A moi la vengeance... » Allusion à ce passage de S. Paul (*Épitre aux Hébreux,* X, 30) : « Scimus enim qui dixit : Mihi vindicta, et ego retribuam. »

PAGE 299, l. 14 : *As de treuffles.* « Le nez de mon bisaïeul était absolument pareil aux nez de tous les

hommes, femmes & enfants que Pantagruel trouva habitant l'île d'Ennasin... il était fait, monsieur, comme un as de trèfle. » (*Triſtram Shandy*, liv. III, ch. LXXVI)

PAGE 300, l. 17 : *Maigre*. Il s'agit ici du poisson appelé sèche ou ombre. Ce chapitre ne se compose presque que de jeux de mots assez fades et très libres.

L. 23 : *N'eſt ce Eſtrille fauueau?* « C'eſt ici l'ame du vieux rebus compoſé d'vne *étrille*, d'une *faulx* & d'un *veau*... On le trouve dans ces vers de Marot, qui ſont de ſa 2. Epître du Coq à l'âne :

> Vne eſtrille, vne faulx, vn veau,
> C'eſt à dire eſtrille Fauueau,
> En bon rebus de Picardie.

Mais Durand Gerlier, Libraire à Paris, ſe l'étoit approprié avec la Deviſe dès l'an 1489. Voiez la Caille, Hiſt. de l'Imprimerie, p. 65. » (Le Duchat)

L. 32 : *Ma coingnee*. Voyez les équivoques du même genre, t. II, p. 262 et 263.

PAGE 301, l. 2 : *La grande manche*. Voyez ci-dessus, p. 226, la note sur la l. 5 de la p. 26.

PAGE 305, l. 20 : *Bren, c'eſt merde à Rouan*. Bouchet (XIII[e] *serée*) complète ce dicton par : « qui ne la mange aux faux-bourgs. »

PAGE 306, l. 15 : *Da iurandi*. Voy. ci-dessus, p. 167, la note sur la l. 30 de la p. 231.

L. 18 : *L'harmonie des contrehaſtiers*. Le ravissement de frère Jean à ce « branlement » et à cette « harmonie » semble une sorte de parodie rabelaisienne de l'harmonie des sphères si éloquemment décrite par Platon, et aussi par Cicéron dans le *Songe de Scipion*.

L. 20 : *Seruice du vin*. Voyez ci-dessus, p. 125, la note sur la l. 2 de la p. 105.

L. 20 : *Beati... via*. « Heureux les immaculés dans la voie. » (Ps. 118). Il s'agit ici de ceux qui ont la chance de ne pas se tacher dans le chemin de la cuisine.

PAGE 307, l. 8 : *Vingt ans*. 1548 : *Douze*. C'est-à-dire vers 1532 ou 1536. Cette dernière date est celle

des lettres de Rabelais écrites de Rome. Il est probable que lors de ce voyage en Italie il passa par Florence.

PAGE 308, l. 8 : *Afriquanes*. Expression purement latine : « Senatus consultum fuit vetus, ne liceret Africanas in Italiam advehere. » (Pline VIII, 18). Dans l'édition de 1548 on trouve à la ligne suivante, après le mot *semble : ou bien ours lybistide*.

L. 9 : *Ce qu'ilz appellent Tygres*. On voit qu'à cette époque le mot *tigre*, qui figure pourtant en 1539 dans le *Dictionnaire Françoislatin* d'Estienne, était peu usité. Cela se trouve confirmé par ce passage des *Voyages* de Montaigne, écrit en 1580, et où se trouve une description de la même ménagerie : « Nous y vismes (à Florence) l'escurie du grand Duc... aussi vn chameau, des lions, des ours, & vn animal de la grandeur d'vn fort grand mâtin de la forme d'vn chat, tout martelé de blanc & noir, qu'ils noment vn tigre. » (édit. in-4° de 1774, p. 109)

L. 17 : *Par sainct Ferreol d'Abbeuille, les ieunes bachelettes de nos pays sont mille foys plus aduenentes*. Saint Ferréol est invoqué ici parce qu'il était regardé comme protégeant l'élève et l'engraissement des oies. « Les vns disent que saint Feriol est le plus habile du monde à garder les oyes. » (H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, c. XXXVIII). La Fontaine partageait un peu les opinions de « Bernard lardon » en archéologie :

> Charmans objets y sont en abondance (à Rheims).
> Par ce point-là je n'entends quant à moy
> Tours ny portaux, mais gentilles Galoises.
>
> (La Fontaine, *Les Remois*)

PAGE 309, l. 3 : *Auoir leu*. Voyez Plutarque, *Apophtegmes*, et *Propos de table*, IV, 4.

PAGE 310, l. 1 : *Passa Procuration*. Terme de droit qui forme ici un jeu de mots. Il ne faudrait pas croire que les violentes attaques auxquelles se livre Rabelais contre les Chicanous étaient une nouveauté. Avant

lui, non seulement les satiriques, mais les prédicateurs, tels que Menot et Maillard, avaient poursuivi de leurs invectives, gens de justice, juges, avocats, procureurs, sergents. Voyez H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, c. VI. — Pierre le Loyer, angevin, dans sa *Néphélococugie*, imitation fort amusante de la comédie des *Oiseaux*, d'Aristophane, a substitué au sycophante un personnage nommé Chicanoux, inspiré par ce chapitre. Voyez Egger, *Hellénisme en France*, t. II, p. 12.

L. 22 : *Femmes & enfans.*

> Frappez. J'ay quatre enfans à nourrir.
>
> (Racine, *Les Plaideurs*, II, 4)

PAGE 312, l. 32 : *La coustume obseruee en toutes fiansailles.* « Apres les coups de poings de fiancailles, à la mode du païs, Claribel changea le dueil de son pere, pour les ioyes d'vn nouueau mariage. » (Yver, poitevin, *Le Printemps d'Yver*, journée 5)

PAGE 313, l. 5 : *Anneau d'argent gros & large.* Servant de cachet, de sceau.

PAGE 315, l. 5 : *Esgue orbe.* « Equa orba. » Chicanous parle comme l'écolier limousin. C'est, aux yeux de Rabelais, un nouveau grief contre lui.

PAGE 316, l. 20 : *La monstre de la diablerie.* « L'exhibition, l'essai, la répétition, comme nous dirions aujourd'hui. » (Burgaud des Marets). Cette remarque n'est pas exacte. Cette « monstre » eut lieu « parmy la ville & le marché. » Le nom d' « exhibition » peut, à la rigueur, convenir, mais non celui de « répétition. » C'était une annonce et un cortège, ce que les entrepreneurs de cirques forains appellent « le tour de ville. »

PAGE 317, l. 4 : *Hic... bisacco.* « Celui-là est de patrie et de race bélitre, qui a coutume de porter des bribes dans un antique bissac. »

PAGE 318, l. 5 : *La diablerie de Saulmur, de Doué.* Voyez ci-dessus, p. 226, la note sur la l. 2 de la p. 27, et, p. 227, la note sur la l. 28 de la p. 28.

PAGE 323, l. 13 : *Sainɛts OO.* Prières qu'on faisait pendant les neuf jours précédant Noël, et qui commençaient par O : « O Sapientia... O Adonaï... O Radix... »

PAGE 324, l. 30 : *Seigneur de la roche Posay.* « Jean Châtaigner, Seigneur de la Roche-Posay, de S. Georges de la Roche-Faton, & de Bernay, Maître d'Hôtel des Rois François I. & Henri II. Il boitoit depuis l'année 1522, qu'étant guidon de la Compagnie de Gensdarmes du Bâtard de Savoie, il eut la jambe cassée d'un coup de mousquet au siége de Pavie. Voiez les Obséques du Roi François I, p. 39. de l'*Hist. généal.* de Sainte-Marthe, l. 30, & les Mémoires de Martin du Bellai, l. 2. » (Le Duchat)

PAGE 325, l. 5 : *Ieu n'est ce.*

> ... Il vauldroit mieulx employer sa ieunesse
> Pour auoir cerfz à force ; car ieu n'esse
> De poursuyuir biches blanches...
>
> (Guillaume Cretin, *Poésies*, édit. Coustelier, p. 109)

L. 15 : *Monsieur le Roy* (*ainsi se nomment Chiquanous*). Leur titre était « sergents le Roi, » c'est-à-dire sergents du roi. Roche-Boisseau appelle aussi « Monsieur le Roy » un sergent de Douai, dans les *Aventures du baron de Fæneste*, liv. III, c. 5 : *De la Roche-Boisseau & des Sergents.*

L. dernière : *Le philosophe Samosatoys.* Lucien de Samosate, dans le dialogue intitulé : *Les Lapithes.*

PAGE 326, l. 17 : *Les nopces de Basché en prouerbe commun.* « Là dedans y a bien pis qu'aux noces de Baché. » (D'Aubigné, *Aventures du baron de Fæneste,* liv. III, c. 5.) Cette expression se trouve aussi dans Bouchet (l. I, 3e *serée,* p. 108, et l. III, 27e *serée,* p. 203). Lacurne de Sainte-Palaye cite ce dernier passage dans son *glossaire.* Son éditeur, qui semble n'avoir pas Rabelais fort présent, hasarde, à ce sujet, cette note étrange : « *Basché* ne seroit-il pas pour *bazoche*, comme *baschea* est pour *basilica ?* »

PAGE 327, l. 18 : *L. Neratius*. Voyez Aulu-Gelle, XX, 1.

PAGE 328, l. 13 : *Io, io, io*. « Moi, moi, moi. » On ne devine pas bien pourquoi ils emploient ce mot italien.

L. 30 : *Il en embourſoit tous iours vingt huict & demy*.

> ... Et ſi dans la Province
> Il ſe donnoit en tout vingt coups de nerfs de bœuf,
> Mon Pere pour ſa part en embourſoit dix-neuf.
>
> (Racine, *Les Plaideurs*, I, 5)

PAGE 331, l. 1 : *Thohu & Bohu*. Ces mots hébreux, expliqués dans la *briefue declaration*, sont tirés du commencement de la *Genèse* : « Et terra erat solitudo (tohu) et inanitas (bohu). »

PAGE 332, l. 16 : *Celtes... François*. 1548 : *Gymnoʒophiſtes d'Indie*.

PAGE 333, l. 3 : *Meta ta phyſ*. Transcription abrégée du titre grec de la *métaphysique* d'Aristote, intitulée μετὰ τὰ φυσικά simplement parce qu'elle était placée après la physique.

L. 16 : *Mort par eſtre mords*. Jeu de mots : mort pour avoir été mordu. L'épitaphe mentionnée par Rabelais se lit dans une église de religieux Augustins. Le Duchat nous l'a donnée d'après plusieurs voyageurs :

> Hospes, disce novum mortis genus, improba felis,
> Dum trahitur, digitum mordet, et intereo.

Elle avait sans doute frappé Rabelais lors de son séjour à Rome.

L. 20 : *Quenelaut... tiré*. 1548 : *Quignemauld, normand medecin, grand auxleur de pois gris & berlandier treſinſigne, lequel ſubitement à Monſpellier treſpaſſa par faulte d'auoir payé ſes debtes & pour auec vn trancheplume de biès s'eſtre tiré*. La dernière rédaction, beaucoup moins satirique que la première, nous donne probablement le nom véritable de ce médecin, travesti d'abord en

Guinemauld, c'est-à-dire qui *guigne*, qui regarde, qui guette les *maux*, les maladies.

L. 23 : *Philomenes*. Voyez ci-dessus, p. 116, note sur la l. 11 de la p. 73.

PAGE 334, l. 3 : *Spurius Saufeius*. Ce personnage est ainsi nommé par Fulgose, IX, 12. Pline (liv. VII) l'appelle Appius Saufeius.

L. 17 : *A la gueule d'vn four chauld*. Quolibet populaire, que Rabelais n'a pas inventé et dont on trouve des équivalents :

> Comme elle fiert & tambure !
> Que ne font ses deux poings de beurre,
> Droict au meilleu d'vng four bien chault !
> (*Farce des cinq Sens*. Anc. Théât. Fran. t. III, p. 311

L. 25 : *Enig & Euig*. Ces deux expressions ont reçu dans la *briefue declaration* une interprétation inexacte. *Enig* (einig) signifie *aucun*; et *ewig*, *perpétuel*.

PAGE 335, l. 1 : *Comment Pantagruel euada vne forte tempeste en mer*. On trouvera dans le *glossaire* l'explication de tous les termes de marine contenus dans ce chapitre et dans les suivants. Nous profiterons des explications et des critiques de Jal dans son *Glossaire nautique* et dans le neuvième mémoire de son *archéologie navale*, consacré au « nauiguaige » de Pantagruel.

L. 4 : *Neuf Orques*. 1548 : *Vne*; ce qui est d'accord avec ce qu'on trouve au chapitre suivant (p. 340, l. 8) : *la Orque*. Il est probable que dans l'édition de 1552 Rabelais a changé *une* en *neuf*, pour augmenter le nombre des moines, et qu'il a oublié de modifier le second passage.

L. 13 : *Toute bonne fortune*. Il est plaisant de voir les heureux présages que Panurge tire de la présence des moines rapidement démentis.

PAGE 336, l. 31 : *Inuocqua... s'escria*. 1548 : *Inuoca les deux enfans bessons de Leda, & la cocque d'œuf, dont ilz furent esclouz & s'escria*.

PAGE 337, l. 1 : *Nous ne boirons tantoust que trop.* « Quidam orta tempeſtate in mare, cœpit avidiſſime comedere carnes ſalitas, dicens hodie plus ſe habiturum ad bibendum quam nunquam antea. » (Bebelius, *Facéties.*)

L. 17 : *Le declaira bien heureux.* Panurge prête ici plaisamment ses pensées au philosophe stoïcien. Plutarque (*Comment on pourra apercevoir si l'on profite dans l'exercice de la vertu,* 11) et Diogène Laërce (*Vies des philosophes*) racontent seulement que, pendant une tempête, Pyrrhon montra à ses amis un jeune porc qui mangeait tranquillement de l'orge, disant que le sage devait imiter son impassibilité.

L. 27 : *Tout eſt frelore bigoth.*

> Eſcampe toute frelore
> La tintelore frelore.
> Eſcampe toute frelore, bigot!
>
> (*La Guerre,* par Jannequin. Leroux de Lincy, *Recueil de Chants historiques français,* t. II, p. 67)

Tallemant des Réaux (t. I, p. 329, note 3) indique « l'air : *Biby, tout eſt frelaure,* » qu'il attribue à la chanson de *la duché de Milan. Frelore,* corruption de l'allemand *verloren,* perdu ; *bigoth,* par Dieu !

PAGE 341, l. 6 : *Conſummatum eſt.* « Tout est consommé. » Paroles du Christ sur la croix.

L. 22 : *Vache ne veau.* Le proverbe rimé est:

> Entre Quande & Montſoreau,
> Là n'y paiſtra vache ne veau.

Voyez, plus loin, p. 357, l. 13, comment Panurge explique son vœu lorsque la tempête est passée.

PAGE 343, l. 3 : *Hau Tigre.* 1548 : *Ho, bougre, bredache de tous les diables incubes ſuccubes & tout quand il y a.*

L. 8 : *Tempeſtatif.* 1548 : *marin.* Ce mot a sans doute

été changé pour éviter la répétition avec *fol marin* deux lignes plus haut.

L. 11 : *Talemouze*, &... 1548 : *Talemont & que*... L'abbaye de Talemont est en Touraine. Si dans la seconde édition elle est changée en *Talemouze*, c'est probablement pour faire par cette finale une sorte d'équivoque au *gentil mousse* à qui frère Jean la destine. Le Duchat entend par l'abbaye de Talemouse celle de Saint-Denis où se font les gâteaux appelés *talmouses*.

PAGE 344, l. 30 : *Mon tirouoir*. Voyez ci-dessus, p. 77, note sur la l. 15 de la p. 21.

PAGE 347, l. 6 : *Sichee*,... *Deiphobus*,... *Hector*. Ces trois cénotaphes sont indiqués par Virgile dans l'*Énéide* :

> . . . . Inhumati venit imago
> Conjugis... (I, 353)
> Tunc egomet tumulum Rhæteo in littore inanem
> Constitui... (VI, 505)
> Ante urbem (Butroti) in luco, falsi Simoentis ad undam,
> Libabat cineri Andromache, Manesque vocabat
> Hectoreum ad tumulum... (III, 302)

L. 8 : *Hermias & Eubulus*. Voyez Diogène Laërce, *Vie d'Aristote*.

L. 9 : *Euripides*. Voyez Pausanias, II, et l'*Anthologie*, VII, 46.

L. 10 : *Drusus*... *Alexandre Seuere*. Voyez Suétone, *Claude*, I, et Lampride, *Alexandre Sévère*.

L. 11 : *Callaischre*. Pour ce cénotaphe et les suivants, voir l'*Anthologie* : *Callaischre*, VII, 395 ; *Lysidices*, VII, 291 ; *Teleutagores*, VII, 652 ; *Theotimes*, VII, 539 ; *Timocles*, VII, 274.

L. 14 : *Sopolis*. Voyez Callimaque, *Épigr.* XIX, et *Anthologie*, VII, 274.

L. 15 : *Catulle à son frere*. Voyez *Épigr.* 101.

L. 15 : *Statius à son pere*. Voyez *Sylves*, V, 3.

L. 16 : *Herué*. Hervé de Porzmoguer, capitaine breton, commandant le navire *La Cordelière*, fut cerné

le 10 août 1512, à la hauteur du cap Saint-Mathieu, par douze vaisseaux anglais; son vaisseau devint la proie des flammes; mais il aima mieux périr que de se rendre. Germain de Brie, ami de Rabelais, composa, à ce sujet, la pièce suivante :

HERVEI CENOTAPHIVM.

Magnanimi manes Heruei nomenque verendum
Hic lapis obferuat : non tamen offa tegit.
Aufus enim Anglorum numerofæ occurrere claffi
Quæ patrium infeftans iam prope littus erat,
Chordigera inuectus regali puppe, Britannis
Marte prius fæuo comminus edomitis,
Arfit Chordigeræ in flamma, extremoque cadentem
Seruauit moriens excidio patriam.
Prifca duos ætas Decios miratur : at vnum
Quem conferre queat, noftra duobus habet.
(Germanus Brixius, *Chordigeræ nauis conflagratio.* Ex ædibus Afcenfianis, 1513, Lutetiæ Parhifiorum)

L'Anglais Thomas Morus, cherchant à diminuer la gloire d'Hervé, répondit à Germain de Brie par cette épigramme :

Heruea cum Deciis vnum conferre duobus
Ætas, te, Brixi, iudice, noftra poteft.
Sed tamen hoc diftant, illi quod fponte peribant,
Hic periit quoniam non potuit fugere.

L. 27 : *Nous periffons.* « Domine, salva nos, perimus. » (*S. Matthieu*, VIII, 25.)

PAGE 348, l. 9 : *Tirouoir.* Voyez, ci-dessus, p. 77, note sur la l. 15 de la p. 21.

L. 10 : *Beatus... abiit.* « Heureux l'homme qui n'est point parti. » (Ps. I)

L. 13 : *Horrida tempeftas montem turbauit acutum.* « Une horrible tempête a troublé Montaigu. » C'est une parodie de ce vers d'Horace. (*Épodes*, XIII)

Horrida tempestas cœlum contraxit

Elle est dirigée contre Tempeste (Voyez la *table des noms*), principal du collège de Montaigu : « Il estoit rigide correcteur des Escolliers delinquans. A raison dequoy ils composerent plusieurs carmes contre luy, que i'ay veus. Desquels le premier estoit :

> Horrida tempestas montem turbauit acutum. »
>
> (Claude Malingre, *Les Antiquitez de la ville de Paris*, liv. II, p. 317)

PAGE 350, l. 7 : *Nau.* « Ceci est pris d'un noël qu'on chante encore en Poitou, & qui commence :

> Au Sainct Nau
> Chanteray sans point m'y feindre,
> Ie n'en daignerois rien craindre,
> Car le iour est feriau,
> Nau, nau, nau. »
>
> (Le Duchat)

La Monnoye ajoute (*Noels bourguignons*, glossaire, au mot *Noel*) : « Cet endroit est tiré indubitablement d'un de ces Noëls que Rabelais, dans l'ancien Prologue du quatrième livre, dit avoir été composés en langage poitevin par le seigneur de Saint-George, nommé Frapin. » Cela semble au moins douteux.

L. 11 : *Castor à dextre.* Dans l'antiquité, les matelots nommaient Castor et Pollux le météore qu'ils appellent de nos jours feu Saint-Elme. Ils le regardaient comme d'un heureux augure, et redoutaient au contraire celui qu'ils désignaient sous le nom d'Hélène. Pline parlant de Castor et Pollux (II, 37, *De stellis Castoribus*) s'exprime ainsi : « Geminæ autem salutares, et prosperi cursus prænunciæ : quarum adventu fugari diram illam ac minacem, appellatamque Helenam ferunt. »

L. 26 : *Pasté Iambique : ou Iambonique.* Il y a ici, comme plus haut (voyez, p. 163, note sur la l. 23 de la p. 221 du t. I.) un jeu de mots sur *iambe* et *jambe ;* mais la substitution du *j* à l'*i* l'a fait disparaître de toutes

les éditions modernes, où ce passage est devenu complétement inintelligible.

PAGE 351, l. 11 : *Cœur de cerf.*

. . . . κυνὸς ὄμματ' ἔχων, κραδίην δ' ἐλάφοιο.
(Homère, *Iliade*, I, 225)

L. 21 : *Perir en mer.* C'est Ulysse qui dit cela pendant la tempête (*Odyssée*, V, 312) :

Νῦν δέ με λευγαλέῳ θανάτῳ εἵμαρτο ἁλῶναι.

1548 ajoutait : « La raiſon eſt baillée par les Pitagoriens, pour ce que l'ame eſt feu & de ſubſtance ignée. Mourant doncques l'homme en eau (element contraire), leur ſemble (toutefois le contraire eſt verité), l'ame eſtre entierement eſteincte. »

L. 26 : *La conflagration de Troie.*

. . . O terque quaterque beati,
Quîs ante ora patrum, Trojæ sub mœnibus altis,
Contigit oppetere! o Danaûm fortissime gentis
Tydide! mene Iliacis occumbere campis
Non potuisse tuaque animam hanc effundere dextra?
(Virgile, *Énéide*, I, 94)

PAGE 352, l. 13 : *Vague decumane.* Il y a dans le texte de 1552 *d'écumane.* Bien que nous ayons rejeté cette leçon comme fautive, nous l'indiquons ici parce qu'on y pourrait voir, à toute force, un jeu de mots avec *vague d'écume.*

PAGE 353, l. 13 : *Et comme dict le ſainct Enuoyé, eſtre cooperateurs auecques luy.* Voy. saint Paul, 2e *épitre aux Corinthiens*, VI, 1. En 1548, Rabelais disait : *Si ie n'en parle ſelon les decretz des matheologiens, ilz me pardonneront, i'en parle par liure & authorité.* Il a jugé plus sûr, dans sa seconde édition, d'alléguer cette autorité.

L. 15 : *Que diſt C. Flaminius.* — Tite-Live, XXII, 5.

L. 22 : *En Saluſte.* Voyez *Conjuration de Catilina.*

L. 30 : *Le clous de Seuillé...* Voyez t. I, p. 103.

PAGE 354, l. 10 : *A deux doigtz pres de la mort.* Cette réponse est attribuée par Diogène Laërce au Scythe Anacharsis.

L. 16 : *Ne crains rien que les dangiers.* Panurge dit encore plus loin (p. 464) : « Ie ne crains rien fors les dangiers. Ie le diz touſiours. Auſſi diſoit le Fran archier de Baignolet. »

> Ie ne craignois que les dangers.
> (Villon, *Le Monologue du franc-archier*)

PAGE 355, l. 25 : *Celle qui ſeroit on port.* Voyez pour ceci et pour ce qui suit Diogène Laërce, c. 8.

PAGE 356, l. 7 : *Portius Cato.* Voyez Plutarque, *Marcus Cato le cenſeur,* XVIII.

L. 17 : *Guaillard comme vn pere.* Nous trouvons plus loin, p. 422 : *Aiſes comme peres;* et dans ce dernier passage il s'agit du bon temps que se donnent les moines. C'est ici, selon nous, une locution analogue, mais employée ironiquement : « Tu seras pendu ou brûlé, gai comme un moine. » Selon Le Duchat « gaillard comme vn pere » est un équivalent de :

> . . . Cent fois plus gay que Perot.
> (Coquillart, *Monologue des perruques*)

ou de « guay comme Perot. » (Henri Eſtienne, *Apologie pour Hérodote,* c. XVI, t. I, p. 330); et ces diverses locutions signifient toutes : « gay comme papeguay, » c'est-à-dire « comme un perroquet, » expression employée plus loin, p. 501, par Panurge. Quant à Burgaud des Marets, s'emparant d'une opinion abandonnée par Le Duchat, il explique la phrase qui nous occupe par : « Hardiment brûlé comme un hérétique, » en prenant *gaillard* dans le sens adverbial et en expliquant *comme un pere* par « comme un *patarin* ou hérétique, ainsi nommé du *Pater.* » « Personne ne croira, dit-il gravement, que les perroquets ou les pinsons, pas plus que

les gens, soient gais quand on les brûle. » Certes, mais il est bien clair que frère Jean ne parle pas sérieusement.

PAGE 357, l. 16 : *Vne chappelle d'eau Rose*. Sorte d'alambic :

> La chapelle, où se font eaues odoriferantes
> Donne par ses liqueurs guerisons differentes.
> (Cl. Marot, *Epigrammes*, A Mlle la Chapelle)

Voyez ci-dessus, p. 279, la note sur la l. 22 de la p. 341.

PAGE 358, l. 19 : *Il y eut beu & guallé*.

> Il y aura beu & guallé.
> (*Farce de Pathelin*, p. 22)

Les participes *beu* et *guallé* sont pris ici substantivement, au sens de *boisson* et *réjouissance*.

PAGE 362, l. 30 : *Æneas*. Voyez Virgile, *Énéide*, III, 707.

PAGE 363, l. 2 : *Alcman, & aultres*. Voyez Pline, VII, 51, et XI, 33.

L. 19 : *En dueil & lamentation sera*. Josèphe, XVII, 8.

L. 25 : *Changea disant, moy viuent*. « Dicente quodam in sermone communi : Ἐμοῦ θανόντος γαῖα μιχθήτω πυρί, imo, inquit, ἐμοῦ ζῶντος. » (Suétone, *Néron*, 38)

L. 28 : *Dion Nicæus, & Suidas*. Dion Cassius, *Histoire romaine*, liv. LVI; Suidas, *Vie de Tibère*.

PAGE 365, l. 13 : A *ampliation*. Il y a bien ici dans 1552 un Λ, mais c'est A qu'il faut lire. Θ est l'initiale de θάνατος, *mort ;* les deux autres lettres ont un sens moins clair. T pourrait être l'initiale de τελείωσις, acquittement, A de ἀναβολή, ajournement. Ceci, du reste, est traduit de ce passage des *adages* d'Érasme (chil. I, cent. V, ch. LVI) : « Verosimilius est, quod scribit Asconius Pedianus, sortes scilicet vrnæ immissas triplicem habuisse notam, Θ damnationis, T absolutionis, A ampliationis (i. e. quoties significabant parum sibi adhuc

liquere) ſymbolum fuiſſe. » Mais ce que dit Érasme n'est pas dans Asconius, qui remarque simplement que l'A marque absolution, le C condamnation, et N. L., *non liquet*, c'est-à-dire, comme le dit Rabelais : « le cas n'eſt encores liquidé. »

PAGE 366, l. 20 : *Ie vous demande en demandant.* Dicton qui forme trois vers. Le premier est répété au commencement du prologue du v[e] livre.

L. 24 : *En penſaroys.* Dans le pays, dans la province des pensées. Rabelais a toute une géographie de ce genre à son usage. C'est ainsi que plus haut (t. I, p. 27) il a appelé *Bibaroys* le pays des buveurs.

L. dernière : *De Callimachus, & de Pauſanias.* Voyez l'*hymne sur Délos* et le x[e] livre de Pausanias (32) où il traite de la Phocide.

PAGE 367, l. 6 : 9720. *ans.* Ce total résulte de $(4 \times 20 + 1) \times 3 \times 8 \times 5$.

PAGE 368, l. 4 : *Epitherſes.* Ce récit est tiré du traité de Plutarque, *Des oracles qui ont cessé*, XXVI. Il est traduit si littéralement que Rabelais a mis *Thamoun* quand ce nom est complément et, par conséquent, à l'accusatif dans le texte grec, et *Thamous* quand il est sujet.

PAGE 369, l. 26 : *Herodote.* Voyez liv II, c. 145.

L. 26 : *On tiers liure de la nature des Dieux.* Voyez c. 22.

PAGE 370, l. 4 : *Ses brebis, mais auſſi ſes bergiers.*

> . . . Pan curat oves oviumque magistros.
>
> (Virgile, *Églogues*, II, v. 33)

L. 9 : *Noſtre vnique Seruateur.* Cette interprétation est ancienne. Du Fail, qui l'expose tout au long dans son *Epiſtre de Polygame à vn Gentilhomme contre les athees* (t. II, p. 339), commence ainsi : « I'ay ſemblablement penſé eſtre de mon deuoir, vous parler d'vne hiſtoire grande & illuſtre, que Plutarque raconte au liure de la ceſſation des Oracles : laquelle, au iugement d'Eu-

ſebe, Pierre le Cheuelu Italien, & Pierre Meſſie Eſpagnol, ſe rapporte & approprie à noſtre propos. »

PAGE 371, l. 2 : *Quareſmeprenant*. Au propre : « qui prend carême. » Ce mot s'applique d'ordinaire aux trois jours gras avant le mercredi des Cendres et particulièrement au mardi. Ici il désigne le carême lui-même, dont ce chapitre et les trois suivants sont une description bouffonne. « Il faut, dit Le Duchat avec assez de vraisemblance, que d'un côté ce portrait regarde la bizarrerie de l'habit des moines en général, à qui leurs règles preſcrivent un carême continuel, & de l'autre l'erreur de ceux qui font conſiſter une bonne partie de la religion chrétienne dans l'obſervation du carême & de ſes dévotions. »

PAGE 372, l. 6 : *Faiſeur de lardoueres & brochettes*. « C'eſt en carême, & principalement ſur ſa fin, que les bouchers prennent leur tems pour faire des brochettes. » (Le Duchat). Quand Xenomanes dit qu'il en emporta *vne groſſe*, il faut entendre douze douzaines.

L. 13 : *Salades ſallees*. Jeu de mots sur *salade*, casque, et *salade*, légumes assaisonnés au sel. L'énumération des « aubers, caſquets, morrions, » n'a pour objet que de préparer cette équivoque.

L. 23 : *S'en fuyt*. Ainsi dans 1552 ; ailleurs : *S'en ſuit*.

PAGE 380, l. 17 : *Anneau de peſcheur*. Les brefs du pape sont scellés de cire rouge, de l'anneau du pêcheur, c'est-à-dire du cachet où saint Pierre est représenté en pêcheur et qui doit être apposé en présence du pape. Il est dit à la fin des brefs qu'ils sont donnés : « sub annulo piscatoris. »

PAGE 381, l. 22 : *S'il ronfloit...* « Carême-prenant ronfloit des fèves, comme quelques-uns ſoufflent des pois en dormant. » (Le Duchat)

L. dernière : *Saye cramoiſie*. Voyez Plutarque, *Apophtegmes*.

PAGE 383, l. 10 : *Se iouoyt es cordes des ceincts*. Burgaud des Marets voit ici un jeu de mots entre les *corps des saints*, les reliques sur lesquelles on prêtait

serment, et les « cordes des ceinɛts, » les cordes qui ceignaient les cordeliers.

L. 22 : *Ce que i'en ay leu parmy les Apologues antiques.* « On a juſqu'ici été fort en peine de ſavoir d'où pouvoit avoir été tiré l'Apologue de *Phyſis & d'Antiphyſie.* La découverte en étoit difficile par deux raiſons. L'une que tout moderne qu'eſt cet Apologue, Rabelais n'a pas laiſſé de le qualifier antique; ce qui a fait qu'on l'a, mais très-inutilement cherché, dans les écrits des Anciens. L'autre que Cælius Calcagninus, qui l'a inventé, n'eſt pas un auteur qu'on liſe beaucoup. L'Apologue, dont il s'agit, ſe trouve pag. 622. de ſes œuvres imprimées in-fol. à Bâle 1544. Il eſt intitulé *Gigantes* & commence ainſi : « Natura, ut eſt per ſe ferax, primo partu Decorem, atque Harmoniam edidit, nulla opera viri adjuta. Antiphyſia vero, ſemper Naturæ adverſa, tam pulchrum fœtum protinus invidit, uſaque Tellumonis amplexu, duo ex adverſo monſtra peperit, Admoduntem ac Diſcrepantiam nomine... » & le reſte que Rabelais n'a fait que traduire juſqu'à ces mots excluſivement : *Depuis elle engendra les matagots, &c.* (La Monnoye, *Ménagiana,* t. I, p. 371)

PAGE 386, l. 15 : *Intonation de Guare Serre.* Sonnerie indiquant de se garer et de serrer les vaisseaux les uns contre les autres, ou, peut-être, de carguer les voiles.

PAGE 387, l. 12 : *Perſeus. Perſé ius par moy ſera.* « On voit que Rabelais joue ici sur *Perſeus* et *percé jus.* » (Éloi Johanneau)

L. 18 : *Comme naguieres expoſoit frere Ian.* Voyez t. II, p. 357, l. 1 : « N'aye iamais paour de l'eau... Par element contraire ſera ta vie terminee. »

L. 28 : *Le facile ſymbole qui eſt entre rouſt & bouilly.* « Les cuiſiniers des Diables... mettent ſouuent bouillir ce qu'on deſtinoit pour rouſtir. » (T. II, p. 357)

PAGE 388, l. 6 : *Celluy milourt Anglois.* Georges, duc de Clarence, que, d'après plusieurs historiens, son frère Édouard IV fit périr de la sorte au mois de février 1478. Voyez Commines, liv. I, c. 7.

PAGE 390, l. 32 : *Sagettes des Scythes*. Ce dernier récit est traduit d'Hérodote, liv. IV, c. 131-132.

PAGE 392, l. dernière : *Nicander*. Voyez son *Ophiaque* ou *Traité des serpents*.

PAGE 393, l. 1 : *L'isle Farouche, manoir antique des Andouilles*. Les commentateurs se sont donné beaucoup de mal pour expliquer historiquement ce chapitre et ceux qui le suivent. Les lecteurs qui seront curieux de parcourir toutes ces explications fort précises en apparence, mais entièrement contradictoires, les trouveront dans l'édition d'Éloi Johanneau. Quant à nous, nous nous contenterons de faire remarquer qu'un peu plus loin, p. 404-405, Rabelais s'exprime de la sorte : « Les Souisses peuple maintenant hardy & belliqueux, que sçauons nous si iadis estoient Saulcisses? ie n'en vouldroys pas mettre le doigt on feu. » Ce que Joachim du Bellay (*Les Regrets*, sonnet 127, t. II, p. 230) a rappelé en ces termes :

> Voila les compagnons & correcteurs des Rois
> Que le bon Rabelais a surnommez Saulcisses.

Plus loin encore, p. 414, Rabelais a dit : « trancha le Cervelat en deux pieces. Vray Dieu, qu'il estoit gras. Il me soubuint du gros Taureau de Berne qui feut à Marignan tué à la desfaicte des Souisses. » On pourrait ne voir dans le premier passage qu'un mauvais jeu de mots de *souisse* à *saucisse*; mais ce n'est pas seulement pour amener une pareille équivoque qu'il a rapproché les Suisses des saucisses, puisqu'il les compare aussi aux cervelas. Si les *saucisses* et les *cervelas* sont les Suisses, c'est-à-dire des hérétiques adversaires du carême et par conséquent de Quaresmeprenant, les *andouilles* peuvent bien désigner aussi, soit le même peuple, soit les autres nations protestantes; mais il faut se garder de voir là des allégories suivies, constantes. A chaque instant Rabelais les interrompt, tant par fantaisie que par

la nécessité de n'être point trop clair, et se livre, chemin faisant, à toutes les plaisanteries et à toutes les équivoques auxquelles donne lieu si facilement le récit des étranges combats auxquels il nous fait assister.

PAGE 398, l. 6 : *Il y perdit la vie.* Voyez Hérodien, *Vie de Caracalla*, IV, 9.

L. 8 : *Les Sichimiens.* Voyez la *Genèse*, I, 34.

L. 13 : *Le feist occire.* Voyez Tacite, *Annales*, II, 3.

PAGE 399, l. 12 : *Les naufz Brindiere... & Portoueriere.* « La neufieme » avait « pour diuise vne brinde, » et « l'vnzieme vne portouoire. » (t. II, p. 270)

PAGE 400, l. 14 : *Octauian Auguste.* Voyez Suétone, *Vie d'Auguste*, 96.

L. 20 : *Vespasian.* Voyez Suétone, *Vie de Vespasien*, 7.

L. 28 : *Cratyle.* Le titre complet de ce dialogue de Platon est : Κρατύλος ἢ περὶ ὀνομάτων ὀρθότητος.

L. 28 : *Par ma soif.* Comme on ne prononçait pas l'*f* finale, ce juron formait un mauvais jeu de mots avec : *par ma foi.*

PAGE 401, l. 1 : *L'inuention admirable de Pythagoras.* Voyez Pline, XXVIII, 6.

PAGE 402, l. 16 : *Tiene est Tyre.* Voyez Plutarque, *Vie d'Alexandre.*

PAGE 403, l. 1 : *Ce que aduint à L. Paulus Æmylius.* Voyez Cicéron, *De la Divination*, I, 46. Il y a deux petites inexactitudes dans le texte de Rabelais. Le nom de la fille de Paul Emile est *Tertia* et non *Tratia*; et *Persa*, malgré la terminaison féminine de son nom, est un petit chien, *catellus*, et non une chienne.

PAGE 405, l. 5 : *Scelon la description de Pline.* « Himantipodes loripedes quidam, quibus serpendo ingredi natura est. » (Liv. V, c. 8)

L. 13 : *Serpent andouillicque.* « Comment elle s'enuolla en forme d'vn serpent du chasteau de Lusignan. » (Jean d'Arras, *Histoire de Melusine*)

L. 17 : *Erichthonius premier inuenta les coches.*

> Primus Erichthonius currus et quatuor ausus
> Jungere equos, rapidusque rotis insistere victor.
>
> (Virgile, *Géorgiques*, III, 113)

Servius, dans un commentaire sur ces vers, indique le motif qui avait guidé l'inventeur.

L. 23 : *La nymphe Scythicque Ora.*

> Proxima Bisaltæ regio, ductorque Colaxes
> Sanguis et ipse Deum, Scythicis quem Jupiter oris
> Progenuit, viridem Myracen Tibisenaque juxta
> Ostia, semifero (dignum si credere) captus
> Corpore, nec nymphæ geminos exhorruit angues.
> . . . .
> Insuper auratos conlegerat ipse dracones
> Matris Oræ specimen...
>
> (Valerius Flaccus, *Argonautiques*, VI, 48)

L. dernière : *Croyez qu'il n'est rien si vray.* Je pense qu'il y a ici une suspension comique qui devrait être marquée par des points. Rabelais semble dire d'abord *qu'il n'est rien si vray...* (que les récits qu'il vient de faire), puis il ajoute : *que l'Euangile.*

PAGE 406, l. 19 : *Nabuzardan maistre cuisinier du Roy Nabugodonosor.* Dans la Bible (*Rois*, IV, XXV, 8 et suivants), Nabuzardan est toujours qualifié de « princeps militiæ » ou « exercitus, » ou de « magister militum. » Toutefois ce n'est pas Rabelais qui a imaginé de le transformer en cuisinier. Il n'a fait en cela que suivre une fort ancienne tradition. On lit dans un *poëme allégorique sur le siège de Jérusalem par Nabuchonosor et Nabuzardan*, composé en 1180 et dont M. P. Meyer a donné un extrait dans la *Romania* (VI, 7) :

> Grant mal fit a Iherusalem,
> A iceſt tens Nabradanz :
> Les oz conduiſt cheualiers,
> Et fut maitres confanoers (*sic*)
> Prince queurs fut de la coiſine.

On trouve en outre dans les *Anciennes poësies françoises des* XVe *et* XVIe *siècles* publiées par M. Montaiglon dans la *Bibliothèque elzévirienne* (t. I, p. 204): Un *Sermon ioyeulx de la vie ſaint Ongnon, comment Nabuzarden, le maiſtre cuiſinier, le fit martirer...*

PAGE 407, l. 5 : *Ioyeuſes reſponſes de Ciceron.* Voyez Plutarque, *Apophtegmes.*

PAGE 409, l. 7 : *La nauf Bourrabaquiniere.* « La ſixieme (pour diuiſe auoit) vn Bourrabaquin monachal. » (t. II, p. 270)

L. 17 : *La Truye de la Riole.* « Eurent conſeil ceux de l'oſt, pour leur beſogne approcher & pour plus greuer leurs ennemis, que ils enuoieroient querre en la Riolle vn grant engin que on appelle truie, lequel engin eſtoit de telle ordonnance que il ietoit pierres de faix; & ſe pouuoient bien cent hommes d'armes ordonner dedans & en approchant aſſaillir la ville. » (Froissart, *Chroniques,* liv. II, c. 5)

PAGE 413, l. 1 : *Rompit les Andouilles aux genoulx.* Il y a ici une sorte de jeu de mots, car rompre l'anguille au genou, sur le genou, était une locution proverbiale pour désigner une chose impossible : « Les Dieux ont permis la mort de voſtre frere. Ils ont conſerué mon pere, ils veulent vous fruſtrer de vos entrepriſes & fauoriſer aux ſiennes, & vous voulez rompre l'anguille au genoil. » (*Amadis,* t. VIII, c. 53)

L. 18 : *Gradimars.* — *Dimar,* au lieu de *mardi,* est la forme méridionale.

L. 23 : *Son eſpee Baiſe mon cul* (*ainſi la nommoit il*) *à deux mains.* Ce coq-à-l'âne n'est pas de Rabelais. Il se trouve déjà dans les *Propos ruſtiques* de Du Fail (t. I, p. 98) publiés dès 1547 : « Voyla (diſoit il) la leuee du bouclier de l'eſpee ſeule, & de l'eſpee baiſe mon cul à deux mains. »

PAGE 414, l. 2 : *Gros Taureau de Berne.* Voyez ci-dessus, p. 289, note sur la l. 1 de la p. 393, et la *Table des noms* au mot *Berne.*

PAGE 415, l. 11 : *Marbre Lucullian.* Pline raconte

(xxxvi, 8) que Lucullus donna son nom à un marbre de l'île de Milo qu'il introduisit le premier à Rome.

L. 18 : *Pourceau Minerue enſeignant*. Dans le passage grec *enseignant* est sous-entendu.

PAGE 417, l. 16 : *Rue pauee d'Andouilles*. Ancien nom de la rue Pavée (Saint André des Arcs) jusqu'en 1676. Voyez *Paris sous Philippe Auguste*, p. 325.

PAGE 419, l. 4 : *Par l'eſtoille Pouſſiniere*. « Il jure par l'étoile poussinière, ou la constellation des Pléiades, sans doute parce que le lever de cette constellation passait chez les anciens pour exciter les vents et les tempêtes. » (Éloi Johanneau)

L. 24 : *Le vent de la chemiſe*. Voyez ci-dessus, p. 135, note sur la l. 13 de la p. 146.

PAGE 421, l. dernière : *Sonnet*. « Ie n'y eus eſté longuement, que la bonne perſonne ne delaſchaſt vn gros pet de menage, Froiſſart diroit, deſcliquaſt vne dondaine, & les affettees, vn ſonnet. » (Du Fail, t. II, p. 99)

PAGE 422, l. 13 : *Rien n'eſt beat de toutes parts*.

> . . . Nihil est ab omni
> Parte beatum.
>
> (Horace, *Odes*, II, 16, v. 27)

L. 15 : *Aiſes comme peres*. Voyez ci-dessus, p. 284, note sur la l. 17 de la p. 356.

PAGE 424, l. dernière : *Par l'ordonnance des Medicins*. Voyez ci-dessus, p. 278, note sur la l. 17 de la p. 334.

PAGE 425, l. 1 : *L'iſle des Papefigues*. La Fontaine a imité ce chapitre et les deux suivants dans son *Diable de Papefiguière*.

L. 15 : *Luy feiſt la figue*.

> Firent la figue au portrait du ſaint Pere.
>
> (La Fontaine)

L. 24 : *Iadis vſa enuers les Milanois*. Voyez Albert

[illegible] Guillaume Paradin, *De [illegible]* [illegible]. Lyon, Estienne Dolet, 1542.

PAGE [illegible] « Voilà la figue. »

PAGE [illegible] *[illegible].* Richelet, dans son *Dictionnaire* [illegible] à expliquer ce mot, mais raconte à [illegible] assez [illegible]. « J'ai consulté, [illegible] grammairiens & plusieurs [illegible] qu'ils ne savoient ce que [illegible]. Là-dessus j'ai vu le célebre [illegible], après les premiers compliments, [illegible] : Vous vous êtes servi du mot de [illegible] dans vos [illegible], & qu'est-ce que tousselle? Par Apollon, je n'en sais rien, m'a-t-il répondu, mais je crois que c'est une herbe qui vient en Touraine, car Maistre François Rabelais de qui j'ai emprunté ce mot estoit, à ce que je pense, Tourangeau. » — Voyez le *Glossaire*.

L. 18 : *Fors seulement le Persil & les choux.*

> N'avoit encor tonné que sur les choux.
>
> (La Fontaine)

PAGE 430, l. 11 : *Ainsi choisissez vous le pire.* « Talis eligit, qui pejus eligit. »

PAGE 431, l. derniere : *Donner à leur con vent.* Dans l'édition de 1552 *con* est au bas d'une page, comme dans la nôtre, et *vent* au commencement de la suivante ; mais il n'y a pas de tiret ; c'est notre imprimeur qui a cru devoir en ajouter un.

PAGE 434, l. 28 : *En la forme que iadis les femmes Persides se præsenterent à leurs enfans.* « En rebourssant sa robe par deuant & leur montrant son ventre. » (Plutarque, *Des vertueux faits des femmes*)

L. 30 : *L'enorme solution de continuité.* La Fontaine a reproduit textuellement ce passage et a fait des trois derniers mots un vers entier :

> ...aussi-tost qu'il apperceut l'énorme
> Solution de continüité.

Cette expression avait déjà été employée (t. I, p. 292) par Rabelais.

L. 33 : *Cela?* Probablement dans le sens de : « qu'est-ce que cela? » De l'Aulnaye, Johanneau et Burgaud des Marets pensent qu'il faut lire ici, comme plus loin page 510, l. dernière, *sela,* mot hébreu que la *Brieve claration* explique par « certainement. »

PAGE 437, l. 6 : *Celluy qui eſt.* « Ego sum qui sum. » (*Exode,* III, 14)

L. 11 : *Nous parlons du Dieu en terre.* « Vn cardinal... eſtant malade à la mort, & ayant voulu eſtre confeſſé, quand le confeſſeur luy parla d'adorer vn ſeul Dieu il diſt qu'auſſi ſaiſoit-il, mais que c'eſtoit le Pape. Car d'autant que Pape eſt Dieu en terre, ie l'ay mieux aimé adorer, parcequ'il eſt viſible que non pas l'autre qui eſt inuiſible puis qu'il n'en faut pas adorer deux. » (Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote,* c.° XXV, t. I, p. 581)

PAGE 440, l. 20 : *Que Octauian conſacra à Iuppiter Capitolin.* Voyez Suétone, *Vie d'Auguste,* 30.

PAGE 441, l. 9 : ΓΝΩΘΙ ΣΕΑΥΤΟΝ. Voyez ci-dessus, p. 245, note sur la l. 12 de la p. 124.

L. 10 : EI. — Plutarque, *Que ſignifioit ce mot* EI *qui eſtoit engraué ſur les portes du temple d'Apollo en la ville de Delphes.*

L. 13 : *Euripides.* — *Iphigénie en Tauride,* v. 85.

L. 27 : *Diipetes.* — *Odyssée,* IV, 77.

PAGE 442, l. 31 : *Seiche.* « Meſſa ſenza communione. » (Oudin, *Recherches italiennes & françoiſes*)

PAGE 443, l. 3 : *Ie y euſſe porté pain & vin par les traictz paſſez.* On portait encore il y a quelques années, dans certaines provinces et même dans quelques paroisses de la banlieue de Paris, un pain et une bouteille de vin aux messes d'enterrement en manière d'offrande, peut-être, suivant la remarque de Burgaud des Marets, à cause de ces paroles de Tobie à son fils : « Placez votre pain et votre vin sur la tombe du juste. » On faisait cela « pour les trépassés. » Frère Jean dit que s'il avait déjeuné avant le service, il aurait

porté le vin « par les traictz passez » dans son gosier.

L. 5 : *Troussez la court, de paour que ne se crotte.* Dans la *Passion de Iesus Christ à personnages*, p. 53, saint Jean dit au bourreau qui va le décapiter :

> Accorde que face oraison
> A Dieu, par pensée deuote.
> GRONGNART, *bourreau.*
> Fay le donc court, que ne se crote.

PAGE 447, l. 19 : *Guillot en Amiens.* Ce n'est pas là un personnage de fantaisie. Sa réputation était bien établie. Jean de la Bruyère Champier, dans son *De re cibaria* (XV, 1), mentionne à Amiens : « Vnum popinarium, nomine Guillelmum (Guillotum vulgus cognominat), » qui sait préparer avec la plus grande promptitude des repas dignes des rois et a facilement et à bon droit obtenu la palme parmi les taverniers de France. » Montaigne, dans son *Voyage*, p. 202, parlant, à l'article *Lavenelle*, d'un célèbre cuisinier de Toscane, dit : « L'hostellerie est fameuse... On en faict si grand feste que la noblesse du païs s'y assamble souuant, come chés le More à Paris, ou Guillot à Amians. »

PAGE 448, l. 19 : *Clerice.* Vocatif du mot latin *clericus*, « clerc. » Il forme une sorte de jeu de mots avec *esclaire icy*, qui suit.

L. 30 : *O Seraphicque Sixiesme.* Sixième livre des Décrétales, ajouté aux cinq premiers par Boniface VIII.

PAGE 450, l. 7 : *L'Ecossoys docteur Decretalipotens.* « Ce doit être, dit Burgaud des Marets, Robert Irland, d'une des plus anciennes maisons d'Écosse, qui s'établit en France vers 1492, obtint en 1502 une chaire de droit à l'université de Poitiers, et mourut le 15 février 1561, après avoir professé avec beaucoup d'éclat pendant soixante ans, et compté parmi ses élèves Eghinaire, Baron, Roaldès, Hurault de Cheverny, Achille de Harlay, etc. »

L. 13 : *Catulle.* Poèmes, XXIII, *Ad Furium.*

> Nec toto decies cacas in anno,
> Atque id durius est faba et lapillis :

Qüod tu si manibus teras fricesqüe,
Non unquam digitum inquinare possis.

PAGE 452, l. 16 : *Perotou auoit depecé vnes demies Decretales du bon canonge. La carte...* Ce passage est assez obscur. Le Duchat explique *canonge* ou *canonnage* par « beau grand papier; » ce qui n'éclaircit rien. Burgaud des Marets, qui semble plus près de la vérité, supprime, dans sa seconde édition, le point après *canonge,* et trouve ici un « bon chanoine La carte, » sur lequel, du reste, il n'a aucun renseignement à nous donner.

L. 25 : *Figues dioures.* « Figues d'or, » dans le langage de Cahusac.

L. 27 : *Le paſadouz.* « La flèche. »

L. 31, et p. 454, l. 31 : *Clerice.* Voyez ci-dessus, p. 296, note sur la l. 19 de la p. 448.

PAGE 455, l. 1 : *Depuys que Decretz eurent ales.* Jeu de mots sur les *décrétales* et les *décrets* auxquels les *ailes* ont poussé, qui sont en pleine vigueur : Du Fail fait dire à Eutrapel (t. II, p. 50) : « L'Ordonnance defendante n'accompagner les ſergens, n'auoit point encore d'ailes. » — Quant aux *males* des gens d'armes, elles eurent pour résultat funeste de faciliter leurs déprédations; mais c'est seulement depuis peu que, par le progrès de toutes choses, elles se sont transformées en fourgons et en trains de bagages. Ce dicton satirique a été bien souvent cité, quelquefois avec certaines variantes. Henri Estienne, dans son *Apologie pour Hérodote* (c. XXXIX, t. I, p. 300), lui donne un vers de plus :

Depuis que decrets eurent ales,
Et que les dez vindrent ſur tables,
Et gendarmes porterent males,
Moines allerent à cheual,
Au monde n'y a eu que mal.

PAGE 457, l. 26 : *Vn Decretiſte. Non... vn Decretaliſte.* Burgaud des Marets fait remarquer avec raison « la différence qu'il y a entre un *décrétaliste,* c'est-à-dire

un jurisconsulte ultramontain, et un *décrétiste* ou légiste, ordinairement opposé aux prétentions de la cour de Rome. » C'est ce qui fait dire à Épistémon, en jouant sur le mot: « O le gros rat! » Il veut indiquer que la langue d'Homénas a eu un *rat*, comme nous le disons encore d'une serrure, d'une arme à feu, etc., d'où est venu le verbe *rater*.

PAGE 459, l. 12: *Viuat, fifat, pipat, bibat*. Épistémon après avoir prononcé un *vivat* le fait passer par toutes les variantes de la prononciation allemande pour arriver à *bibat* (qu'il boive). On sait que, suivant un ancien dicton, Germanis vivere bibere est.

L. dernière : *Baiser ses poulces en croix*. « Allusion à ce que font les bigots dont la dévotion consiste si essentiellement à baiser la Croix, que pour en avoir toujours une à leur disposition, ils la forment de leurs deux poûces qu'ils portent croisez continuellement à la bouche. En Languedoc, on dit d'un homme qui s'intéresse sensiblement à une affaire qu'il baise ses poûces en croix pour qu'elle réussisse. » (Le Duchat)

PAGE 460, l. 17: *Non toute terre porte tout*.

> Nec vero terræ ferre omnes omnia possunt.
> . . . . Sola India nigrum
> Fert ebenum, solis est thurea virga Sabæis.
> (Virgile, *Géorgiques*, II, 109-116)

PAGE 461, l. 3 : *Appellons les figues figues*. παρρησίας καὶ ἀληθείας φίλος, ὡς ὁ Κωμικὸς φησί, τὰ σῦκα σῦκα... ὀνομάσων (Lucien, *Comment on doit écrire l'histoire*, 41)

> J'appelle un chat un chat...
> (Boileau, *Satires*, I)

L. 19 : *Ie vous congnoys à vostre nez*. Voyez ci-dessus, p. 140, note sur la l. 2 de la p. 151.

L. 24 : *Si... quesumus*. « Si tu ne veux donner, prête, nous t'en prions. »

PAGE 462, l. 4: *Escuz au sabot*. Suivant Le Duchat,

Rabelais les nomme ainsi parce que les fleurs de lys y étaient semées « dans un écuſſon preſque triangulaire & de la figure, à peu près, de cette ſorte de toupie qu'on nomme ſabot. »

L. 7 : *Salutz d'or.* Voyez ci-dessus, p. 145, la note sur la l. 9 de la p. 171. Les commentateurs font remarquer que si Pantagruel donne aux filles à marier des pièces de monnaie représentant la salutation angélique, c'est pour leur promettre ce que l'ange annonçait à la vierge Marie.

PAGE 463, l. 2 : *Parolles degelees.* L'histoire des paroles gelées, puis dégelées, n'est pas de l'invention de Rabelais. Nous tenons de lui-même qu'elle remonte à Antiphanes (Voyez ci-dessous, note sur la l. 13 de la p. 465). Il n'est donc pas nécessaire d'avoir recours, comme le fait La Monnoye (*Ménagiana*, t. III, p. 448), au *Cortigiano* de Balthazar de Castillon, publié chez les Alde en 1528 et traduit en français en 1537, et dont un récit du IIe livre renferme une fiction analogue. Il est encore plus inutile de rapporter tout au long, pour les comparer au texte de Rabelais, deux apologues de Cœlius Calcagninus (Ferrare, 1544) intitulés, l'un : *Voces frigoris vi congelatæ*, et l'autre : *Voces frigore concretæ*, dont le second n'est qu'une simple paraphrase des paroles d'Antiphanes.

PAGE 464, l. 9 : *Comme diſoit Brutus.* Brutus disait au contraire (Plutarque, *Marcus Brutus*, 63) : « Il s'en fault fouir voirement... mais c'eſt auec les mains, & non pas auec les pieds. » C'est-à-dire : il faut éviter la mort en combattant.

L. 15 : *Le Fran archier de Baignolet.* Voyez ci-dessus, p. 284, la note sur la l. 16 de la p. 354.

L. 25 : *L'home fuyant combatra de rechief.* Ἀνὴρ ὁ φεύγων καὶ πάλιν μαχήσεται. (Aulu-Gelle, XVII, 21)

L. 33 : *I'ay leu.* Dans Plutarque, *Des oracles qui ont ceſſé*, 35.

PAGE 465, l. 11 : *Parolles... volantes.* Ἔπεα πτερόεντα.

L. 13 : *Antiphanes*. Plutarque, *Sur les progrès dans la vertu*, 15.

PAGE 466, l. 2 : *Motz de gueule*. Brocards, réponses vives du genre de celles de la Dorine de Molière « forte en gueule, » comme chacun sait, ce qui irritait tant madame Pernelle. Les mots gelés étant, comme on va le voir, de diverses couleurs, les expressions « motz de gueule... motz d'orez, » sont employées dans ce chapitre par allusion à la langue du blason. La couleur de gueules est le rouge.

L. 20 : *Le peuple voyoit les voix*. « Omnis populus videbat vocem. » (*Exode*, XX, 18)

PAGE 467, l. 22 : *C'estoit la guorge couppee*. « Des paroles *sanglantes* sont des paroles qui mènent à *se couper la gorge*. C'est pourquoi le lieu d'où elles étaient parties et où elles retournaient « *c'estoit la guorge couppée*. » (Burgaud des Marets)

L. 25 : *Ticque, torche, lorgne*. Ces mots figurent dans la chanson de *La défaite des Suisses*. Voyez ci-dessus p. 115, note sur la l. 19 de la p. 72. Éloi Johanneau en a conclu qu'il s'agit dans ce chapitre et dans les suivants de la bataille de Marignan. Il croit en voir une preuve de plus dans le nom des *Nephelibates* (marchant dans les nuages) qui, suivant lui, désigne évidemment les Suisses.

PAGE 468, l. 12 : *Vendent à son mot*.

PATHELIN, *seul*.

. . . .
En dea, il ne m'a pas vendu
A mon mot, s'a esté au sien;
Mais il sera payé au mien.

(*La Farce de Pathelin*, p. 23)

PAGE 469, l. 1 : *Messere Gaster*. La Fontaine a emprunté ce nom à Rabelais :

Je devois par la Royauté
Avoir commencé mon Ouvrage.

A la voir d'un certain coſté,
Meſſer Gaſter en eſt l'image.
S'il a quelque beſoin, tout le corps s'en reſſent.
(*Les Membres & l'Eſtomach*)

Dans l'édition originale de ses *fables* La Fontaine a pris soin d'expliquer lui-même en note *meſſer Gaſter* par : *l'eſtomach*.

PAGE 470, l. 3 : *Par Heſiode deſcript*. Voyez *Travaux et jours*, v. 291.

L. 8 : *Ciceron nè le creut oncques*. En effet, dans son livre *De la nature des Dieux*, après avoir longuement discuté l'opinion de ceux qui, à l'exemple d'Héraclite, regardent le feu comme le principe de toutes choses, il termine en disant : « nunc autem concludatur illud, quod interire possit, id æternum non esse natura : ignem autem interiturum esse, nisi alatur ; non esse igitur natura ignem sempiternum. »

L. 12 : *La ſentence du Satyricque*.

Magister artis ingenique largitor,
Venter.
(Perse, *Prologue*, v. 10)

L. 19 : *Platon in Sympoſio*. — *Le Banquet*, XXIII.

L. 26 : *Gaſter ſans oreilles feut creé*. Selon Plutarque (*De l'art de conſeruer ſa ſanté*) Caton a dit, probablement le premier, que le ventre n'a pas d'oreilles. Ce proverbe est devenu populaire dans notre langue. Rabelais qui l'emploie un peu plus loin, p. 494 : « l'eſtomach affamé n'a poinct d'aureilles, il n'oyt guoutte, » l'avait déjà placé dans le discours latin de Panurge, où il le qualifie de vieil adage. (t. I, p. 263)

L. 27 : *Le ſimulachre de Iuppiter eſtoit ſans aureilles*. Voyez Plutarque, *De Iſis & d'Oſiris*, 78.

PAGE 471, l. 26 : *Il faict poëtrides*.

Quod si dolosi spes refulserit nummi,
Cervos poetas et poetrias picas
Cantare credas pegaseium melos.
(Perse, *Prologue*, v. 12)

L. 22 : *Sternomantes.*

PAGE 474, l. 2 : *I*
histoire est tirée des
Cœlius Rhodiginus, ori
ventriloque dont il parle
belais la plupart des tém
mencement de ce chapitr

L. 27 : *Comme dict Hesio*
dit cela, mais Homère :

... ἐτεόσιον ἐ

PAGE 475, l. 10 : *Le sa*
aux Philippiens III, 18 et 1

L. 17 : *Ie ne sacrifie... de*

... Οὔτινι θύω, πλ
καί τῇ μεγίστῃ γα

PAGE 476, l. 1 : *Mandu*
Lyon *maschecroutte,* ainsi qu
la *Table des noms* l'article *ma*
la reproduction de la note de
passages de Plaute et de J
renvoie. Quant à celui de
voici : « Manducus, effigies
inter ceteras ridiculas form
magnis malis, ac late dehisce
sonitum faciens. »

PAGE 478, l. 31 : *Connilz*. Lapereaux. C'est un mets que les écrivains facétieux du XVIe siècle n'oubliaient guère dans leurs menus, parce que le mot prêtait à des équivoques qu'ils se plaisent quelquefois à indiquer :

> Manger fault pouffins, — Pigeons,
> Ieunes connis entre deux cuiffes, —
> Carpes, brochetz & efturgeons.

(*Farce de folle Bobance. Anc. Th. fr.*, Bibl. elzév. t. II, p. 279)

PAGE 480, l. 1 : *Iours maigres entrelardez*. « Jours d'abftinence qui entrelardent les jours gras. » (Le Duchat)

PAGE 483, l. 14. *Mon Lafanophore le nie*. Ἑρμοδότου δὲ αὐτὸν ἐν τοῖς ποιήμασιν Ἡλίου παῖδα γράψαντος, οὐ ταυτά μοι (ἔφη) σύνοιδεν ὁ λασανοφόρος. (Plutarque, *Apophtegmes*, 30)

PAGE 485, l. 27 : *Et eftimoys que feuft celle*... Ce qui suit a été emprunté par Rabelais des *Histoires diverses* de Nicolas Léonic (I, 67), ainsi que le remarque Le Duchat. Ce qui le prouve, c'est que dans cet ouvrage, comme chez Rabelais, la fontaine est nommée Agrie, tandis que Pausanias (VIII, 38), d'où est originairement tiré ce récit, la nomme Ἀγνώ (Agno).

PAGE 486, l. 2 : *En la maniere vfitee entre les Methanenfiens de Trezenie*. Voyez Nicolas Léonic (II, 38) et Pausanias (II, 34).

L. 27 : *Oxydraces*. Voyez Philostrate, *Vie d'Apollonius de Tyane*, II, 33.

PAGE 487, l. 21 : *Plutarche*. — *Des delais de la iuftice diuine*, XXVIII.

PAGE 488, l. 17 : *Nicander*. — Pline, XXXVI, 16.

L. 21 : *N'eft toleree en Nature*. Conformément à l'axiome de l'ancienne physique : *Natura abhorret vacuum*, « la nature a horreur du vide. »

PAGE 489, l. 6 : *Æthiopis*. Pline, XXVI, 4.

L. 7 : *Echineis*. Pline, IX, 25.

L. 13 : *Democritus*. Pline, XXV, 2.

L. 18 : *Picz Mars.* Pline, x, 18.
L. 25 : *Dictame.* Pline, VIII, 27.
L. 28 : *De laquelle Venus guarit.*

> Hic Venus, indigno nati concussa dolore,
> Dictamnum genitrix Cretæa carpit ab Ida.
> (Virgile, *Énéide*, XII, 411)

L. 32 : *Fouldre detournee.* Pline, II, 55.
L. dernière : *Elephans enraigez.* Plutarque, *Propos de table*, II, question VII, 1.
PAGE 490, l. 1 : *Taureaux furieux.* Pline, XXIII, 7.
L. 7 : *Euphorion.* Élien, *Histoire des animaux*, XVII, 28.
L. 11 : *En pays on quel le chant des Coqs ne seroit ouy.* « Magis canoram buccinam tubamque credit pastor ibi cæsa, ubi gallorum cantum frutex ille (sambix) non exaudiat. » (Pline, XVI, 37)
L. 27 : *Ne doibt estre faicte de tous boys.* Alexander ab Alexandro, IV, 12.
PAGE 493, l. 16 : *Haulser le temps.* Jeu de mots. *Le Dictionnaire* de Trévoux l'explique par : « laisser le temps se mettre au beau ; » mais il est certain que cette expression, par une extension de sens assez difficile à expliquer, signifiait aussi « boire. » Oudin lui donne ce sens dans ses *Curiositez françoises ;* et les exemples suivants prouvent qu'il a raison :

> Si le temps eſt bas, ie le hauſſe,
> En bien beuuant, voire du bon.
> (*Le Varlet à louer.* — *Poésies françoises des* XV[e] et XVI[e] s., t. 1, p. 77. Bibl. elz.)

« Charles-Quint fit publier... vn edit portant que l'on n'eût plus à faire carroux, c'eſt-à-dire boire copieuſement, ce qui révolta ſi fort les Allemands qu'ils trouuerent touiours moyen de l'eluder, & l'empereur fut contraint de laiſſer hauſſer le tems aux bons biberons, comme ils eſtoient accoutumés. » (Brantôme, *Vie de Charles Quint*)

PAGE 494, l. 20 : *L'estomach affamé n'a poinct d'aureilles.* Voyez ci-dessus, p. 301, note sur la l. 26 de la p. 470.

L. 23 : *Tarquin.* Tite-Live I, 54.

PAGE 496, l. 8 : *Chattemittes, Santorons... Hermites.* Rabelais a fait ailleurs (t. III, p. 242) une autre énumération du même genre. La Fontaine se les est rappelées lorsqu'il a dit (t. V, p. 190, *Bibl. elzév.*) :

> Le Poete avoit l'air d'un Rendu
> Comment! d'un Rendu? D'un Hermite,
> D'un Santoron...

et Walckenaër, à qui ce rapprochement avec Rabelais a échappé, a cru que ce mot Santoron était le nom d'un officier retiré à la Trappe. (Voyez à l'endroit cité, la note 2, et le *Glossaire* de Rabelais)

L. 23 : *Feminin genre.* Expression empruntée du langage grammatical.

PAGE 497, l. 16 : *Les Predicantes.* Ou, comme nous traduisons ce titre, *l'assemblée des femmes.* Praxagora y dit à son mari (v. 652) : « Tu n'auras autre chose à faire que d'aller manger, lorsque l'ombre du cadran sera de dix pieds. »

L. 20 : *En Plaute.*

> . . . . Me puero uterus hic erat solarium
> Multo omnium istorum optumum et verissimum.
>
> (Plaute, fragments. *Bis compressa*)

L. 24 : *Diogenes.* Diogène Laërce, *Vie de Diogène.*

L. 30 : *Coucher à neuf.* Ce dicton populaire se terminait par ce vers :

> Fait vivre d'ans nonante neuf.

PAGE 500, l. 11 : *Andromache.—Andromaque*, v. 269.

> ... Δεινὸν δ' ἑρπετῶν μὲν ἀγρίων
> ἄκη βροτοῖσι θεῶν καταστῆσαί τινα·

> Â δ'έστ' ἐχίδνης καὶ πυρὸς περαιτέρω,
> Οὐδεὶς γυναικὸς φάρμακ' ἐξευρηκέ πω
> Κακῆς....

L. 19 : *Qui ha si parle.* Que celui qui a quelque chose à dire, à déclarer, parle! Formule qui était devenue le nom d'un jeu. Voyez t. I, p. 80, l. 16, 2ᵉ col.

PAGE 501, l. 4: *Silenus.* Dans *Le Cyclope*, v. 168. Les deux vers qui suivent sont cités dans les *Serées* de Bouchet (t. I, p. 4), mais le premier hémistiche du second y est ainsi modifié :

> Qui boit bon vin...

L. 27 : *Si croyez les saiges Mythologiens.* Ils racontent qu'un jour Hercule porta le ciel sur ses épaules pour soulager Atlas.

PAGE 502, l. 17 : *La corbeille de Æsope.* « Il prit le panier au pain : c'estoit le fardeau le plus pesant. Chacun crût qu'il l'avoit fait par bestise: mais dés la disnée le panier fut entamé, & le Phrygien déchargé d'autant. » (La Fontaine, *Vie d'Esope*)

L. 26 : *Psila.* Pausanias, III, XIX, 6.

PAGE 503, l. 24: *La Ponerople de Philippe.* Plutarque, *De la curiosité*, X.

PAGE 504, l. 11 : *Contre les guabelleurs.* Soulèvement de la Guyenne à l'occasion de la gabelle, en 1548.

PAGE 507, l. 7 : *De Termes & Dessay.* « Ceci arriva environ le mois de Juillet 1548. Henri II. Roi de France avoit envoié un secours de six mille hommes aux Ecossois qui depuis quelques années étoient en guerre avec l'Angleterre. Les Anglois aiant surpris sur les Ecossois l'Isle de Keigth (autrement l'Isle aux Chevaux), André de Montalambert sieur de Desse qui commandoit le secours de France prit de si bonnes mesures pour rentrer dans cette Isle, qu'à une descente qu'il y fit dix huit jours seulement après la prise, ce brave homme se rendit maistre de l'Isle,

après un combat où les Anglois perdirent quatre cens hommes & tout leur bagage. Voiez M. de Thou, l. 5. ſur l'an 1548. » (Le Duchat)

PAGE 508, l. 5 : *Hoſtie.* Voici une *h* dont le nom de la ville d'Ostie n'avait pas besoin et qui aurait bien pu attirer à Rabelais quelque mauvaise affaire. Il est vrai qu'en pareil cas il avait la ressource de rejeter la faute sur ses imprimeurs.

L. 21 : *Thomas Linacer.* « Thomas Linacer mourut âgé de 64. ans en 1524. & ſi nous en croions Königius en ſa Bibliothéque, il ne fut Médecin que des Rois Henri VII. & Henri VIII. D'ailleurs, Edouard V. n'a commencé à régner qu'en 1483. dix huit ans entiers depuis l'exil de Villon. Ainſi, comme il n'y a pas d'apparence que cet exil ait duré ſi longtemps, il y en a beaucoup que tout ce que raconte ici Rabelais d'Edouard V. & du Poëte Villon n'eſt qu'une fable. » (Le Duchat). — Les consciencieuses recherches de M. Longnon sur Villon n'ont fait que prouver la justesse des objections de Le Duchat. Du reste, une découverte récente a établi que cette anecdote est plus ancienne qu'Édouard V et même que Villon. M. Léopold Delisle l'a trouvée dans le manuscrit 205 de la bibliothèque de Tours, qui a pour titre au dos : *Compilatio ſingularis exemplorum*, et qui appartient à la seconde moitié du XIIIe siècle. Dans le chapitre relatif aux histrions, les vives reparties que Rabelais prête à Villon sont attribuées au jongleur Hugues le Noir, dont les plaisanteries étaient proverbiales au XIIIe siècle. « Banni de France pour quelque mauvais tour, il se réfugia à la cour d'Angleterre. Un soir, le roi Jean le conduisit à ses cabinets, où il avait fait peindre sur la porte, à l'intérieur, Philippe-Auguste avec un seul œil. « Vois donc, dit-il en montrant cette image, vois donc, Hugues, comment j'ai arrangé ton roi. — Vraiment répondit le jongleur, vous êtes sage. — Pourquoi donc? reprit le roi. — Parce que vous l'avez fait peindre ici. — Et pourquoi encore? —

Parce qu'il est merveilleux qu'en le regardant vous ne soyez pas tous dévorés. » (L. Delisle, *Notes sur quelques manuscrits de la Bibliothèque de Tours*, 1868, in-8°, p. 13.)

PAGE 309, L. 3 : *Atque iterum.* « Et de nouveau. »

L. 7 : *Que mon cul poise.* Ces vers attribués à Villon sont rapportés d'une façon un peu différente par Pasquier (*Recherches de la France*, liv. I, c. 17) :

> Ie suis François, dont ce me poise,
> Né de Paris, près de Pontoise,
> Or d'une chorde d'une toise
> Sçaura mon col que mon cul poise.

L. 15 : *Retraict lignagier.* Le retrait, c'est l'endroit où l'on se retire, le privé, le cabinet d'aisances. Rabelais, en y ajoutant l'épithète de *lignagier*, en fait un terme de droit, qui désigne l'action par laquelle le parent d'une certaine ligne pouvait retirer un héritage des mains de celui qui l'avait acheté; mais je pense qu'on ne doit rien chercher au delà et qu'il faut se garder de croire avec Burgaud des Marets que le mot *lignagier* « semble rappeler la *ligne* ou raie de l'*anus*. »

L. 29 : *Rodilardus.* Ce nom de chat recueilli par La Fontaine (*Conseil tenu par les Rats*) n'a pas été forgé par Rabelais. Calenzio (Elisius Calentinus), un des illustres de Paul Jove, auteur d'une imitation de la *Batrachomyomachie*, paraît en être l'inventeur.

TOME III

PAGES (1-181)

LE CINQVIESME LIVRE

PAGE 1, l. 1 : *Le cinquiesme & dernier liure.* C'est dans cette partie de l'ouvrage que les questions religieuses et sociales, traitées presque sans déguisement et sans voile, sont abordées avec le plus de franchise et d'audace ; aussi est-elle, sinon la plus lue, du moins la plus fréquemment citée. C'est Grippeminaud, ce sont les chats fourés qui ont surtout rendu Rabelais populaire ; et peu de gens savent qu'il est absolument impossible de décider si tel ou tel passage de ce livre est de lui ou non.

Le manuscrit, que M. Paul Lacroix avait d'abord considéré comme un autographe de Rabelais (*Journal des Débats,* du 13 mars 1847), n'est qu'une copie non datée ; la première édition, publiée sous le nom de *L'Isle sonnante* et composée seulement de seize chapitres, n'a paru qu'en 1562, plusieurs années après sa mort ; enfin la première édition complète, qui est de 1564, et dont nous reproduisons le texte en en corrigeant les fautes évidentes à l'aide du manuscrit, ne porte aucun nom d'imprimeur ou de libraire : elle est

seulement terminée par un quatrain, dont nous parlerons en son lieu. Les éditeurs modernes l'ont transporté en tête de l'ouvrage : ils croient pour la plupart y trouver la preuve que ce dernier livre est de Rabelais, tandis que ces vers semblent plutôt indiquer le contraire.

Quant aux contemporains, ils ont regardé l'œuvre comme supposée et ont été jusqu'à en désigner l'auteur; il est vrai que les renseignements qu'ils donnent sont vagues, souvent même contradictoires.

Antoine du Verdier, né le 11 novembre 1544, âgé par conséquent de dix-huit ans lorsque *L'Isle sonnante* parut, attaché plus tard au cardinal François du Bellay qu'il suivit à Rome, admirablement placé pour être bien informé de ce qui touchait Rabelais, sur qui il nous a donné de précieux détails, dit dans sa *Prosopographie* (Lyon, Frelon, 1604, fol., t. III, p. 2452) : « Son malheur est que chacun s'est voulu mesler de Pantagruellifer, & sont sortis plusieurs liures soubs son nom adioustez à ses œuures, qui ne sont pas de luy, comme l'Isle sonante faicte par vn Escholier de Valence, & autres. »

Louis Guyon, dans le trentième chapitre de ses *Diuerses leçons* (Lyon, C. Marillon, 1604, 8° p. 386) intitulé : *Discours sur la vocation & vie de saint Luc, Medecin & Euangeliste, & disciple des Apostres, qui sert d'apologie pour les Medecins, calomniez faussement*, s'exprime de la manière suivante dans un passage intéressant, un peu long, et dont la dernière partie seulement touche au cinquième livre, mais que nous n'avons pas néanmoins le courage d'abréger, parce qu'il présente un témoignage curieux de la façon dont Rabelais était jugé par ses contemporains. Après avoir parlé de la piété de plusieurs médecins, Louis Guyon ajoute : « Aucuns me pourront alleguer Rabelais Medecin, qu'on iuge tantost Atteiste, tantost Lutherien : Ie responds, qu'il est bien mal-aisé de iuger de ces choses, pour comprendre son intention, mesmement

par gens qui n'ont du ſcauoir, ny le iugement ſolide : Mais qui prendra garde de pres, trouuera que c'eſt vn Democrite, qui ſe rit de toutes les actions humaines : Ou vn Lucian, qui ſe mocque des abus qui ſe commettent entre les hommes : mais il n'a iamais touché à ce qui concerne l'Egliſe Apoſtolique & Romaine : neantmoins ie ſuis d'opinion pour le meilleur, & pour la difficulté qu'il y a de conceuoir ſon intention, qu'il ne doit eſtre leu ny receu, auſſi eſt-il cenſuré par le Concile de Trente.

« Quant au liure dernier qu'on met entre ſes œuures, qui eſt intitulé l'Iſle ſonnante, qui ſemble à bon eſcient blaſmer & ſe mocquer des gens & officiers de l'Egliſe catholique ie proteſte qu'il ne l'a pas compoſé, car il ſe fit long temps apres ſon decez, i'eſtoy à Paris lors qu'il fut fait, & ſcay bien qui en fut l'autheur, qui n'eſtoit Medecin. »

Ces témoignages n'ébranlèrent pas la confiance des critiques et des commentateurs des deux siècles suivants : « Je vois bien, écrivait Gui Patin (*lettre* 341, t. II, p. 451) ce qu'on nous a dit de *l'Ile ſonnante ;* mais même le cinquième livre n'a jamais été mis en lumière que longtemps après ſa mort, qui néanmoins eſt beau & auſſi bien fait que les autres. » — Le Duchat a dit non moins affirmativement, dans sa note 1 sur le prologue de ce livre : « Le 5. livre eſt certainement de Rabelais. C'eſt ſon ſtyle, c'eſt ſon eſprit. » Au témoignage de Louis Guyon il répond, d'ailleurs sans aucune preuve, que « prévoiant qu'on ne manqueroit pas de lui citer Rabelais, il a taché pour l'honneur de la profeſſion de le juſtifier le moins mal qu'il lui a été poſſible, avançant touchant *l'Iſle ſonnante* des particularitez qu'il auroit eû bien de la peine à prouver. » — Quant au témoignage de Du Verdier, dans sa *Proſopographie,* Le Duchat prétend qu'il concerne, non *l'Iſle ſonnante,* mais *Fanfreluche & Gaudichon.* Le savant commentateur se fonde, pour l'établir, sur une autre assertion de Du Verdier qui dit dans sa *Bibliothèque,* à l'article de *Guillaume des Autels :*

« [illegible] à [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible], il a [illegible] à [illegible] de [illegible] de Bo[illegible] [illegible] que de [illegible] [illegible], & [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], de [illegible] de [illegible] les [illegible] [illegible] par [illegible] [illegible]. » [illegible] [illegible] Guillaume des [illegible], [illegible] de [illegible] [illegible] les [illegible]. [illegible] qu'il y a dans ce v[e] livre, [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] que de lui, [illegible] [illegible] que nous [illegible] [illegible]. C'est là le seul, mais [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] en [illegible] [illegible], non pas complète, mais [illegible]. [illegible] à Charles Le Normant, [illegible] : « Il y a [illegible] que le cinquième livre ne [illegible] pas de Rabelais ; mais la griffe de l'aigle y est [illegible] » (Rabelais et l'[illegible] de la Renaissance). »

[illegible] que le grand [illegible] fit pour [illegible] cette dernière production sont d'ailleurs assez [illegible]. M. Paulin Paris ne s'est pas [illegible] d'[illegible] [illegible] M. Lacroix que le [illegible] du cinquième livre n'est pas de la main de Rabelais ; il [illegible] que l'ouvrage même n'était pas de lui : « Me sera-t-il permis de dire toute ma pensée ? Je ne crois pas que le dernier livre soit de Rabelais ; il n'a pas la [illegible], les [illegible] de style des premiers » (Journal des Débats, [illegible] 185[illegible]). — Philarète Chasles (Journal des Débats, [illegible] juillet 1859) a été du même avis. Mais qu'un érudit, si compétent en pareille matière que son [illegible] est d'un grand poids, Burgaud des Marets. Il est [illegible] de voir, dans les notes de sa seconde édition de Rabelais, combien il croyait peu à l'authenticité de cette partie de l'œuvre de son

écrivain de prédilection. Retenu, du reste, dans la complète expression de son opinion par le peu d'espace dont il disposait au bas des pages, il réservait ses arguments, ses observations de détail, pour un mémoire étendu, dont il a souvent causé avec moi, mais qui n'a jamais été rédigé définitivement, et dont il a, dit-on, détruit les matériaux peu de temps avant sa mort.

Parmi les *lectures d'histoire* faites à la Sorbonne en 1876, par les membres des Sociétés savantes des départements, figure un mémoire intitulé *Quelques pages sur cette question : le* vᵉ *livre de Rabelais est-il authentique?* par M. Damien, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand. Ces mémoires ne sont pas publiés, mais seulement analysés dans la *Revue des sociétés savantes* (6ᵉ série, t. III, mars-avril 1876, p. 296) qui résume ainsi l'opinion de M. Damien: « Il a conclu en disant que les qualités de cette œuvre posthume prouvaient, aussi bien que ses défauts, que Rabelais n'en pouvait pas être l'auteur ; tout au plus était-il permis de penser qu'il y avait pris une part difficile à déterminer. »

Tous ces doutes, fort légitimes, ne reposent pas uniquement sur des appréciations, mais aussi sur des faits matériels. Il est certain qu'il y a des passages du vᵉ livre qui n'ont pu être écrits qu'après la mort de Rabelais. (Voyez ci-après, p. 327, la note sur la l. 17 de la p. 70, et, p. 335, la note sur la l. 15 de la p. 116)

S'il est permis de faire des conjectures, et dans l'état actuel de la question on ne peut guère essayer autre chose, je hasarderai l'opinion suivante. Le plus probable, à mon sentiment, est que Rabelais a laissé divers fragments, les uns destinés peut-être aux livres antérieurs, mais supprimés comme trop hardis, les autres qui n'étaient que des projets, des brouillons; le grand écrivain n'avait pas encore « léché l'ours. » De tout cela un très indigne imitateur a voulu composer

[illegible]

[illegible] Voyez ci-dessus, [illegible]

[illegible] Voyez ci-dessus, [illegible] note sur [illegible]

[illegible] que s'arrête le fragment [illegible] dans le manuscrit.

[illegible] *Auctume*. Voyez ci-dessus, p. [illegible] sur les [illegible] de la p. 316 et le [illegible]

[illegible] « C'est au printemps que se manifestent les affections maniaques. » *Aphorismes*. [illegible]. Dans les premiers mots de la traduction latine, il faut lire, comme le remarque Burgaud des Marets, *vere*, au lieu de *verae*.

PAGE 6, l. 1 : *Tesmoin Horace.* Horace (*Satyres*, II, VI, 63) ne dit pas que Pythagore fût roi de la fève, mais qu'elle était sa parente

... faba Pythagoræ cognata...

parce que Pythagore prétendait que son père était devenu fève.

L. 23 : *Le medecin d'eaue douce... les osselets à ronger.* Emprunté du premier « prologue du quart livre. » Voyez plus loin, p. 190, l. dernière — p. 191, l. 5 : « Du medicin d'eau doulce... pour sa bouche. » Il y a dans ce dernier passage « le col, » ce qui semble indiquer qu'il faut lire ici « col de pigeon » au lieu de « cul. »

L. dernière : *Philoxenus & Gnato Siciliens... n'en mangeassent.* Emprunt analogue. Voyez, plus loin p. 190, l. 24-32.— L'*&* qui unit *Philoxenus* à *Gnato* a été omis par erreur dans notre édition. *Siciliens* se rapporte seulement à Gnato comme le prouve le passage de Plutarque (*Sur le mot : Cache ta vie*, c. 1) d'où ceci est tiré, et doit, par conséquent, être au singulier : Φιλόξενον τοῦ Ἐρύξιδος καί Γνάθωνα τοῦ σικελιώτης, ἐπτοημένους περὶ τὰ ὄψα...

PAGE 7, l. 17 : *Baaillans... Diogenic.* Ceci est tiré presque textuellement du *prologue du Tiers livre.* Voyez t. II, p. 10, l. 4-9.

PAGE 8, l. 4 : *Vne extraite du sang de France.* Marguerite de Valois, sœur de François Ier.

L. 5 : *Profanation.* 1569 : *Prefation*, qui du moins donne un sens.

L. 9 : *A chacun... pour les massons.* Ce passage est encore emprunté en grande partie au *prologue du Tiers livre.* Voyez, t. II, p. 10, l. 30, — p. 11, l. 5.

L. 11 : *Vn sicle d'or offrir.* Ms. : *Offrit.* C'est à un demi-sicle que chaque particulier était taxé. Voyez *Exode*, XXX, 13.

L. 24 : *Le sainct capitaine Iuif.* Moïse, mort à l'âge de cent vingt ans.

L. 24 : *Xenophile... & Demonax.* Le premier mourut à cent cinq ans (Lucien, *De ceux qui ont vécu longtemps* 62) ; le second, à près de cent ans (Lucien, *Démonax*, 37)

PAGE 9, l. 5 : *Petit riparographe sectateur de Pyreicus.* Pyreicus était un peintre dont Pline parle ainsi (XXXV, 37) : « Se bornant à des bas sujets, il a dans cette bassesse obtenu la plus grande gloire. On a de lui des boutiques de barbier et de cordonnier, des ânes, des provisions de cuisine et autres choses semblables ; ce qui le fit surnommer Rhyparographe. »

L. 9 : *Gouteurs.* Il est probable qu'il y a ici un jeu de mots entre *gouteux* et *goûteurs* de vin.

PAGE 11, l. 4 : *Continuant... Isle sonnante.* 1562 : « Ceftuy iour & les deux autres fubfequens ne leur apparut terre ou aultre chofe nouuelle, car autresfois auoient erré cefte coufte. Au quatrieme iour commençans tournoyer le Pole, nous efloignans de l'Equinoctial nous apperceufme terre, & nous fut dict par noftre Piloft que c'eftoit l'Ifle des Triphes ; entendifme vn fon de loing venant, frequent, & tumultueux, & nous fembloit à l'ouyr que fuffent cloches petites, groffes, mediocres enfemble fonnantes. Comme l'on faict à Paris, Gergeau, Medon, & aultres és iours des grandes Feftes. » Les premières lignes de ce morceau, qui a été modifié et surtout abrégé, sont transcrites assez négligemment des chapitres II et V du *quart livre* : « Ceftuy iour, & les deux fubfequens ne leurs apparut terre ne chofe aultre nouuelle. Car aultres foys auoient aré cefte routte. Au quatrieme » (t. II, p. 273) « ... iour ia commençans tournoyer le pole peu à peu, nous efloignans de l'Æquinoctial... » (t. II, p. 286). *Medon* désigne *Meudon*, qui n'a pas sa place dans le roman de Rabelais et qu'on était bien aise d'y faire figurer. — Dans le manuscrit, où ce début est assez différent, on lit *Jargeau*, au lieu de *Gergeau*, et *Mandes* au lieu de *Nantes* ou *Meudon*. — Cette *Isle sonnante* semble une nouvelle édition de *L'isle des Papimanes*.

PAGE 12, l. 30 : *Pour le vin du valet.* Panurge veut

dire que dans la grammaire latine, il n'y a que trois temps, et que le quatrième dont on parle doit servir de pourboire au valet.

L. 32 : *Guerre & bizart.* Ms. : *Garé & bigarré.*

L. 33 : *Patience disent les ladres.* « Proverbe qui fait allusion à la *patience*, autrement *lapathum*, herbe que les ladres demandent & recherchent avec empressement dans leur maladie. » (Le Duchat) Voyez ci-dessus, p. 222, la note sur la l. 20 de la p. 11.

PAGE 14, l. 1 *Les Siticines lesquels estoyent deuenus oiseaux.* « Toute cette fiction de moines et de prêtres, qui de *siticines* étoient devenus *oiseaux*, est tirée du *Mirabilis liber*, où on lit, première partie, folio 191 : « Aues christianos significant religiosos. » (Le Motteux)

L. 6 : *Albian camat.* Ms. : *Abihen Camar.*

L. 7 : *Aeditue.* Du latin *æditus*, sacristain.

L. 21 : *Siticines & Sicinnistes.* Chantres des funérailles. « Nos autem in Capitonis Attei conjectaneis invenimus *siticines* appellatos, qui apud sitos canere soliti essent, hoc est vita functos et sepultos ; eosque habuisse proprium genus tubæ... Quos *sicinistas* vulgus dicit, qui rectius locuti sunt *sicinnistas*, littera *n* gemina, dixerunt. Sicinnium enim genus veteris saltationis fuit. Saltabundi autem canebant quæ nunc stantes canunt. » (Aulu Gelle, XX, 2 et 3)

PAGE 15, l. 1 : *Enfans Matrobrine.* Ms : *Infans de Matabrune.* Voyez *Le Chevalier au Cygne.*

L. 2 : *Hommes de Pallene.*

> Esse viros fama est in Hyperborea Pallene,
> Qui soleant levibus velari corpora plumis ;
> Quum Tritoniacam novies subiere paludem.
>
> (Ovide, *Métamorphoses*, liv. xv, v. 356)

L. 11 : *Comme hommes.* Passavant dit à Pierre Lizet en lui parlant des Luthériens de Genève : « Ipsi loquuntur, comedunt & bibunt sicut homines. » (Théodore de Bèze, *Epistola Passavantii ad Petrum Lizetum*, 1553)

PAGE 16, l. 6 : *Et à Pantagruel aduint...* Ceci n'est

[illegible] pas besoin [illegible] le nom de [illegible] Mais [illegible] pas le seul [illegible] — Ce n'est [illegible] qu'Ovide [illegible] sommeil [illegible].

[illegible] *Géorgiques*, [illegible] presque [illegible].

[illegible]. C'est [illegible] par [illegible] Clément [illegible] pas [illegible].

[illegible] *M*[illegible].

[illegible] ci-dessus.

[illegible]. Le [illegible] grand nombre [illegible].

[illegible] Voyez ci-dessus.

[illegible]. On dit [illegible] sans pain. »

[illegible] *gourmandeurs* [illegible] *gourmandeurs* les com[illegible] et leurs [illegible] *gourmandeurs*, à cause des

gros revenus qu'ils touchent et de la vie délicate qu'ils mènent. Ils sont dits *muets*, parce que, comme il est remarqué plus loin, *ils ne chantent iamais*, mais sont seulement tenus à dire le bréviaire.

L. 16 : *Non à tous d'vne couleur*. Il s'agit de la croix, blanche dans l'ordre de Malte, verte dans l'ordre de Saint-Lazare, rouge dans l'ordre de Saint-Jacques de l'Épée et dans quelques autres, bleue dans l'ordre de Saint-Antoine.

PAGE 24, l. 15 : *Qui mal y penſera*. L'ordre de la Jarretière.

L. 17 : *Le trophee d'vn calomniateur*. De la victoire remportée sur un calomniateur, sur le diable, c'est-à-dire l'ordre de Saint-Michel, où il est représenté terrassant le démon.

L. 18 : *Vne peau de bellier*. L'ordre de la Toison d'or.

L. 26 : *Les thermes des cardingaux*. Voyez Misson, *Voyage en Italie*, lettre 26.

PAGE 27, l. 7 : *Camerime*. Ms. : *camarine*. Voyez *Camarine* à la *Table des noms*.

PAGE 28, l. dernière : *Qu'il m'auint ainſi*.

« Ceci eſt pris de cette fameuſe Épigramme du jeune Brodeau :

> Mes beaux peres religieux,
> Vous diſnez pour vn grammerci :
> O gens heureux ! O demi dieux !
> Pleuſt à Dieu que ie feiſſe ainſi ! »
>
> (Le Duchat)

PAGE 30, l. 16 : *S'il vous plaiſt*. Le ms. ajoute : « Beuuons, de grace : vous n'en cracherés tantoſt que myeulx. »

L. 17 : *Non zelus, ſed charitas*. « Ce n'est point du zèle, mais de la charité ». Le ms. porte : « *non cibus charitas*, » qu'on pourrait expliquer par : « la charité n'est pas une nourriture. »

L. 28 : *D'vn gentilhomme au*. Ms. : *du Seigneur ou*.

L. 31 : *A l'ombre*. Ms. : *à l'oree*. C'est le commence-

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] pour [illegible] La [illegible] pour [illegible]

[illegible] et [illegible], et, par [illegible].

[illegible]

[illegible] — [illegible] pour [illegible], comme [illegible]

peut le conclure de ce passage du *prologue* de *Pantagruel* (t. I, p. 217) : « Onocratale, voyre dy ie crotenotaire. »

PAGE 37, l. 7 : *La moitié.* Ms. : *le mylé.*

L. 21 : *Troisiesme.* Ms. : *quatriesme;* leçon préférable à cause du « seiour quatridien » dont il est parlé plus haut, t. III, p. 26, l. 4.

L. 29 : *Iupiter pierre.* Les Anciens juraient par *Jupiter lapis,* mais ici ce mot *pierre* désigne le Pape.

PAGE 38, l. 1 : *L'Isle des ferrements.* L'idée première paraît prise du chapitre XXIV des *navigations de Panurge* intitulé : *De l'isle ou croissent les espees, poignards, cousteaux grans & petis de toutes sortes.* Il y a en outre un souvenir du chapitre IX du quart livre et « des estranges alliances de l'Isle Ennasin. » Les phrases, les comparaisons, les expressions caractéristiques sont toutes presque déjà connues. Il en est de même dans tous les morceaux qui ne sont évidemment pas de Rabelais. C'est une démonstration que nous ne pouvons entreprendre partout, ligne par ligne, mot par mot, mais dont nous voulons du moins donner un spécimen dans les notes de ce chapitre. Le *glossaire* facilitera du reste beaucoup ce genre de comparaison.

L. 3 : *Saburez l'estomach.* « I'ay bien saburré mon stomach. » (t. I, p. 22, l. 16)

L. 10 : *Marroches, piochons, serfouettes,* « Des marrochons, des pioches, cerfouettes. » (t. I, p. 92, l. 13)

L. 15 : *Braquemarts, simeterres, estocs, raillons.* Le modèle de cette énumération d'armes se trouve dans le *prologue* du *tiers livre* (t. II, p. 7, l. 19) auquel le rédacteur du *cinquiesme liure* a fait de nombreux emprunts.

PAGE 39, l. 10 : *Platon, Anaxagoras, & Democritus.* Cicéron, *Académiques,* IV, 37.

L. 14 : *Cartilages, adenes.* Toutes ces expressions se trouvent dans l'*Anatomie de Quaresmeprenant,* t. II, p. 374-377.

L. 24 : *Racines, caudices.* « Racine, tronc, caudice. » (t. II, p. 228, l. 23)

PAGE 40, l. 8 : *Ie ne sçay quels ferremens.* « I'ay le ferrement infatiguable, » a dit Panurge (t. II, p. 134), dans un sens analogue.

L. dernière. *Et... maniere.* Ms. : *En ne sçay quelle bragguete.*

PAGE 41, l. 1 : *L'Isle de Cassade.* « De l'Italien *cacciata*, qui s'entend ici de l'une des especes du Jeu de Tablier, en tant qu'on y joüe sans cesse au boute-hors, ou à chasser de leur place les Dames *adverses* pour y mettre les siennes. » (Le Duchat) — *Cassade* a pris ensuite le sens de tromperie, bourde, mensonge. C'est à cause de cette double signification que « l'isle de Cassade » est ici, tout à la fois, celle des joueurs et celle des trompeurs, des montreurs de fausses reliques, des vendeurs de chapeaux de cardinaux, d'évêques, etc.

L. 11 : *Petits rochers carrez.* Les dés.

PAGE 42, l. 19 : *Minerue par sept.* — Plutarque, *D'Isis et d'Osiris*, X.

L. 30 : *Femme de mauuais ieu.* Allusion au proverbe : « Faire bonne mine à mauvais jeu. »

L. 31 : *Les cocques... Leda.* « La cocque d'vn œuf pont & esclous par Leda. » (t. I, p. 27, l. 30)

PAGE 44, l. 1 : *Grippeminaud archiduc des Chats-fourrez.* La Fontaine s'est souvenu de ce chapitre dans *Le Chat, la Belette & le petit Lapin*, où il peint Raminagrobis comme

> Un saint homme de chat, bien fourré, gros & gras,
> Arbitre expert sur tous les cas.

On en connaît le dénouement :

> Grippeminaud le bon apostre
> Jettant des deux costez la griffe en mesme temps,
> Mit les plaideurs d'accord en croquant l'un & l'autre.

Pascal (t. 1, p. 79, collection Lemerre), parlant de l'ap-

pareil extérieur qui ajoute à l'autorité des magistrats, mentionne « leur hermine, dont ils s'emaillotent en chafourés. »

L. 4 : *De là*. Ms. : *Quelques iours apres, ayans failly plusieurs foys à faire naufrage, nous...*

L. 4 : *Passames condemnation*. Jeu de mots comme dans le *quart livre* (t. II, p. 310, l. 6) : « Passasmes Procuration. »

L. 12 : *Voulut... Cassade*. Ms. : *Auoit battu le chicanoux, passant Procuration.*

L. 16 : *Pierres de marbre*. Allusion à la table de marbre du Palais.

L. 18 : *Au dedans caché*. Allusion à la doublure de fourrure des robes.

PAGE 45, l. 4 : *Bonnets à reuers*. Ms. : *Bonnetz à tresues de cul.*

L. 8 : *Santé*. Ms. : *Saulueté.*

L. 16 : *Et bien*. Lisez : *de bien.*

L. 17 : *Sexte essence*. « Les chimistes jusqu'au temps de Rabelais n'avaient analysé la matière que jusqu'à la cinquième essence. Rabelais en imagine une sixième annexée aux gens de palais, et qui consiste à *gripper, dévorer*, etc. » (De Marsy)

PAGE 46, l. 6 : *A leur ruine indicible*. Ms. : *A l'enorme, indicible*. Ce qui donne un sens beaucoup plus clair.

L. dernière : *Eust tonné*. Ce qui précède forme deux vers qui semblent imités de Marot (*Epistre au Roy pour le deliurer de prison*) :

> Incontinent qui fut bien estonné ?
> Ce fut Marot, plus que s'il eust tonné.

PAGE 47, l. 2 : *Auerne*. Ms. : *Tauerne.*

L. 4 : *L'assistance*. Ms. : *La stance.*

L. 6 : *Pieds pouldreux*. On appelait *pieds pouldreux* les petits marchands étrangers qui allaient vendre de foire en foire et ne pouvaient se retirer sans remplir certaines

formalités. Voyez Du Cange, *Glossaire*, au mot *Pede-pulverosi*.

L. 21 : *Mortiers entrelassez de pillons*. Jeu de mots. Les mortiers, qui sont les coiffures des juges, font penser l'auteur aux pilons qu'il écrit *pillons* comme l'impératif du verbe piller.

L. 25 : *Reuers*. Ms. : *Rauier;* qui donne un sens bien préférable.

L. 28 : *Faucille*. Symbolisant ce qui est de travers, comme l'épée que tient la Justice désigne au contraire ce qui est droit. On disait en plaisantant :

> Tout aussi droit qu'vne faucille.
> (*La Resurrection de Ienin Landore*, II, p. 27)

PAGE 49, l. 7 : *Orça*. « Rabelais n'a il pas gentillement descrit l'entendtrois de Raminagrobis, qui inuitoit ses clientules par ses mots : Or ça mon amy, que demandez vous au Conseil, Or ça voste question est telle, Or ça, or ie l'entends bien, Or la mon amy, il ne reste plus que vous conseiller, Or ça, or la : puis l'ayant bien payé & satisfait, il disoit, Or bien de par Dieu, Or bien vostre cas ne sçauroit mal aller : par lesquels trois dissillabes, or ça, or la, or bien, il faisoit entendre qu'on vint à luy, qu'on mit en sa gibbeciere de l'or, & quand on en y auoit mis, que tout alloit bien. » (TABOUROT, *Bigarrures*, 1584, f° 66 v°)

L. 22 : *Sphinx en ma maison*. « Hortensius l'orateur qui plaidoit la cause de Verres, auoit eu de luy pour son loyer vne image de Sphinx, qui estoit d'argent : Ciceron luy aiant d'aduenture ietté quelque parole ambiguë & obscure : Ie ne sçay, dit il, que cela veult dire quant à moy, car ie n'entends rien à soudre les ænigmes » : « Si est-ce, dit Ciceron, que tu as le Sphinx en ta maison. » (Plutarque, *Apophtegmes des Romains*, XVIII)

PAGE 50, l. 13 : *Passent à trauers*. Mot du Scythe Anacharsis, rapporté par Plutarque dans la *Vie de Solon*, VIII.

L. 17 : *Innocentez.* Jeu de mots. Fouettés comme l'étaient les jeunes filles que l'on pouvait surprendre au lit le jour des Innocents.

> **Semblant ferois de vous *innocenter.***
> **(Marot, *Épigrammes*, VII, *Du iour des Innocens*)**

PAGE 52, l. 14 : *Ie n'en puis plus.* Ms. : *Il ne pleut plus*, c'est-à-dire : rien ne nous empêche de partir.

PAGE 53, l. 8 : *Metempsichosie.* Ms., de même, bien que M. de Montaiglon donne : *Metempsichose.*

L. 32 : *Griphons de montagnes.* « Les *Greffiers*, gens avides sont ici qualifiez *gryphons de montagne*, tant par l'équivoque ordinaire de *gryphon* à *Greffier*, fréquente dans Marot, que parce que les *gryphons* étoient, dit-on, des oiseaux qui déterroient l'or & le gardoient dans les *montagnes* des Indes. » (Le Duchat)

PAGE 54, l. 6 : *Garsons.* Ms. : *Griphons.*

PAGE 55, l. 5 : *Galleres & Fregades.* Ms. : *Tahuz, barquettes & freguattes.*

L. 18 : *Drogues.* Ainsi dans le ms. — 1564 : *Dragmes.*

PAGE 56, l. 2 : *Xenophon.* Voyez *De la chasse*, c. 1.

L. 7 : *Cheureaux.* Ms. : *Cheureuilz.*

PAGE 58, l. 22 : *Veneneux.* Ms. : *Venimeulx.*

PAGE 60, l. 9 : *Parlons vn peu par escot, docteur subtil.* Parler par écot, c'est prendre part chacun à la conversation comme dans un écot chacun prend part à la dépense commune. Ce mot *escot*, prononcé en faisant sonner l'*s*, fait songer à *Escot* ou *Scot* surnommé le *docteur subtil.*

L. 22 : *Esté, comme i'ay esté, rousty.* Voyez liv. II, c. 14, t. I, p. 283.

L. 30 : *Faictes. Et sainct hurlu burlu.* Ms. : *Feste de Saint Baletrou.*

PAGE 61, l. 4 : *Aucuns de nos mariniers.* « Ce conte-ci... est imité d'un autre, imprimé sous le titre général de *Diuersorum Authorum iocularîter dicta*, sur la fin du Recueil des Facéties de Bebelius, édition de 1541, où

il commence : *Nugator quidam hyberno tempore...* » (Le Duchat)

PAGE 62, l. dernière : *Moins de douze frans*. Dans *l'Isle sonnante*, ce chapitre se continue et est suivi d'un chapitre XVI qui manque dans le manuscrit et dans les anciennes éditions. Voyez t. III, p. 208-216.

PAGE 63, l. 1 : *Passasmes outre*. C'est toujours la répétition du jeu de mots que nous avons déjà remarqué dans « passasmes procuration, passasmes condamnation. » Le pays d'*outre* est le pays où les gens sont gonflés comme des *outres*, *outrés*.

L. 1 : *Comment Panurge y faillit d'estre tué*. On a remarqué que rien dans le chapitre ne se rapporte à cette partie du titre.

L. 5 : *Contasmes nos aduentures à Pantagruel*. Pantagruel au chapitre XI (p. 44) « ne voulut descendre »; néanmoins depuis, et notamment à la fin du chapitre XV (p. 62), on a parlé de lui comme s'il était présent.

PAGE 64, l. 7. *Enfiansailles... velenailles... mestiuailes*. Ms. : *Affiansailles... releuailles... mestiuailles*.

L. 29 : *Nisi in pontificalibus*. « Si ce n'est dans ses habits pontificaux. » — « Si dans ces débauches il se fût laissé surprendre en habit court, le Juge lui auroit pu proceder contre lui. Ant. Rubenstadius à M. Ort. Gratius, part. 1. des Epitres *Obs. viror.* : « Qualem te inuenio, talem te iudico... Et quando Presbyter reperitur in aliquo indecenti opere, & non est vestitus sicut Sacerdos esse debet sed habitu seculari, tunc iudex secularis potest eum habere & tractare pro homine seculari, & afficere eum pœna corporali, non obstantibus Priuilegiis clericorum. » (Le Duchat)

PAGE 65, l. 15 : *La sentence du philosophe*. Épictète : Ἀνέχου καὶ ἀπέχου.

PAGE 66, l. 2 : *Sainct Maixant*. Ms. : *Saint Mahieu*.

L. 21 : *Qui soit à vn valet*.

.... Lingua mali pars pessima servi.
(Juvénal, *Satires*, IX, 120)

L. 29 : *Henry*. Ms. : *Hans;* ici et plus loin.

PAGE 67, l. 1 : *En ay-ie?* Voyez ci-dessus, p. 269, la note sur la l. 8 de la p. 265.

L. 4 : *Lunaria maior*. « La grande lunaire, » plante crucifère.

L. 26 : *Celle des astres rotans*. Voyez ci-dessus, p. 273, la note sur la l. 18 de la p. 306.

L. 31 : *Amplissions... de saucisses*. Ms. : *Amplissions leurs tabourins de souisses de saulcisses*. Voyez ci-dessus, p. 289, la note sur la l. 1 de la p. 393.

L. 32 : *Aires*. Ms. : *Oires*.

PAGE 68, l. 1 : *Saulmur*. Ms. : *San-Louant*.

L. 13 : *Laississions d'orenauent la mer*. Ms. : *Là laississions doreesnauant la nauf*.

PAGE 69, l. 9 : *Mateothecnie*. « Science vaine. » — « Ματαιοτεχνία quoque est quædam, id est, supervacua artis imitatio, quæ nihil sane nec boni nec mali habeat sed vanum laborem. » (Quintilien, *Institution oratoire*, II, 20)

L. 21 : *Entelechie, ou Endelechie?* Dans l'antiquité la question était déjà controversée. Dans le *Jugement des voyelles* de Lucien le δ se plaint d'avoir été injustement banni de ce mot : ἀφείλετό μου τὴν ἐνδελέχειαν, ἐντελέχειαν ἀξιοῦν λέγεσθαι παρὰ πάντας τοὺς νόμους.

PAGE 70, l. 1 : *Nous vous*. Ms. : *Ne vous*; préférable.

L. 12 : *Ciceron*. — *Tusculanes*, I, 10.

L. 13 : *Diogenes Laertius*. — *Vie d'Aristote*, 14.

L. 14 : *Politian*. — *Miscellanées*, c. 1.

L. 15 : *Bude*. Budé, *De asse*, liv. I.

L. 17 : *Scaliger*. Ceci n'a pu être écrit qu'après la mort de Rabelais. « Scaliger, dit Le Duchat, n'a parlé de *l'entéléchie* que dans la 307. de ses Exercitations contre Cardan, n. 12. 14. 15 & 39. & particulièrement n. 15. où, après avoir défini l'entendement, & expliqué les opérations de l'Ame suiuant le système de ceux qui admettent l'entélechie d'Aristote : « Hæc quidem, dit-il, risui sunt, atque contemptui novis Lucianis, atque Diagoriis culinariis. » Le Duchat, qui croit que le *cinquiesme livre* est en entier de Rabelais, et qui sait

que l'ouvrage de Scaliger n'a paru qu'en 1557, est fort embarrassé. De plus il imagine que ces expressions de « nouveaux Luciens et de Diagores de cuisines, » qui se trouvent dans le passage cité de Scaliger, non seulement s'appliquent à Rabelais, ce qui paraît probable, mais de plus répondent directement au présent passage, ce qu'il n'est nullement nécessaire de supposer; et après avoir ainsi accumulé les difficultés à plaisir, il déclare cela « tout à fait incompréhensible. »

L. 21 : *Ils flattent les diables.* « Vn de ces gens-là venoit de dire *diantre!* n'osant ou ne voulant pas trancher le mot de *diable. Le Moien de parvenir*, chap. 37. Pitou... *Foin, de par le diantre, foin.* Pelicer. *Ne le flattez point, nommez le diable tout à fait.* » (Le Duchat)

L. 32 : *Compagnon.* Ms. : *Compaing.*

PAGE 71, l. 3 : *Sibboleth.* Voyez *Juges*, XII, 6.

L. 3 : *Homme, pour tous taire.* Ms. : *Prothonotaire.*

PAGE 73, l. 1 : *Abstracteurs.* Cette énumération est plus courte dans le manuscrit, où certains mots ont une forme différente. On y lit au lieu de « pregustes » *pregoustes*, de « chachanins » *chachamins*, de « neemanins, » *videmenins.*

L. 23 : *Circonferance.* Le ms. ajoute: *de vos personnes.*

L. 24 : *Au ventre.* Ms. : *On centre.*

PAGE 74, l. 25 : *Secondes intentions.* Voyez ci-dessus, p. 181, la note sur la l. 24 de la p. 247.

PAGE 75, l. 5 : *D'vne coquille de noix.* « In nuce inclusam Iliada Homeri carmen in membrana scriptum tradidit Cicero. » (Pline VII, 21)

L. 7 : *La voix de fer.*

> Non, mihi si linguæ centum sint, oraque centum,
> Ferrea vox...
> Omnia pœnarum percurrere nomina possim.
> (Virgile, *Énéide*, VI, 625)

L. 13 : *Disoit Lucullе.* — Plutarque, *Vie de Lucullus.*

PAGE 76, l. 9 : *Belutoit, & passoit le temps.* « Apres auoir... sessé, passé & beluté temps. » (t. I, p. 83, l. 30)

PAGE 77, l. 3 : *Florule.* M. de Montaiglon donne : *Florale;* mais toute cette énumération manque dans le manuscrit.

L. 12 : *Impossible.* Ms. : *l'inpossible.*

L. 16 : *Comme vous diriez de Rouen.* « Verole de Rouen & crottes de Paris ne s'en vont iamais qu'auec la piece. » (*Roman de Francion*, liv. x.) — « Ceste grande Gorre de Verole, ainsi baptisee par ceux de Roüen. » (Noel du Fail, t. II, p. 226)

L. 17 : *Morceau.* Ms. : *Trou.*

L. 21 : *Bezasse.* Ms. : *Bezague.*

L. 25 : *De Renard.* Ms. : *De vng regnard que alopex est nommé des Grecs.*

L. 27 : *Suzat*, Ms. : *Susot.*

L. 30 : *Pareillement* n'est point dans le manuscrit.

L. dernière : *En peu d'heure.* Ainsi dans les éditions anciennes et dans le manuscrit, c'est-à-dire en une petite portion d'une heure ; dans les éditions modernes : *en peu d'heures*, en un petit nombre d'heures, ce qui est un gros contre-sens. On a de même substitué souvent mal à propos *heures* à *heure* dans ce vers de La Fontaine (*Contes*, *Nicaise*) :

> Vous feriez en peu d'heure femme.

PAGE 78, l. 10 : *Pication.* Ms. : *Picartion.*

L. 29 : *Seront.* Ms. : *Seroient.*

L. dernière : *A cul de bonne volonté.*

> C'est...
> ... Grand pitié quand beauté fault
> A cul de bonne volonté.
> (Marot, *Epistre du Coq à l'asne*, II)

Brantôme rapporte ce dicton un peu différemment : « Le vieil proverbe dit que c'est vne grande douleur & dommage, quand vn cul a très-bonne volonté & que la force luy défaut. » (Brantôme, *Des Dames*, t. IX, p. 175, édit. de la *Soc. de l'Hist. de France*)

PAGE 79, l. 10 : *Ieunesse.* Ms. : *Iuuence.*

L. 12 : *Comme dit Euripides.* — *Héraclides*, v. 843-863.

L. 16 : *De Pherecides & de Simonides.* Voyez l'argument de *Médée*, par le scoliaste d'Euripide.

L. 17 : *Reteint.* Ms. : *Recnict.*

L. 18 : *Eschilus.* — *Les Nourrices de Bacchus*, fragment, édit. Didot, p. 316.

PAGE 80, l. 6 : *Blanchissoient les Ethiopiens.* Ici les officiers de la quinte accomplissent tous les travaux qui, dans le langage proverbial, servent à désigner quelque chose d'impossible. Quoique l'idée de ce chapitre soit un peu différente, il semble imité de celui *De l'adolescence de Gargantua* (t. 1, p. 44). « J'entreprends suivant le proverbe, de blanchir un Ethiophien, » dit Lucien dans son dialogue *Contre les ignorants.*

L. 7 : *En peu d'heure.* Voyez ci-dessus, p. 329, note sur la l. dernière de la p. 77.

L. 10 : *Regnards souz vn ioug.*

> ... Idem jungat vulpes, et mulgeat hircos.
>
> (Virgile, *Églogues*, III, 91)

L. 22 : *Tiroient laict des boucs.* Voyez la note précédente.

PAGE 81, l. 6 : *Tiroit des peds d'vn Asne mort.* « Ne fut possible de tirer de luy vne parolle, non plus qu'vn pet d'vn asne mort » (t. 1, p. 61, l. 1)

L. 17 : *Rompoient les Andouilles au genoil.* Voyez ci-dessus, p. 292, note sur la l. 1 de la p. 413.

L. 25 : *De nues poisles d'airain.* « Croioyt que nues feussent pailles d'arain » (t. 1, p. 45, l. 18)

L. 31 : *Haulsa le temps auec Atlas.* Voyez ci-dessus, p. 304, note sur la l. 16 de la p. 493.

PAGE 82, l. 1 : *Alchimie.* Ms. : *L'arcqumye.* Après *selles perçees* il ajoute : « auoient toutesfoys le bast aduantageux. » Peut-être faut-il voir là un mauvais jeu de mots entre *le bas* et *la selle.*

L. 11 : *Aristophanes.* — *Les Nuées*, act. 1, sc. 2, v. 144.

PAGE 83, l. 7 : *Associe.* Ms. : *S'y assocye.*

PAGE 84, l. 19 : *Puis... soyez.* Ms. : *Pryedonner ordre que desordre ne soit.*

L. 20 : *Et... gardes.* Ceci manque dans le manuscrit.

PAGE 85, l. 13 : *Au Roy Daire.* « Quota... portio fuit Pythii Bithyni, qui platanum auream, vitemque nobilem illam Dario regi donavit. » (Pline, XXXIII, 10)

PAGE 86, l. 11 : *Procuration.* Dans le manuscrit, qui ne renferme pas les chapitres XXIII et XXIV de l'édition de 1664 suivie par nous, le présent chapitre se termine par les dernières lignes de notre chapitre XXIV (p. 97, l. 31, *Durant...* — p. 98, l. 4, *brisans*). Il n'y a à relever que quelques variantes peu importantes. P. 97, l. 32 : *lesquelles.* Ms. : *Les.* — *Se disparut.* Ms. : *Disparut.* — P. 98, l. 1 : *Mateotechne.* Ms. : *De mateotechnie*; l. 2 : *Entendans qu'auions.* Ms. : *Attendans que aurions.*

PAGE 87, l. 11 : *En forme d'eschiquier.* Ce ballet a pour sujet une partie d'échecs. L'idée en est prise du *Songe d'amour*, composé par Franciscus Colonna, sous le nom de Polyphile. On reconnaîtra facilement, dans le récit qui va suivre, tous les personnages du jeu d'échecs. Les « huict ieunes Nymphes » remplacent les pions, les « deux custodes de la Rocque » sont les gardiens de la tour, qui remplacent la tour elle-même. Cet ancien mot *rocque* pour *tour* a disparu du vocabulaire des joueurs, mais on y trouve encore le verbe *roquer* et le substantif *roque* exprimant l'action de *roquer.*

L. 13 : *Tous carres coustes.* On a mis dans la plupart des éditions : *Carré de tous costés.*

PAGE 90, l. 12 : *Dieu vous gard*, et plus loin (l. 16) *bon iour* équivalent à *échec.* On disait aussi quelquefois *ave.*

PAGE 97, l. 29 : *Ismanias.* Le Duchat remarque que l'auteur « attribue au Thebain Ismenias, Joueur de flûte, ce qu'on raconte du Milesien Timothée de même profession. Voyez Hermogène en son Livre des *Idées*, & Suidas aux mots *Alexandre* & *Timothée.* »

PAGE 99, l. 1 : *L'Isle d'Odes.* Du grec ὁδός, chemin.

L. 11 : *Les chemins cheminent.* Voyez ci-dessus, p. 234, la fin de la note sur la l. 4 de la p. 67.

L. 14: *Seruans, &c.* Ms. : *Souuent ès.* Ce qui est préférable.

L. 16 : *Entre midy & feurolles.* Voyez l'ancien *prologue* du *quart livre*, t. III, p. 193, l. 20.

L. 18 : *Guindans.* Ms. : *Guydans.*

L. 23 : *En tous endroits heureux.* Voyez ci-dessus, p. 293, note sur la l. 12 de la p. 422.

PAGE 100, l. 7 : *Malgré Pallas.*

> Tu nihil invita dices faciesve Minerva.
> (Horace, *Art poétique*, v. 385)

L. 18 : *Chemin... d'Abbé.* Ms. : *Chemin ferré de Bourges & le veidz marcher au pas de Otarde.*

L. 26 : *La Ferrate... d'vn.* Ms. : *La Ferriere sus le Mont Cenis, creature du Roy Artus, acompaigné d'vn.* 1564 et 1565 portent à tort : *La Ferrare.*

PAGE 101, l. 4 : *Licé.* Ms. : *Lisse.*

L. 16 : *Philolaus... Seleucus.* Ms. : *Philo, Aristacus & Seleucus auoient en icelle Isle autresfoys philosophé &c...*

L. 29 : *En Egypte.* Le ms. ajoute : « La dauantaige nous fust dict que Panigon sur ses derniers iours s'estoit en vng hermitaige d'icelle Isle retiré, & viuoit en grande sainctetė & vraye foy catholique sans concupissance, sans affection, sans vice, en innocence, son prochain aymant comme soy mesme & Dieu sur toutes choses; par tant faisoit il plusieurs beaulx miracles. A nostre departement de Clothu, ie veiz le pourtraict mirifique de Varlet cherchant Maistre, iadis depainct par Charles Charmoys, Aurelian. » Il est déjà question plus haut (t. II, p. 274, l. 3) de ce « protraict d'vn varlet qui cherche maistre. »

PAGE 102, l. 1 : *Esclots.* Sabots, sandales. Il s'agit de la chaussure de bois de plusieurs ordres religieux.

L. 2 : *Fredons.* Qui fredonnent, qui chantent.

L. 19 : *La Quinte, laquelle est de tous bons accords.* « Il y a ici une série de mauvaises équivoques tirées des

termes de musique: *mineurs, semi-brefs, crochus* (croches) *quinte*, etc. » (Burgaud des Marets)

PAGE 103, l. 3 : *Pantoufle*. Ms. : *Canettes*.

L. 10 : *Il les faisoit*. « Faut-il lire *ils les faisoient?* » dit Burgaud. C'est l'avis de M. A. de Montaiglon qui, reproduisant le manuscrit où le texte est le même que dans les imprimés, met : « Il [z] les faisoi[en]t. » Mais cette correction est inutile : le verbe se rapporte, non aux frères Fredons, mais à leur fondateur Benius. Le sujet est, il est vrai, un peu éloigné; mais, en mettant le verbe au pluriel, on rend le passage incompréhensible.

L. 27 : *Quant c'est qu'elles*. Ainsi 1564 et 1565. Ms. : *Quand elles*.

L. 29 : *Chareté*. Ms. : *Charité*.

L. 29 : *De pechez grande multitude*. Allusion aux paroles de saint Pierre. (*Epitres*, I, IV, 8)

PAGE 104, l. 15 : *Lors que seroit*. Ms. : *Lors tenu seroit que*.

L. 23 : *Diuise Pontiale*. Voyez ci-dessus, p. 115, note sur la l. 15 de la p. 72.

L. 26 : *Esmoutissoient*. Ms. : *Esmutissoient*.

L. 29 : *Copieusement*. Ms. : *Piteusement*.

PAGE 105, l. 12 : *Ouide en ses Fastes*. Voyez liv. V, v. 673, le passage qui commence ainsi :

> Est aqua Mercurii portæ vicina Capenæ.

L. 13 : *Comme*. Il y a ici un mot passé que le manuscrit remplace par un blanc.

L. 21 : *Qu'ils ne chantoient que des aureilles*. Mme de Sévigné s'est rappelé cette locution (Noel, 1675) « : La bonne princesse alla à son prêche; je les entendois tous qui chantoient des oreilles, car je n'ai jamais entendu des tons comme ceux-là. » On lit dans l'édition des *Grands écrivains* à cette occasion : « Il est dit dans une note de Perrin que *chanter des oreilles* est une expression de Panurge. Nous ne l'avons pas trouvée dans Rabelais. »

L. 31 : *Comme vne dague de plomb.* Voyez t. I, p. 295, l. 9.

PAGE 106, l. 13 : *Comme tesmoigne Martial.*

> Claudere quæ cœnas lactuca solebat avorum,
> Dic mihi, cur nostras inchoat illa dapes ?
> (*Épigrammes*, liv. XIII, 14)

L. 16 : *Moustarde apres disner.* Voyez ci-dessus, p. 181, la note sur la l. 20 de la p. 247.

L. 21 : *Auec ample comment.* Voyez ci-dessus, p. 180, la note sur la l. 10 de la p. 247.

L. 32 : *Boire estoit vn.* Ms. : *Boitte estoit vin.*

L. dernière : *Leurs cahuets.* Ms. : *Le cahuet.*

PAGE 107, l. 18 : *Le roc Marpesian.*

> Nec magis incepto vultum sermone movetur
> Quam si dura silex aut stet Marpesia cautes.
> (Virgile, *Énéide*, VI, 470)

L. 24 : *Esmailloient.* Ms. : *Esmouloient.*

L. 30 : *O le gros rat.* « Quand quelqu'un a dit un mot pour un autre, *O le gros rat!* lui dit-on (voyez ci-dessus, p. 298, note sur la l. 27 de la p. 457). Ici, dans l'exclamation de frère Jean, il y a une allusion de *rat* à *ras* ou *rasé.* » (Le Duchat)

L. 30 : *Romps.* Ms. : *Rends.*

L. 31 : *De pair.* Ms. : *Du pair.*

L. 33 : *Peder.*

> Nam, displosa sonat quantum vesica, pepedi,
> Diffissâ nate, ficus.
> (Horace, *Satires*, I, VIII, 46)

PAGE 109, l. 2 : *Qu'en monosillabes.* « Rabelais ne les prête à frère Fredon, que pour, en la personne de ce religieux, se moquer de la Régle de S. François, en ce que sur toutes choses elle recommande le silence comme la Reine des Vertus Chrétiennes. Au feuillet 144. de la Passion de J. C. à personnages, les six

tyrans ou satellites, qui s'apprêtent à se saisir de la personne du Sauveur, s'étant chacun entreparlé par monosyllabes, Dragon l'un d'entre eux dit à Malchus son compagnon :

> Qui voudroit fonder vng convent
> Voicy freres de la grant Ordre. »
> (Le Duchat)

L. 10 : *Fredon, fredondille.* Ms. : *Fredon, fredanguille.*
L. 17 : *Suppose.* Ms. : *Presuppose.*
PAGE 110, l. 8 : *Du doigt.* Ms. : *Des doigts.*
PAGE 112, l. 31 : *Les proiettez.* Ms. : *La poultez.*
PAGE 114, l. 13 : *Sainct gris.* Ms. : *Sainct Bon.*
L. 17 : *Ferraille.* Ms. : *Freraille.*
L. 19 : *N'ont que leur vie en ce monde.* Voyez t. II, p. 113, l. 25.
L. dernière : *Et grans Princes?* Le manuscrit ajoute : « d'aduantaige. Ma foy, ie m'anuye beaulcoup icy.
« Allons chascun, dist Panurge, a son affection, mais si vne foys ie suys marié à mon souhait, ie feray encores vne nouuelle moynerye. Ie n'entendz mye de moynes moynez; ilz sont moynes moynans & ie les nourriray freres tenps ou bien freres nariorie (?) parfaictz. Ilz n'yront pas si tost que ses gallandz fredons icy. »
PAGE 115, l. 7 : *Mois de ruffiennerie.* Ms. : *Roy des Ruffienneries.* Burgaud des Marets signale, non sans raison, ce chapitre comme une sorte de développement du 29e du liv. IV (t. II, p. 371-373).
L. 11 : *Reserrer.* Ms. : *Reformer.*
L. 14 : *Sauatte.* Ms. : *Sonate.*
PAGE 116, l. 15 : *Le Curé de Iambet.* Ms. : *Le feu curé de Iouuert.* Rabelais a résigné la cure de Jambet le 9 janvier 1552. (Voy. plus loin, p. 419.) On voit qu'on parle de lui ici « à la troisième personne, et comme d'un homme mort, » ainsi que le remarque Burgaud des Marets. Il est vrai qu'à la rigueur il pourrait être question d'un prédécesseur de Rabelais et non de lui-même.

L. 31 : *Promoconde.* Ms. : *Promicconde.*

PAGE 117, l. dernière : *Cocu iusques au cul.* « Me faire coqu iusqu'au cul. » (t. II, p. 93, l. 19)

PAGE 119, l. 4 : *Beaux-peres.* Ms. : *Beatz peres.*

L. 7: *Prunes.* Ms. : *Pommes.*

L. 14 : *Les appelloit Iuba.* « Prædam ipsi in se expetendam, sciunt solam esse in armis suis, quæ Juba cornua appellat. » (Pline, VIII, 3)

L. 14 : *Pausanias.* — V, XII, 1.

L. 15 : *Philostrate.* — *Vie d'Apollon*, II, 13.

L. 20 : *Elian.* — *Hist. des anim.*, IV, 31.

L. 21 : *Pline.* — VIII, 2.

L. 26 : *Henry Clerberg.* Ms. : *Hans Clebir.*

L. 28 : *Limoges.* Ms. : *Legugé.*

PAGE 120, l. 1 : *Cheual.* Le manuscrit ajoute : *De Lauedan.*

L. 12 : *D'ordure... estoit.* Ms. : *Si ordure ou venin aulcun y estoit.*

L. 16 : *Poullains, greues.* Ms. : *Poulains grenetz.*

L. 25 : *Disoit.* Ms. : *Dist.*

PAGE 121, l. 7 : *Lactance Firmian.* On lui attribue un poème intitulé *Le Phénix.*

L. 13 : *Des Crotenotaires, voire, dis-ie, des Onocrotales.* Voyez ci-dessus, p. 320, note sur la l. 27 de la p. 36.

PAGE 122, l. 2 : *Benefiques.* Ms. : *Veneficques.*

L. 10 : *Cucrocutes.* Ms. : *Lancercules.* En consultant Pline (VIII, 30) d'où la plupart de ces mots sont tirés, on voit qu'il vaudrait mieux lire *leucrocotes*, dont la leçon du manuscrit n'est sans doute qu'une transcription défectueuse.

L. 18 : *Hallebardes gaucheres.* « La hallebarde sied mal dans la main gauche, mais les hautelissiers n'y regardent pas de si près. » (Le Duchat)

L. 26 : *Catoblepes.* Conformément au texte de Pline. — Ms. : *Cathoblepes.* — 1564 porte à tort : *Catoplepes.*

L. 30 : *Veneneux.* Ms. : *Venimeux.*

L. 31 : *Bestes à deux dos.* Voyez t. I, p. 16, l. 19.

PAGE 124, l. 2 : *Tesmoignerie.* Ms. : *Tesmoignageryе.*

L. 15 : *Mangeans*. Ms. : *Nauigeans*.
L. 17 : *Iurans*. Ms. : *Iouans*.
L. 20 : *L'hermite pres ſainct Chriſtoſle*. Melin de Sainct-Gelays a écrit (t. II, p. 160), pour *vne image de Sainct Chriſtoſle en des Heures d'vne dame*, un douzain commençant ainsi :

> Vn poure Hermite, en riuage eſcarté,
> Monſtroit de nuict ſa lumiere & clarté
> Au ſainct Geant qui paſſoit la riuiere
> Portant l'Auteur de clarté & lumiere.

PAGE 125, l. 5 : *Ou Ariſtarchus de Sole*. C'est Aristomachus et non Aristarchus. Voyez Pline, XI, 9.
PAGE 126, l. 10 : *En peu d'heure*. Voy. ci-dessus, p. 329, note sur la l. dernière de la p. 77.
L. 15 : *Hymantopodes*. — Ms. : *Himantopodes*. — 1564 ; *Hymantopode*.
L. 28 : *Fueille de menthe*. L'auteur choisit cette plante parce qu'ils *mentent*. Voyez ci-après la fin de la note sur la l. 14 de la p. 240.
L. 33 : *Apprenoient eſtre teſmoins*. H. Estienne raconte l'histoire d'un homme « qui eſtant interrogué de quel meſtier il eſtoit, reſpondit qu'il eſtoit du meſtier de teſmoins. » (*Apologie pour Hérodote*, c. XVII) — V. ci-dessus, p. 254, note sur la l. dernière de la p. 173.
PAGE 128, l. 1 : *Le païs de Lanternois*. Voyez ce que Lucien dit de Lychnopolis (la ville des lampes) dans son *Histoire véridique*, liv. I, et les *Navigations de Panurge*.
PAGE 130, l. 1 : *Leur chapitre*. Ainsi dans le ms. — 1564 : *Leurs chapitre*.
L. 5 : *Langage Lanternois*. Voyez ci-dessus, p. 263, note sur la l. 32 de la p. 219.
L. 13 : *De Touchie*. Ms. : *Par art de tauchye & augeminée à...*
L. 14 : *Paſſementé*. Ms. : *Paſſementée*.
L. 22 : *Trois mile dragmes*. Lucien raconte dans son traité *Contre les ignorants*, que, bien qu'elle ne fût que

de corne, elle fut achetée à ce prix par un sot qui s'imaginait qu'il lui suffirait de la posséder pour acquérir la réputation d'Épictète.

L. 24 : *Lanterne Polymixe* (à plusieurs becs). C'est le titre de l'épigramme 41 du livre XXII de Martial : *Lucerna* πολύμυξος.

L. 25 : *L'Icosimixe.* 1564 : *La l'Icosimire.* Ms. : *La Incosimixe.*

PAGE 131, l. 1 : *Luminaire des apoticaires.* Allusion au *Luminare apothecariorum* de Jean-Jacques Manlius de Bosco d'Alexandrie, publié à Turin, chez Nicolas de Benedictis et Jacob Suigus, 1492, in-fol.

L. dernière : *Prinsmes congé.* Ici vient dans le manuscrit le chapitre intitulé : *Comment furent les dames lanternes seruies à soupper*, que nous avons rejeté dans l'*appendice* (p. 217-225).

PAGE 132, l. 20 : *Vierron.* Ms. : *Verron.*

L. dernière : *Les orangiers de Suraine.* Ms. : *De San Rame.* C'est-à-dire de San-Remo, sur la côte d'Italie, à peu de distance de Menton ; ce qui est bien plus naturel.

PAGE 133, l. 32 : *Bagues.* Ms. : *Bacques* (c'est-à-dire baies, *baccæ*).

PAGE 134, l. 4 : *La Pontife de Iupiter.* Voyez Plutarque, *Questions romaines*, 112.

L. 22 : *La reuelation.* L'Apocalypse. C'est la traduction française du titre qu'on laisse d'ordinaire sous sa forme grecque. Voyez XII, 1.

PAGE 135, l. 13 : *En pareille.* Ms. : *Et pareille.*

L. dernière. *Ie, dy-ie.* 1564 : *Ie dy.* Ms. : *Ie dis ie.*

PAGE 136, l. 2 : *Semblable est.* Ms. : *Semble.*

L. 3 : *Nomma Cainon.* « C'est l'honorable Eloge que donne à la ville de Chinon François Rabelais, l'vn de ses Citoyens, & qui confesse ingenuement y auoir beu maints verres de vin frais en la caue qu'on appelle peinte, pour ce qu'au dehors elle est rudement peinte de quelques gaietez & crotesques, & en laquelle on descend par vn arceau incrusté de plastre. Mais

comme ceſtuy aux gaietés qu'il miſt en lumiere, & qu'il intitula *les faits Heroïques de Gargantua & Pantagruel*, ſe moquant de toutes choſes, ſe rendit le nom pareil : auſſi prens ie aiſement creance, qu'il allegua ce ſuperſtitieux rapport des noms, plus pour donner matiere de rire à ceux qui le liroient, que pour en faire leur profit, encore qu'il ſe peut faire que la Ville de Chinon ayt eſté premierement renommée ſouz le nom de Cainon, mais non pas à cauſe de Cain. » (André Duchesne, *Antiquitez & recherches des villes... plus remarquables de toute la France*, 1629, p. 528)

L. 12 : *Phloſque.* Ms. : *Philaſque.*

PAGE 137, l. 21 : *Pſycogonie de Platon.* Les combinaisons qui suivent sont exposées dans un traité de Plutarque qui porte ce titre *Pſycogonie* (XI et XII).

PAGE 138, l. 1 : *Deſcendans... nous feirent.* Nous suivons le manuscrit. 1564 porte : *Deſcendus... nous furent.* — Quant à *numereux*, il est de l'imprimé ; le ms. donne *numeraulx*, que nous aurions peut-être mieux fait d'adopter.

L. 7 : *Trou de ſainct Patrice.* Voyez, p. 70, la note sur la l. 3 de la p. 13 du tome I.

L. 14 : *Fatigue.* Leçon du ms. — 1564 : *Fatiguez.*

L. 25 : *Un des hallebardiers de Demetrius.* Pausanias dit bien (*Béot.* c. 39) qu'un dorophore de Démétrius périt dans l'antre de Trophonius, où il avait pénétré afin d'en emporter beaucoup d'or et d'argent, mais il ne raconte point que ce soldat ait été mangé par les lutins. Il rapporte, au contraire, que son corps fut trouvé dans un autre endroit.

PAGE 139, l. 21 : *Tu l'appelas heretique.* Voyez t. III, p. 51.

L. 25 : *Fauorer.* Ms. : *Fauoriſer.* Mieux vaut conserver *fauorer*, « de *favorare*, qui eſt la même choſe que *favere linguis*, qui dans les ſacrifices & autres religieuſes Cérémonies des Romains ſignifioit *faire ſilence.* Voiez Cicéron, *D. Divinatione*, l. 1. Horace, Ode 1, du l. 3. & Pline, liv. 28, chap. 2. » (Le Duchat)

L. 28 : *D'efpoir*. Ms. : *Efpoir*. Dans les éditions modernes, on y a substitué *defefpoir*, exigé par le sens.

L. 32 : *Referuois*. Ms. : *Referue*.

PAGE 140, l. 2 : *Cauayn*. 1564 : *Canayn*. Ms. : *Canau*, suivant M. de Montaiglon ; je lirais plutôt *cauain*.

PAGE 141, l. 18 : *Or obrize*. Ainsi dans le ms. — 1564 : *Or brifé*.

PAGE 142, l. 9 : *Longue*. Ms. : *Long*.

L. 14 : *S'ouurirent*. — Ms. : *Se ouurirent*. — 1564 : *S'ouuroient*.

L. 31 : *Refermees*. Ms. : *Retraictes*.

L. 32 : *Conclufion*. Ms. : *Cloaifon*.

PAGE 143, l. 20 : *Defpouille*. Ms. : *Le prine*.

L. 25 : *Ducunt... trahunt*. Ce vers, tiré de la 107e *épitre* de Sénèque, a été traduit par lui d'un vers grec du stoïcien Cléanthe, cité au chap. 77 du *Manuel* d'Épictète. La Fontaine, qui a traduit tous les vers cités par Sénèque (*Bibl. elzév.*, t. V, p. 138), a rendu ainsi celui-ci :

> Que fert-il de luter contre les deftinées ?
> Le fage en eft conduit, le rebelle entraifné.

PAGE 144, l. 9 : *Quiconque*. Ms. : *Qui oncque*.

L. 13 : *Sofiftratus*. Ms. : *Sofus*. C'est ce dernier nom qu'on trouve dans le passage de Pline (XXXVI, 25) d'où ceci est tiré : « Celeberrimus fuit in hoc genere Sosus qui Pergami stravit quem vocant *asarotum oicon*. »

L. 22 : *Cher*. Ms. : *Cler*.

PAGE 145, l. 17 : *Trompoient*. Ms. : *Tromparent*.

PAGE 146, l. 2 : *La bataille que Bacchus gagna*. Ce chapitre est tiré en grande partie du *Bacchus* de Lucien.

L. 23 : *Et grand nombre*. Ms. : *Le grand nombre*.

PAGE 147, l. 5 : *Pour ce*. Afin d'éclaircir ce passage Le Duchat ouvre avant ces deux mots une parenthèse qu'il ne ferme qu'après *par feu* (l. 9).

L. 7 : *Salué*. Ms. : *Saulué*.

L. 11 : *Sont les champs... dits*. Ms. : *Soit le champ... dict*.

L. 20 : *Ne plante manthe.* Μίνθην ἐν πολέμῳ μήτ' ἐσθίε μήτε φύτευε. (*Problèmes*, XXXVI, 2)

L. 27 : *Couples.* Ainsi dans le ms. — 1564 : *Coubles.*

PAGE 148, l. 20 : *Bafts.* Ms. : *Buft.*

PAGE 150, l. 5 : *Confequemment.* Ms. : *Confequentement.*

PAGE 151, l. 3 : *Paroles, meurs.* Ms. : *Echo, les meurs.* Burgaud des Marets, s'autorisant de la leçon du manuscrit, a dit : « Il faut lire *Lemures*, au lieu de *meurs* et de *les meurs.* Les Lemures étaient une sorte de farfadets. Cette expression est employée à la fin du chapitre qui précède. » Pour se convaincre de la fausseté de cette conjecture il suffit de se reporter au passage de Pline (XXXV, 10), d'où ceci est tiré. Il dit, après avoir parlé d'Apelles : « Æqualis fuit Aristides Thebanus. Is omnium primus animum pinxit et sensus omnes expressit, quos vocant Græci ethe ; item perturbationes. »

L. 19 : *Sans la prier.* Voyez ci-dessus, p. 230, note sur la l. 29 de la p. 46.

PAGE 152, l. 18 : *Crocodiles.* Ms. : *Cocodrilles.*

PAGE 153, l. 14 : *De groffeur... chefnes.* Ms. : *Troys chefnes d'argent de groffeur peu moindre.*

L. 16 : *Deux... l'air.* Ms. : *A deux pieds & demy en bas.*

L. 21 : *Cauee.* Ms. : *Carree.*

PAGE 154, l. 1 : *D'Anthracite.* Ms. : *De topaze.*

L. 5 : *En l'Acropolis d'Athenes.* Voyez la description de cette lampe dans Pausanias, *Attiques*, XXV.

L. 7 : *Au temple de Iupiter en Ammonie.* Voyez Plutarque : *Des oracles qui ont cessé*, § III et suiv.

L. 11 : *Lampe.* Ainsi dans le manuscrit et dans toutes les éditions modernes ; mais 1564 donne *lame*, leçon que j'ai eu tort de ne pas adopter et qui rappelle la *lame de fin or*, décrite à la page précédente.

PAGE 156, l. dernière : *La belle fontaine.* Ms. : *Vne Fontaine phantafticque d'eftoffe & ouuraige plus precieulx, plus rare & mirificque que oncques ne fongea Dedalus*

Les limbe, plinthe & soubassement d'icelle estoient... Le reste suit p. 157, l. 14; et le titre de ce chapitre se trouve, avec raison, reporté plus loin à l'endroit que nous indiquerons.

PAGE 157, l. 15 : *Palmes*. Ms. : *Paulmes*.

L. 17 : *Cimasultes*. Ms. : *Cimasules*.

L. 20 : *Ventricule... portri*. Ms. : *Ventriculee en forme d'vn role d'vne buie ou balanse, les modernes Architectes appellent potrye*. Burgaud des Marets fait remarquer qu'il n'a trouvé *portri* « dans aucun dictionnaire, même dans ceux d'architecture, » ce qui était facile à prévoir; mais cette *coulonne ventriculée, en forme.... d'vne buie*, ou broc, était probablement appelée par les ouvriers du nom général de *poterie*, soit à cause de sa forme, soit parce que dans les constructions ordinaires elle était en terre cuite.

PAGE 158, l. 14 : *Consulte*. Ms. : *Casuelle*.

L. 16 : *Colomnes oppofites*. Il y a ici une lacune remplie par le manuscrit : *coulonnes, & n'estoit possible fere rencontre d'autre coulonne apposite*.

PAGE 159, l. 4 : *Finissoit... violet*. Ms. : *Finoit en couleur pauonasse & violette*.

L. 6 : *Celle*. Ms. : *Le colosse*.

L. 9 : *Opposé*. Ms. : *Apposé*.

L. 13 : *Sienite*. Ms. : *Selenite*.

L. 14 : *Comme miel*. Ms. : *Comme de miel*.

L. 27 : *Estain Iouetian*. « Nous ne trouvons ce mot ni dans les dictionnaires ni dans Pline, » dit Burgaud des Marets. Il est cependant dans cet auteur qui énumère ainsi les noms divers du plomb : « Jovetanum, caprariense, oleastrense. » (Pline, XXXIV, 17)

L. 29 : *Phebus... blanc*. Ms. : *Mars en acier, à ses piedz vng pic-verd*.

L. 30 : *En airain... Lion*. Ms. : *Sol en or obrise, en sa main dextre vng coq blanc*.

PAGE 160, l. 1 : *Cheute à ses pieds*. Ms. : *Cheute, à ses pieds vne columbe*.

L. 9 : *Apprendre*. Ms. : *Par l'aide*. Voici le passage de

Pline d'où ceci a été tiré. Il est beaucoup plus intelligible que la traduction : « Polycletus... fecit et quem canona artifices vocant, lineamenta artis ex eo petentes, velut a lege quadam : solusque hominum artem ipse fecisse artis opere judicatur. »

L. 21 et p. 161, l. 4 : *Croppe*. Ms. : *Coppe*, dans le premier passage ; *Couppe*, dans le second.

PAGE 161, l. 5 : *Eleichies... lachrimale*. Ms. : *Elleuees, de figures turbines, lachrymées toutes vniformes, en totalle parfection*.

L. 8 : *Grandes*. Ainsi dans le ms. — 1564 : *Grauee*.

L. 14 : *Ne plus croissant... l'esclair*. Ms. : *Et coruscant n'est le feu, le soleil, ne l'esclair que*.

L. 22 : *Et clair midy*. Ms. : *En clair midy, tellement que entre iustes estimations iugé facillement seroit plus estre, en ceste Fontaine & Lampe cy dessus descripte, de richesses & singularitez que n'en contiennent Asye, Aphricque & Europe ensenble*.

L. 27 : *Cent fois Sexsterces*. Ainsi dans les imprimés et dans le manuscrit. Il faudrait *cent fois cent mille* pour traduire *centies H-S*, c'est-à-dire dix millions de sesterces, évaluation de Pline, dans le passage (IX, 35) où il parle de cette célèbre perle.

L. 28 : *Pompeie Plautine*. Il faut lire, comme dans le manuscrit, Lollie Pauline, comme on le voit par le texte de Pline, à la suite du passage indiqué plus haut.

L. dernière : *Le coulement*. Ms. : *L'escoullement*.

PAGE 162, l. 1 : *Canals*. Ms. : *Canaulx*.

L. 1 : *De marguerites.... trois*. Ms. : *De murhine, confinez en l'acuité des troys*.

L. 13 : *En restoit-il*. Ms. : *Restoient-ils*.

L. 21 : *Excolee*. Ms. : *Escoulee*.

L. 21 : *Vne*. Ms. : *En*.

L. 22 : *Que elle*. Ms. : *Que oyés*.

L. 22 : *De vostre monde*. Dans le manuscrit c'est ici seulement qu'on trouve le titre de la page 157, où on lit *beuueurs* au lieu de *beuuans*. Le chapitre commence ainsi : *Puis commenda estre hanaps tasses & goubeletz*

presentez, d'or, d'argent, de cristalin, de porceline, & feusmes gratieusement inuitez à boyre de la liqueur sourdante d'icelle fontaine, ce que feismes tres voluntiers. Car...

L. 26 : *Sinon qu'on leur tappe la queuë.* Voyez, p. 80, la note sur la l. 18 de la p. 23.

PAGE 163, l. 11 : *De saueur.* Ms. : *Et saueur.*

L. 17 : *Boutargues.* Le manuscrit ajoute *cauiat.*

PAGE 166, l. 9. *Le sainct Capitaine Iuif.* Judas Machabée.

PAGE 169, l. 15 : *L'ame.* Ainsi dans le manuscrit. *Aire,* probablement pour *ére,* dans 1564.

PAGE 170, l. 6 : *Agenouillee.* Ms. : *A genoillons.*

L. 8 : *Selon l'art & inuention d'Aristeus.* Voyez ci-dessus, p. 318, note sur la l. 13 de la p. 17.

PAGE 171, l. 10 : *Quart de sentences.* Voyez ci-dessus, p. 204, note sur la l. 31 de la p. 304.

L. 18 : *Mangea vn liure.* Voyez *Ezéchiel,* chap. III, 1, 2 : « Dévore ce livre et va parler aux enfants d'Israël. J'ouvris la bouche et je me nourris de ce livre. »

L. 18 : *Iusques aux dents.*

> N'estant point de ces Rats qui les livres rongeans
> Se font sçavans jusques aux dents.
>
> (La Fontaine, *Le Rat & l'Huitre*)

L. dernière : *Sa forme qui estoit comme d'vn breuiaire.* Voyez ci-dessus, p. 77, la note sur la l. 15 de la p. 21.

PAGE 172, l. 10 : *Sac, est vocable commun en toute langue.* Jean Goropius Becanus, qui dans ses *Origines Antverpianæ* (Anvers, 1569, in-fol.) constate le fait, cherche à l'expliquer en disant que, lors de la confusion des langues, pas un des ouvriers, en quittant Babel, n'oublia son sac.

L. 12 : *L'Apologue d'Esope.* Voyez : *Phædri fabularum Æsopiarum,* IV, 10.

L. 19 : *Non rire, ains boire est le propre de l'homme.* Voyez t. I, p. 2, l. dernière. Il n'est pas probable que

Rabelais se contredise sur un point si essentiel. Ceci doit provenir d'un imitateur.

PAGE 173, l. 3 : *Bacchus... bas culs.* Cette rime, que la prononciation du temps rendait fort exacte, existe dans *Le Temple de Cupido* de Clément Marot :

> Bien fouuent y entre Bacchus,
> A qui Amour donne puiffance
> De meftre guerre entre bas culs.

PAGE 175, l. 8 : *Ce me... trop piqueur.* Ms. : *Ce ne... topicqueur.*

PAGE 176, l. 21 : *Et ioué... de farine.* Ms. :

> Et ioue la maurabaquin,
> De ma chauffe & de mon beguyn.

L. 27 : *Iurera.* Ms. : *Iugera.*

PAGE 177, l. 7 : *Herpe.* 1564 : *Her*[illegible], mais à tort, car ce mot ne rime pas.

L. 27 : *Aux bons freres.* Il y a [illegible], singulier. Ms. : *Aux vieulx freres.*

L. 29 : *La rithme.* Ms. : *La rume.* Il y a dans ce passage un jeu de mots entre *rime* et *rhume.* Voyez ci-dessus, p. 99, note sur la l. 5 de la p. 53.

PAGE 178, l. 15 : *Ritual.* Ms. : *Regiftral.*

L. 16 : *Beau.* Ms. : *Beat.*

L. dernière : *En tous lieux eft le centre.* Voyez ci-dessus, p. 234, note sur la l. 4 de la p. 67.

PAGE 179, l. 4 : *Et non à tort.* Cette phrase, mal ponctuée dans l'édit. de 1564, doit se rapporter à ce qui suit et non à ce qui précède.

L. 31 : *Nommoient.* Après ce mot, il y a, dans le manuscrit, un blanc réservé pour le terme égyptien, et ensuite : *C'eft à dire en leur langue.*

L. dernière : *Auffi.* Ms. : *Ainfi.*

PAGE 180, l. 5 : *Ainfi entre.* A partir de ces mots la fin du *cinquiefme liure* est différente dans le manuscrit. Voyez t. III, p. 226-228.

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]



TOME III

(PAGES 183-228)

APPENDICE

PAGE 185, l. 1 : PROLOGVE DV QVART LIVRE. Ce prologue est celui de l'édition de 1548. Voyez la *Bibliographie*.

L. 10 : *Trois motz*. Les trois mots : *do, dico, addico*, qui se trouvent expliqués quelques lignes plus bas, reviennent p. 186-189 en tête des trois alinéas : *Vous me donnez... Vous dictes... Vous adiugez*.

L. 19 : *Gens de bien, ie ne vous peulx voir !* Voyez ci-dessus, p. 268, note sur la l. 7 de la p. 253.

PAGE 186, l. 4 : *Breuiaire*. Probablement un bréviaire du genre de ceux dont Rabelais nous a déjà parlé. Voyez ci-dessus, p. 77, note sur la l. 15 de la p. 21.

L. 15 : *Prodige qui aduint en Bretaigne*. « Nos historiens remarquent que ce combat de geais & de pies arriva en 1488, peu de jours avant la bataille de Saint-Aubin, de laquelle il fut comme le préfage. » (Le Duchat) Il est du reste souvent question, dans nos anciens auteurs, de combats de ce genre.

PAGE 187, l. 2 : *Noelz, en langaige Poictevin*.

Voyez ci-dessus, p. 283, la note sur la l. 7 de la p. 350.

L. 13 : *La croix de Malchara.* C'est probablement l'endroit dont Du Fail parle dans le XIXe *Conte d'Eutrapel :* « quand.... vous entonnez si tristement... la bataille des Trante, ou la iournee de Marhara, ne vous prend il enuie d'y retourner? » Burgaud des Marets a vainement cherché une localité dont le nom se rapprochât de celui-ci : « mais, dit-il, aux environs de Saint-Aubin-du-Cormier, près de la *Lande de la Rencontre* où l'on s'accorde à placer le théâtre du combat, se trouve la *Lande-aux-oiseaux*, qui paraît rappeler la légende à laquelle Rabelais fait allusion. »

PAGE 188, l. 14 : *Aux nouueaux.* 1548 : *Au nouueaux.*

L. 25 : *Vn ancien Pantagrueliste.* Horace (*Épitres*, I, 17, v. 35) :

Principibus placuisse viris, non ultima laus est.

PAGE 189, l. 6 : *Au septante huictiesme liure.* Voyez ci-dessus, p. 219, note sur la l. 11 de la p. 5.

L. 11 : *La sentence d'Hector proferée par Neuius.* « Aliter enim Nævianus ille gaudet Hector : Lætus sum laudari me abs te, pater, laudato viro. » (Cicéron, *Tusculanes*, IV, 31)

L. 13 : *Iusques au feu exclusiuement.* Voyez ci-dessus, p. 160, note sur la l. 5 de la p. 217.

PAGE 190, l. 25 : *Vn Philoxenus.* Voyez ci-dessus, p. 317, note sur la l. dernière de la p. 6.

PAGE 192, l. 1 : *Plus y a...* Tout ce passage a été repris par Rabelais et placé dans l'épître à mon seigneur Odet. La ponctuation y est un peu différente, et le sens plus clair a fait supposer, non sans apparence, à Le Duchat et à Burgaud des Marets, qu'il faut lire ici *à sçauoir, non,* au lieu de *à sçauoir mon.*

PAGE 193, l. 24 : *Choisir arbre pour pendaige.* Allusion à ce passage de la préface de Pline : « Ceu vero nesciam, adversus Theophrastum, hominem in eloquentia tan-

tum ut nomen divinum inde invenerit, scripsisse etiam feminam, et proverbium inde natum *suspendio arborem eligendi.* »

PAGE 194, l. 1 : *Briefue declaration d'aucunes dictions...* Ce petit commentaire, qui se trouve à la suite de quelques exemplaires de l'édition de 1552 et dans tous ceux de 1553 (Voyez la *Bibliographie*), a été composé par Rabelais, ou tout au moins a été approuvé par lui : il a donc une assez grande importance. Nous n'y avons changé que les indications de pages auxquelles nous avons substitué les numéros de celles de notre édition.

PAGE 208, l. 6 : CHAPITRE XV. Cette fin du *chapitre* XV et le chapitre suivant, désigné d'ordinaire sous le nom des *apedeftes*, terminent la première publication partielle du *cinquiesme liure* intitulée *l'Isle Sonnante* (1562). Ce morceau ne se trouve ni dans les trois premières éditions complètes (1564 et 1565) ni dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale. Les éditeurs modernes lui ont donné différentes places ; nous avons cru que le plus simple était de le placer en *appendice*.

PAGE 210 l. 1 : *Apedeftes*. Mot tiré, conformément à la prononciation du grec moderne, de ἀπαίδευτος, ignorant, parce que messieurs de la Chambre des comptes, qui sont désignés dans ce chapitre, n'avaient pas besoin d'être gradués, « qu'ils ne font & ne doyuent nullement estre clercs. » (Voyez p. 214, l. 24)

L. 18 : *Robbe gocourte...* Règlement de 1571.

PAGE 211, l. 13 : *Testonnez*. Jeu de mots entre *testonner* « coiffer, » encore employé par La Fontaine, qui, il est vrai, l'accompagne d'une glose poétique :

> L'alloient quelquefois *testonnant*,
> C'est-à-dire ajustant sa teste.
>
> (*L'Homme entre deux âges, & ses deux maistresses*)

et le mot *teston*, désignant une pièce de monnaie.

L. 20 : *Pantagruel fut en grande admiration... de la demeure...* Cet édifice avait été construit vers 1506 sur

les plans de l'architecte italien Jocande. L'*Armorial* gravé en 1707 par A.-D. Ménard renferme une vue de la chambre et des principaux bureaux.

PAGE 212, l. 4: *Pithies*. Ce mot semble avoir été formé sur la racine πίθος, tonneau.

L. 14: *Il y a donc des Meſſiers ceans*. Jeu de mots entre *messieurs* et *messiers*, gardiens des vendanges.

L. 25 : *Bourreau*. Équivoque pour *bureau*. « On retrouve l'aspect de la séance, telle que l'auteur la décrit, dans une miniature placée en tête d'un manuscrit de la Chambre, qui date des premières années du XVIe siècle. Voyez *Musée des archives*, n° 634. » (Communication faite à Burgaud des Marets par M. de Boislisle)

L. 32: *Plant de l'extraordinaire, qui ſouuent pend à Eſchalats*. « Jean Poncher, trésorier de *l'Extraordinaire des guerres*, avait été, pour ses malversations, pendu le 4 septembre 1535. » (*Ibidem*)

PAGE 213, l. 31: *La maiſon*. La Maison du Roi.

PAGE 214, l. 30 : *Serment*. « Alluſion au mot *ſerment*, prononcé *ſarment* à la pariſienne. » (Le Duchat)

PAGE 217, l. 1: *Comment furent les dames lanternes ſeruies à ſoupper*. Ce chapitre, qui manque dans les premières éditions, est tiré du manuscrit; et, si l'on prend au sérieux la note latine obscure et barbare de la ligne 15, c'est un fragment conservé dans le IVe livre pour les noces de Panurge, annoncées par Gargantua en ces termes : « Pendent voſtre abſence, ie feray les appreſtz & d'vne femme voſtre, & d'vn feſtin, que ie veulx à vos nopces faire celebre, ſi oncques en feut. » (t. II, p. 226)

L. 9 : *Ante cibum*. « Avant le repas. » Ces deux mots latins, prononcés à la française, forment une mauvaise équivoque avec « ſentent ſi bon » qui précède.

PAGE 218, l. 4: *Les cochons de la truye*... Probablement de la truie découverte par Énée. Voyez *Énéide*, VIII, 41-44 et 81-85.

L. 7 : *Que Neptune &c*. Il y a ici dans le manuscrit

une lacune. M. A. de Montaiglon rétablit ainsi ce passage : « du Regnard (& du chien que Neptune & Vulcan avoient fées comme le dit) Julius... » Voyez t. II, p. 259, l. 26, et le *Commentaire*. Mais là c'est Bacchus, et non Neptune, qui a féé le renard.

L. 9 : *Cigne*. Ms. : *Cinge*.

PAGE 221, l. 5 : *Lampades noſtre eſtinguntur*. « Nos lampes s'éteignent. » Paroles des vierges folles. *Saint Matthieu*, XXV, 8.

L. 23, col. 2 : *De par ſa femme*. Le copiste avait d'abord écrit *ma*. Il a effacé ce mot et a mis au-dessus *ſa*. Il y avait probablement *ma* dans le premier vers de la chanson.

L. 25, col. 2 : *Malemaridade*. « La maumariée, » la mal mariée. Voyez *Chanſons du* XVe *siècle* publiées par Gaston Paris (*Société des anciens textes français*), p. 5, note 1.

PAGE 222, l. 3, col. 1 : *La mouſque de Biſcaye*. On serait tenté de croire qu'il s'agit d'une *mouche*; il n'en est rien : le premier vers de la chanson, que nous avons dans son entier avec la musique, est :

Vne mouſſe (jeune fille) de Biſcaye.
Voyez la p. 7 des *Chanſons* citées ci-dessus.

L. 6, col. 1 : *La peronnelle*.

Au'ous point veu la Perronnelle ?
Voyez la p. 41 des *Chanſons*.

L. 6, col. 2 : *C'eſt ſimplement donné congé*.

C'eſt ſimplement donner congié.
Voyez la p. 75 des *Chanſons*.

L. 25, col. 2 : *Faiſons la faiſons*.

Faiſons bon chere, ſaiſons la, faiſons.
Voyez la p. 24 des *Chanſons*.

L. 29, col. 1 : *A l'ombre d'vn buiſſonnet*. Voyez ci-dessus, p. 319, note sur la l. 31 de la p. 30.

PAGE 223, l. 27, col 1 : *Fortune a tort.* Voyez les p. 88 et 89 des *Chanſons*.

L. 2, col. 2 : *L'oyſelet.* C'est peut-être :

> On doit bien aymer l'oyſellet.

Voyez la p. 106 des *Chanſons*.

PAGE 227, l. 2 : *Verité fille eut Temps.* Ainsi dans le manuscrit. C'est-à-dire, par une inversion qui n'a rien d'excessif : « Temps eut Verité pour fille, » M. A. de Montaiglon a imprimé : « Verité fille [du] Temps. »

L. 19 : *Tout au lantement.* Tout doucement, tout tranquillement. M. A. de Montaiglon imprime : « tou [s] t ou lentement. »

PAGE 228, l. 8 : *Vnes.* Rien de plus fréquent que cet emploi de *uns*, *unes*, avec une *s*. Voyez le *Glossaire*. M. A. de Montaiglon met « des. »

TOME III

(PAGES 229-252)

PANTAGRVELINE PROGNOSTICATION

PAGE 229, l. 1 : *Pantagrueline prognostication.* Cet opuscule a paru plusieurs fois séparément. Voyez la *Bibliographie.* Nous suivons ici le texte de l'édition des *œuvres* de 1553, qui est, de beaucoup, le plus étendu.

Les pièces satiriques du genre de celle-ci sont assez communes avant Rabelais. « Un anonyme allemand, dit Le Duchat, en composa en sa langue une toute pareille, que traduisit en latin & augmenta Jaques Henrichman, autre Allemand qui en l'année 1508 la dédia au baron de Schwartzenberg, & au poète Henri Bebel, avec invitation à ce dernier de la joindre à ses Facéties comme il fit effectivement dans l'édition qui en parut en l'année 1512. » — Bebelius a aussi publié dans le même recueil un petit morceau analogue beaucoup plus court, composé par le docteur Henri Ritter Starrenwadel. Ces deux opuscules ont été reproduits in extenso par Regis, t. II, p. 927-934. Souvent ces facéties étaient en vers. Voyez *La grand & vraye Pronostication generale... par le grand Haly Habenragel,* que M. A. de Montaiglon regarde comme composée peu de temps après 1481 (*Poésies*

françoises des XVe *et* XVIe *siècles*, t. VI, p. 5-46, *Bibl. elzév.*, et *La grant & vraye Prenostication, pour cent & vng an... par maistre Tyburce Dyariferos*, même recueil, t. VIII, p. 337-346.

Quant aux reproductions de la *Pantagrueline prognostication* sous divers titres, elles sont extrêmement nombreuses jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Édouard Fournier en a publié une intitulée : *Manifeste & predictions des plus veritables affaires qui se doivent passer en France cette année* 1620, *par le sieur de la Bourdanière* (*Variétés historiques et littéraires*, t. VII, p. 5-8. *Bibl. elzév.*) ; mais il n'a pas indiqué que c'est un extrait presque textuel de l'opuscule de Rabelais.

L. 13 : *Du nombre D'or non dicitur.* « On ne parle pas. » — « Aureus numerus hoc anno parvus erit et modicus apud pauperes. » (Henrichman, c. 1, Regis, t. III, p. 931)

> Le nombre d'or trouuer ne puis,
> Non plus que faisoye l'autre année.
>
> (*La grant & vraye Prenostication.—Anc. poés.* t. VIII, p. 341)

L. dernière : *Verte folium.* « Tourne le feuillet. »

PAGE 231, l. 16 : *Cesar en ses commentaires.* « Est autem hoc Galliæ consuetudinis, ut, et viatores etiam invitos consistere cogant ; et, quod quisque eorum de quaque re audierit, aut cognoverit, quærant. » (IV, 5)

PAGE 235, l. 4 : *Dict il pas vray?...— Œuvres*, 1542 : « Et en ce dict vray, combien qu'ailleurs il ait rauassé oultre mesure. »

PAGE 236, l. 12 : *Les escabellés monteront sur les bancs.* « Scabella super scamna ascendere conabuntur. » (Henrichman, c. 2, Regis, t. III, p. 931)

PAGE 237, l. 9 : *Si... nos?* « Si Dieu est pour nous qui sera contre nous? »

L. 10 : *Nemo domine.* « Personne, Seigneur. »

PAGE 238, l. 3 : *Les aueugles ne verront que bien peu.* Joach. Fort. Rindelbergius d'Anvers, dans son

De ratione ſtudii publié chez Gryphius en 1531, in-8°, a consacré à l'astrologie un chapitre que Rabelais a largement mis à profit, comme on le verra par l'extrait suivant :

RIDICVLA, SED IVCVNDA QVÆDAM VATICINIA.

« Proximo anno, cæci parum, aut nihil videbunt, ſurdi male audient, muti non loquentur... Diuites melius ſe habebunt quam pauperes, ſani quam ægri... Multi interibunt piſces, boues, oues, porci, capræ, pulli & capones : inter ſimias, canes & equos mors non tantopere ſæuiet... Senectus eodem anno erit immedicabilis, propter annos qui præceſſerunt... Bellum erit inter canes & lepores, inter feles & mures, inter lupos & oues, inter monachos & oua... » — Starrenwadel dit aussi : « Sani melius habebunt quam infirmi ; pariter diuites quam pauperes. » (XX, Regis, t. III, p. 928)

PAGE 239, l. 5 : *L'appelle Auerroys* VII. *colliget. Faulte d'argent.* Comme on le pense bien, Averroès, dans le livre VII de son *colliget* consacré à la thérapeutique « de curatione morborum, » n'a nullement parlé de la manière de guérir cette maladie. Ici Rabelais fait allusion au refrain :

Faulte d'argent c'eſt douleur non pareille.

Voyez ci-dessus, p. 201, la note sur la l. 12 de la p. 295.

PAGE 240, l. 3 : *Ie trouue par les calcules de Albumaſer.* Starrenwadel cite Albumazar dans des circonstances analogues : « In rariori... vſu erit piſcis apud pauperes propter reſpectum Aquarii contrarium pecuniæ, vt notat Albumaſar in quarto tripartiti. » (VIII, Regis, t. III, p. 928)

L. 12 : *Piſces.* Nom latin de la constellation des Poissons.

L. 14 : *Le ſoucil, & l'ancholie... auecques abondance de*

[illegible]

[illegible]

[illegible]

On voit que [illegible] est le même que *[illegible]*, [illegible] dans le même sens, et que les [illegible] quant à la [illegible], c'est [illegible]

[illegible] Voyez ci-dessus, p. [illegible] de la p. [illegible]

[illegible] qui paraît une faute.

[illegible] « Magna [illegible] quod quidam tria [illegible] officia ecclesiastica. » [illegible] p. 934.

[illegible]

Page [illegible] : *Enseigne des champs.* Pendu, comme l'explique [illegible]

L. [illegible] : *Nomina mulierum desinentia in iere*, etc. « Les noms de femmes ayant des désinences en *ière*, comme. »

L. 18 : *Reputation*. La plupart des éditions portent *reputation* : mais il faut se garder de corriger cette faute, assurément volontaire, de l'édition de 1553. Il y a là un jeu de mots entre *réputation* et *putana*.

L. 26 : *Ioueurs de paſſe paſſe.* Les éditions de 1542 et 1547 ont ici en plus : « Enchanteurs, Vielleurs, Oblieurs, Poetes. »

PAGE 244, l. 6 : *Lan D.* XXIIIJ. « Il avoit paru pluſieurs Prediɛtions qui à cauſe de la grande conjonɛtion de Saturne, de Jupiter & de Mars au ſigne des Poiſſons en 1524, annonçoient pour le mois de Fevrier de cette année là un ſecond Deluge univerſel : & il n'en a pas fallu davantage pour faire courir en foule à S. Jaques en Galice la nation Alemande encore en ce tems-là fort entêtée des pélerinages. » (Le Duchat)

PAGE 245, l. dernière : *Adeo... beatum.* Voyez ci-dessus, p. 293, la note sur la l. 13 de la p. 422.

PAGE 246, l. 22 : *Aries.* Nom latin de la constellation du Bélier.

PAGE 247, l. dernière : *Attendez la venue du boyteux.* C'est le temps qui est ainsi désigné proverbialement :

> Attendant le boiteux, je conſolois Lucrèce.
>
> (Corneille, *Le Menteur*, I, 1)

PAGE 248, l. 3 : CHAPITRE VII. Ce chapitre et les trois suivants ne se trouvent pas dans les premières éditions.

L. 19 : *Pour autant que &c.* Il feint de commencer à donner une explication scientifique, puis s'arrête brusquement.

PAGE 249, l. 2 : *Les gryphons, & marrons.* Rabelais appelle en plaisantant les guides ou porteurs *gryphons*, non, comme le dit Le Duchat, parce qu'ils montent « comme de vrais gryphons, » mais parce qu'ils ont les jambes garnies de crampons de fer appelés *griffes*. — Quant au mot *marron*, il est d'origine italienne : « *Marrone*, dit Oudin, *maron*, homme qui ſert à paſſer les montaignes & principalement au mont Cenis. » Montaigne a dit dans ses *Voyages*, à l'article *Novaleſe* : « Locai lì otto *marronii* quali mi portaſſero in ſedia fin alla cima di Mon Senis. » C'est de l'un d'eux

que Rabelais parle quand il dit un peu plus loin : « Croyez ce porteur. »

L. 8 : *Ver.* Nom latin du printemps.

L. 10 : *Et iou mot.* Littéralement : « et je (moi) mot, » c'est-à-dire : « moi je ne dis mot ; motus. »

PAGE 250, l. 3 : *Quel vent.* — *Œuvres* 1542 : *Quel temps, ny quel vent.*

L. 12 : *Haly.* Ce mathématicien arabe du XIIe siècle est fréquemment allégué par les faiseurs d'almanachs : « Secundum fententiam Hali Habenragel » (Starrenwadel, I, Regis, t. III, p. 928). C'est sous son nom qu'est mise *La grand... prognoftication generale.* Voyez ci-dessus p. 353.

L. dernière : *Contraria contrariis curantur.* « Les contraires sont guéris par les contraires. »

PAGE 251, l. 7 : *Tel cuidera... fiantera.*

> Car en lieu de pet ou de veffe
> On chiera long ou à lozanges.

(*La grant & vraye Prenoftication.* — *Anc. poés.* t. VIII, p. 344)

Dans *L'Almanach prophetique du fieur Tabarin pour l'année* 1623 (œuvres de Tabarin, t. II, p. 433) le passage de Rabelais est reproduit presque textuellement : « Les cuidez feront trompez : car tel cuidera faire quelque ventofité dans fes gregues qui y chiera tout à fait. »

TOME III

(PAGES 253-271)

ALMANACHS

PAGE 255, l. 1 : ALMANACH POVR L'AN 1533. Rabelais a publié une longue suite d'Almanachs dont il ne nous reste que des titres et quelques fragments. C'est probablement à ses propres publications qu'il fait allusion dans sa description de « la librairie de sainct Victor » (t. I, p. 249) quand il y place un « Almanach perpetuel pour les gouteux & verollez. » Antoine Le Roy nous apprend dans ses *Rabelæsina elogia* (lib. I, c. 25, p. 126) qu'il avait eu entre les mains trois almanachs de Rabelais appartenant aux bibliothèques de Guy Patin, Jacques Mantel et Gabriel Naudé. « Mihi... e bibliothecis clarissimorum virorum Guidonis Patini, Iacobi Mantelii, & Gabrielis Naudæi cesserunt præ manibus tria potissimum calendaria, quæ quondam ex officina proprioque ipsius Rabelæsi Marte prodierunt. » Il nous donne (lib. I, c. 26, p. 127) le titre de celui de 1533.

PAGE 257, l. 1 : ALMANACH POVR L'AN 1535. Fragment donné par Ant. Le Roy (lib. I, c. 26, p. 130).

[illegible]

[illegible] pas été recueillies ; si [illegible] ont servi [illegible] remarqué [illegible] le titre et par [illegible] de Rabelais ; le reste a passé [illegible]

Entre les p. [illegible] il manque deux feuillets con-

tenant probablement un avertissement, le mois de janvier et la moitié de février;

entre les p. 264-265: la fin de mars, avril, mai, juin et la moitié de juillet;

entre les p. 266-267 : la fin d'août, septembre et la moitié d'octobre ;

après la p. 268 : la moitié de novembre, décembre et un feuillet de couverture.

Les prédictions du temps ne sont indiquées qu'aux divers changements de lune.

PAGE 269, l. 1 : ALMANACH POVR L'AN 1546.— Une note qui se trouve sur un feuillet de garde d'un exemplaire du *Tiers livre* conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° Y² 824 A, et portant sur le frontispice le nom de Michel Bigot, commence ainsi : « J'ay un Almanach... (Ici la transcription du titre). A la dernière feuille tournée se voit son sein : Rabelæsus. » (Voyez aussi Brunet, *Manuel du libraire*, aux noms de Rabelais et de Guillermin.)

PAGE 270, l. 1 : ALMANACH... POVR L'AN 1548. — Titre donné par La Croix Du Maine.

PAGE 271, l. 1 : ALMANACH... POVR L'AN 1550. — Titre donné par Le Roy (lib. I, c. 27, p. 133). Dans son ouvrage, ce titre est précédé de cette espèce d'analyse : « Tertium... ex eiufdem officina mihi exhibitum fuit Calendarium, illudque nudum ac fimplex, hoc eft nullo illuftratum proloquio, fed quod fub finem cuiuflibet menfis proponat infantium vtriufque fexus Planetas, exponatque quibus illi maxime fubiiciantur. »

(P

DV LYMOS

PAGE 275, l. 1 :
PANTAGRVEL. Il pa
facétie, composée d'ap
n'est point de Rabelai
jointe qu'en 1558. Nou
sister parce qu'elle se tr
dans toutes les éditio
l'histoire de la langue d

TOME III

(PAGES 281-285)

LA CRESME PHILOSOPHALLE

PAGE 283, l. 1 : LA CRESME PHILOSOPHALLE. Cet opuscule, comme le précédent, semble un pastiche de la façon d'écrire de Rabelais. Celui-ci avait commencé la critique de ces questions embrouillées, en en indiquant une écrite dans l'affreux latin de la scholastique, ce qui ajoutait un trait au tableau. Voyez ci-dessus, p. 181, note sur la l. 24 de la p. 247. Cet opuscule n'a été joint aux œuvres qu'à partir de 1565. On trouve ensuite ce distique :

FRANCISCO RABELESIO
POETA SITIENS PONEBAT

Vita, Liee, sitis : liquisti, flebis, adures :
Membra, hominem, tumulum : morte, liquore, face.

C'est un de ces jeux d'esprit si fréquents à cette épo-

[illegible]

[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]

TOME III

(PAGES 287-421)

LETTRES — DOCUMENTS

Cette partie de notre commentaire comprend, outre les indications d'origine et les explications que nous donnons d'ordinaire, la traduction *in extenso* des lettres et dédicaces latines de Rabelais, si correctes, si élégantes, mais si peu antiques, et même à tant d'égards si françaises. Il semble qu'on aurait dû, depuis longtemps, les transporter dans notre langue à laquelle elles paraissaient, pour ainsi dire, appartenir d'avance, et toutefois, chose étrange, nous sommes les premiers à l'essayer. Du reste nous avons eu soin de nous restreindre à l'indispensable, et nous n'avons traduit ni les suppliques de notre auteur, scrupuleusement conformes au style officiel de la cour de Rome, ni les lettres que lui ont adressées ses amis ; nous n'avions rien là qui nous permît de mieux apprécier son œuvre, mais seulement des documents dont nous avons largement usé dans sa biographie. Souvent nous avons fait de la partie du commentaire qui va suivre, une

sorte de supplément où nous avons placé des pièces que nous n'avions pu nous procurer lors de notre premier travail, ou qui n'avaient pas à nos yeux un caractère d'authenticité assez incontestable pour que nous nous soyons décidé à les introduire dans les volumes de texte. Toutefois nous nous sommes bien gardé de placer, même dans ce supplément, les « quatre pièces inédites provenant des papiers du généalogiste Letellier... datées de Rome, de Plaisance, etc. » signalées par Burgaud des Marets (t. II, p. 629 de sa seconde édition) qui les rejetait sans hésitation à cause des fautes dont elles fourmillent et de l'impossibilité de les faire concorder avec ce qu'on sait de la vie de Rabelais. A plus forte raison ne nous sommes-nous pas arrêté un instant aux fabuleuses lettres de Charles-Quint à Rabelais. (Voyez les articles de M. Gachard dans *la Presse* du 21 septembre 1869 et dans le *Bulletin de l'Académie de Belgique*, t. XXII, XXIII et XXIV, 2ᵉ série). Mais nous croyons au contraire devoir reproduire ici une longue et curieuse lettre de Rabelais à Budé, insérée en 1860 dans le *Bulletin du bibliophile belge* (t. XVI [2ᵉ série, t. VII] p. 173). M. Auguste Scheler nous apprend qu'elle avait alors été acquise récemment par M. Heussner, l'éditeur du *Bulletin*, « d'un particulier du Nord de l'Allemagne, » qui l'avait reçu de son beau-père. Il faut avouer que tout ce qui touche à cette origine est un peu vague. Néanmoins cette pièce, achetée par M. Boone, libraire à Londres, entre dans la collection de M. Young et est vendue 1,250 francs le 30 avril 1869. Cela n'empêche pas Rathery de faire dans sa *biographie* de Rabelais et dans *l'Intermédiaire* toutes sortes de réserves à son égard. En 1878, on la voit reparaître dans *l'inventaire des autographes de M. Benjamin Fillon* (7ᵉ série, p. 54, nº 866). Il l'avait payée deux mille cinq cents francs à M. Feuillet de Conches, qui l'avait achetée à Londres. M. Étienne Charavay, dont tous les amateurs apprécient la consciencieuse compétence, s'exprime ainsi dans la description

qu'il en donne : « Ce beau document, le plus précieux à certains égards de la collection, n'est pas entièrement inédit. Son texte a été inséré dans le *Bulletin du bibliophile belge*... Il sera prochainement publié dans un travail que M. B. Fillon prépare sur les premières années de la vie de Rabelais. » M. Fillon vient de mourir sans avoir fait paraître cet ouvrage; mais il avait déjà mérité la reconnaissance des nombreux amis de Rabelais en leur donnant un magnifique fac-simile qui nous permet de corriger sur plusieurs points le texte du *Bibliophile belge*. Par son contenu, cette pièce se place en tête de notre recueil, avant les lettres de Budé qui y répondent.

FRANCISCVS RABELÆSVS FRANCISCANVS [1] DNO GVLIELMO BVDÆO SALVTEM P. D.

Cum ad te ut ſcriberem iuſſiſſet P. Amicus noſter ἀνήρ νὴ τὰς χάριτας ἀξιέραστος, εἴπερ τις πώποτε καὶ ἄλλος, egoque hominis rationibus adductus, quas denſas ille et frequentes inculcabat, dicto me audientem præſtitiſſem, illud imprimis feci, ut ſuperos omnes orarem et obſecrarem, darent alcam illam feliciter cadere. Quamquam enim vehementer cuperem (cur enim non fatear ?) me in amicitiam tuam penitus aliquò inſinuare, καί τόδε περὶ πλείονος ἂν ἐποιούμην πρὸ τοῦ ἁπάσης τῆς 'Ασίας βασιλεύειν, ſubuerebar tamen ne, ſi id genus officio quam obſeruabam beneuolentiam demereri in animum inducerem, merito votis meis exciderem. Nam quid eſſe ſpei poterit homini obſcuro & ignoto ex epiſtola inculta, agreſti, barbara ? Quid ſibi promittere poterit adoleſcens ἄμουσός τε καὶ σκοτεινός, καί ἀτέχνως μάλα δή ξένως ἔχων τῆσδε τῆς καλλιλογίας, πρὸς ἀνδρὸς ἐν λόγοις εὐδοκιμωτάτου καὶ πάντας ἀνθρώπους ὑπερβεβηκότος ἀρετῇ τε καὶ εὐφυΐᾳ. Proinde huic facinori ſuperſedendum mihi

1. Mot mis en surcharge. — L'adresse porte : *Domino Gulielmo Budæo Regio ſecretario Pariſii* (sic) *Rabelæſus.*

esse censebam, dum stylum aliquatenus exacuerem. Sed cum vehementius urgeret Amicus, libuit tandem, vel cum existimationis periculo, eorum inire numerum qui plus aliis de se quam sibi credere malunt. Scripsi itaque idque menses abhinc plus minus quinque. At sic, [illegible], ut parum absit quin scripsisse tum pudeat, tum pœniteat, cum certior fieri non potuerim quorsum res abierit: quam ominari contigerat non valde feliciter casuram. Budæum è diuerso hominis unius ex multis humilitatem atque animum fastidisse, literasque vix semel idque vellicatim lectas, etiamsi ineptissimas abiecisse, id vero ne crederem faciebat constans quædam semel omnium fama quibus ipsis datum est aliquando Budæi consuetudine uti, afferentium Budæo ad cæteras virtutes luculentam quamdam & ingenuam insidere gratiam, erga eos quidem certe qui literarum sint vel callentes vel studiosi, tametsi nonnihil insit authoritatis καὶ τῆς σπάνης in eos, quos suis coloribus tam graphice vestitos in Asse traduxit per oculos hominum eruditiorum, cum in aulicos incurreret. Faciebat item & Amici prædicatio, apud quem identidem queritabar, tamquam qui nescirem utram in partem hæc alea cecidisset, cum ipse mihi animos ad eam rem fecisset tam alacres, porro etiam feroces. Indidem γραφή τις νὴ τὸν Δία δεινὴ, ἣν ἔγωγε τὸν ἄνδρα γράψασθαι ἐν νῷ εἶχον ἧς δὴ οὐκ ἂν ῥᾳδίως φθάνει απαλλάξαι, μὴ οὐχὶ δίκην, ἥν τιν' ἂν τάττω, ἐκτετικώς. ἴσως μὲν οὖν πάντων τῶν αὐτοῦ κτημάτων τὸ ὀλίγιστον ἀπωστερηθείς. Οὐδὲ γάρ πολλοστημόριον τοῦτο, ὧν χρῆναι αὐτὸν παθεῖν ἡγούμενός τις ἐν μέρει κρίνοι ἄν. Καὶ δὴ καὶ ἔγωγε ἄν ποτε εὐθυμησαίμην ἂν ἔρχεσθαι εἰς τὸ τῶν ὑμῶν τῶν σεμνῶν δικαιοδότων δικαστήριον τήνδε δίκην διωξῶν, οὐκ ἂν ἐξαρνῶς ἕξετε (ὡς ἐγῷμαι) ἄνδρα ὀρθῶς ἔχειν παντελῶς ἐμμένειν ταῖς δίκαις ἅσγε δεδωκότες καταάδηλοι γίγνονται οἱ τῶν ἀνθρώπων ἅπλους ἐξαπατοῦντες καὶ μηδὲν διηρματηκότας παραδειγματιξόμενοι καθ' ὅσον μέν δὴ τῆν δυνάμεως παρ' αὐτοῖς. Quid si dixero atque probauero id inter nos conuenisse? Habeo penes me synthecam, legisti & ipse. Neque enim iam tibi excidisse puto, quod

ſcripſeram. Omnino ſi ſummo iure agere cum homine libeat, nullas video latebras, nulla creſphygeta, in que poſſit ſeſe ille abdere. Hic non dicam quam multos teſtes laudare poſſem eoſque ἀξιοπίστους, omnique exceptione maiores, qui profitebuntur id mihi ab illo cautum, ut ſi res præpoſtere euaderet, poſſem de dolo malo actionem dare. Sed multus in hoc ſum profecto, cum veritas ſeſe ipſa libere expromat, viſendamque ac palpandam præbeat. Enimvero iam inde ex quo litteras ad te noſtras perueniſſe reſciuimus, dici facile non poteſt quam certa illum noſtrum magnæ cujuſpiam pœnæ expectatione torqueri noctes atque dies explorarim. Nam iudicium diffundi ſuſtinueram, dum iterum ad te ſcribo. Habe tu igitur nunc alteras a me literas, quibus veniam precari volo, quod tam nulla religione fores tuas pulſem, atque næniis te meis exercere non verear, quem ſcio aulicis tumultibus circum undique obrutum eſſe, Plutoque illi expoliendo operam nauare. Pudet enim eum (ut obiter hic tibi congratuler) pudet inquam ipſum, uniuerſis prope mortalium rebus priſcum nitorem aſſecutis, deformem unum videri atque ridiculum. Quo nomine permultum mihi placere ſoleo, atque apud amicos gloriari, cuius vota deus tam benigne obſecundarit. Noſti quæ in calce litterarum mearum verſibus aliquot græcis precabar. Neque nunc quoque ego non precor, Plutum etiam illum frequens compello, ſiquidem incidere contingit (contingit autem aliquando) in eos, quos ille more ſuo adeo nobis politos ſeſquianno reddit, ignauos quidem illos, rerum imperitos, ſocordes, indoctos, flagitioſos, τὸ τοῦ Ὁμήρου ἐτώσιον ἄχθος ἀρούρης[1]. At hos ſolitus ille eſt obſeruare, eis ſe, rerumque nominumque ſummam peſſimo publico tradere. Soleo ergo cum hanc indignitatem oculis deuorare cogor, aduerſum Plutum illum profli-

1. Ἀλλ' ἧμαι παρὰ νηυσὶν ἐτώσιον ἄχθος ἀρούρης.
(*Iliade*, XVIII, 104.)

Nam qui deri po…
commissa religiose …
sibi justa hæredidat…
dilacerent. Quod si …
præbeat, si tædere …
officia flagitare, ego …
Budæum inculcare n…
bula etiam aliquot g…
his assuescerem, sed di…
subeant, adscribam t…
quod genus impostor il…

> Καὶ σύ, τί φῄς, ὦ Γ…
> Σοὶ μὲν νῦν φρον…
> Τὸν Βουδαῖον ἴσως ἐπ'…
> Ἄμμι φάσις κεν ἔ…

Sed hæc satis. Vale &…
nonas Martii.

Tuus si fr…

FRAN…

PAGE 289, l. 1: G—…
CISCO RABELESO …

RABELESO

epiſtolæ. Pariſiis, 1556, in-4°, p. 109. Elle se trouve aussi dans : *Budei epiſtolæ græcæ, per Ant. Pichonium Chartenſem Latinæ factæ.* Pariſiis, 1574. Apud Iohannem Benenatum, in-4°, p. 140.

PAGE 296, l. 20 : ἡμῶν. Ainsi dans la première édition ; ὑμῶν dans la suivante.

L. 31 : συμφοιτητά. Ainsi dans les deux éditions. C'est le duel, assurément fort justifiable ici.

PAGE 299. Nous aurions dû placer ici, après les lettres de Budée, un compliment grec de Rabelais à Tiraqueau signalé par Le Roy (*Rabelæſina elogia* p. 129) et publié par Burgaud des Marets dans sa 2ᵉ édition (t. II, p. 630). Il se trouve en tête de l'ouvrage intitulé : *Andreæ Tiraquelli Fontiniacenſis ſuppræfecti ex commentariis in Pictonum conſuetudines ſectio. De legibus connubialibus & iure maritali.* Cum priuilegio. Venundantur Pariſiis a Gallioto a prato in aula palatii regii ſub primo pilari, 1524. In-4°. Il est suivi d'un quatrain de P. Amy à Rabelais que nous reproduisons également.

ΦΡΑΓΚΗΣΚΟΥ ΤΟΥ ΡΑΒΕΛΑΙΣΟΥ.

Βίβλον ἐν οἴκοισιν τήνδ' ἠλυσίοισιν ἰδόντες
 Ἄμμιγα μὴν ἄνδρες θηλυτέραι τ' ἔφασαν·
Οἷσι νόμοις ὅδ' ἐὺς Ἀνδρέας τήνγε διδάσκει
 Συζυγίην Γαλάτας, ἠδὲ γάμοιο κλέος,
Τοὺς ἐδίδαξε Πλάτων ἄν γ' ἡμέας, εἶν ἀνθρώποις
 Κεδνότερος τίς κ' ἂν τοῦγε Πλάτωνος ἔῃ;

« Voyant ce livre dans les demeures élyséennes hommes et femmes indistinctement dirent : « Les lois par lesquelles le fameux André a enseigné à ses Gaulois l'union conjugale et la gloire du mariage, si Platon nous les avait apprises, y aurait-il parmi les hommes quelqu'un de plus illustre que Platon ? »

P. AMICI AD F. RABELÆSVM

Quem, Rabelæſe, probas graio latioque polite
Eloquio, rerum qui monumenta tenes,
Doctum quis neget eſſe? Probe mihi cognitus idem
Doctior hoc multo eſt, quod, Rabelæſe, probas.

PAGE 299 : EPISTRE DE MAISTRE FRANCOIS RABELLAYS... A BOVCHET... Cette *epistre* se trouve au feuillet XXXV, v°, des *Epiſtres morales & familieres du trauerſeur.* A Poictiers, chez Iacques Bouchet, 1545. In-folio. Dans le volume la pièce est intitulée : *Epiſtre* XLVIII... *audict Iehan Bouchet...* A la table elle est désignée ainsi : *Epiſtre de monſieur Rabelais, docteur en medicine, grand Orateur en Grec, Latin & François, contenant pluſieurs ſimilitudes induictiues à tirer promeſſe de retour.*

PAGE 301, l. 22 : *Des cueurs.* — *De leurs cueurs,* dans l'édition originale, ce qui donne au vers un pied de trop.

PAGE 303 : EPISTRE RESPONSIVE DVDICT BOVCHET AVDICT RABELAYS. Cette pièce se trouve à la suite de la précédente dans l'ouvrage décrit dans l'avant-dernière note.

PAGE 305, l. 7 : *A diuiſer d'hiſtoire ou theologie.*

Ce vers semble avoir un pied de trop, mais dans le mot *theologie* le premier *e* ne se prononce pas. (Voyez le *Glossaire.*) Ce vers, déjà trop long en apparence, a été encore allongé par les éditeurs. Dans sa première édition Burgaud des Marets, suivi en cela par la *Bibliothèque elzévirienne,* a imprimé :

A diviser d'histoire ou de théologie,

ce qui introduit un vers de douze pieds dans une pièce dont tous les autres sont de dix. Dans sa se-

conde édition, Burgaud des Marets a rétabli le texte primitif.

PAGE 308 : INSCRIPTION ET BACCALAURÉAT DE RABELAIS. — La première pièce est tirée du *Registre des matricules* de la Faculté de médecine de Montpellier (années 1502-1561, fol. 109 r°). Voyez *F. Rabelais à la Faculté de médecine de Montpellier...* par le Dr R. Gordon, p. 17 et fac-simile. Le *Liber Procuratoris* renferme la mention de la main même de Guillaume Rondellet du payement par Rabelais de l'écu d'or exigé en pareil cas : « Franciscus Rabelæsus, diocesis Turonensis, soluit, die 17 septembris 1530, vnum aureum. » — La seconde pièce est tirée du *Registre des actes de la Faculté*, de 1523 à 1559, fol. 7 r° ; et il est fait mention au livre des procureurs du payement d'un nouvel écu d'or pour cet objet : « Franciscus Rabelæsus baccalaureus, die prima decembris 1530, persoluit aureum vnum. » — Voyez même ouvrage, p. 19 et fac-simile.

PAGE 309 : IO. MANARDI... EPISTOLARVM MEDICINALIVM TOMVS SECVNDVS. La dédicace qui suit explique que ce « second tome » est en réalité un second recueil des lettres de Manardi. Il comprend les livres VII-XII des lettres ; en tête de la table, le livre VII est intitulé « liber VII qui primus est huius secundi tomi. » Ce volume se compose de 589 pages et de 16 feuillets non chiffrés, in-8°.

PAGE 311 : FRANCISCVS RABELÆSVS... ANDREÆ TIRAQVELLO... « François Rabelais, médecin, à André Tiraqueau, juge très équitable en Poitou, salut. D'où vient, très docte Tiraqueau, que dans cette lumière si grande de notre siècle, où, par une singulière faveur des dieux, nous nous voyons réintégrés dans toutes les meilleures disciplines, on trouve çà et là des gens ainsi faits qu'élever les yeux de cet épais brouillard plus que Cimmérien du temps gothique vers le brillant flambeau du soleil, soit au-dessus de leur volonté ou de leur pouvoir ? Est-ce parce que (selon

le dire de Platon dans *Euthydème*) « en toute profession les ignorants et les gens sans mérite sont nombreux, mais les hommes zélés et de grand mérite, fort rares; » ou bien parce que la puissance des ténèbres de ce genre est telle, que ceux dont elles ont une fois envahi les yeux sont nécessairement voués, par suite d'une irrémédiable suffusion, à des hallucinations et une cécité dont ni collyres ni besicles ne les pourraient désormais soulager, conformément à ce que nous lisons dans les *catégories* d'Aristote : « De l'être au néant le changement est possible, du néant à l'être, impossible? » Quand j'examine sérieusement la chose, et la pèse, comme on dit, à la balance de Critolaüs[1], cette Odyssée d'erreurs ne me paraît avoir d'autre origine que cette infâme philautie[2] si blâmée des philosophes : lorsqu'elle a une fois frappé les hommes qui ne savent ce qu'ils doivent désirer ou craindre, elle émousse d'ordinaire et fascine leurs sens et leurs esprits, de sorte qu'ils voient sans voir et comprennent sans comprendre. Car si tu ôtes à ceux que la plèbe ignorante a considérés comme d'un certain rang, à cause de l'habileté empruntée et spécieuse qu'ils affectaient, ce masque et cette peau de lion, et que tu parviennes à faire reconnaître au vulgaire que l'art qui les a fait parvenir à une position brillante n'est que jongleries pures et inepties très ineptes, paraîtras-tu avoir fait autre chose que d'avoir crevé les yeux des corbeaux[3]? Alors ceux qui siégeaient à l'orchestre auront grand'peine à se caser aux dernières places, jusqu'à ce qu'ils en viennent enfin à exciter non seulement le rire du peuple et des enfants, parmi

1. Voyez ci-dessus, p. 252, la note sur la l. 3 de la p. 159.

2. Nous avons cru devoir employer ce mot dont Rabelais se sert en plus d'un endroit (voyez le *Glossaire*), et qu'il explique ainsi lui-même : « Philautie & amour de soy. » (T. II, p. 142.)

3. Cette locution, employée par Cicéron dans le discours *pro Murena* (XI, 25), s'applique aux gens qui détruisent le prestige de ceux qui passaient pour des oracles.

lesquels on trouve maintenant çà et là quelques railleurs, mais aussi leur indignation et leur bile, lorsqu'ils ne voudront plus supporter ce qui leur a été si longtemps imposé à force de fourberies et de ruses.

« Les naufragés, près de périr, qui se sont saisis d'une poutre, d'un vêtement, d'une paille, au moment où le vaisseau se disjoignait et allait sombrer, tiennent ce débris dans leurs mains serrées, sans songer à nager, tranquilles pourvu qu'ils ne lâchent pas ce qu'ils ont dans les mains, jusqu'à ce qu'ils soient engloutis au fond du gouffre; il en est à peu près de même de ces gens, nos amours : ils ont beau voir l'esquif du mensonge brisé et faisant eau de toute part, ils retiennent par force, par violence, les livres auxquels ils sont accoutumés dès leur enfance. Si on les leur arrache, ils croient qu'en même temps on leur arrache l'âme. Ainsi tandis que cette science du droit, dans laquelle tu excelles, en est arrivée là qu'il n'y a plus rien à désirer pour sa restauration, il est toutefois encore des gens à qui l'on ne peut tirer des mains les gloses surannées des Barbares. Mais dans notre officine de médecine, qui de jour en jour s'embellit davantage, combien en est-il qui s'efforcent d'atteindre un meilleur résultat? Une chose est bonne cependant, c'est que dans presque toutes les classes on commence à sentir que certains hommes, qui sont parmi les médecins et passent pour tels, se trouvent, si on les examine à fond, vides de science, de bonne foi et de prudence, mais pleins d'arrogance, d'envie et d'ordures. Ils font leurs expériences en tuant les gens (comme Pline s'en est plaint jadis[1]); et par eux on est menacé d'un peu plus de péril que par la maladie elle-même.

« Maintenant enfin ceux que recommande leur attachement à la médecine ancienne et épurée font leur chemin auprès des grands. Si cette opinion se fortifie et se répand, on verra bientôt réduits à la besace ces

1. *Histoire naturelle*, XXIX, 8.

charlatans et ces aventuriers qui avaient entrepris d'appercevoir de long en large le corps humain.

« Or entre ceux qui, de notre temps, se sont appliqués avec une grande contention d'esprit à rendre à son ancien éclat l'ancienne et légitime médecine, tu avais coutume, lorsque j'étais près de toi, de me louer, avec grand applaudissement ce Manardi de Ferrare, médecin très habile et très docte, et tu approuvais autant ses premières lettres que si elles eussent été recueillies sous la dictée d'Apollon ou d'Esculape. C'est pourquoi, ayant reçu récemment d'Italie ses dernières lettres, la grande considération que j'ai pour toi m'a porté à les faire imprimer et publier sous les auspices de ton nom. Car je me souviens et je sais combien l'art médical lui-même, au progrès duquel je me consacre, t'est redevable, à toi qui en as si dignement célébré les louanges dans tes belles remarques sur les lois municipales du Poitou. Je te conjure de n'infliger point aux esprits studieux le supplice de les attendre plus longtemps. Porte-toi bien. Salue pour moi le très illustre seigneur évêque de Maillezais, mon très bienveillant Mécène, s'il t'arrive de le visiter, et mon cher Hilaire Coguet, si par hasard il est là.

« Lyon, 3 juin 1532. »

PAGE 315 : HIPPOCRATIS AC GALENI LIBRI ALIQVOT... Ce titre est celui d'un vol. in-16 de 417 pages et de 42 feuillets non chiffrés contenant le texte grec des aphorismes. L'épigraphe est à noter. Elle peut se traduire de la sorte : « Ici est la source très abondante de l'art médical. Bois-y, à moins que l'eau dormante d'un fossé n'ait pour toi plus de saveur. » On y voit déjà, avant *Pantagruel* et *Gargantua*, un appel métaphorique aux buveurs; et la science y est représentée comme un liquide dont on s'abreuve. Il est vrai qu'ici il s'agit non de vin, mais d'eau claire. Cet ouvrage a été réimprimé sous ce nouveau titre : *Aphorismorum Hippocratis sectiones septem. Ex Fran-*

cisci Rabælesi recognitione. Lugduni, S. Gryphius, 1543. In-16.

PAGE 317 : CLARISSIMO DOCTISSIMOQVE VIRO D. GOTOFREDO AB ESTISSACO.

« A TRÈS ILLUSTRE ET TRÈS DOCTE SEIGNEUR GODEFROID D'ESTISSAC, ÉVÊQUE DE MAILLEZAIS, FRANÇOIS RABELAIS, MÉDECIN, SALUT.

« Très illustre prélat, lorsque l'an dernier, à Montpellier, j'expliquais publiquement, devant un nombreux auditoire les Aphorismes d'Hippocrate et ensuite l'Art médical de Galien, j'avais annoté quelques passages dans lesquels les interprètes ne me satisfaisaient pas tout à fait. Ayant conféré leurs traductions avec un manuscrit grec très ancien, écrit en lettres ioniques avec beaucoup d'élégance et de correction, que j'avais outre les textes qui circulent, je m'assurai qu'ils avaient omis beaucoup de choses, qu'ils en avaient ajouté d'étrangères et de défectueuses, qu'ils en avaient exprimé quelques unes trop faiblement, que bon nombre avaient été non pas tournées, mais, pour dire plus vrai, détournées de leur sens ; ce qui, si on le considère partout ailleurs comme une faute, est, dans les livres de médecine, un véritable crime. Dans ceux-ci un seul petit mot ou ajouté, ou retranché, bien plus un signe interverti ou tracé à contretemps, a souvent livré à la mort beaucoup de milliers de gens. Je ne voudrais pas que vous crussiez que je dis cela pour critiquer des hommes qui ont bien mérité des lettres, car il convient de prononcer des paroles de bon augure ; en effet, je pense qu'on doit beaucoup à leurs travaux et je reconnais en avoir largement profité ; mais partout où ils sont tombés dans l'erreur, je crois que la faute doit être rejetée tout entière sur les livres défigurés par les mêmes imperfections, qu'ils suivaient. Sébastien Gryphe, imprimeur d'une

expérience et d'un goût consommés, vit dernièrement, parmi mes papiers, ces petites annotations; ayant déjà depuis longtemps dans l'esprit d'imprimer les livres des anciens médecins, avec cette diligence presque sans égale jusqu'ici pour tous les autres, il employa beaucoup de paroles pour me décider à les laisser publier pour la commune utilité des hommes studieux, et il ne lui fut pas difficile d'obtenir ce que sans cela je lui aurais moi-même donné spontanément. Ce qui fut laborieux, ce fut qu'il réclamait que les notes que j'avais recueillies pour moi, en mon particulier, sans aucun dessein de les jamais publier, fussent disposées de façon à pouvoir être ajoutées au livre, réduit en forme de manuel, car il aurait fallu moins de travail, et peut-être fort peu de peine de plus pour traduire tout intégralement en latin. Comme mes notes auraient formé un autre volume plus étendu que le livre même, de peur qu'il ne s'accrût outre mesure il a paru bon d'indiquer seulement, sans insister, les passages dans lesquels il y aurait lieu de consulter le texte grec. Je ne dirai pas ici par quelle raison j'ai été amené à vous dédier ce travail quoi qu'il vaille; car tout ce que mon application peut produire vous appartient de droit, à vous qui jusqu'ici m'avez tellement réchauffé par votre bienveillance que, partout où je jette les yeux, rien que le ciel ou la mer de votre munificence ne s'offre à mes sens, et qui remplissez si complétement les fonctions pontificales auxquelles vous avez été élevé par tous les suffrages du Sénat et du peuple poitevin que nos évêques ont en vous, comme dans ce célèbre canon de Polyclete, un modele absolu de probité, de modestie, d'humanité, et la véritable idée de la vertu, de sorte qu'en la contemplant ou ils règlent leurs personnes et leurs mœurs d'après le miroir qui leur est offert, ou (ce que dit Perse [1]) « ils voient la vertu et se rongent du regret de l'avoir délaissée. » Donnez donc tous vos

1. *Satires*, III, 38.

soins au bien, et aimez-moi, ce que vous faites. Portez-vous bien, homme très digne d'estime, et vivez heureux.

« Lyon, 15 juillet 1532. »

PAGE 320 : FRANCISCVS RABELÆSVS D. ALMARICO BVCHARDO. Cette épitre à Aymery Bouchard a paru en tête d'une plaquette petit in-8° de 15 feuillets, que nous avons vainement cherchée et dont nous avons été réduit à reproduire le titre d'après Brunet (*Manuel du libraire*, t. II, p. 454, au nom *Cuspidius*) et le texte d'après Prosper Marchand (*Dictionnaire historique ou Mémoires critiques et littéraires.* — La Haye, Pierre de Hondt, 1758, article Bouchard, t. I, p. 121). Ce dernier s'exprime ainsi au sujet de cet opuscule : « Il est si rare, selon le sort ordinaire de ces pièces volantes et fugitives, qui se perdent facilement, que j'ai vu payer celle-là un ducat par un amateur de ces espèces de monuments antiques. »

Il y a deux lacunes dans la transcription, faite par Marchand, de l'épître de Rabelais. Mais Dreux du Radier, qui l'a eue sous les yeux, en a donné la traduction complète que voici (*Journal de Verdun*, oct. 1756) :

FRANÇOIS RABELAIS A AYMERY BOUCHARD,
CONSEILLER DU ROI,
ET MAITRE DES REQUÊTES DU PALAIS.

« Le préſent que je vous fais, mon très-illuſtre ami, eſt bien mince, ſi vous avez égard à la groſſeur du volume qui ne remplit pas la main ; mais je le crois pourtant digne de votre attention & de celle de tous les Sçavans de votre mérite. Je veux parler du teſtament de ce L. Cuſpidius, arraché par bonheur particulier aux fureurs de la flâme, des eaux, & à celles des tems. Lorſque vous quittâtes Lyon, vous le regardiez comme une piéce pour laquelle on eût pu négliger

l'affaire la plus importante, & s'expofer à fe laiffer condamner par défaut, même au Tribunal du févére Caffius. Je n'ai pas cru devoir vous en donner une copie particuliére, comme vous me paroiffiez le fouhaiter; mais j'ai pris le parti de faire imprimer deux mille exemplaires. Par ce moyen en vous fatisfaifant, je contenterai auffi, fous vos aufpices, bien d'honnêtes gens qui y apprendront la maniére dont en ufoient les anciens Romains, dans les beaux tems de la République, pour faire leurs teftamens, & le ftile, & la formule de ces actes.

« J'ai vu bien des gens qui prétendoient avoir dans leur cabinet le manufcrit original, mais je n'ai jamais pu voir perfonne qui me l'ait montré. A ce fujet je vous prie de vous fouvenir du célébre Imprimeur Gryphius. J'attens de jour à autre votre nouveau traité de l'*Architecture du monde*, qui eft fans doute un ouvrage puifé dans les fources les plus pures de la philofophie. Car jufqu'ici vous n'avez encore rien publié, ni rien écrit, qui ne fît voir des connoiffances rares, un fçavoir recherché & tiré de cet antre obfcur où, fuivant Démocrite, la vérité fe plaît à fe cacher à nos yeux. Adieu, fçavant ami, & puiffiez vous jouir en paix des honneurs attachés à la haute place que vous rempliffez. »

PAGE 322 : BERNARDO SALIGNACO... Cette épître est la 92[e] (p. 280-281) du recueil intitulé: *Clarorum virorum epiftolæ centum ineditæ de vario eruditionis genere*. Ex mufeo Johannis Brant. G. F. ad v. cl. I. G. Græevium. Proftant apud Sebaftianum Petroldum... Amftelodami. MDCCII, in-8°.

L'origine de cette lettre n'est pas très bien indiquée. Brant se contente de dire dans sa préface que les lettres de Rabelais et de Rivet lui ont été communiquées par Jean Leclerc et Scherpezelius: « Francifci Rabelefii & A. Riveti mecum communicaverunt Celeberrimus Johannes Clericus & Eruditiffimus Scherpezelius. »

A.-L. Herminjart, qui cite cette lettre dans la *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française* (t. III, p. 414), la dit adressée à Érasme, d'après une copie contemporaine qui se trouve à la bibliothèque de Zurich; et cette fausse attribution a égaré d'excellents juges qui ont regardé cette lettre de Zurich comme un document inédit. « On a signalé dernièrement aussi, dit M. Charavay (*Inventaire des autographes de M. Benjamin Fillon*, nº 866) une lettre de Rabelais, adressée en 1532 à Érasme, dont l'original autographe serait dans la bibliothèque de Zurich; mais ni M. B. Fillon ni moi n'avons vu cette pièce. » Il n'y a pas lieu de s'en chagriner beaucoup, et c'est évidemment la lettre adressée à Salignac. Si on a cherché à lui supposer un autre destinataire, c'est uniquement parce que Salignac, fort inconnu pour nous, ne paraissait pas digne des pompeux éloges que lui décerne Rabelais. Ce personnage, aujourd'hui obscur, mais célèbre en son temps, n'a pas échappé aux savantes investigations de M. Jules Quicherat. « Je crois, dit-il, avoir trouvé sa trace dans les vers de Jean Voulté, qui fut, comme on sait, de la société de Rabelais. Ce poète, pour faire sa cour au bénédictin Joachim Périon, entreprend de relever les moines de la condamnation trop générale portée contre eux par Érasme. Voici en quels termes il s'exprime :

Tres aut quatuor hoc in orbe sunt, qui
Mendacem faciunt probantque Erasmum,
Quorum nomina clariora luce.
Nostin Cortesiumque Dampetriumque?
Cognostin Dionysium? (tacebo
Te); nostin Pyladem *Salinacumque?*
Ii sunt monachi, pii, periti,
Passim jam celebres...

(*Quelques traits à ajouter à la vie de Rabelais.* — *La Correspondance littéraire*, 3e année, 1858-1859, p. 414)

[illegible]

[illegible]

« Georges d'[illegible], très illustre évêque de Rho-dez, [illegible] l'Histoire [illegible] de Fla-vius Josèphe sur la prise de Jérusalem et m'a demandé, en vertu de notre ancienne amitié, que si, par ha-sard, je trouvais un homme digne de confiance qui partît là, je prisse soin de vous la faire remettre à la première occasion. C'est pourquoi, mon père très [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], de quel cœur. [illegible] Je vous ai ap-pelé père, [illegible] si votre in-dulgence [illegible] que nous voyons [illegible], qu'elles [illegible] jamais vus, [illegible] de l'air environnant, [illegible] sans avoir vu mon visage, [illegible], m'avez ainsi élevé [illegible] chastes mamelles [illegible] à vous seul de [illegible] ce que je vaux, je [illegible] qui eussent ou existe-[illegible]. C'est pourquoi [illegible] de nouveau, [illegible] de la patrie, pro-[illegible] défenseur de la [illegible] d'Hilaire Bertolphe, [illegible] grande familiarité, que vous [illegible] chose contre les calomnies de Jérôme Aleandre que vous soupçonnez d'avoir écrit contre vous sous le masque d'un prétendu Scaliger. Je

ne souffrirai pas que votre esprit demeure plus longtemps en suspens, ni que vous soyez trompé davantage par ce soupçon ; car Scaliger lui-même est de Vérone, de cette famille des Scaliger exilés, et exilé lui-même. Mais maintenant cet homme qui m'est bien connu, mais qui, par Jupiter ! n'est pas estimé pour sa science, fait le médecin à Agen. C'est un calomniateur, qui, pour tout dire, n'est pas ignorant en fait de médecine, mais du reste athée aussi complétement que personne le fut jamais. Je n'ai pu encore voir son livre, et, depuis tant de mois il n'en a été apporté ici aucun exemplaire, ce qui me fait penser qu'il a été supprimé par ceux qui, à Paris, vous veulent du bien. Portez-vous bien et vivez heureux.

« Lyon, 30 novembre 1532.

« François RABELAIS, médecin. »

PAGE 324, l. 1 : *Gages de Rabelais à l'Hôtel-Dieu de Lyon*. Les pièces rangées sous ce titre sont tirées des *Comptes de l'Hôtel-Dieu de Lyon* (Archives communales, série GG. non cotée ni inventoriée). M. V. de Salous, bibliothécaire au Palais des Arts, a bien voulu se charger de m'en adresser une copie.

PAGE 326, l. 1 : *Election de Pierre du Castel... au lieu de Rabelais*. Pièces tirées des Archives communales de Lyon, série BB, 54, folio 18, 19 et 21, et collationnées, comme les précédentes, par M. V. de Salous. Voyez *Archives du département du Rhône*, t. II, 1832, p. 58, et la série d'articles de M. Philibert Soupé sur Rabelais dans *Le Salut public* de Lyon (11, 28 oct., 7, 20 nov., 6 déc, 1858 ; 6, 15, 25 janv. et 1er fév. 1859). Voyez aussi, dans la *Revue illustrée des lettres... dans les Deux Mondes* (t. I, 32e livr., 2 juillet 1875), un article de M. Jules Troubat concernant les recherches faites à ce sujet par Sainte-Beuve.

L. 7 : *Maistre Charles*. Il y a partout dans le manuscrit après ce prénom un blanc destiné à placer le

nom de ce concurrent. Ce blanc n'a pas été rempli.

PAGE 328, l. 12 : *Ont tous d'vne voix eſlu maiſtre Pierre du Caſtel.* Le registre des *Comptes de l'Hôtel-Dieu* nous prouve qu'il est entré immédiatement en fonctions. Nous y trouvons la mention suivante : « Sabmedy IIIe iour de iuillet, à monſieur m^e Pierre Caſtel medicin du preſent hoſpital pour ſes gaiges des moys mars, avril, may & juing que ſont quatre moys que montent a raiſon de trente liures pour chacune année la ſomme de dix livres tournoys. »

PAGE 329 : TOPOGRAPHIA ANTIQVÆ ROMÆ. Cette description est divisée en sept livres ; elle se compose de quatre feuillets liminaires, de 313 p. et de 7 feuillets non chiffrés, in-8°. L'édition originale avait été publiée à Rome, le 31 mai 1534. L'ouvrage a été plusieurs fois réimprimé. (Voyez BRUNET).

PAGE 331 : FRANCISCVS RABELÆSVS... D. IOANNI BELLAIO.

« FRANÇOIS RABELAIS, MÉDECIN, A TRÈS ILLUSTRE ET TRÈS SAVANT HOMME JEAN DU BELLAY, ÉVÊQUE DE PARIS ET CONSEILLER DU ROI EN SON CONSEIL PRIVÉ, SALUT.

« Ce grand comble de vos bienfaits dont vous avez pensé récemment me devoir accroître et orner, très illustre pontife, s'est si profondément établi dans ma mémoire que je suis certain qu'il ne pourra en être arraché en aucune manière, ni tomber en oubli par la suite des temps. Et plût au ciel qu'il me fût aussi facile de satisfaire à l'immortalité de vos louanges, qu'il est certain que je vous payerai jusqu'au bout la grâce qui vous est due, et que je vous récompenserai, sinon par d'aussi bons offices (car comment le pourrais-je ?) du moins par de justes honneurs et par une âme reconnaissante ! En effet, ce que j'ai le plus désiré depuis que j'ai eu quelque intelligence des belles-lettres, parcourir l'Italie et visiter Rome, capitale du

monde, vous m'en avez fourni le moyen par une merveilleuse bienveillance, et vous m'avez mis à même non seulement de visiter l'Italie (ce qui par soi-même était souhaitable), mais encore de la visiter avec vous, qui êtes l'homme le plus docte et le plus poli (ce qui est d'un tel prix que je ne saurais encore l'évaluer). Ç'a été assurément pour moi un plus grand bonheur de vous avoir vu à Rome que d'avoir vu Rome elle-même. Avoir été à Rome c'est un sort qu'on peut partager avec tous ceux qui ne sont ni infirmes, ni entrepris de tous leurs membres; mais vous avoir vu à Rome entouré des plus vives félicitations de tous, c'est un plaisir; avoir été mêlé aux affaires au moment où vous étiez chargé de cette noble ambassade, pour laquelle notre invincible monarque François vous envoyait à Rome, c'est une gloire; avoir été présent à vos côtés quand vous portiez la parole dans le plus saint et le plus grave conseil du monde sur les affaires du roi de la Grande-Bretagne, c'est un bonheur. Quel plaisir, quel transport, quelle joie lorsque nous voyions, tandis que vous parliez, le pape Clément surpris et attentif, les cardinaux pleins d'admiration, tout l'auditoire applaudissant à vos paroles! Quels aiguillons vous avez laissés dans l'esprit des auditeurs charmés! Que de finesse dans les sentences, de subtilité dans la discussion, de majesté dans les réponses, de vivacité dans les réfutations, de liberté dans le langage! Quant à votre diction, elle était si pure que dans le Latium vous paraissiez presque seul parler latin, si grave qu'à une singulière dignité elle joignait cependant la politesse et l'agrément. J'ai même remarqué que tout ce qu'il y avait là de gens de goût vous appelaient la fine fleur des Gaules (suivant l'expression d'Ennius[1]) et soutenaient qu'il n'y avait eu de mémoire d'homme qu'un seul évêque parisien qui

1. Flos delibatus populi, suadæque medulla.
(Ennius cité par Cicéron, *Brutus*, 15.)

sût parler librement[1], et que c'était de la part du roi François agir bellement[2] que d'avoir dans ses conseils les Du Bellay, plus illustres par leur gloire, plus graves par leur autorité, plus polis par leur érudition que personne en France. Beaucoup avant que nous fussions à Rome, je m'étais formé en esprit et en pensée une idée des choses dont le désir m'avait attiré là. D'abord, j'avais résolu de visiter les hommes doctes qui seraient en réputation dans les lieux où nous passerions, de conférer avec eux familièrement et de les entendre touchant quelques problèmes embarrassants qui depuis longtemps me laissaient dans l'incertitude. Ensuite (ce qui appartient à mon art), je voulais voir les plantes, les animaux et certains médicaments, qui, disait-on, manquaient en France et se trouvaient là en abondance. Enfin, je me promettais de décrire l'aspect de la ville à l'aide de la plume et du crayon, afin qu'il n'y eût rien que je ne pusse, à mon retour, tirer de mes livres et montrer aux gens de ma ville[3]. J'avais apporté avec moi un amas de notes sur ce sujet tiré de divers auteurs grecs et latins. Le premier point ne me réussit pas mal, quoique nullement suivant mes vœux. Quant aux plantes et aux animaux, l'Italie n'en possède aucun que je n'aie vu et connu auparavant. J'ai vu un platane, un seul, à la grotte de Diane Aricine. Pour le dernier point, je l'ai accompli avec une telle diligence que personne, je crois, ne connaît mieux sa propre maison que moi Rome et toutes les ruelles de Rome. Vous employiez aussi volontiers ce que cette célèbre et épineuse ambassade vous laissait de loisir à parcourir les monuments de la ville. Ce ne fut pas assez pour vous de voir ceux qui étaient

1. Il y a là un jeu de mots intraduisible entre *Parisiensem*, parisien, et Παῤῥησιάζειν, parler librement.
2. Encore un jeu de mots entre *perbelle* et *Bellaios*.
3. Il dit « mon municipe, » c'est-à-dire Lyon, qui était alors « le siège de ses études », ainsi qu'on le voit plus bas.

exposés aux regards, vous avez même pris soin d'en arracher à la terre, après avoir acheté pour cet objet une assez belle vigne. C'est pourquoi, comme nous devions rester là plus longtemps que vous ne l'aviez pensé, et que, pour tirer quelque fruit de mes études, j'abordais a topographie de Rome avec Nicolas Leroi et Claude Chappuis, jeunes gens très honorables et très curieux d'antiquité, attachés à votre maison et qui m'avaient été adjoints, voici que le livre de Marliani fut commencé pour vous. J'en ressentis une joie semblable à celle que fait éprouver Junon Lucine lorsqu'elle apparaît à celles qui accouchent avec peine. En effet j'avais conçu le même enfant, mais je souffrais jusqu'au fond de l'âme pour le mettre au monde. Car bien que le sujet lui-même n'exigeât point une méditation bien difficile, il ne paraissait pas aisé cependant de digérer une masse informe et considérable avec clarté, propriété et ordre. Moi, conformément à l'invention de Thalès de Milet ayant élevé un gnomon, je partageais la ville par quartiers, à l'aide d'une ligne transversale tirée d'orient en Occident et du midi au nord et je les reproduisais aux yeux. Lui a préféré prendre son dessin des montagnes. Bien loin de blâmer ce tracé, je le félicite vivement d'avoir devancé ce que je m'efforçais de faire. Car seul il a fourni plus qu'on n'aurait pu attendre de tous les érudits de notre siècle. Il a de telle sorte achevé ce qu'il s'était proposé, il a de telle sorte traité le sujet suivant mon sentiment, que je ne refuse pas d'avouer que je lui dois à moi seul autant que tous les hommes curieux des bonnes études. Le contretemps fut que, rappelé par la voix impérieuse du prince et de la patrie, vous êtes parti avant que le livre fût achevé. Cependant j'ai pris soin qu'aussitôt publié il fût envoyé à Lyon (où est le siège de mes études). Cela fut fait par les soins et la diligence de Jean Sevin, homme vraiment propre à tout; mais je ne sais comment le livre fut envoyé sans épître dédicatoire. Afin qu'il ne fût

pas publié difforme comme il était et comme sans tête, il a semblé bon de le mettre en lumière sous les auspices de votre très illustre nom. Vous, conformément à votre singulière bienveillance, approuvez toutes choses, et, ce que vous faites, aimez-moi. Portez-vous bien.

« Lyon, 31 août 1534. »

PAGE 336, l. 1 : SVPPLICATIO PRO APOSTASIA. Cette supplique et quelques autres documents dont nous parlerons bientôt, ont été tirés des archives de la paroisse de Meudon. Antoine Grandet, d'abord curé de ce village, puis prévôt de Saint-Nicolas du Louvre, les communiqua à Jacques Mantel, docteur en médecine et professeur de la Faculté de Paris. Celui-ci les transmit à Antoine Leroy, qui raconte ces particularités dans les termes suivants : « Eiuſmodi abſolutio eidem ſupplicationi coniuncta, cum multis aliis de Rabelæſo in vtramque partem notis, mihi fuit quam humaniſſime communicata à viro patritio Iacobo Mantel, facultatis pariſienſis celeberrimo doctore ac profeſſore medico, qui vtramque acceperat a pariſino Antonio Grandet, eccleſiæ S. Nicolaï de Lupara Præpoſito ſiue præfecto vulgo Preuoſt, prius eccleſiæ meudonianæ Paſtore vigilantiſſimo, necnon de literis meritiſſimo, quique viua voce & ſcriptis publicis ampliſſimum eruditionis ſuæ teſtimonium futuris ſeculis reliquit, & ex eiuſdem eccleſiæ meudonianæ archiuo ſolenne illud de Rabelæſi integritate teſtimonium. » (*Rabelæsina elogia*, p. 109-111). Quant au texte de la supplique, il est reproduit d'après la préface du *Floretum philosophicum seu ludus meudonianus*... Parisiis, I. Dedin, M. DC. XLIX, in-4°, publié par Antoine Leroy, qui l'a également donné dans les *Rabelæsina elogia*, p. 108.

PAGE 340, l. 1 : A MONSEIGNEVR DE MAILLEZAIS. Les trois dépêches suivantes, adressées à Geoffroy d'Estissac, évêque de Maillezais, ont été transcrites par nous dans le tome 606 (fol. 63 et suiv.)

de la collection Du Puy (Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale), où elles portent le titre suivant :

TROIS LETTRES DE M. FRANÇOIS RABELAIS TRANSCRIPTES SUR LES ORIGINAUX. ESCRIPTES DE ROME 1536.

Les frères Sainte-Marthe qui ont publié ces lettres pour la première fois en 1651 (voyez la *Bibliographie*) en ont fait *seize* « epiſtres », sans tenir compte de ce mot *trois*. Il est facile d'expliquer cette apparente bizarrerie. Chacune de ces trois dépêches est assez longue et a été écrite en diverses fois. Chaque partie commence par « Monseigneur », mais la dépêche n'est signée et datée qu'au moment de l'expédition. Nous avons suivi la disposition primitive, tandis que les frères Sainte-Marthe ont considéré comme le commencement d'une lettre, tout paragraphe commençant par « Monseigneur ». Bien que les derniers éditeurs de Rabelais se soient conformés à la division du manuscrit, ils ont continué à reproduire les rajeunissements que les frères Sainte-Marthe ont fait subir au texte. Il serait inutile de le faire remarquer à chaque occasion. Nous nous contenterons d'indiquer comme exemples les altérations relatives à notre page 340 : l. 6, *Mangue,* mange ; l. 7, *pimpinelle,* pimpernelle ; l. 16, *ou nom,* au nom ; l. 19, *vnes,* une ; l. 25, *ouquel,* auquel.

Quelquefois il n'y a pas seulement rajeunissement, mais correction élégante. Ainsi, à la ligne 9 de la p. 341, le mot *advis,* qui se trouve déjà à la ligne précédente, a été remplacé par les frères Sainte-Marthe, suivis par tous les éditeurs, par le mot *opinion ;* p. 356, l. 17, ils ont mis *extréme* furie au lieu de *grande,* parce qu'il y a *grand Pays* deux lignes plus bas.

PAGE 341, l. 9 : *Per Cameram.* « Par la Chambre pontificale. »

L. 10 : *In foro contenfiofo.* « Dans une cour contentieuse. »

L. 12 : *Quæ... veniunt.* « Les affaires qui sont réglées par contredits passent en chose jugée, mais celles qui le sont par la chambre peuvent être attaquées et viennent en jugement. »

L. 15 : *Sub plumbo.* « Sous plomb. »

PAGE 343, l. 5 : *Sur les vingt trois heures.* Vers cinq heures du soir, puisque six heures du soir est le point de départ de cette façon de compter.

L. 28 : *Non... victoria.* « La victoire n'a pas coutume d'être exempte de sang. »

PAGE 344, l. 15 : *Eo prætextu.* « Par ce prétexte. »

PAGE 346, l. 3 : *Seminarium futuri belli.* « Semence de guerre future. »

L. 23 : *De euerfione Europæ.* « Du bouleversement de l'Europe. »

L. 27 : *Mobile... vulgus.* « Le vulgaire mobile change toujours avec le prince. »

PAGE 347, l. 10 : *Ce* XXXe *iour de Decembre.* Le manuscrit ne donne pas ici le millésime, mais il ne saurait être un instant douteux. Rabelais vient d'annoncer plus haut l'envoi d'un « almanach pour l'an qui vient 1536. » On trouvera à la page suivante la bulle, en date du XVII janvier 1536, qu'il n'avait plus qu'à « lever ; » enfin, dans la lettre du 28 janvier 1536, il parle de sa lettre « du XXXe de decembre. » Comment douter après cela qu'il s'agisse du 30 décembre 1535?... Néanmoins les frères de Sainte-Marthe et, après eux, tous les éditeurs ont adopté la date du 30 décembre 1536, et quelques-uns d'entre eux ont même proposé de lire plus haut « l'an qui vient MDXXXVII, » (voy. Burgaud des Marets, 2e éd., t. II, p. 585, note 3) ce qui ne ferait qu'augmenter la confusion.

PAGE 348 : *Dilecto filio Rabelais... Paulus PP. III.* Nous donnons ce texte d'après Antoine Le Roy, qui

l'a d'abord publié dans la préface de son *Floretum philosophicum*, et l'a ensuite recueilli dans ses *Elogia rabelæsina*, p. 112.

PAGE 358, l. 1 : A MONSEIGNEVR DE MAILLEZAIS. Une pièce de 4 p. 1/2, in-fol., avec trace de cachet, considérée comme l'original de cette lettre, est décrite dans *l'inventaire des autographes... de M. Benjamin Fillon*. Paris, Charavay, 1878, 7ᵉ série, p. 54, nº 867; elle a été adjugée au prix de mille francs.

PAGE 359, l. 19: *Cuius diocesis.* « De quel diocèse. »

L. 21 : *Pure & simpliciter.* « Purement et simplement. »

L. 22 : *Causa permutationis.* « Pour cause de permutation. »

PAGE 360, l. 1 : *Nemo sibi secundus.* « Nul ne remplace soi-même. »

PAGE 362, l. 19 : *Post manus oscula.* « Après le baisemains. »

PAGE 363, l. 1 : *Nomine communitatis.* « Au nom de tous. »

L. 5 : *Pugna pro patria.* « Combats pour la patrie. »

L. 6 : *Datum serua.* « Conserve ce qui t'a été donné. »

L. 7 : *Quæ... relinque.* « Ce que tu possèdes, s'il peut te nuire, bien qu'il te soit cher, abandonne-le. »

L. 8 : *Quod potes id tenta.* « Ce que tu peux, tente-le. »

L. 9 : *Hos... binos.* « Leur peu de sens les a réunis. »

PAGE 364, l. 1 : *Re infecta.* « Sans que la chose fût faite. »

L. 19 : *Vn Fiat.* Un « soit fait; » un simple consentement.

PAGE 365, l. 3 : *La voyoit.* Ces deux mots sont remplacés par quatre étoiles dans l'édition des frères Sainte-Marthe, et par des points dans celle de la Bibliothèque elzévirienne. Ils sont imprimés dans la *Nouvelle collection Jannet* et aussi dans la seconde édition de Burgaud des Marets, mais cet éditeur ne les trouvant pas apparemment assez clairs, les fait suivre d'une ligne et demie de points, qui ne correspon-

dent à aucun blanc, à aucune lacune du manuscrit.

PAGE 367, l. 13 : *Vnitas.* « Unité. »

PAGE 368, l. 8 : *De... mutuis.* « Des transports des étrangers et des commerces mutuels. »

PAGE 369, l. 1 : SVPPLICATIO RABELAESI. Le texte de cette pièce est donné d'après la *Prosopographie ou Description des hommes illustres...* par Antoine Du Verdier... Lyon, Paul Frelon, MDCIIII, in-folio, l. VIII, t. III, p. 2453.

PAGE 372, l. 4 : *Ego Franciscus Rabelæsus.* Cet autographe de Rabelais est tiré du *Registre des anciens actes de l'Université de médecine*, 1523-1559 (fol. 33 r°). Il a été reproduit dans l'*Isographie des hommes célèbres*, t. III, et en regard de la p. 26 du *Rabelais à... Montpellier* du docteur Gordon.

L. 10 : *Custodes clauium.* Cette mention vient dans le *Registre des leçons de l'Université* (assemblée du 27 septembre 1537) après la suivante (voyez p. 27-29 de l'ouvrage cité dans la note précédente et le fac-similé en regard). « Cette même année 1537, Rabelais avait été le dépositaire des clefs, soit de la caisse commune des étudiants, conservée alors dans une chapelle de l'église Saint-Firmin, soit des archives, qui étaient déposées dans la chapelle des Trois Rois de l'église Saint-Mathieu. » (Même ouvrage, p. 30-31.)

L. 14 : *Græce interpretatus est.* « Le mot *græce* apparait ici pour la première fois dans le *Registre des leçons.* Il indique qu'on n'expliquait ordinairement qu'une traduction latine des médecins grecs ou arabes... Rabelais n'a pas cru devoir se dispenser d'interpréter le texte grec des *Pronostics* d'Hippocrate ; mais malgré la véritable acception du mot *græce*, et quoique les études grecques fussent déjà en honneur à Montpellier, on ne saurait admettre que... il ait songé à donner, comme dit Astruc, une interprétation en grec des *pronostics* d'Hippocrate : *græce interpretatus est* ne signifie pas, il a interprété *en grec*, mais *d'après le texte grec.* » (Le docteur Gordon, p. 29-30).

PAGE 373 : SVSSANAEVS. Cette pièce de Susanneau est tirée de ses *Ludi*, 1538.

PAGE 374 : SALMONIVS MACRINVS. Cette pièce est tirée du livre II de l'ouvrage intitulé : *Salmonii Macrini odarum libri sex*, Seb. Gryphius Lugduni, 1537, in-8°.

PAGE 376 : STEPHANI DOLETI *Ad Franciscum Rabelæsum... Carmen*. Cette pièce et les deux qui la suivent sont tirées du recueil intitulé : *Doleti Galli Aurelii Carminum libri quatuor*, Lugduni, anno MDXXXVIII, 4° (lib. II, carm. XIV et XV, p. 75 et lib. IV, carm. XVIII p. 164). Il y a encore dans le volume deux autres pièces moins importantes adressées à Rabelais, que nous nous contenterons de mentionner. En voici les titres : *Ad Franciscum Rabelæsum. De mutua inter se, & Clementem Marotum amicitia*, lib. I, carm. XXIII, p. 30. *Ad Franciscum Rabelæsum. De medico quodam indocto*, lib. I, carm. LXVI, p. 55.

L. II : F. RABELAESI... CARMEN. « Vers de Rabelais à Dolet sur le garum. »

« Je t'envoie ce garum, inconnu de nous, que firent jadis tant de médecins anciens. Tu ajouteras autant de vinaigre, autant d'huile que tu voudras. Il en est auxquels le beurre est plus agréable que l'huile. Aucun remède ne rétablira mieux tes forces affaiblies lorsque tu te plonges trop dans tes livres, aucun ne débarrasse mieux de la pituite, aucun ne peut relâcher le ventre plus facilement. Tu seras étonné, lorsque tu auras pris du garus, qu'aucune salaison, même douce, ne te plaise. »

PAGE 379 : NICOLAI BORBONII AD RABELAESUM CARMEN. Tiré de l'ouvrage intitulé : *Nicolai Borbonii nugarum libri octo*. Lugduni, 1538 (lib. III, carm. LXVII, p. 247). — C'est à la suite de ces diverses poésies latines que nous aurions placé, si nous les avions eus alors à notre disposition, les vers suivants du professeur de droit Boyssonné sur un enfant de Rabelais, né à Lyon, et qui vécut seulement deux années. Ra-

thery en avait donné quelques extraits dans sa *biographie*, t. 1, p. 71. Notre savant confrère, M. Molinier, éditeur du Pascal publié à la librairie Lemerre, a bien voulu les transcrire en entier pour notre édition dans les manuscrits de la Bibliothèque de Toulouse, fonds du clergé n° 31, folios 31, 85 et 217.

DE THEODVLO RABALAESO
PVERO BIMVLO DEFVNCTO

Quæris quis iaceat ſub hoc ſepulchro
Tam paruo? Theodulus ipſe paruus,
Parua ætate quidem, ſimulque forma,
Et paruis oculis, & ore paruo :
Toto denique corpore ipſe paruus,
Sed magnus patre docto, & erudito,
Inſtructo artibus omnibus, virum quas
Æquum eſt ſcire bonum, pium, atque honeſtum.
Has omnes Theodulus iſte paruus,
Vitam ſi modo fata non negaſſent,
Erepturus erat patri, exque paruo
Magnus tandem aliquando erat futurus.

AD THEODVLVM RABALAESVM
PVERVM BIMVLVM MORIENTEM

Cur nos tam ſubito (rogo te) Rabalæſe, relinquis?
Gaudia cur vitæ negligere eſt animus?
Cur cadis ante diem tenera fraudate iuuenta?
Cur te immatura morte necare paras?

Reſpondet :

Non odio vitæ vitam hanc, Boyſſone, relinquo,
Verum vt perpetuo non moriar, morior.
Viuere cum Chriſto vitam, Boyſſone, putaui
Solam, quæ in precio debeat eſſe bonis.

AD EVNDEM, DISTICHON

Quod Theodule petis celum tam paruus, an illud
Monſtras, hos ſolos nempe placere Deo?

ALIVD

Nomine qui fueram dictus Theodulus, vt & vos
His ſimiles ſitis nomine, reque precor.

ALIVD

Quem cernis tumulo exiguo requieſcere, viuens
Romanos habuit Pontifices famulos.

ALIVD

Lugdunum patria, at pater eſt Rabelæſus : vtrumque
Qui neſcit, neſcit maxima in orbe duo.

THEODVLI RABALAESI PVERI DEFVNCTI

Dum timeo ſeruus effici mortalium,
Qui ſolus Dei optimi atque Maximi
Imperia obire, iuſque exequi volo,
Ne ab equis ad aſinos cogerer deſcendere,
Annos qui eram natus ſub id tempus duos,
Relinquo mortales, & ad cœlum euolo.

C'est ici encore qu'il semble le plus naturel de placer la pièce suivante :

FRANCISCI RABELAESII ALLVSIO

Patrum indignantum pueri vt ſenſere furorem
Accurrunt matrum protinus in gremium,
Nimirum experti matrum dulcoris ineſſe
Plus gremiis, poſſit quam furor eſſe patrum.
Irato Ioue, ſic, cœlum vt mugire videbis,
Antiquæ matris ſubfugis in gremium :
Antiquæ gremium matris vinaria cella eſt;
Hac nihil attonitis tutius eſſe poteſt.
Nempe Pharos ſciunt atque Acroceraunia, turres
Aerias, quercus, tela triſulca Iouis,
Dolia non feriunt hypogeis condita cellis,
Et procul a Bromio fulmen abeſſe ſolet.

« ALLVSION DE FRANÇOIS RABELAIS

« Aussitôt que les enfants s'aperçoivent de la fureur des pères indignés, ils accourent dans le sein de leurs mères, ayant éprouvé qu'ils y trouveront plus de douceur qu'il n'y a de fureur chez leurs pères. De même, lorsque Jupiter est irrité et qu'on entend mugir le ciel, tu te réfugies dans le sein de l'antique mère. Le sein de l'antique mère, c'est la cave au vin. Nul asile ne peut être plus sûr contre la foudre, car on sait que les traits à trois pointes de Jupiter frappent les phares, les monts Acrocérauniens, les tours aériennes, les chênes, mais non les tonneaux enfouis dans les celliers, et que la foudre s'éloigne de Bacchus. »

Ces vers, réunis pour la première fois aux œuvres de Rabelais par Burgaud des Marets, dans sa seconde édition, t. II, p. 624, y sont accompagnés de la note suivante :

« La pièce se trouve avec ce titre dans le manuscrit français 2870 in-fol., p. 109. Elle y est précédée de deux épigrammes déjà citées dans le *Menagiana, L'Anti-Baillet*, etc., et qu'avaient échangées Antoine de Gouvéa et Briand Vallée, le premier accusant l'autre de se cacher dans les caves quand il tonnait, et le second ripostant par une allusion aux tendances de son adversaire vers le judaïsme.

« Cum tonat, ad cellas trepido pede Vallius imas
Aufugit : in cellis non putat eſſe Deum.

« RESPONSIO VALLII EX TEMPORE

« Antoni, genus hoc veſtrum, Marrana propago,
In cœlo & cellis non putat eſſe Deum.

« Nous croyons avec M. Dezeimeris (*Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1863, p. 541) que cette petite guerre de plume doit se placer vers les années 1539 à 1540.

L'attribution à notre auteur des vers qu'elle inspira au tiers intervenant dans la querelle se recommande par beaucoup de vraisemblance. Mais nous avons peine à comprendre que le recueil qui les contient, œuvre d'un copiste dont l'ignorance éclate à chaque page, ait pu être, avec insistance, présenté comme un manuscrit autographe de Rabelais. Voy. le *Bulletin des arts*, t. V, p. 316, 354, 359, 387, 423, et *François Rabelais, sa vie et ses ouvrages*, par P.-L. Jacob, bibliophile, en tête de l'édition illustrée de 1854, in-4°, p. 31. »

PAGE 380 : A MONS[r]... ANTOINE HVLLET. Cette lettre se trouve dans le *Registre Journal* de P. de l'Estoile; elle y est précédée de la note suivante : « Le jeudi 22 (janvier 1609) M. Du Puy m'a donné la ſuivante lettre de Rabelais, plaiſante, mais véritable, extraite de l'original. »

L. 5 : *He Pater Reuerendiſſime...* Ceci est emprunté au délire de Patelin :

> Magister amantiſſime,
> Pater reuerendiſſime,
> Quomodo brulis? quæ noua?
> Pariſius non ſunt oua.
> (*Farce de Patelin*, p. 61.)

« Maître très aimé, pére très vénérable, comment brûles-tu? Quelles nouvelles? A Paris, il n'y a pas d'œufs. »

L. dernière : *De... enucleando.* « Sur l'ancien droit à éclaircir. » Équivoque entre *jus*, droit, et *jus*, boisson, vin.

PAGE 381, l. 2 : *Ergo... tardare.* « Viens donc, seigneur, veuille ne point tarder. »

L. 3 : *Saluis... eſt.* « Ce qui doit être sauf étant sauf, cela veut dire, ceci veut dire. »

PAGE 382 : A MONSIEVR LE DOCTEVR RABELAIS. Ces lettres de Pélissier, tirées du ms. 142 de la Bibliothèque d'Aix, ont été communiquées au Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes

par M. l'abbé Verlaque. (Voyez *Revue des sociétés savantes*, 4ᵉ série, t. x, (année 1869, 2ᵉ semestre), p. 459-464).

Chargé par le Comité de faire un rapport sur la communication de M. l'abbé Verlaque, j'essayai de la compléter à l'aide d'un recueil conservé à la Bibliothèque nationale (*Mélanges de Clairembault*, nᵒ 230). Il ne m'a pas fourni d'autres lettres de Pélissier à Rabelais, mais seulement quelques témoignages nouveaux prouvant que leur correspondance a été fort active.

Voici ce que je disais à ce sujet (t. x, p. 462) : « Ce manuscrit... s'étend du mois de juillet 1540 au mois d'août 1542, et ne renferme que des lettres d'un caractère purement officiel. On n'y trouve pas celles que M. l'abbé Verlaque a transcrites; mais, en marge de deux dépêches adressées à M. de Laugey, le 10 et le 23 septembre 1540, il est fait mention de lettres écrites « à Mʳ Rabellais, » et le sujet principal de la première de ces deux lettres nous est même indiqué d'une manière fort explicite. »

« Monſieur, dit Péliſſier à M. de Laugey, i'ay eſté
« aduerty par Monſieur de Rabbelays de l'amiable &
« gratieuſe reſponce que luy aués faicte touchant vng
« perſonnage duquel luy auois eſcript pour eſtre em-
« ployé au ſeruice du Roy ſoubs voſtre charge... &
« pour ce que i'eſcris plus amplement de ſes qualitez
« & affaires à M. Rabellais, de peur de vous ennuyer
« trop, ne vous en diray autre. »

En 1880, lorsque les archives du ministère des Affaires étrangères, jusqu'alors hermétiquement closes, s'ouvrirent enfin au public érudit, M. Roger Peyre, agrégé d'histoire et de géographie, eut la bonté de m'y signaler un manuscrit beaucoup plus exact des lettres de Pélissier et de me fournir les rectifications et additions qui vont suivre. En même temps à peu près, M. Jean Zeller, puisant aux mêmes sources, et plus abondamment encore dans les archives de Venise, a

composé sur cette époque de la vie du correspondant de Rabelais une thèse importante intitulée : *La Diplomatie française vers le milieu du* XVIe *siècle, d'après la correspondance de Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, ambassadeur de François Ier, à Venise* (1539-1542). Paris, Hachette, 1880, in-8°.

PAGE 385, l. 6 : *Soirs.* Arch. des Aff. étrang. : *Iours.*

L. 7 : *Meilleures.* Arch. des Aff. étrang. : *Meilleurs.*

L. 14 : *Montent.* Arch. des Aff. étrang. : *Monteront.*

L. 18 : *Ie attands... & prie le Createur, &c.* Il y a ici un morceau assez long que M. l'abbé Verlaque avait omis : « *Ie attendz en grant deuotion des racines de la* nardus celtica *& de l'*anthora, *auecques leur terres dedans quelques petites boyſtes pour, s'il eſt poſſible, les faire alumnes & citoyennes en noſtre iardin de ceſte ville &, auecques ce, des aultres telles pour la medecine comme m'auez mandé voulloir faire.*

Et icy ſera l'endroyt que me recommande de bien bon cueur à voſtre bonne grace & prye le Createur, &c.

M. Jean Zeller, qui a recueilli ce passage (p. 135), l'a donné d'après le texte d'Aix, et a mis au lieu d'*alumnes* (nourrissonnes) *aliminées*, qui n'a aucun sens.

L. 23 : *Le* 20 *mars.* Arch. des Aff. étrang. : *Dudit* XXe *may.*

L. 29 : *Deſiré.* Arch. des Aff. étrang. : *Deſdyé.*

PAGE 386, l. 6 : *S'en auois.* Arch. des Aff. étrang. : *Si on auoyt.*

L. 10 : *Le foire.* Arch. des Aff. étrang. : *Ce faire.*

L. 18 : *Debrés.* Arch. des Aff. étrang. : *Debuez.*

L. 19 : *Comte.* Arch. des Aff. étrang. : *Couſté.*

L. 21 : *Amouron.* Arch. des Aff. étrang. : *Amomon.*

L. 27 : *Parlez deuant.* Arch. des Aff. étrang. : *Parcy-deuant.*

L'ordre des dates amène ici, à la suite des lettres de Pélissier, une lettre inédite de Boissonné à Rabelais, que M. Molinier a eu l'obligeance de transcrire pour nous dans la Bibliothèque de la ville de

Toulouse (Mss. fonds du clergé, n° 17, p. 180-181 [fol. LXXXIV v° et XXXXV r°]).

Pergratum mihi fuit id quod nuper intellexi, Chamanum, in locum demortui Monthelontii fuffectum effe, illique regiorum diplomatum figilla extitiffe commiffa & concredita ftatim cum ille obiit, neque alium fperari creatum iri cancellarium quam Chamanum præfidem Taurinenfem. Quo nuntio mihi crede valde fum exhilaratus, non quod de Monthelontii interitu ego gaudeam, quem effe virum bonum & eruditum à multis acceperam, fed cum iftam audiui dignitatis & magiftratus noui amplificationem Chamano obtigiffe, omnibus incefli læticiis; fieri fiquidem non poteft vt literarum honos huius opera & induftria non ampliffimè prouehatur, illarumque dignitas cumulatiffimè non augeatur. In hac autem Chamani fortunæ acceffione fpero cum quoque commodorum tuorum cura aliqua habiturum, qui eum femper coluifti & obferuafti dilitenffimè, hominifque ingenium & eruditionem fingularem femper es admiratus, ego vero non bene, quantum ad me pertinet, de illo fperare non poffum, cui de facie & de nomine iampridem notus fum, & qui Guil. Langerii, viri nobiliffimi & doctiffimi, dum is viueret de meis erga Regem remque omnem publicam gallicam ftudiis teftificationem apud hunc aliquam habeo, quam ego non leuem aut exiguam femper fum arbitratus propter acerrimum Langerii in dignofcendis hominum ingeniis iudicium. Tu, fi quando vacabit, tum de illo, tum de illis quæ tu ad mea commoda pertinere exiftimabis, ad me, fi moleftum non eft, diligenter fcribes, faciefque de rebus tuis omnibus certiorem, vale. Chamb^r. X, calend. quintileis 1543.

PAGE 387, l. 1 : PRIVILEGE ACCORDÉ PAR FRANÇOIS PREMIER. Il a été publié en tête de la première édition du « Tiers Livre. » Voyez ci-dessous, p. 220, note sur la l. dernière de la p. 1.

PAGE 390 : AV CARDINAL DV BELLAY. Cette lettre se trouve à la p. 34 d'un manuscrit in-fol. qui a

passé de la bibliothèque du président Bouhier dans celle de la Faculté de médecine de Montpellier, où il est coté H. 24, fol., et intitulé : *Lettres latines & françoises de Iean du Bellay, cardinal & évêque de Paris, ou qui luy ont été écrites par diverses personnes, copiées par Iean Bouhier, conseiller au parlement de Dijon.* Elle a été publiée pour la première fois par Libri dans le *Journal des Savants.* (*Notice des manuscrits de quelques bibliothèques des départements.* Quatrième et dernier article, janvier 1842, p. 44). Il avait laissé en blanc un mot dont nous devons la lecture à notre ami M. Royer, qui a profité d'un passage à Montpellier pour faire cette collation. Cette lettre n'a point de date d'année, mais elle paraît être soit de 1546, soit de 1547. L'extrait suivant, transcrit par le ministre Paul Ferry dans ses *Observations séculaires,* manuscrit de la bibliothèque de Metz, indique du reste qu'à cette dernière époque Rabelais avait une occupation assez lucrative : « 1547, payé à Mre Rabellet p ses gages d'un an c'est à savoir à la saint Remy 60 livres, à Pasques darien passé 60 livres comme plus con lui ont donné p le quart d'an de saint Jean 30 livres. » (Voyez *Rabelais médecin stipendié de la cité de Metz,* par M. Charles Abel, *Mémoires de l'Académie de Metz,* 1869, p. 592).

On trouve dans le catalogue Fillon, série des initiateurs, n° 6, une quittance de Rabelais datée de Rome le 18 juin 1548. Elle a été vendue quatre cents francs.

PAGE 391 : LA SCIOMACHIE. L'édition originale, dont nous reproduisons le titre, se compose de 31 pages in-8. Elle est d'une extrême rareté. A la vente La Vallière cette précieuse plaquette ne s'était vendue que trois livres, mais en 1864, à la vente de M. Léopold Double, elle a monté jusqu'à 520 francs. L'exemplaire que possède dans sa réserve la Bibliothèque nationale est coté Ln 27 15462. On trouve un autre ouvrage sur le même sujet dans le *Recueil de poésies françoises,* par Montaiglon, t. X, p. 20.

PAGE 407, l. 27 : *Tenans*. Il y a ici, mais à tort, *forains*, dans le texte original.

PAGE 413, l. 17 : ODE SAPPHICA. Cette pièce est un appendice de la précédente ; elle est contenue dans le même volume.

PAGE 417 : COLLATIO PAROCHIALIS ECCLESIAE S. MARTINI DE MEVDONE. Le texte de cette pièce et de celle que nous reproduisons à la p. 419 est tiré de la *Defcription de la ville de Paris*, par Piganiol de la Force, t. IX, p. 532 et 533.

PAGE 418 : RESIGNATIO PAROCHIALIS ECCLESIAE S. MARTINI DE MEVDONE. Ce texte, tiré des archives du secrétariat de l'archevêché de Paris, a été cité par l'abbé Lebeuf. Une copie, paraissant provenir des papiers de l'abbé Mercier de Saint-Léger, en a été communiquée par Barbier, administrateur de la Bibliothèque du Louvre, à Rathery qui l'a publiée pour la première fois en 1857. (*Biographie*, t. I, p. 61.)

PAGE 420 : PARLEMENT DE PARIS. Cet arrêt a été publié pour la première fois en 1823 par de L'Aulnaye dans son édition de Rabelais ; mais le texte qu'il a donné était extrêmement défectueux. C'est néanmoins celui qui a été publié même dans les éditions les plus récentes. Il n'était cependant pas difficile de le vérifier sur l'original, car il figure sous le n° 635 dans le Musée des Archives. Il est d'ailleurs très fidèlement transcrit dans le catalogue de cet établissement : « Ces dépenses, dit ce catalogue, sont inscrites dans un registre du conseil du Parlement et vont du 12 novembre 1551 au 16 avril 1552. Registre en parchemin. Original Arch. de l'Emp. X A 1571 fol. 3659. » Nous ne relèverons pas toutes les fautes de la transcription de L'Aulnaye. Mentionnons seulement p. 420, l. 13 : au lieu de *nagueres*, *mauluais* ; l. 18, au lieu de : *prefentement*, *promptement* ; p. 421, l. 1, au lieu de : *fur ce*, *fuyure*.

CORRECTIONS ET ADDITION

POUR LE PRÉSENT VOLUME.

PAGE 78. Les deux dernières lignes de la note sur la ligne 25 de la page 22, n'auraient pas dû être imprimées ici. Leur place est à la p. 80, à la suite de la note sur la l. 11 de la p. 80.

PAGE 82, l. 7 : *ma*. Lisez *me*.

PAGE 86, l. 23 : *proncées*. Lisez *froncées*.

PAGE 201. Ajoutez PAGE 298, l. 28 : *Ce que faict les aureilles des asnes si grandes*.

> Scauez vous pourquoy vn asne
> A si grans oreilles, beau pere?
> Non dea. C'est pour ce que sa mere
> Ne luy myt point de beguinet
> Pour fairer vng petit sa teste.

(*Mystère de Sainct Didier*, par Guillaume Flamant, joué en 1482. — Voyez PETIT DE JULLEVILLE, *Les Mystères*, t. I, p. 240).

PAGE 298, l. 27 : Κομικος φησί. Lisez Κωμικός φησι.

PAGE 301, l 32 : *Isis, Osiris*. Lisez *Isis, Osiris*.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

COMMENTAIRE

Pages.

AVERTISSEMENT 1

GARGANTUA 5

I. La légende de Gargantua. 5

II. Chroniques de Gargantua antérieures au Gargantua de Rabelais. 12

Les grandes et ineſtimables Cronicques du grant & enorme geant Gargantua. 23

TOME I. 57

Gargantua (p. 1-211). 57

Pantagruel (p. 213-384) 157

	Pages
Tome II.	219
Le tiers livre (p. 1-244)	219
Le quart livre (p. 245-510)	266
Tome III.	309
Le cinquiesme livre (p. 1-181)	309
Appendice pour le quart livre et pour le cinquiesme et dernier livre (p. 183-228)	347
Pantagrueline prognostication (p. 229-252)	353
Almanachs (p. 253-271)	359
Epistre du Lymosin de Pantagruel (p. 273-280)	362
La Cresme philosophale (p. 281-285)	363
Lettres et Dédicaces. — Documents (p. 287-421)	365
Corrections et addition pour le présent volume	403

ACHEVÉ D'IMPRIMER

LE TRENTE ET UN AOUT MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN

PAR A. QUANTIN

POUR

ALPHONSE LEMERRE, ÉDITEUR

A PARIS